Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoiresdelasoci4719soci

Mémoires

de la

Société des Lettres Sciences et Arts

de Bar-le-Duc

QUATRIÈME SÉRIE

VII

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE

BAR-LE-DUC

Mémoires

de la

Société des Lettres

Sciences et Arts

de

Bar-le-Duc

IV^e^ Série, tome VII

BAR-LE-DUC

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

—

1909

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures et demie du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

THE GETTY CENTER
LIBRARY

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VII,
IVe SÉRIE DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES,
SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC

1° *Index du* Bulletin mensuel *et des* Procès-verbaux *pour l'année 1909.*

Archéologie. — Géographie.

L. Germain de Maidy : Repositoires eucharistiques de la Meuse (*suite*), xxvii.

L'abbé Aimond : Le théâtre à Verdun au Moyen-âge, lxxxiii.

H. Dannreuther : La cheminée du doyen Guyot au Musée de Bar-le-Duc, l (avec deux gravures).

L'abbé Génin : Monographie du village d'Epiez, lxx.

P. Errard : Monographie du village de Delut, xci.

G. Grillet et L. Germain : Le culte de N.-D. des Vertus à St-Julien-le-Pauvre, lxxii, cvi (avec une gravure).

Documents historiques.

P. d'Arbois de Jubainville : Le cahier de doléances de la ville de Verdun, iv. — Charte d'Isabelle de Bourlémont, vi. — Une recherche d'archives à Villotte-devant-Louppy en 1550, lxiii.

A. Bister : Adresse de la Société des amis de la Constitution, 1792, xxxvi.

M. Grosdidier de Matons : L'hommage du duc de Bar au roi de France, lxxvi.

Lambert : Assemblées de communauté à Trognon, lxxxvii.

Biographie. — Héraldique. — Histoire des familles.

E. Agrapart : Le peintre Saunois, de Sampigny, xii, xliii.

Abbé Nicolas : Testament d'Anne de Hézecques, xiv. — Le grand Roy dans la souricière, cxxiv.

Bon de Dumast : Notes complémentaires sur la famille Vyart, de Bar-le-Duc, xv.

P. d'Arbois de Jubainville : J.-J. Regnault-Varin : xxxiv, xxxvii. — Le citoyen Migevant, cii.

*** Jeanne d'Arc barroise, xl.

L. de L'Escale : Le général d'Hédouville, lxxxvi.

H. Dannreuther : L'agenda de M. Sourdat, ciii.

F. de Bacourt : Les Châtelains de Bar de la maison d'Autresche, cxv.

G. Cabley : L'abbé Nicolas Cabley, cxxii.

Bibliographie meusienne.

H. Brocard : Ouvrages d'Albert Girard, de St-Mihiel, v.

P. d'Arbois de Jubainville : Bon de Montbel : Manteville en Lorraine, viii (avec une gravure).

A. Martin : M. Hébert : La forme idéaliste du sentiment religieux, lxxvii. — Ch. Aimond : La cathédrale de Verdun, lxxix.

H. D. : W. Konarski : Mélanges historiques et biographiques, Bar-le-Duc et le Barrois, xcvii. — H. Lemoine : Géographie de la Meuse, xcviii. — Bister : Chronique de Ste-Hoïlde, xcix. — L. Brouillon : Histoire de Ste-Menehould, xcix. — A. Jacquot : Le mobilirr des châteaux du roi Stanislas, *id.* Répertoire des artistes lorrains, c. — Les « chroniques Barroises » de Baillot, cxx. — L'observateur barrisien de J.-J. Regnault, cxxiii.

Nécrologie.

R.-E. Bala, XI. — Léon Morel, XLIV. — Lucien Wiener, CXIX.

Numismatique. — Epigraphie. — Sigillographie.

Musée de Bar, acquisitions : XIV, XXVI, L, LXX, XC, CXIX.

Musée d'Arlon (catalogue des taques du), par M. Sibenaler, XL.

Musée de Montmédy : CXXVIII.

E. Agrapart : Cachet aux armes de Platel du Plateau et de Cheppe, LXX.

F. de Bacourt : Epitaphe du chanoine Jean Colesson, LXXXV.

R. Martz : Numismatique barroise, CVIII (avec deux gravures).

L. Braye : Les armoiries de la ville de Ligny, CXXIV.

Variétés.

A. Martin : Allocution présidentielle, XXII. — Les musées, LXV. — Vieux almanachs, XCII, CIV, CXVII.

G. Vigo : Histoire de la Bibliothèque publique de Bar-le-Duc, XXVI, XLVIII.

C. Chévelle : Un sorcier à Sauvigny, XXXI. — Annales de Vaucouleurs, XLII. — L'abbé Sigorgne, XLIII. — Les arbalétriers de Houdelaincourt, LVI. — Le procès du curé J. Fournier (1421), LXXXII.

G. Arnould : Impressions poétiques, XXXV. — Le fameux Césarin, LXXXIV.

J. Domangé : L'œuvre de Ph. Danfrie, XLVIII.

Patois meusien, LXXV, LXXXIV.

F. de Bacourt : L'ancien régime municipal à Bar-le-Duc, XCI.

2° *Index des* Mémoires.

Pages.

L'abbé Ch. Aimond : Le théâtre à Verdun à la fin du Moyen-âge..... 3

Le Cte E. Fourier de Bacourt : L'ancien régime municipal à Bar-le-Duc avant la création de l'Hôtel de Ville en 1629. 19

M. Grosdidier de Matons : Catalogue des gravures intéressant la Lorraine et le Barrois qui se trouvent en vente à la Chalcographie du Louvre..... 41

L. Creissels : Une miniature inconnue. Portrait de Madame Élisabeth de France par Vestier (avec un portrait)..... 67

G. Vigo : Aperçu historique sur la bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc..... 79

L'abbé Ch. Aimond : Essai sur la géographie historique de la région qui a formé le département de la Meuse (avec deux cartes)..... 173

Le Cte E. Fourier de Bacourt : Le chevalier de Saint-Georges (Jacques III Stuart) à Bar-le-Duc, 1713-1716 (avec un portrait)..... 225

PROCÈS-VERBAUX

ET

BULLETIN MENSUEL

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE

BAR-LE-DUC

1909

BAR-LE-DUC
CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
36, Rue Rousseau, 36

1909

« **La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications** » (art. 23 des *Statuts*).

« **Les travaux, discussions, décisions et détails quelconques intéressant la Société ne peuvent être communiqués aux journaux qu'après entente avec le Bureau** » (art. 24 des *Statuts*).

AVIS

MM. les Sociétaires nouvellement admis pourront se procurer les six premiers volumes de la 4e série (1902-1908) au prix *exceptionnellement réduit pour eux* de 4 francs le volume, et 20 francs les six volumes en s'adressant au bibliothécaire ou au secrétaire. Nous engageons **MM.** les Associés à compléter leurs collections; plusieurs volumes étant à la veille d'être épuisés.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 1 JANVIER 1909

La Société se réunira *le mercredi, 6 Janvier 1909,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° Installation du Bureau ;

2° M. DE DUMAST : Notes complémentaires sur la famille Vyart, de Bar-le-Duc;

3° M. VIGO : La Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc. I. Les origines;

4° M. BRAYE : Rapport sur la candidature de M. Pinel, pharmacien à Bar-le-Duc.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Novembre 1908.

Présidence de M. ALEXANDRE MARTIN, *vice-président.*

Sont présents : MM. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, G. ARNOULD, BRAYE, BROCARD, J. COLLOT, CH. COLLIN, DANNREUTHER, JOYEUX, A. LAURENT, A. MARTIN, SCHIMBERG, VIGO, VINCHON.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* Cte M.-H. WEIL : Joachim Murat roi de Naples, t. I, in-8°, 612 p. 1909. — BARON DE THOMASSIN DE MONTBEL : Manteville en Lorrraine, in-8°, 130 p. Nancy, 1908. — P. BOYÉ, Discours prononcés à la

distr. des prix et aux obsèques du Cal Mathieu, 2 br. in-8°, 1908.

Envoi du Ministère : Bull. n° 31 du Comité des Soc. des B.-A. — Comité des travaux hist. et scientif. : Bull. archéol., 1908, n° 1. — Bull. hist. et philol., 1907, nos 3 et 4.

Envoi des Soc. correspondantes : Revue d'Ard. et d'Argonne, nos 11-12, 1908. — Trierisches archiv., n° XIII, 1908. — Revue Mabillon, n° 15, 1908. — Mettensia, n° V, fasc. 3, 1908. — Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, 61e vol., 1907. — Mém. de l'Académie de Metz, 86e année, 1904-1905. — Bull. trim. de la Soc. de géogr. de l'Est, 3e tr., 1908. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., n° 8, 1908. — Annuaire (24e) du club vosgien de Strasbourg, 1908. — Notes d'Art et d'Archéol., nos 9-10, 1908. — *Ons Hémecht*, n° 11, 1908. — Le Pays Lorrain, n° 11, 1908. — Annual report (26e) of the Museum of Milwaukee, 1908. — Bull. des Antiq. de Picardie, 2e, 3e trim., 1908. — Bull. mens. de la Soc. d'Arch. Lorr., n° 10, 1908. — Commission histor. du Nord : Éloge de M. J. Finot et bibliogr. (140 nos) de ses publications. — Bull. des soc. art. de l'Est, nov. 1908. — Université d'Upsal : La France et la Suède, in-4°, 1908, 2 portr.

Lectures et communications : M. d'Arbois donne lecture des principaux articles du *cahier de doléances de la ville de Verdun*, lu et adopté le 22 mars 1789 dans une seconde assemblée de tous les députés du Tiers de cette ville. Ce cahier, rédigé par l'assemblée primaire, devait être porté le lendemain à l'assemblée générale du tiers État du bailliage de Verdun, qui était chargée de nommer les députés de son ordre aux États généraux et de fondre en un cahier unique tous ceux des communautés urbaines et villageoises du bailliage. Cette dernière pièce était connue, parce qu'elle a été imprimée en 1789 chez Christophe à Verdun et qu'il en reste encore aujourd'hui quelques exemplaires, notamment celui de la bibliothèque municipale de la même ville.

Quant au cahier qu'on peut qualifier de primaire qui était

propre à la ville de Verdun et qui fait l'objet de la communication de M. d'Arbois, on le croyait perdu et M. Pionnier dans son histoire de la Révolution à Verdun (p. 31, n. 2) mentionne sa disparition. Un hasard heureux a permis de le retrouver sous forme de copie dans la bibliothèque du grand séminaire, où il faisait partie d'une liasse de papiers relatifs à la convocation des États généraux. Comme plusieurs de ces documents portent en tête le nom de Gabriel, alors maire de Verdun, on peut supposer que le texte que nous avons, est une expédition du document original qui aurait été remise au maire, sans qu'on ait pris la peine d'ajouter à cette pièce un signe ou une formule quelconque d'authenticité. La moitié environ des articles du cahier primaire de la ville a été d'ailleurs reproduite dans le cahier général imprimé du bailliage sans aucune retouche, et cet argument suffirait à établir la valeur documentaire de la copie du grand séminaire.

M. H. Brocard appelle l'attention sur l'ouvrage intitulé : *Description et breve declaration des Regles generales de la Fortification, de l'Artillerie..... par Henry Hondius. Le tout traduit du Flamend en langue Françoise par A. G. S. Anno* 1625. *Hagæ Comit. ex officina Henr. Hondii. cum privill.* Après lecture de tout ce que nous savons d'Albert Girard et notamment de la notice biographique parue au tome III de nos *Mémoires* (3e série, 1894) on ne peut manquer de reconnaître dans la signature A. G. S. Albert Girard Samiélois, et l'on doit ajouter le titre de cet ouvrage à ceux dont le mathématicien de Saint-Mihiel est l'auteur ou le rédacteur.

M. Al. Martin donne lecture d'une notice sur *Une vieille famille barrisienne* qui a été insérée au *Bull. mens.*, 1908, p. cxvi.

Sur le rapport de M. Brocard, M. Pierre de Lagabbe, capitaine d'artillerie à Reims, est élu membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. Dannreuther.

DOCUMENTS

Dans le *Bullelin* de septembre 1904 (IV, 4, p. CIII), notre confrère M. Paul Marichal a publié une charte relative au partage des fiefs de la famille de Bourlémont, tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Lorraine 82, f° 42). Une bienveillante communication de M. de Liocourt, inspecteur des forêts à Neufchâteau, nous permet de distraire de sa bibliothèque et de joindre à la pièce précédente une charte consacrée à un accord entre Pierre de Bourlémont et sa sœur Isabel, dame du Chastellier. Ce document offre un vif intérêt parce que la convention intervenue entre les deux contractants porte sur Greux et Domremy et qu'elle n'est antérieure que d'une cinquantaine d'années à la naissance de Jeanne d'Arc ; il confirme ce que l'on savait des droits des seigneurs de Bourlémont sur Domremy et de la mouvance de leur fief envers le comte de Bar, l'évêque de Toul et le suzerain de ces deux princes médiats, le roi de France. P. A. J.

1345, 15 juillet. Lettres du vendage fait par Isabel de Bourlemont, dame du Chastellier, à Messire Pierre de Bourlemont, son frère, de tout ce que lui pouroit appartenir (qui estoit un quatorziesme) ès terres et seigneuries de Greux et Domremy, moyennant la somme de sept vingts et quatre escus.

A toulz ceux qui verront et orront ces presentes lettres Isabelz de Bourleimont, dame dou Chastellier (1) en Champaigne, salut... Saichent tuit que ie pour moi et pour mes hers, pour mon grand profit et urgent necessite, ai vendut, treffoncieiz, aquitte, vens, treffonce et aquitte pour touz jours maix a mon amei frere Pierre, signour de Bourleimont, pour lui et pour ses hers apres lui, toust quanque ie ai, puis et doie avoir, tant pour cause de partaige comme daultre droit, en toutes les

(1) Le Châtelier, c^on^ de Dommartin-sur-Yèvre (Marne).

yssues, profis, valours de la terre de Greux et de Dompremei et des appartenances et einsis de queilque part quelle me peusse estre echeute, ne doit encheoir, ne a mes hers : ausis cest a savoir pour cose dou dowaire madame Jehanne de Grancey, dame de Bourleimont, femme feu monsignour mon peire, cui deux ehuist seianz ou royaume et non pluis, movant dou Roy et dou conte de Bart et levesque de Toul et ausis pour cause de lescheute de mon chier signour et peire, cest a savoir la quatorzeime partie de toutes les terres dessuis dictes des bans et des finaiges et appartenances dicelles, soians ou royaume et non pluis, movant dou Roy et dou conte de Bart et de levesque de Toul, louqueil vendaige ie ai fait a mon dit frere pour le pris et la sume de sept vins et quinze escuis dor, a lescui dou coing le Roy Philippe de bon oir et de juste poix, que ie ai eus et receus de mon dit frere, mix et convertis en toust en mon grand profit et utilité et me tien pour bien paie a plain et ai promis et promes par ma foy corporelment donnee en lieu de sairement et suis l'obligation de touz mez biens muebles et non muebles et les biens de mez hers et de mez hommes et femmes, ausis que jamaix contre cest dit vendaige ne yrai, ne aleir ne ferai par moi ne par aultre par quelque maniere que ce soit, ens pour moi et pour mes hers au dit Pierre et a ses hers, ou a celui qui cause haveroit de ceste dicte lettre, en pourterai bonne warantie et leaul envers touz et contre toulz et le ferait iour paisiblement, franchement, quittement, sans nulz debas, et, pour plus grand surtei avoir au dit Pierre de sum dit esquest, ie les ai obligiei et oblige touz mes biens muebles et non muebles presens et advenir, en queilque lieu quil soient, ne puisse estre trovei et les biens de mes hers et hommes et femmes, ensis les quex biens obligies li dit Pierres en pouroit panre ou faire panre par cui qui lui plairoit, vendre, despandre, distraire, alieneir, sans reclam de justice nulle, juques à ceu que les choses dessuis dictes li seroient garanties entierement, se ie li deffalloie en toust ou en partie et de tous coux et domaiges que li diz Pierres, ou celz qui de lui averoit cause, averoient ehus ou encoureus par deffault de la choze nommee garantie, seroient creu par lour simple saire-

ment et ai renunciei à toutes aidez de droit de signour terriens, au droit disant generault renunciation neant valoir et a toutes choses qui a moi ne a mes hers pouroient aidier et audit Pierre nuire et greveir, prie et requier au Roy monsignour et à monsignour de Bar et a monsignour de Toul et à toulz aultres signours, de cui les choses dessuis dictes pouroient movoir, que lou dit vendaige veilent confermeir à mondit frere, quant y les en requierat; et pour ceu que ce seit ferme chose et estauble je ai mis mon scel en ces presentes lettres, que furent faites et donnees, lan de grace mil [trois] cent quarante et cinc, le XV[e] jour dou moix de Julet.

BIBLIOGRAPHIE

Baron de Thomassin de Montbel. — *Manteville en Lorraine.* Nancy, Albert Barbier, 1908. In-8°, 133 p.

Tout à l'extrémité du Barrois, par delà les terres communes, sur les confins du Barrois, du Luxembourg et des Trois-Évêchés, s'élevait la maison-forte de Manteville, demeure d'une illustre famille de chevalerie, qui s'éteignit en 1795. C'est son histoire qui nous est offerte en ce livre et il serait à souhaiter que tous les héritiers d'antiques manoirs nous en retracent aussi soigneusement les annales. Bien que l'avis au lecteur nous prévienne que cette étude n'a été entreprise que pour l'instruction d'un petit groupe de parents et d'amis et qu'il y soit fait un appel trop modeste à l'indulgence du critique, grincheux par tempérament, nous ne nous en croyons pas moins obligés de recommander à l'attention de tous ceux qu'intéresse l'histoire du Nord du département de la Meuse le travail aussi consciencieux que sagace du baron de Montbel. L'auteur s'est rendu non seulement familier avec le pays et les personnages

DE PAR SON ALTESSE ROYALE

LES PRESIDENT GENS DU CONSEIL ET DES COMPTES du Duché de Bar, Ayant receu Ordre de Sadite ALTESSE par ſa Lettre de Cachet du dix-huitiéme Janvier dernier, De mander & convoquer tous les Vaſſaux du Barrois non mouvant, pour luy aller faire en la Ville de Nancy les Foys, Homages & Sermens de fidelité, qu'ils doivent à Sadite ALTESSE comme à leur Souverain Seigneur, à quoy ils ſeront receus pendant l'eſpace de ſix mois, à commencer depuis le premier du preſent mois de Février: A CES CAUSES; NOUS Mandons & Ordonnons à tous les Vaſſaux du Barrois non mouvant, d'aller en la Ville de Nancy faire les Foys & Homages, & Sermens de fidelité à SON ALTESSE ROYALE, comme à leur Souverain Seigneur, dans l'eſpace de ſix mois, à commencer du premier jour du preſent mois de Février, aprés lequel temps ils n'y ſeront plus écoutez. Et parce qu'il eſt neceſſaire de connoiſtre l'eſtat, nature, qualité & conſiſtance des Fiefs dudit Duché, Ils porteront en allant faire leurs Foys & Homages, les Tîtres conſtitutifs de la proprieté des Fiefs, Terres, & Seigneuries qu'ils poſſedent, avec les dernieres Repriſes qu'ils en ont fait, le tout & en défaut de ſatisfaire par tous leſdits Vaſſaux dudit Duché à la preſente Ordonnance, il ſera procedé contre eux conformement à la coûtume, & ſeront les Preſentes publiées & affichées en la maniere accoûtumée, par tout où il appartiendra, afin que perſonne n'en pretende cauſe d'ignorance. FAIT à Bar en la Chambre du Conſeil & des Comptes du Duché de Bar, le dix-ſeptiéme Février mil ſix cens quatre-vingt dix-neuf.

Meſſieurs D'ALENCON Preſident, CAMUS, JOBART; DE LESCAMOUSSIER, CACHEDENIER, JOBART, BOUVET, HANNEL, DEBAR, & DE LA MORRE preſents.

Chr. de La Morre
Secrétaire

ORDONNANCE RENDUE SOUS LE DUC LÉOPOLD RELATIVEMENT AUX FOI ET HOMMAGE

(Dimensions du placard original : 0,26 × 0,17)

Archives de Manteville).

Etablissements Albert Barbier. Nancy.

dont il a voulu suivre les destinées, mais encore il a pris la peine de définir chacun des termes qu'il emploie, chacune des institutions des temps disparus qui se rencontrent au cours de son récit. Il a divisé son œuvre en trois parties : la maison-forte, la seigneurie, les seigneurs; et il fait dérouler sous nos yeux tour à tour les différentes phases par lesquelles sont passés d'abord le château du XIVe au XIXe siècle, ensuite la domination seigneuriale, dont il était le signe visible, le siège territorial, enfin les lignées de ses occupants, les Manteville, les Reumont, auxquels a succédé la famille du possesseur actuel. De bonnes photogravures illustrent le texte : parmi elles se trouve la reproduction d'un bref d'ordonnance de foi et hommage adressé par la Chambre des comptes de Bar aux vassaux du Barrois non mouvant. Grâce à la complaisance de l'auteur, nous pouvons donner cette image dans le *Bulletin* avec son frontispice aux armes du duché. Signalons encore une planche contenant vingt et un écussons dus à l'habile dessin et à la science héraldique de M. Edmond des Robert.

Cependant nous nous permettrons d'adresser quelques légères critiques à l'auteur. Manteville n'a jamais appartenu au duché de Lorraine, mais à celui de Bar. Quoique les deux pays eussent depuis le XVe siècle le même souverain, ils avaient sous bien des rapports, conservé une vie propre; et l'image même que nous reproduisons prouve que l'administration qui régissait le fief de Manteville avait son siège à Bar et non à Nancy. Le traité de Bruges, qui mit la partie du Barrois située à l'occident de la rivière de Meuse dans la mouvance du roi de France, est de 1301, et non de 1302. Il n'y avait pas dans le duché de Bar d'impôt dénommé taille, mais il existait un impôt sur le revenu semblable à la taille de France, qui s'appelait subvention, et auquel se superposèrent les vingtièmes, introduits dans ses États par Stanislas.

P. A. J.

CHRONIQUE

⁂ *Nécrologie.* — La Société vient de perdre un de ses membres fondateurs, M. Remy-Émile Bala, ancien pharmacien, ancien maire de Bar-le-Duc, chevalier de la Légion d'Honneur. M. Bala avait pris une part active à l'organisation de la Société en 1870 et les plus anciens procès-verbaux témoignent de sa participation dévouée. Plus tard les devoirs de la vie publique, et, dans les dernières années, les épreuves qui avaient frappé notre regretté confrère, ralentirent sa collaboration sans diminuer l'intérêt qu'il portait à nos publications. Dans sa carrière, M. Bala a réalisé le modèle du bon citoyen, de ferme volonté, de caractère droit, de dévouement absolu au bien public. Nous associons ici nos regrets à ceux qui ont été exprimés sur sa tombe et dans la presse locale.

⁂ Les tomes V (1907) et VI (1908) de la 4e série de nos Mémoires vont être mis en distribution. Nous espérons que par la variété des articles et l'abondance des illustrations ils satisferont tous les lecteurs. Bien des progrès souhaités et entrevus pourraient être réalisés si nos ressources financières le permettaient. Ils seraient facilités si un plus grand nombre de nos membres correspondants voulaient bien se faire inscrire comme membres titulaires et donner à notre budget un peu plus d'ampleur.

⁂ Le bureau de la Société renouvelé conformément aux statuts par les élections du 2 décembre 1908 est composé de MM. Alexandre Martin, président ; J. Collot et A. Renauld, vice-présidents ; Dannreuther, secrétaire ; P. d'Arbois de Jubainville, secrétaire-adjoint ; Brocard, bibliothécaire ; L. Vinchon, trésorier. Commission de publication : MM. P. Chevalier, Ch. Collin, Grandveau.

⁂ Voici, concernant les remaniements, ou plutôt les mutilations subies par les façades des curieuses vieilles maisons de notre ville, un détail assez intéressant que je (1) tiens de notre

(1) Communication de M. Al. Martin.

excellent confrère, M. Louis Goblet. L'un de ses grands-pères, le maître-maçon Démoget, fut invité par le propriétaire d'une de ces maisons (située en face de la Préfecture), à en abattre tous les ornements, qui faisaient sur la façade des saillies très gênantes pour le nettoyage et l'entretien. Le maçon, plus intelligent et plus doué du sens artistique que le propriétaire, présenta de parti pris un devis des travaux si élevé, que celui-ci renonça, par économie, à son projet de vandale. Et la maison de la rue du Bourg attire toujours l'œil du passant capable de l'apprécier. On peut dire qu'elle l'a échappé belle. Notre vieux Collège n'a pas été aussi heureux.

*** L'Académie des sciences s'est occupée des intéressantes découvertes préhistoriques de La Chapelle-aux-Saints (Corrèze). M. Edmond Perrier a demandé à cette occasion que les pouvoirs publics prennent des mesures pour défendre les monuments préhistoriques au même titre que nos monuments historiques. Dans l'état actuel rien n'empêche les particuliers de gaspiller sans profit pour la science les richesses de cet ordre que notre sol recèle. La législation, en d'autres contrées, comporte des mesures de protection efficace.

*** Le ministère des Beaux-Arts s'est ému — trop tardivement, hélas ! — du sort des objets d'art exposés dans les édifices publics, et principalement dans les églises.

Le service d'inspection a proposé au ministre le classement de plus de « sept mille » œuvres d'art. Si l'on ajoute que « quatre mille » numéros figuraient sur les listes antérieures à 1905, c'est au total plus de 11.000 objets qui se trouvent actuellement classés.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 48. — Que sait-on de la vie et des œuvres du peintre Nicolas Saunois, de Sampigny, qui fit en 1777 à Rome une bonne copie du saint Michel terrassant le démon, laquelle existe encore à l'église abbatiale de Saint-Mihiel ?

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 2 FÉVRIER 1909

La Société se réunira *le mercredi, 3 Février 1909,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Braye : Le Club de Ligny (1791-1794);

2° M. d'Arbois : Une lettre inédite de Regnault-Warin;

3° M. G. Arnould : Rapport sur la candidature de M. R. Agrapart;

4° Fixation du taux d'une cotisation perpétuelle rachetant la cotisation annuelle.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 Décembre 1908.

Présidence de M. Alex. Laurent, *vice-président.*

Sont présents : MM. d'Arbois de Jubainville, Braye, P. Chevalier, J. Collot, Dannreuther, Enard, Joyeux, Laurent, Al. Martin, Thévenin, Vigo, Vinchon.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs ;* F. de Bacourt : Ex-libris de la bibliothèque de Vassimon. 5 p. in-4°. — *id.* Ex-libris de Claude Dordelu, par Nicole, graveur lorrain, 2 p. in-4°. — Ct M.-H. Weil, Le revirement de la politique autrichienne à l'égard de J. Murat, 48 p. gr. in-8°, 1908.

Envoi des Soc. correspondantes : Annales de l'Est et du Nord, n° 4, 1908. — Mémoires de l'Institut égypt., t. V, fasc. 2. — Bull. de la Soc. archéol. de Sens, t. XXIII, 1908. — *Spelunca*, n° 53. — Bull. de la soc. archéol. de Béziers, vol. XXXVIII, 1908. — Ons Hémecht, n° 12, 1908; et Blum : Bibliogr. Luxembourgeoise, K.-L., 5e et 6e livr. — Bull. de la soc. archéol. de Nantes, t. 49, 1908. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, nov.-déc. 1908. — *Le pays lorrain*, n° 12, 1908. — Revue de Saintonge et d'Aunis, déc. 1908, et Table alphab. des matières des 35 premiers volumes d'Archives et des 26 premiers volumes du Bulletin, 115 p. in-8°, 1908. — Annales de la soc. d'Emulat. des Vosges, t. 84. — Bull. mens. de la soc. d'Archéol. lorr., n° 11, 1908. — Bull. des soc. artist. de l'Est, n° 1908. — Revue de l'histoire de Versailles, 10e année, fasc. 1 à 4, 1908. — Revue bénédictine, n° 4, 1908. — Académie royale d'archéol. de Belgique : Bullet. IV, 1908 et Annales, 5e série, t. X.

Correspondance : Circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au 17e congrès des sociétés savantes qui s'ouvrira à Rennes le 13 avril. Les membres de la Société qui voudraient faire partie de la délégation envoyée à cette réunion devront en prévenir le secrétariat avant le 15 février.

Lectures et communications : M. l'abbé Nicolas communique et accompagne de notes historiques et généalogiques le *Testament d'Anne de Hézecques* passé à Stenay le 25 janvier 1640. Ce document, outre qu'il donne des indications sur plusieurs familles ardennaises éteintes ou encore existantes et sur la topographie de certaines communes meusiennes telles que Nepvant, Inor, etc., apporte quelques renseignements sur la situation économique des familles nobles et des populations rurales de cette partie du Barrois si éprouvée par les guerres de l'époque.

M. Dannreuther donne lecture de quelques notes sur l'origine et le degré d'authenticité des *portraits historiques* conservés au musée de Bar-le-Duc, notamment ceux du duc

Antoine, du roi Antoine de Navarre, de François et de Henri de Guise, de l'évêque Psaume et du poëte Piron.

M. d'Arbois entretient la Société de l'état de la bibliothèque et des progrès du classement auquel il veut bien se livrer avec un zèle digne de tous les éloges.

Grâce aux soins de M. d'Arbois, secondé par M. Thévenin, les membres de la Société ont dès à présent les plus grandes facilités pour consulter, tous les jours de la semaine, les volumes et brochures déposés aux Archives départementales.

M. Braye donne lecture d'un rapport, conformément aux conclusions duquel MM. L. Brouillon, Marcel Grosdidier de Matons et Malloué sont élus membres correspondants.

Il est procédé ensuite au scrutin pour le renouvellement du bureau. Sont élus : M. Alexandre Martin, président ; MM. J. Collot et A. Renault, vice-présidents ; M. L. Vinchon, trésorier ; M. P. d'Arbois de Jubainville, secrétaire annuel ; MM. Ch. Collin, P. Chevalier et Grandveau, membres de la commission de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. Dannreuther.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE

Notes complémentaires sur la famille Vyart de Bar-le-Duc.

En terminant, dans mon ouvrage sur *La Chambre des Comptes du Duché de Bar*, l'article généalogique que j'ai consacré aux Vyart de Bar-le-Duc, j'écrivais, en parlant de Charles-Antoine de Vyart reçu conseiller à la Chambre en 1778 : « Je « n'ai pu parvenir à découvrir ni s'il s'était marié, ni où il « était mort ; il est probable que c'est en émigration, car on « voit que Charles-Antoine Vyart, surnommé Lacour, domici- « lié à Bar-sur-Ornain, possesseur de biens situés dans les

« communes de Bar, Mognéville, Chardogne, Neuville-sur-Orne « et Fains, figure sur la liste des émigrés publiée en exécution « de la loi du 28 mars 1792 et y est inscrit comme ayant quitté « la France le 16 octobre 1792; il avait alors soixante-« neuf ans (1) ».

Mes suppositions étaient bien fondées.

Tous les biens de cette branche des Vyart se réunirent sur la tête de J.-B. de Vyart, ancien capitaine au régiment de Guienne et chevalier de saint Louis, qui mourut au Buisson (2) le 11 juin 1810, sans enfants de son mariage avec Marguerite de Beurges. Celle-ci, que son mari avait faite sa légataire universelle de tous ses meubles et usufruitière de ce qui lui restait d'immeubles, mourut à son tour au Buisson le 4 septembre 1816. Et, dans les papiers de cette double succession que j'ai retrouvés par hasard au château de Rozières (Haute-Marne) chez les descendants d'un des héritiers de Mme de Vyart j'ai découvert que le conseiller était mort en émigration à Essen (Prusse rhénane) le 5 avril 1798 et qu'il ne s'était jamais marié.

Voici son acte de décès : « Anno millesimo septingentesimo « nonagesimo octavo — 1798 — quinta Aprilii defunctus est « Essendiæ Carolus-Antonius Vyart de Lacourt, emigratus, na-« tus Barle (*sic*) in Lotharingiâ, ætatis annos habens 75, bap-« tizatus in Parochiâ S^ti^ Petri, Consiliarius aulicus comitis « dictæ villæ (*sic*); omnibus morientium munitus sacramentis; « sepultus septima Aprilii suprà memorali anni ».

Les quatre enfants survivants du mariage de ses parents

(1) *Loc. cit.*, p. 172.

(2) Le Buisson, annexe de Bignicourt-sur-Saulx, canton de Blesme, arrondissement de Vitry-le-François (Marne). — La moitié de la terre et seigneurie du Buisson, comprenant le château, avait été achetée le 21 mai 1669 par Alexandre de Beurges, Président de la Chambre des Comptes de Bar, et par Elisabeth Gasselin, sa femme, arrière grands-parents de Mme de Vyart; et quelques années après, ils achetaient l'autre moitié du sieur Claude de Boisse, cy-devant directeur de l'hôpital des forçats des galères de France. — Le château existe toujours, mais est transformé en maison de ferme.

étaient unis par les liens de la plus touchante et de la plus étroite affection. L'aîné, Charles-Antoine, le conseiller à la Chambre, avait fait en 1787 avec le troisième, Jean-Antoine, chanoine du Chapitre noble de Bar, un « don mutuel entre vifs « et réciproque de la propriété de tous leurs meubles et de « l'usufruit de tous leurs immeubles propres et d'acquêt qui se « trouveront au décès du premier mourant(1) ».

On était loin alors de prévoir l'orage qui allait éclater sur la France et qui devait disperser, puis détruire tant de familles si profondément attachées au sol natal. Et cependant cinq ans après, le 16 octobre 1792, le conseiller quittait Bar, emmenant avec lui en émigration son frère le chanoine et son frère le capitaine avec Mlle de Beurges, sa femme : tous quatre s'installèrent à Essen, d'où, seul il ne revint pas. Leur autre frère, François, ancien avocat et conseiller au Parlement de Metz, partit aussi pour aller se fixer non loin d'eux à Warendorf, en Westphalie, où il mourut le 10 février 1795, laissant veuve et sans enfants, sa femme, Henriette Peschart d'Ambly, qui vint se réfugier auprès de ses beaux-frères à Essen et y mourut le 8 avril 1799.

Lorsque des jours meilleurs reparurent, le capitaine, sa femme et le chanoine reprirent le chemin de la France et se réinstallèrent dans ce petit château du Buisson dont ils étaient si tristement partis plus de dix ans auparavant. Mais les événements les avaient plus usés que l'âge ne les avait vieillis et, peu après son retour, le Chanoine y mourait le 2 vendémiaire an XIII, âgé de soixante-quatorze ans. Son décès fut déclaré, — dit l'acte — « par le sieur Jean-Baptiste Vyart, *son seul frère* ». Que de regrets, que de tristesse dans ces trois mots! Ce seul frère, d'ailleurs, ne devait pas survivre de beaucoup à ceux qu'il avait tant aimés et dont la disparition successive l'avait mortellement frappé. Le 24 vendémiaire an XIV il faisait son testament au Buisson, « à cause de la mort que je sens approcher », dit-il; et formulait comme première demande

(1) Acte du 17 août 1787 passé devant Contant et Hannecart, notaires à Bar, et insinué au bailliage de Bar le 6 septembre suivant.

« que mon corps fût inhumé le plus près possible de mon frère ci-devant chanoine (1) ».

Mœurs d'un autre âge, mais qui témoignent, de même que « le don mutuel », de la profondeur d'un amour fraternel que n'avaient fait qu'accroître les événements et qui était d'autant plus vif que les frères mouraient les uns après les autres sans héritiers directs (2).

Il ne reste plus aujourd'hui dans le petit cimetière du Buisson, qu'une modeste croix de pierre où, sous un cœur gravé, on lit difficilement cette inscription :

Cette croix a été
érigée aux mânes de
Mr Jean-Baptiste Vyart
ancien capitaine
d'infanterie

par la piété
de Dame Marguerite
de Burge son épouse.

et, au pied de la croix, une pierre tombale sur laquelle la mousse laisse à peine deviner :

Ci-git
Mr Jean-Baptiste Vyart,
ancien capitaine d'infanterie
décédé le 11 juin 1810
âgé de 77 ans.
Priez pour lui.

(1) Testament déposé en l'étude de Me Addenet, notaire à Vitry-le-François.

(2) Seize ans après, les légataires universels des présomptifs héritiers de M. de Vyart, dernier décédé des quatre frères et leur seul héritier, présentaient une demande au préfet de la Marne pour bénéficier de l'indemnité des émigrés due au défunt. C'étaient : 1° Casimir-Hilaire Le Blanc, curé de Ligny, légataire universel de Mme de Maillet, née Madeleine-Marguerite Pillement, cousine germaine maternelle des

Le Chanoine et Mlle de Beurges sont enterrés, l'un à droite et l'autre à gauche de leur frère et mari, sans que rien puisse rappeler le lieu de leur sépulture.

J'ai dit (1) qu'aucune de mes nombreuses recherches ne m'avait fait trouver le point de jonction de parenté certaine entre les deux familles Vyart de Bar-le-Duc et Viard d'Attignéville. Je ne l'ai toujours pas découvert. Mais l'origine commune de ces deux familles est indiscutable. J'en trouve la preuve dans ce passage des Lettres de Léopold, données à Lunéville le 27 décembre 1721, conférant le titre de baron à François Vyart (2), procureur général en la Chambre des Comptes de Bar, oncle des quatre frères dont il vient d'être question et frère de la femme de Jean-Nicolas de Viard d'Attignéville.

Après avoir longuement parlé des Vyart de Bar-le-Duc et donné leur filiation en ligne directe, depuis Claude Vyart, reçu conseiller en la Chambre en 1545, par Claude son fils aîné, René son petit-fils, Jean son arrière-petit-fils, jusqu'à François, fils de celui-ci et objet de la faveur ducale, les *Lettres* ajoutent (je copie textuellement) : « *L'autre branche des* « *Vyart* ayant pris le parti des armes, plusieurs s'y sont dis- « tingués particulièrement : Pierre-Joseph Vyart qui, après

émigrés; — 2° Geneviève Couchot, fille majeure, légataire universelle de Mme Barbier, née Marie-Anne de Lespron (même parenté); — 3° Marie-Victoire Régnier, épouse d'Augustin-Mansuy Pierrejean, légataire universel de Charles-Français Vyart. Quel était ce Vyart? je n'ai pu l'identifier.

(1) *Loc. cit.*, p. 175.

(2) François Vyart, baron de Tronville, n'est pas né à Bar, comme je l'ai dit p. 357, mais à Stainville où il fut baptisé le 18 avril 1668, son parrain fut « Monsieur le baron de Hennequin, intendant des Maisons de S. A. Monseigneur le Duc, président de la Chambre des Comptes (de Lorraine), seigneur de Poulnoy; marine, Damoyselle Marie Perrin ». *Extrait baptistère* original en ma possession que je remets, ainsi que tous ces papiers Vyart, aux Archives de la Meuse.

Ces lettres, dont j'ai plusieurs copies, se trouvent aux *Archives de la Chambre des comptes de Bar*, registre 16, folio 32.

« s'être signalé dans les guerres de Hongrie et y ayant fait « éclater plusieurs actions héroïques, tant contre les rebelles « contre lesquels, commandant l'armée de sa Majesté impé- « rialle, il a gagné plusieurs batailles et emporté quantité de « places et de châteaux par siège ou de vive force, que contre « les ennemis du nom chrétien aux déroutes desquels, soit à « Belgrade, soit à Temesvar, sa valeur et ses sages conseils « n'ont pas peu contribué et lui ont enfin mérité la gloire de « se voir, à son décès, qui arriva quelque temps après ces « grandes actions, revêtu des qualités de général des armées « de sa Majesté impérialle, Baron du Saint-Empire et colonel « d'un des premiers régiments de cuirassiers ». — Puis, re- venant à la branche de Bar, les *Lettres* continuent : « Claude « Vyart, frère du dit sieur Vyart (l'impétrant) actuellement « l'un des premiers capitaines du régiment d'Hamilton, cy- « devant Vyart, à l'exemple de son colonel, *son parent*, se fit « aussi distinguer et donna des preuves de sa valeur à la ba- « taille de Belgrade où, ayant été enveloppé par les Ottomans « et exposé à la fureur de leurs coups, après avoir eu un che- « val tué sous lui et avoir été blessé d'un coup de feu, il eût « la force et le courage de résister aux efforts des ennemis, la « prudence de se retirer du danger où il était et l'avantage de « rejoindre son corps; tant de vertu, de capacité, de mérite et « de valeur qui ont fait distinguer *cette famille* dans les états « *de la robe et de la guerre* nous portant à donnerà la postérité « des marques de l'estime que nous en faisons, etc... ».

C'est là la preuve indiscutable de leur commune origine re- connue dans cette pièce officielle par les deux familles qui n'étaient, en réalité, que deux branches issues du même tronc.

B^on^ DE DUMAST.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 3 MARS 1909

La Société se réunira *le mercredi, 3 Mars 1909*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Vigo : La bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc (IIe partie);

2° M. Domangé : Sur un ouvrage du XVIe siècle relatif au graphomètre;

3° M. Chévelle : Statuts des arbalétriers de Houdelaincourt;

4° M. L. Vinchon : Compte financier de l'exercice 1908, et rapport sur les cotisations rachetables;

5° M. Dannreuther : Rapport sur les candidatures de M. de Montbel, présenté par MM. d'Arbois et de Dumast et de M. Joël Elardin, présenté par MM. J. Forget et Brocard.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 Janvier 1909.

Présidence de M. Alex. Martin, *président.*

Sont présents : MM. G. Arnould, Braye, Chevalier, Colard, Collot, Dannreuther, L. Goblet, Martin, Vinchon.

Correspondance : MM. H. Bernard, de Dumast, L. Goblet et Eug. de l'Escale, membres correspondants, se font inscrire au nombre des membres titulaires.

MM. Brouillon et Grosdidier de Matons nouvellement admis, expriment leurs remerciements.

M. Alexandre Martin procède à l'installation du bureau élu, dans la précédente séance, pour l'année 1909, et prononce l'allocution suivante :

Messieurs, je remercie notre Compagnie de l'honneur qu'elle m'a fait en m'envoyant siéger au fauteuil de la présidence qu'ont occupé avec distinction mes honorables prédécesseurs. Vous connaissez mon dévouement à la Société, ainsi qu'à l'œuvre qu'elle poursuit.

Son titre même indique qu'en principe elle entend ne rester étrangère à aucune des spéculations de l'intelligence dans le domaine des lettres, des sciences et des arts. Mais, en fait, ce qui l'emporte de beaucoup dans ses travaux, c'est l'histoire régionale ; et, à lire maints numéros de notre Bulletin, maints volumes de nos Mémoires, on pourrait croire que c'est là son objet exclusif.

Sans doute nous serions heureux et fiers d'accueillir des productions marquantes de l'esprit sur d'autres sujets, par exemple de belles poésies, de beaux romans, des chefs-d'œuvre dramatiques, des études importantes d'histoire générale, des découvertes dans les sciences mathématiques, physiques et naturelles. Mais, généralement, les auteurs de pareils travaux les réservent au grand public ou aux grandes académies. Aucune Société savante de province n'a eu la primeur de la *Légende des siècles*, ni de *Madame Bovary*, ni du *Demi-Monde*, ni de *La cité antique*, ni, non plus, des recherches d'Ampère, de Fresnel ou de Pasteur, pour ne parler que des morts.

Comme, du reste, les inventeurs géniaux, dans ces différents ordres, sont peu nombreux, et les productions vraiment originales assez rares, si nous existions surtout, comme par exemple l'Institut de France, pour leur donner la publicité ou la consécration, nous risquerions de fonctionner à vide.

Les recherches d'histoire régionale, au contraire, sont à la portée de tous les travailleurs. Si modeste, si peu présomptueux qu'on soit, l'on peut toujours se flatter de trouver du nouveau en fouillant les archives publiques ou privées du pays qu'on habite, en visitant avec attention ses monuments, en déchiffrant ses inscriptions, en exhumant de son sol les restes du passé. Sans doute on n'arrive d'habitude, dans cet ordre de travaux, qu'à des résultats peu éclatants, qui ne sauraient avoir la prétention de bouleverser le monde intellectuel ni de renouveler le savoir humain. Mais on a du moins conscience

de ne pas faire un effort entièrement inutile, d'apporter son humble contribution, sa petite pierre, son petit caillou au grand édifice de l'histoire, qui est en construction depuis bien des siècles, auquel les générations successives collaborent, et qui ne sera jamais définitivement achevé.

Nous occuper d'histoire régionale est, du reste, le meilleur moyen que nous ayons de goûter un plaisir, mélancolique peut-être, mais très vif pour ceux qui savent l'apprécier, celui d'évoquer les mânes de nos pères sur le sol où ils ont vécu, sous le ciel dont la lumière les a éclairés, dans le milieu où leur vie s'est écoulée. L'histoire de l'humanité entière peut exciter notre curiosité ; mais celle de notre famille, de notre petite ville ou de notre village, de la petite patrie dont nos ancêtres nous ont légué les traditions, voilà qui semble devoir l'exciter bien davantage encore. Je m'intéresse quelque peu aux Assyriens, aux Chinois ; sensiblement plus aux Grecs et aux Latins ; plus encore aux Français du vieux temps ; mais le passé des Barrisiens, parmi lesquels figurent mon père, mon grand-père, mon bisaïeul, touche mon âme plus que tout le reste. « Les morts parlent en nous », suivant l'expression qui sert de titre à un roman bien connu (*Les morts qui parlent*, d'E. M. de Vogüé). Chacun de nous, onde fugitive sur « l'océan des âges », tient son mouvement de cet océan immense, c'est-à-dire de l'humanité tout entière ; mais, de par les lois de l'atavisme, il résulte plus particulièrement de ce qu'ont été les ascendants de sa famille entendue au sens étroit, de ceux dont le sang coule plus abondamment dans ses veines.

Outre ces raisons philosophiques qui justifient l'étude de l'histoire régionale, il y en a une autre, très philosophique aussi, en somme ; c'est que cette étude est, pour ceux qui s'y livrent, une source de vives jouissances. Avec l'archéologie, il peut arriver parfois qu'on ennuie les autres, mais on ne s'ennuie jamais soi-même ; et c'est un point qui ne manque pas d'importance. La chasse aux vieux documents, aux vieilles pièces d'archives, aux vieilles inscriptions, pour être plus inoffensive et moins sanguinaire que l'autre, celle au gibier, ne passionne pas moins ses adeptes. Elle est pour eux une distraction très agréable, lorsqu'elle n'est pas une occupation très absorbante qui ne leur laisse pas sentir un instant le poids de la vie. Quand, dans les *Plaideurs*, Perrin Dandin, le juge, invite la charmante Isabelle à venir voir mettre un accusé à la question, il lui dit cette parole profonde :

... Cela fait toujours passer une heure ou deux !

L'archéologie fait passer beaucoup d'heures délicieuses, du moins aux archéologues.

Cependant il me semble que nous ne devons pas nous borner trop exclusivement aux jouissances de l'archéologie. Si vives qu'elles soient, elles sont aussi fort austères. Tous les membres de notre Société ne les goûtent point au même degré; certains, dans l'ordre de nos travaux, peuvent en désirer d'autres. Pourquoi, de temps en temps, une gentille poésie, une aimable saynète, des impressions de voyage, des observations d'histoire naturelle, sur les plantes ou les animaux de notre pays, bien d'autres sujets encore ne viendraient-ils pas varier un peu le solide et sévère menu archéologique? Nous sommes une société savante, sans doute et noblesse oblige. Mais le sourire n'est pas interdit aux savants. Le poète latin a dit avec beaucoup de sens :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci;

et il a même dit cet autre mot, qui peut se prendre dans une très bonne acception :

Misce stultitiam consiliis brevem.

Et du reste, la science elle-même, telle qu'elle est à notre portée, ne comprend pas que l'histoire. L'étude d'un oiseau de nos bois, d'un insecte ou d'un arbuste de nos friches, d'un orage de nos étés, vaut bien, au point de vue scienfique, celle d'une généalogie, d'un blason, ou d'une statue mutilée et ferait aussi bonne figure dans notre Bulletin ou dans nos Mémoires.

La Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, fondée en 1870, entre dans sa quarantième année. Pour un individu, c'est le commencement de la maturité, qui n'est pas très éloignée de la décadence. Pour une collectivité robuste, et destinée à vivre, c'est l'adolescence, à peine. Aussi notre Compagnie a-t-elle, je l'espère, un long avenir devant elle. Les membres passent, la société reste.

Des trente-trois fondateurs dont la liste se trouve au premier volume de nos Mémoires, trois, MM. Collin, Micault et Poincaré, sont encore inscrits sur la liste donnée dans le dernier volume paru. Il est juste de rendre hommage à ces trois fidèles, à ces honorables doyens. Le 18 décembre dernier, nous conduisions au cimetière un autre de nos fondateurs, M. Emile Bala, et, le 6 septembre précédent, décédait à Grenoble, dans sa quatre-vingtième année, M. le professeur Charaux, qui, depuis l'origine de la Société, n'avait cessé de lui porter l'intérêt le plus

sympathique. A tous nos morts va notre souvenir ému. Et dans les vivants, surtout dans les jeunes, nous mettons nos espérances.

Puisse cette année nous être favorable, abonder en bons travaux, n'être marquée par aucun deuil. Notre tâche est loin d'être achevée, elle ne le sera jamais. Pour l'histoire du pays particulièrement, il y a toujours à faire. Comme le remarquait volontiers notre regretté confrère et ami Konarski, l'histoire est dans un perpétuel recommencement, chaque jour lui apporte des documents nouveaux, pièces inédites, monuments inconnus, trouvailles exhumées, qu'il s'agit de mettre en œuvre. Ce n'est pas à elle que s'applique le mot de La Bruyère : « Tout est dit, et l'on vient trop tard ! »

Songez, peut-on dire à nos travailleurs, pour exciter leur zèle, que vos recherches ne sont pas aussi obscures, ni la publicité qui leur est donnée par nous aussi restreinte qu'on le croit communément. Notre Bulletin, nos Mémoires, grâce à l'échange avec des sociétés correspondantes, vont en différents points de la France et même de l'Europe, que dis-je, du Nouveau-Monde. On peut les lire, non seulement dans les départements de l'Est limitrophes du nôtre, mais dans le Nord, l'Ouest et le Midi. On peut les lire à Trèves, à Luxembourg, à Arlon, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Moscou, à Upsal. Ils passent la Méditerranée, pour aller jusqu'au Caire, et l'Océan Atlantique lui-même ne les arrête point, dans le vol audacieux qu'ils prennent vers New-York, Washington, Milwankee, Saint-Louis, San-Francisco, Rio de Janeiro et Buencs-Ayres. C'est là vraiment une publicité magnifique, et on peut dire que, grâce à nous, Bar-le-Duc rayonne dans le monde entier.

Si l'on contestait sur ce point, il en est un autre sur lequel tout le monde sera d'accord : c'est que notre Société, se tenant sagement en dehors des questions irritantes, est un terrain neutre où règne une confraternité pacifique et bienveillante, et où tout le monde peut, sans arrière-pensée, se donner la main. La triste politique, avec ses querelles et ses discordes, n'y pénètre point. L'érudition elle-même y reste courtoise, ce qui n'est pas invariablement dans ses habitudes ; nous ne connaissons pas ces discussions acrimonieuses auxquelles les savants eux-mêmes ne savent pas toujours rester étrangers. Aucun de nos membres n'est jamais sorti de nos séances avec un levain d'amertume. Hélas! toutes les séances dans le monde ne ressemblent pas à celles-là.

Vous connaissez la devise de Bar-le-Duc : « Plus penser que dire ». Je suis sûr d'être votre interprète en affirmant que nous continuerons à faire tous nos efforts pour bien penser et pour bien dire.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs* : R. Parisot : Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale, in-8°, 614 p., Paris, Picard, 1909. — *Id.* La Lorraine, région française telle qu'elle est constituée par les conditions géographiques, historiques et économiques, in-8°, 18 p., Nancy, 1908.

Envoi du ministère : Bull. archéol. du Comité des travaux hist. et scientif., 2e livr., 1908.

Envois des sociétés correspondantes : Mém. de la Soc. d'agriculture de la Marne, t. X, 1906-1907. — Soc. industr. de Reims, n° 5, 1908. — Bull. de la Soc. d'Hist. nat. de Mâcon, n° 6, 1908. — *Ons Hémecht*, n° 1, 1909. — Bull. des Soc. Artist. de l'Est, n° 1, 1909. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., n° 9, 1908. — Notes d'art et d'archéol., n° 12, 1908. — Soc. d'archéol. de Saint-Pétersbourg, 3e fasc., 1908.

Lectures et Communications : M. G. Arnould présente à la Société deux objets qui viennent d'être légués au musée par feu M. Auguste Picquot : un très beau crucifix d'ivoire, travail français du xviiie siècle et un émail remarquable représentant saint André, d'après la gravure de la série des *Grands-Apôtres* de Jacques Callot. Ces deux œuvres d'art sont admirées par les membres présents, et seront appréciées par les visiteurs du musée.

M. de Dumast envoie des *Notes complémentaires sur la famille Vyart de Bar-le-Duc* (V. plus haut, p. xv).

M. Vigo donne lecture des premiers chapitres d'une étude soigneusement documentée qu'il a entreprise sur l'*Histoire de la Bibliothèque publique de Bar-le-Duc*. Cet établissement remonte à l'époque de la Révolution. Le premier fonds en fut constitué par les livres de l'abbaye de Saint-Maurice-de-Beaulieu, et d'autres maisons religieuses supprimées par l'Assemblée nationale. Les collections des bénédictins de Beaulieu n'arrivèrent pas sans encombre à leur destination. Revendiquées par le district de Clermont, puis concédées à la ville de Bar-le-Duc, elles subirent comme tant d'autres biens natio-

naux, plus d'une aventure, et l'histoire des débuts de la Bibliothèque aujourd'hui florissante de notre chef-lieu est celle du gaspillage, des déprédations et de l'administration la plus insouciante, pour ne pas dire plus, des richesses bibliographiques livrées par le hasard à une municipalité qui avait d'autres soucis. M. Vigo conduit cette histoire jusqu'en 1806, et donne des renseignements nouveaux et pleins d'intérêts sur le passage à Bar-le-Duc de Dom Maugérard, ancien bénédictin, commissaire et inspecteur des bibliothèques dans les départements de l'Est. Ce personnage diversement jugé par les bibliographes et les historiens, et bien connu pour avoir enlevé, au profit de la Bibliothèque impériale, un grand nombre de manuscrits et d'incunables dans les monastères rhénans, ne négligea pas de dépouiller les bibliothèques de Saint-Mihiel et de Bar des ouvrages de valeur qu'elles pouvaient posséder, et qui, il faut le reconnaître, étaient fort mal gardés. A Verdun, par contre, il se heurta à l'énergique opposition du bibliothécaire Dom Yber, ancien bénédictin, qui lui fit interdire l'accès de ses locaux et qui sut conserver intact le dépôt qui lui avait été confié.

M. Braye donne lecture de son rapport sur la candidature de M. Pinel, pharmacien à Bar-le-Duc, qui est ensuite élu membre correspondant.

Sur la proposition de plusieurs membres, M. Alexandre Laurent démissionnaire pour des raisons de santé, est nommé membre honoraire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. Dannreuther.

ARCHÉOLOGIE

Repositoires eucharistiques de la Meuse (*Suite*).

La question des repositoires eucharistiques pratiqués dans les murs des églises à l'époque de la Renaissance continue de préoccuper les archéologues ; aussi je pense qu'il convient de

chercher à compléter la liste de ceux qui existent dans notre département. J'en ai mentionné quinze une première fois (1) et huit une seconde (2). En voici encore quinze, qui me sont nouvellement signalés par des confrères auxquels on peut avoir confiance : MM. les curés Gillant et Génin, et M. E. Groffe, de Montfaucon.

1. Aulnois-en-Perthois (M. Génin).

2. Burey-en-Vaux, chapelle de sainte Libaire (*Idem*).

3. Ecurey. — Eglise. « Au côté gauche (3) de l'autel du chœur, dans le mur (côté de l'Evangile) se trouve une sorte de *Repositorium* ancien, prenant jour sur le cimetière, à l'endroit où autrefois il y avait une sorte de retable formant *ossuaire* au cimetière. » (Extrait d'une lettre adressée le 19 juin 1908 à M. le curé Gillant par M l'abbé Giron, curé d'Ecurey.)

4. Erize-la-Brulée. — Eglise. « Edifice monumental, style ogival flamboyant du XVI^e^ siècle... *Repositorium* et crédence remarquables. » (Abbé Gillant, *Pouillé du diocèse de Verdun*, t. II, p. 372.)

5. Hargeville. — Eglise. « Dans le mur près de l'autel, ancien *Repositorium* formant édicule à clochetons, XV^e^ siècle. » (*Ibidem*, II, 381.)

6. Haumont-près-Samogneux. — M. Groffe me signale comme pouvant provenir d'un repositoire, à l'église du lieu, un oculus : « cet intéressant monument, dit-il, se trouve à la base du clocher et date, je crois, du XIV^e^ siècle (4); il a dû faire partie de l'ancienne église, car la nouvelle et le clocher datent du XVIII^e^ siècle ».

7. Lavincourt (M. Génin).

8. Ménil-sur-Saulx (M. Génin).

9. Peuvillers. — Eglise. « Ancienne chapelle seigneuriale : chœur du XIII^e^ siècle; le reste de l'édifice, du XVIII^e^ siècle.

(1) *Bulletin*, mars 1907, p. XXXII-XXXVIII.

(2) *Idem*, janvier 1908, p. VI-X.

(3) Il serait plus liturgique de dire *droit*, puisqu'il s'agit du côté de l'Evangile.

(4) Cette date est probablement trop reculée.

Autel du XIII^e^ siècle orné de peintures. Baldaquin au-dessus du maître-autel. — Ancien *Oculus*. » (M. Gillant : extr. du *Pouillé de Verdun*, t. IV, en préparation.)

10. REMENNECOURT. — Eglise. Abside reconstruite au XVI^e^ siècle, « ancien *repositorium* de cette époque ». Une note de feu M. Maxe, architecte, relative à cette abside, porte : « un *repositorium* se voit du côté de l'Evangile avec sa rosace extérieure l'indiquant aux passants... » (Abbé Gillant, *o. c.*, t. II, p. 624.)

11. SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE. — Eglise. « Dans le chœur, à gauche, on remarque un *Oculus*. » (*Ibidem*, t. III, p. 615.)

12. SAINT-JULIEN. — « En reconstruisant l'église en 1862, on a retrouvé, dans l'épaisseur du mur, un ancien *Repositorium*. » (*Ibidem*, t. III, p. 114, note 1.)

13. SENON. — « Repositorium au nord-est du chœur » de l'église (1). (*Ibidem*, t. IV, en préparation.)

14. TROUSSEY. — Église : « A l'abside, restes d'un ancien *Oculus*. » (*Ibidem*, t. III, p. 821).

15. VILLERS-DEVANT-DUN. — « Eglise du XIII^e^ siècle. *Repositorium* au fond de l'abside. » (M. Gillant.)

Je n'ajouterai qu'un mot de commentaire, pour faire remarquer ce qui est dit de l'oculus d'Écurey : il prenait jour sur le cimetière juste en face de l'ossuaire, ce qui paraît bien venir à l'appui de mon opinion sur les rapports du *repositorium* à *oculus* pratiqué dans le mur avec le culte des trépassés.

J'ai parlé ailleurs (2) de fenêtres singulières d'églises anglaises qui, d'après ce qui en était dit, me paraissaient devoir attirer l'attention sur le rôle qu'elles auraient pu avoir d'oculi eucharistiques. Je vois avec plaisir que la même idée est venue à M. Fernand Donnet, le distingué secrétaire de l' « Académie royale d'Archéologie » de Belgique; dans le *Bulletin* de cette Société (3), rendant compte du travail de M. l'abbé Gilbert Wal-

(1) Cette belle église a été bâtie au XVI^e^ siècle par le protonotaire Léonard Waltrin, dit Valtrini, originaire de Senon.

(2) *Revue de l'art chrétien*, 1906, p. 404-407.

(3) Année 1908, p. 27.

bock dont j'ai parlé antérieurement, il ajoutait : « Précédemment, nous nous sommes occupé ici même des niches avec ouvertures extérieures ménagées en Angleterre dans certaines parties des églises ogivales. Celles-ci ont d'évidentes similitudes avec les *oculi et armoires eucharistiques* qui existent dans les églises lorraines. »

A titre de renseignement nouveau pouvant se rattacher au même sujet, il importe peut-être de reproduire les deux analyses suivantes d'ouvrages récents, faites par M. Marcel Aubert dans la chronique du *Bulletin monumental*, 1908, p. 178.

« Baies étroites et basses dans les églises de Scandinavie et d'Irlande. — M. Ambroise Boyson complète ses études sur les baies étroites et basses que l'on rencontre dans les églises de Scandinavie; M. Philip Mainwaring-Johnston, étudiant le même sujet dans les églises d'Irlande, montre que certaines de ces baies, comme celle de Saint-Douglas-l'Anachorète, près de Dublin, « servaient à l'audition des confessions ». — *Archeological journal*, 1908, t. LXX, p. 26-65, pl. et fig.

« Vieilles sacristies. — M. Richard Haupt, reprenant le sujet traité par M. Boyson sur les fenêtres basses latérales et les baies étroites percées au chevet des églises, écarte certaines hypothèses plus ou moins bizarres émises sur le rôle de ces fenêtres; il prouve que la partie du chœur située derrière l'autel tenait lieu de sacristie, et les ouvertures en question servaient à l'éclairage et à l'aérage de ces réduits. — *Zeitschrif für Geschichte der Architektur*, février 1908, p. 134-138 ».

Croire qu'une baie ouverte dans un mur pouvait servir à la confession auriculaire est véritablement inadmissible; mais s'agissait-il simplement de petites fenêtres destinées à éclairer un réduit tenant lieu de sacristie? *A priori*, j'ai de la peine à l'admettre : au Moyen-âge, on aimait à n'être pas à l'étroit dans l'église et à voir clair dans les sacristies. Je crois du reste que la question, relativement à l'Angleterre, vient d'être reprise par M. Boudinhon dans l'estimable *Revue du clergé français*. Attendons le résultat de nouvelles enquêtes.

L. Germain de Maidy.

VARIÉTÉS

Un sorcier à Sauvigny.

La croyance en la sorcellerie était encore vivace dans nos campagnes au commencement du XIXe siècle, ainsi que nous le révèle un curieux jugement rendu par le juge de paix du canton de Vaucouleurs, le 19 mars 1810, portant que :

« Alliot (propriétaire à Sauvigny, plaignant), objet d'un préjugé populaire absurde, mais qui semble accrédité, et dont ses ennemis abusent pour l'insulter, passe pour un SORCIER parmi quelques habitants crédules de la commune de Sauvigny. Ils croient ou feignent de croire qu'il est maître de *prendre la forme de tel animal* qu'il juge à propos et que de temps à autre il se transforme en *loup-garou*. Ce n'est pas la première fois qu'il en a porté ses plaintes à la justice. Elles tombent en ce moment sur Nicolas Montignon (le défendeur). Il prétend que celui-ci l'a appelé publiquement *peau de loup* (1) et *sacré-gredin*, et il en demande la réparation...

Considérant, d'une part, qu'il résulte des dépositions univoques des quatre témoins entendus en l'enquête d'Alliot, la preuve la plus concluante que Montignon l'a traité en public de sacré-gredin et de peau-de-loup, ce qu'il a répété plusieurs fois.....

Considérant, d'autre part, qu'il résulte des dépositions des témoins de Montignon (contre-enquête) que ces propos ont donné lieu à une rixe entre lui et Alliot, qu'ils se sont pris au collet, même que le fils d'Alliot, tenant d'une main Montignon par derrière, lui a donné de l'autre un coup à la figure qui lui a rendu un œil tout rouge et fait une égratignure au-dessous.

Considérant, en outre, que le ressentiment d'une *injure aussi flétrissante* dans l'opinion du peuple a pu, dans un premier mouvement, porter Alliot et son fils, à en tirer vengeance sur le champ, mais que tout s'est borné à un coup sur la figure de Montignon.

Considérant enfin que cette voie de fait, dont l'effet est d'un seul instant, et qui peut paraître excusable dans la circonstance, ne peut entrer en compensation avec une imputation ridicule et absurde à la vérité aux yeux des hommes sensés, mais *odieuse* et *horrible* dans les idées populaires, qui tend à *dégrader pour toujours* celui qui en est l'objet et à imprimer une *note d'infamie* jusque sur sa postérité.

Nous juge de paix, faisant droit sur le tout, disons qu'il résulte preuve suffisante de l'enquête d'Alliot que Montignon l'a qualifié de peau-de-loup ; qu'on ne peut voir dans un pareil discours que l'intention de répandre et d'éterniser un genre de diffamation *d'autant plus cruel* que les habitants des campagnes y attachent une *idée plus odieuse*. En conséquence, disons que le dit Montignon sera

(1) On trouve des formes de cette injure populaire dans les noms propres encore fréquents de Pasdeloup, Piédeleu, Petdeloup, etc.

tenu de le reconnaître pour homme d'honneur et de probité, non taché des faits injurieux dont est question et d'en passer acte au greffe dans le jour à ses frais, sinon que notre présent jugement vaudra le dit acte ; lui faisons défenses de récidiver sous telles peines qu'il appartiendra ; le condamnons en 10 francs de dommages-intérêts et aux dépens par nous réglés à 21 fr. 74 non compris ces présentes et y compris 6 francs pour taxe aux témoins.

Faisons pareillement défenses au dit Alliot et à son fils de plus à l'avenir maltraiter Montignon. Et attendu la provocation dudit Montignon par la gravité de l'injure ci-dessus énoncée, avons compensé les dépens de la demande incidente. Sur le surplus des autres fins et conclusions des parties les avons mises hors de cour et de procès ».

C. CHÉVELLE.

CHRONIQUE

*** *Le congrès des Sociétés savantes.* — Par décision du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, les dates fixées précédemment pour la session du 47e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui devait s'ouvrir à Rennes le 13 avril prochain et être clôturé le 17 du même mois, sont modifiées ainsi qu'il suit :

La séance d'ouverture aura lieu, sous la présidence du Ministre, le samedi 3 avril, à 2 heures.

*** M. Braye est délégué par la Société des Lettres pour la représenter à cette réunion.

*** La Société enregistre avec satisfaction les distinctions qui ont été conférées à plusieurs de ses membres :

MM. Pernet et Toussaint sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

MM. Cabley, Lesort, Mignien, Varin-Bernier et Vigo, officiers de l'Instruction publique.

M. d'Arbois de Jubainville, officier d'Académie.

*** **AVIS DU TRÉSORIER. — Les cotisations de 1909 seront mises en recouvrement à dater du 1er mars.**

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÈTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 4 AVRIL 1909

La Société se réunira *le mercredi, 7 Avril 1909,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. d'Arbois de Jubainville : Une recherche d'archives à Villotte-devant-Louppy, en 1550;

2° M. Dannreuther : La cheminée des Guyot-Lescamoussier au musée de Bar-le-Duc;

3° M. C. Chevelle : La rage et les quêtes de saint Hubert;

4° M. Vigo : Rapport sur la candidature de M. A. Cavéneget, présenté par MM. A. Martin et Dannreuther.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 Février 1909.

Présidence de M. Alex. Martin, *président.*

Sont présents : MM. G. Arnould, Braye, Chevalier, J. Collot, Dannreuther, L. Goblet, A. Martin, Vigo, Vinchon.

M. d'Arbois se fait excuser.

Correspondance : M. Alex. Laurent remercie la Société de lui avoir conféré le titre de membre honoraire.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* A. Grandveau : Annuaire de la Meuse, 1909, 45e année. — G. Vigo : Un maire de Bar-le-Duc sous la Restauration : C. F. Bouillard (*extr.*),

1909. — A. Pierrot : Montmédy sous l'ancienne monarchie française (*extr.*), 1909.

Envois des sociétés correspondantes : Revue de Saintonge, n° 1, 1909. — Mém. de la Soc. d'émulat. de Montbéliard, 35e vol., 1908. — *Le Pays Lorrain et Le Pays Messin*, n° 2, 1908. — Revue Mabillon, n° 16. — Bull. mens. de l'Académie des Sciences de Montpellier, nos 1, 2, 1909. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., n° 10, 1908. — Mém. de l'Acad. de Caen, 1908. — Bull. de la Soc. d'agric., lettres, sciences et arts de la Haute-Saône, 1908 [et *Table analyt. et centennale*]. — Notes d'art et d'archéol., n° 1, 1909. — Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est, 4e trim., 1908. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, n° 2, 1909. — Bull. mens. de la Soc. d'archéol. lorr. n° 1, 1909. — Revue bénédictine, n° 1, 1909.

Lectures et Communications :

M. d'Arbois a découvert aux Archives départementales une *pétition signée de J. J. Regnault* et datée du 30 août 1792 : Ce document, qu'on lira plus loin (p. xxxix), est une contribution curieuse à la biographie encore à faire de ce personnage dont la carrière politique et littéraire fut longue et variée. L'empressement qu'il mit à se soustraire aux appels de la patrie en danger montre que le caractère était à la hauteur du talent chez cet écrivain de deuxième ordre.

Le secrétaire ajoute à cette lecture la communication d'un « congé absolu » délivré à un jeune volontaire du 3e bataillon de la Meuse, Guillaume Magot de Bar-le-Duc. Cette pièce datée de Thionville, le 17 janvier 1793, est revêtue de la double signature autographe d'Oudinot comme commandant du bataillon et lieutenant-colonel.

M. Braye donne lecture de son travail sur le *Club de Ligny* (*1791-1794*). Dans une première partie, l'auteur montre comment douze citoyens patriotes, à la tête desquels les abbés Viard, Duseaulx et Braconnier, professeurs au collège, se sont réunis (3 avr. 1791) pour former le Club des Amis de la Constitution, auquel s'affilient quantité de prêtres, de chevaliers de

Saint-Louis et de bourgeois. Les séances, entièrement publiques à partir du 23 avril 1792 seulement, se tiennent à la salle de philosophie du Collège, puis au réfectoire et à l'église des Cordeliers, enfin de nouveau à la salle de philosophie. La seconde partie est consacrée à la politique du Club. Tout de suite, le Club est imbu de l'esprit constitutionnel, démocratique et gallican. Le 3 juillet 1791, après « la fugue de Varennes », il se prononce pour le choix d'un nouveau gouvernement : point de roi, ou un roi avec un conseil exécutif élu par les départements responsable et amovible. Les orateurs du Club applaudissent, dès le 5 juillet, à l'intérim républicain existant en fait, et demandent le châtiment de Louis, « ce traître » qui leur « fait horreur ». Les événements se précipitent : le Club voit le rétablissement de Louis XVI avec méfiance, se prononce contre les Feuillants et contre le veto (décrets sur les émigrés et les prêtres réfractaires), demande la guerre (2 avr. 1792) et se félicite de « la sainte journée du 10 août ». Le 18 août 1792, la société décide de s'appeler désormais Société d'amis de la Liberté et de l'Égalité, le 8 octobre se réjouit de l'avènement de la République.

M. G. Arnould, désireux de répondre à l'un des vœux formulés par le président dans la dernière séance, apporte quelques impressions poétiques, d'après des paysages ou des souvenirs de la vie rurale meusienne. La Société accueille avec faveur ces productions d'une inspiration idyllique et champêtre et souhaite que la Muse continue à visiter l'auteur de ces essais dignes d'être encouragés.

Sur la demande de quelques membres, la Société décide de mettre à l'étude la question des cotisations perpétuelles ou capitalisées et charge son Trésorier de présenter un rapport sur la question à la prochaine réunion.

M. R. Agrapart est élu membre correspondant conformément aux conclusions du rapport de M. G. Arnould, et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

DOCUMENTS

I

SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION — BAR-LE-DUC

LIBERTÉ ET PATRIE

ADRESSE

De la Société des Amis de la Constitution à ses Freres les Citoyens des Campagnes (1).

Bar-le-Duc le 22 Juin 1791.

Freres et Amis,

La Patrie est menacée; l'enlèvement du Roi ne laisse aucun doute ; mais les ennemis ne sont pas encore rangés en bataille; ce n'est donc pas aujourd'hui, ni demain qu'elle vous appelle au combat. Le courage qui vous anime ne voudroit point de délai, nous le sentons; nos Freres qui arrivent de toutes parts nous l'attestent et déjà les dangers nous paroissent moins grands à la vue de nos ressources. Nous avons le temps de nous mettre en mesure : nos barrieres ne sont pas forcées, nos frontieres sont garnies; elles sont encore intactes. Les troupes qui peuvent ravager la France ne sont pas rassemblées ; elle ne marcheront contre nous que quand elles présenteront des forces combinées. Pour ce rassemblement et les préparatifs qu'il exige, il faut du temps. Le danger réel ne sera que dans quelques jours : reposez-vous sur nous pour vous donner

(1) M. Bister nous communique un exemplaire de cette *Adresse* devenue rare, où se reflètent les ardeurs et les craintes patriotiques de l'époque.

le signal, et des renseignemens le plus souvent que nous le pourrons : mais ce que nous vous demandons au nom de la Patrie, c'est de vous exercer à faire des évolutions militaires. Que tous les hommes en état de porter les armes apprennent à les manier. Si vous n'avez que quelques fusils, partagez vous en plusieurs sections : les uns s'exerceront un jour et les autres s'exerceront le lendemain : ainsi de suite à l'alternatif.

Du moins, freres et amis, lorsque le moment sera venu, vous pourrez vous défendre. Vos freres de tous les Districts, vont comme vous apprendre à manier les armes. Une fois que vous saurez faire l'exercice, marcher en bon ordre, qu'ils viennent les perfides, les scélérats qui vous déclarent la guerre! . . . Vous aurez des points de réunion, des rendez-vous. Quant aux dépenses, ne vous en occupez pas : nous allons prendre des arrangemens : ce sont vos moissons, vos possessions, vos femmes, vos enfans qu'il s'agit de défendre; nous saurons trouver des moyens.

Nous vous invitons à vous choisir un Commandant et un autre dans chaque chef-lieu de canton. Il tiendra registre de ceux qui s'exerceront, et tous les dimanches il rassemblera au lieu qu'il croira le plus propre toutes les Gardes Nationales de bone volonté.

Eh ! non sans doute vous n'avez pas assez d'armes; mais nous venons d'en solliciter, et le Département secondé par l'Assemblée Nationale vous en procurera : au moment de la crise vous en trouverez; ne cessez de vous exercer, voilà ce qui est urgent. Maintenant sans expérience que ferez-vous contre des ennemis, contre des troupes de lignes qui connoissent les manœuvres militaires? Ils vous égorgeront sans pitié. Si vous ne savez manier que la faulx, le fléau, les fourches, une bordée vous mettra en déroute : il faut donc apprendre à manier le fusil... Les monstres! ils ont appris, ils savent l'art de tuer les hommes; il est absolument nécessaire d'apprendre à marcher, à obéir, à fondre à propos sur des bataillons serrés... L'artillerie des places de guerre vous secondera, soyez en sûrs; vous trouverez sur le champ de bataille des foudres pour servir votre courage, votre trop juste fureur... Union, prudence, modération, obéissance à

vos Commandans, c'est tout; la Patrie est sauvée : mais lâcheté ou mésintelligence de votre part, vos maisons, vos recoltes sont en flamme, réduites en cendres : vous êtes immolés et la France est dans les fers.

Ainsi donc, freres et amis, pour vous dire avec précision ce que vous devez faire; inscrivez-vous chez celui que vous choisirez pour votre Commandant : divisez-vous par section de 30 ou 40 hommes, pour apprendre à marcher, à charger vos armes, à exécuter avec ordre les mouvemens militaires. Que les hommes mariés, que les jeunes gens s'assemblent chacun trois fois la semaine seulement deux ou trois heures..... Que tous les Commandans d'un canton aillent trouver le Commandant du chef-lieu, ils apprendront de lui ce qu'ils doivent vous dire et ce qu'ils doivent faire. C'est avec eux que nous allons établir une correspondance suivie.

S'il se trouve parmi vous quelques freres lâches ou timides, gardez-vous de les forcer ! songez que votre cause est juste, et que vous ne prenez les armes que pour défendre et non pour attaquer. Quelle gloire pour vous, freres et amis, si vous sauvez la Patrie ! et quelle satisfaction, si après l'orage vous pouvez dire, *nous n'avons pas commis une injustice.*

PÉRARD, *Président.*
VAACHÉ,
LAVOCAT,
ROBINOT fils,
FRANÇOIS fils,
} *Secrétaires.*

P. S. Nous apprenons que le Roi est arrêté à Varennes et qu'on le reconduit à Paris : mais il est probable que dans trois semaines ou un mois, on déclarera la guerre à la France. Alors ne faudroit-il pas que tous les villages se concertent et se réunissent pour se défendre et se soutenir réciproquement ?

A BAR-LE-DUC, Chez Choppin, Imprimeur de la Société des Amis de la Constitution.

II

PÉTITION DE J.-J. REGNAULT

A Messieurs les administrateurs du Directoire du département de la Meuse.

Un individu d'une complexion faible et d'une santé chancelante est moins utile que nuisible à la Patrie lorsqu'il s'agit de la défendre par la force des armes. Cependant comme citoyen, il lui doit son tribut, et serait injuste et lâche de ne le point acquitter. L'Exposant, malgré ses justes réclamations a été en quelque sorte obligé de s'inscrire sur la liste des Volontaires qui volent à la défense de la France. Mais il n'a jamais cru devoir marcher en personne puisque ses facultés physiques ne le lui permettent pas. Il offre pour suppléant un citoyen robuste et vigoureux et aime à espérer de l'équité de MM. les administrateurs qu'ils l'accepteront sans résistance (signé) J. J. Regnault.

A Bar, 30 aoust les ans 4 et 1er.

Soit communiqué à la municipalité de Bar pour y fournir ses observations et ensuite aux sieurs commissaires du canton pour statuer provisoirement à la suitte. Rapporté être avisé à fin de droit. Fait au district de Bar le 30 aoust 1792, l'an 4e de la liberté (signé) Buisson.

Renvoyé à MM. les commissaires de la section de St Antoine pour avoir égard à la pétition cy contre et y statuer ce que de droit. Bar le 30 août 1792 l'an 4e de la liberté (signé) Moreau, Chaudron, Badelle, Magot.

Les commissaires soussignés attendu les offres de l'exposant et sa délicate complexion sont d'avis qu'il y a lieu de l'autoriser à se faire remplacer par un homme qui ne seroit pas sujet au même service. Fait à l'assemblée le 30 aoust 1792, Pelletier, Humbert.

Le Directoire du District de Bar, qui a vu de nouveau le présent exposé, l'avis des commissaires en marge et ouï le

procureur sindic, considérant que Jean Nicolas Bigeard que l'exposant propose de mettre en son lieu et place est d'une grande stature, fort et robuste, et que comme père de famille il ne se trouve pas dans la liste de ceux qui devoient aller au secours de Verdun, estime qu'il y a lieu d'accepter ledit Bigeard au lieu et place de l'exposant. Fait à Bar le 29 aout 1792.

Vu par le Directoire du département de la Meuse, la présente requête, l'avis du directoire du district de Bar, ouï le raport et le procureur général sindic

L'assemblée arrête que sur la demande de J. J. Regnault il n'y a lieu de délibérer. A Bar en l'assemblée, le 30 aoust 1792.

Ternaux, *président*, Lanthonnet, Gossin, Jeantin, Letixerant, Collas, Aubry L^{t} g^{al}, Humbert, Reinier, Jacob.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

⁂ M. L. Auvray publie dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1908, p. 152), un passage resté jusqu'ici inédit de la Chronique universelle de Sozomène de Pistoie qui renferme à l'année 1429 un chapitre sur Jeanne d'Arc. Ce témoignage d'un contemporain sur la Pucelle d'Orléans avait été utilisé par Lorenzo Bonincontri qui a, dans ses Annales, consacré à Jeanne d'Arc quelques lignes bien connues, reproduites au t. IV du *Procès* (éd. Quicherat). Mais le texte de Sozomène contient, en plus, une mention formelle de l'origine barroise de la Pucelle, en ces termes : « Cum bellum inter Anglicos et Gallos diu traheretur, Anglorumque vires in dies florerent, excitatus est spiritus puelle *ex ducatu Barensi*, ac quasi dote prophetici spiritus Regi indixit... etc. ». L'importance de ce texte doit être signalée aux futurs historiens de Jeanne d'Arc.

⁂ M. J. B. Sibenaler décrit la série de *Taques et Plaques de Foyer* du musée d'Arlon, en une brochure copieusement

illustrée de 172 p. in-8° (Arlon, impr. Brück, 1908). Outre les 83 numéros de cette collection, l'auteur a l'excellente idée de reproduire un grand nombre d'autres pièces provenant de collections particulières, et en intercale la description dans son travail. La plupart de ces documenls intéressent la province de Luxembourg, mais nous trouverons dans le consciencieux ouvrage du conservateur honoraire du musée arlonnais bien des renseignements sur des familles de notre région. Il est dommage que le principe qui a présidé au classement échappe au lecteur. L'absence d'une table de matières se fait cruellement sentir. Ce n'est pas encore le répertoire général rêvé par les amateurs de ces petits monuments aussi intéressants pour l'art que pour l'histoire et la généalogie. Du moins c'est un essai fragmentaire qui l'emporte sur tous les précédents par l'abondance et l'exactitude des illustrations en simili-gravure. A recommander (p. 11) quelques conseils pratiques pour le moulage, l'estampage et la conservation des taques, conseils dont nous souhaiterions l'application dans plus d'un musée de notre connaissance. Parmi les corrections à signaler à l'auteur en vue d'une seconde édition : P. 53 : La taque aux armes de Lenoncourt accolées d'un écu en losange à trois macles de... a été décrite, sans être définitivement identifiée, par M. Léon Germain dans son article sur la taque de Jacques Busselot et de Judith Gauvain, dans nos Mémoires (t. VI, 3e série, 1897, p. 194). Elle est une variante de cette dernière. — P. 63 : au lieu de : l'abbé Lallemand, prieur de l'abbaye de S -Marie, mayeur de Pont à Mousson, lire : l'abbaye de S -Marie-Majeure. — P. 85 : Cette plaque représente non pas la mort de Saül, mais la conversion de saint Paul. — P. 161 : L'inscription illisible de la taque aux trois saintes ne serait-elle pas une invocation dans le genre de : *Bittet für unss?*. — P. 167 : Ce ne sont pas des dauphins, mais des bars qui forment les branches de la couronne fermée de Lorraine. Le duc Léopold I imagina cet ornement distinctif à l'imitation des dauphins qui ornaient la couronne de l'héritier du trône de France. Des croix de Lorraine terminaient ces branches, et au sommet un globe était surmonté de la croix de Jérusalem.

⁂ *Revues régionales.* — La revue « Le Pays Messin » vient de s'adjoindre au « Pays Lorrain » dont le succès et l'influence ne pourront que grandir encore par cette adjonction. Une nouvelle publication périodique, dont nous rendrons compte si elle nous parvient, portera le titre de *Revue des marches de l'Est.* Elle sera historique, littéraire et artistique. Elle est dirigée par M. Pierre Braun et devait, primitivement, relever le titre de l'ancienne *Revue d'Austrasie.* H. D.

Annales de Vaucouleurs.

⁂ Le 10 septembre 1610, l'évêque de Toul fut reçu par le chapitre de Vaucouleurs, ce qui donna lieu à la dépense ci-après rapportée par le receveur :

A un cosson pour 12 truites et 50 écrevisses....	4 fr.	6 gros
A Estienne Lespicier, achat de truites à Gondrecourt, voyage et nourriture.....	3 —	10 —
Poisson.....	10 —	6 —
Ecrevisses.....	3 —	» —
Fruits achetés à la ferme de Tusey.....	» —	16 —
Epinards.....	» —	10 —
Œufs.....	2 —	» —
Pois, crême, lait.....	» —	10 —
Un bichet de charbon.....	» —	4 —
Beurre.....	5 —	4 —
Une livre de sucre.....	2 —	4 —
Pain.....	3 —	3 —
Pâtissier : 24 pièces, 3 patés de poisson, un paté de truite, tourtes.....	6 —	6 —
18 pots de vin à 1 franc le pot.....	18 —	6 —
12 pots de vin à 10 gros le pot.....	10 —	6 —
1 livre 1/2 de chandelle.....	» —	9 —
8 pots de vin blanc à raison de 7 gros le pot, 6 pots de vin clairet à 9 gros le pot.....	9 —	2 —
Vin d'Orléans.....	7 —	7 —
Au cuisinier de M. de Toul pour ses peines ...	» —	18 —
TOTAL.....	91 fr.	3 gros

(Compte du receveur, 1610-1611).

⁂ L'abbé Sigorgne fut exilé à Vaucouleurs en 1749. M. Lévy-Schneider nous signale un passage des Mémoires de l'abbé Morellet qui mentionne ce fait :

« Turgot, élève au collège du Plessis, y eut pour maître Si-

gorgne, professeur de philosophie, qui enseignait alors le premier dans l'université la bonne astronomie physique. Il se lia aussi dans le même temps, avec l'abbé Bon, maître de quartier à Sainte-Barbe, homme de beaucoup d'esprit et de talent. Cette liaison le mêla dans une affaire qui devint funeste pour Sigorgne et l'abbé Bon. Celui-ci avait fait des vers où le roi et M^me^ de Pompadour étaient très maltraités, à l'occasion du renvoi du Prétendant, qu'on avait arrêté au sortir de l'Opéra en 1748, et forcé de sortir du royaume, parce que les Anglais avaient exigé ce sacrifice. La pièce commençait par ce vers :

Peuple jadis si fier, aujourd'hui si servile!

Elle fit du bruit. On voulut en découvrir et en punir les auteurs. Sigorgne en avait donné des copies ; on disait même qu'il les avait dictées à ses écoliers. Il fut arrêté et mis à la Bastille. Il ne voulut point nommer l'auteur quoique sa liberté fût à ce prix et il passa plus d'une année en prison, d'où il ne sortit que pour être exilé à *Vaucouleurs* en *Lorraine*, pays de sa naissance.

A quelques années de là, l'évêque de Mâcon lui donna un canonicat ; l'exilé devint le grand vicaire de l'évêque et obtint une abbaye, par le crédit de M. Turgot, dès la première année du nouveau règne ».

(*A suivre*). C. Chévelle.

QUESTIONS ET RÉPONSES

R 48. Il n'existe plus, à Sampigny, de descendants de l'ancienne famille des *Saunois*. L'un des derniers est mort il y a quelques mois ; sa veuve tient un petit commerce d'épicerie et mercerie. — C'est d'elle que je tiens une partie des renseignements ci-après :

Nicolas Saunois, peintre, avait un frère, Nicolas-Charles Saunois qui était sculpteur. — Ils étaient également habiles, chacun dans son art.

Nicolas Saunois est né en 1750 et Nicolas-Charles Saunois en 1751.

Leur père était menuisier, mais les jeunes gens n'avaient que peu de goût pour le métier paternel et ils résolurent d'aller en Italie.

Ils partirent à pied.

A quelle date eut lieu ce départ? — Ce qui peut aider à le déterminer, c'est que Mme Saunois croit pouvoir affirmer que le tableau de l'église abbatiale de Saint-Mihiel, y fut placé avant ce départ. — Or, le tableau en question est daté de 1777, et ce ne serait, paraît-il, qu'en suite de l'éloge qui en fut fait, que l'on engagea Nicolas Saunois à aller à Rome se perfectionner. — Ce qui confirme Mme Saunois pour son affirmation, c'est que, depuis le départ des deux frères, on n'entendit plus parler d'eux et la famille n'en eut jamais aucune nouvelle. — Ce serait aussi un de leurs frères qui était maire de Sampigny, en 1793.

R. Agrapart.

NÉCROLOGIE

M. Léon Morel.

Le 20 février 1909 est mort à Reims après une longue maladie, notre ancien et regretté confrère, M. Léon Morel, receveur des finances en retraite, correspondant du ministère de l'Instruction publique, ancien président de l'Académie nationale de Reims. Né à Brabant-le-Roi (Meuse), le 7 mars 1828, M. Morel entra le 8 novembre 1871 dans les rangs de nos membres correspondants. Les déplacements auxquels l'obligea sa carrière lui firent parcourir beaucoup de régions de la France et il se fixa définitivement à Reims. De bonne heure, l'archéologie l'avait attiré, et par ses explorations heureuses, sa science étendue et sa méthode de classement, il s'y était acquis une autorité considérable. La Champagne souterraine n'avait plus de secrets pour lui. Si par les circonstances, il était devenu rémois d'adoption, il n'avait pas oublié son pays d'origine. En 1899, il nous envoyait une note sur la découverte d'une épée de bronze à Clermont-en-Argonne. En 1903, il nous adressait, avec ses vœux pour la Société, un album de dessins numismatiques et archéologiques recueillis par ses soins. Ajoutons — et ce sera le plus juste éloge à faire de ce savant modeste et distingué — qu'il était particulièrement accueillant aux jeunes et aux débutants. Il eut toujours à cœur de les aider de ses conseils éclairés. Nous exprimons à sa famille et en particulier à son frère aîné, M. le chanoine Émile Morel collaborateur, lui aussi, dès la première heure, de notre Société, nos bien sincères condoléances.

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 5 MAI 1909

La Société se réunira *le mercredi, 5 Mai 1909,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Braye : Compte rendu du congrès des Sociétés savantes de Rennes;

2° M. l'abbé Génin : Monographie de la commune d'Épiez (1re partie);

3° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 Mars 1909

Présidence de M. Alex. Martin, *président.*

Sont présents : MM. Agrapart, Arnould, Braye, Collot, Dannreuther, Domangé, L. Goblet, Grandveau, A. Martin, Vigo, Vinchon.

Correspondance : M. L. Goblet, membre correspondant, se fait inscrire comme membre titulaire ; M. de Lagabbe remercie de son admission.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Nathorst, Hulth et de Geer : Bibliogr. des expéd. suédoises au Spitz-

berg, 1758-1908. — L. Thévenin : La fête constitutionnelle du 10 août 1793 à Bar, in-8°, 19 p., 1908. — Marcel Hébert : La forme idéaliste du sentiment religieux, Paris, in-12, 160 p., 1909.

Envois du ministère : Comité des travaux hist. et scientif. : bull. hist. et philol., nos 1-2, 1908. — Bull. écon., 1908.

Envois des sociétés correspondantes : Bull. mens. de la Soc. d'archéol. Lorr., nos 2 et 3, 1909. — Annales de l'Est et du Nord, n° 1, 1909. — Bull. de la Soc. des Sciences natur. de l'Ouest, t. VIII, 3 et 4. — *Le Pays Lorrain et le Pays Messin*, n° 3, 1909. — Bull. mens. de l'Acad. des Sc. et Lettres de Montpellier, n° 3, 1909. — Bull. trim. de la Soc. d'Hist. nat. de Mâcon, n° 7, 1909. — Bull. de l'Institut égyptien, t. II, 1908. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., n° 1, 1909. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, nos 1-3, 1909. — Revue d'Ard. et d'Argonne, n° 2, 1909. — Mém. de l'Acad. d'Aix, t. XIX, 1908 et séances du centenaire. — Smithsonian institution; annual Report of 1907. — Bull. de la Soc. archéol. du Midi, n° 38, 1908.

Lectures et communications : M. L. Vinchon, trésorier, donne lecture du rapport dont il a été chargé dans une précédente séance sur la question des cotisations à vie ou capitalisées. Plusieurs membres ont demandé à la Société d'introduire ce système qui est pratiqué dans beaucoup d'associations similaires dont la vitalité inspire assez de confiance à leurs adhérents pour que ce rachat leur semble justifié.

Après en avoir délibéré, la Société adoptant les conclusions de M. le Trésorier décide que le versement d'une somme de 150 francs conférera aux membres correspondants le titre de membre perpétuel. Il n'est rien changé au mode de perception des cotisations des membres titulaires. Le produit des cotisations à vie sera employé à constituer un fonds de réserve.

M. L. Vinchon donne ensuite lecture du compte financier de l'exercice 1908 qui s'établit par la situation suivante :

Recettes.

Reliquat de l'exercice 1907.	3.459 70
Intérêts de livret de Caisse d'épargne.	45 45
Cotisations de l'année.	1.984 75
Intérêts de la Banque Varin-Bernier	67 10
Vente de volumes	12 »
TOTAL.	5.569 »

Dépenses.

Facture Berger-Levrault (clichés) . . .	133 50	
— Sarnacki, pour cartons.	10 10	
— Facdouel (carte)	14 »	
— Collot (têtes de lettres).	5 50	
— Contant (impression du bulletin de 1908).	575 90	
— *id.* Impression des 2 volumes V et VI des Mémoires 1907-1908.	2.084 90	
Contribution à l'achat d'une presse lithographique.	50 »	
Indemnité à M. Florentin pour écritures.	40 »	
— au concierge de la mairie . .	30 »	
Frais de timbre et recouvrement	50 40	
— de secrétariat et correspondance .	26 80	
Recouvrement en banque.	9 80	
TOTAL.	3.030 80	3.030 80
Différence en faveur de la Société. . . .		2.538 20
L'avoir de la Société se compose de :		
Livret de la caisse d'épargne	1.500 »	
Dépôt à la banque Varin-Bernier. . . .	958 55	
En caisse chez le trésorier	79 65	
TOTAL ÉGAL.	2.538 20	

L'adoption de ces comptes mise aux voix par M. le Président, est ratifiée à l'unanimité avec remerciements à M. le Trésorier pour son excellente gestion.

M. Domangé présente un volume des plus intéressants au point de vue de l'histoire de la typographie française. C'est un exemplaire découvert dans un grenier de la Ville-Haute du livre de Philippe Danfrie : *Déclaration de l'usage du graphomètre....* à Paris chez ledit Danfrie, rue des Carmes, 1597, in-8° avec 18 planches finement gravées. Danfrie était un graveur habile, breton d'origine et protégé du duc de Rohan. Il fut « tailleur général des effigies et poinçons des monnaies de France » et cet ouvrage avec une belle médaille d'Henri IV est le seul témoignage qui reste de sa capacité dans son art. Le caractère qui a servi à imprimer la *Déclaration* a été fondu exprès sur des poinçons gravés par l'auteur. Ils sont d'une grande élégance et rappellent le caractère dit de *civilité*, destiné à imiter l'écriture cursive. En terminant son instructive conférence, notre confrère exprime le vœu que le possesseur de ce volume en fasse don à la Bibliothèque publique.

M. Chévelle adresse un document curieux pour l'histoire des institutions militaires du Barrois. On lira plus loin ces *statuts des arbalétriers de Houdelaincourt* (p. LVI).

M. Vigo, poursuivant l'étude qu'il a entreprise sur l'*Histoire de la Bibliothèque publique de Bar-le-Duc*, retrace les diverses fortunes de cet établissement au commencement du XIX^e^ siècle. Il esquisse rapidement la silhouette des bibliothécaires de l'origine, les citoyens Mécuson, Major, Ulry, Garnier. Ce dernier, ancien prieur de bernardins, mais bibliophile des plus insuffisants, semble s'être préoccupé surtout de faire disparaître le fonds ancien « bouquins de toute espèce, — écrit-il le 10 frimaire an XIV, — et notamment de vieux scolastiques et autres, qui, pour la plupart sont déchirés ou pourris exhalant une odeur méphitique tellement dangereuse qu'il est obligé de suspendre son travail pour n'en être point victime... ». Il proposa de vendre « à la livre » ces paperasses gênantes et le maire Henriquet appuya cette proposition auprès du préfet. Après les prélèvements que D. Maugérard vint faire vers la même époque on trouva encore moyen de vendre

au poids pour près de 5.000 francs de livres anciens, qu'achetèrent des épiciers, et aussi des libraires de la ville (1806 et 1807). Un premier catalogue de ce qui subsistait fut dressé en 1821, et ce fut en 1829 grâce à l'initiative de MM. Bouillard et Félix Gillon, et au moyen d'une souscription publique que la bibliothèque put réellement rendre les services qu'on en attendait depuis longtemps. Elle prit le nom de *bibliothèque souscriptionnelle* qu'elle garda jusqu'en 1872, recevant des dons en nature et en argent de la ville et des particuliers et fut administrée par un comité de sept membres qui assuraient à tour de rôle et gratuitement le service de surveillance et de prêt des ouvrages. En 1872 la bibliothèque qui comprenait 8.000 volumes passa sous l'administration directe de la ville. Un bibliothécaire rétribué fut nommé par le conseil municipal, un comité d'inspection et d'achat institué par arrêté ministériel du 28 février 1876. Dès lors, grâce à des dons importants, à des acquisitions opportunes, la bibliothèque publique de Bar-le-Duc n'a cessé de se développer. Elle compte actuellement plus de 32.000 volumes imprimés et 200 manuscrits. Après avoir erré des combles du collège à ceux de l'Hôtel de Ville elle est à la veille de trouver un abri définitif dans un bel immeuble municipal du quai des Gravières que la sollicitude éclairée de nos édiles va faire aménager très prochainement.

M. le Président ajoute à cet exposé quelques souvenirs personnels sur la bibliothèque d'autrefois dont M. Félix Gillon était l'âme, et sur les ressources que la jeunesse studieuse d'alors aimait à y trouver.

La Société conformément aux conclusions des rapporteurs admet, au scrutin, en qualité de membres correspondants MM. de Montbel, à Nancy, J. Elardin, à Paris, et Evrard, à Varennes-en-Argonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

ARCHÉOLOGIE

La cheminée du doyen Guyot au musée de Bar-le-Duc.

Tout le monde à Bar connaît le nom du fameux doyen de Saint-Maxe, Gilles de Trèves. Si la chapelle des Princes qu'il embellit et que Montaigne admira a été détruite, ce qui reste du vieux collège de la Côte des Prêtres témoigne encore de ses goûts artistiques et de la générosité qui présida à ses fondations au XVI^e^ siècle.

Cent ans plus tôt, un autre dignitaire ecclésiastique de la Ville-Haute s'était signalé par des libéralités tout aussi méritoires ; mais qui se souvient encore du doyen de Saint-Pierre, Louis Guyot, de la maison décanale qu'il orna et des sacrifices personnels et considérables que la belle façade de sa collégiale lui coûta, vers la fin du XV^e^ siècle ? C'est pour rappeler son nom que nous accompagnons de quelques lignes les deux clichés que le directeur de la *Revue Lorraine illustrée* a bien voulu nous prêter, avec son amabilité coutumière.

Lorsque le doyen de Saint-Pierre, Jean Merlin, mourut en 1482, le roi de France Louis XI occupait le Barrois. Les chanoines durent solliciter son agrément pour l'élection d'un successeur qui fut Louis Guyot, fils du prévôt de Bar et de Mesline de Villers, d'une famille récemment anoblie en la personne de George Guyot, père du prévôt et ancien huissier d'armes de René de Lorraine, roi de Sicile. Le frère du nouveau doyen, Alexandre Guyot fut président de la Chambre des comptes, de 1521 à 1532, et le nom s'éteignit avec lui (1). Mais un grand nombre de familles de Bar descendaient des Guyot par les femmes, notamment les Lescamoussier, par le mariage de Cathe-

(1) Est-ce une fondation de lui que la « chapelle Alexandre » à la collégiale Saint-Pierre, dont la décoration servit de modèle à celle de la chapelle ducale de Louppy ?

rine Guyot sœur du doyen avec Jean Lescamoussier dit Lahalle (1). Ces alliances et ces fonctions indiquent l'importance acquise par la famille Guyot aux environs de l'année 1500.

C'est vers cette date croyons-nous, et plutôt avant qu'après qu'il faut placer la construction de la maison décanale qui s'élevait à l'entrée de la rue Sainte-Marguerite, à l'ombre de la tour Nord de l'église. Madame la comtesse de Vesins a eu l'heureuse idée d'en conserver le souvenir dans le précieux album qu'elle a donné au Musée. Après avoir servi de presbytère au curé de Saint-Étienne depuis le concordat, ce gracieux édifice, unique spécimen de l'architecture civile du XV^e^ siècle à Bar fut démoli en 1856 sous prétexte d'élargir les chemins de ronde de l'affreuse maison d'arrêt qui occupe l'emplacement du couvent des Carmes. Il faut savoir gré à M. Oudet, conservateur du musée, d'avoir recueilli quelques fragments des sculptures qui ornaient l'extérieur du doyenné. On retrouvera dans la cour du Musée les corniches de trois fenêtres du premier étage avec de curieux marmousets accroupis aux amortissements. Mais combien ces morceaux seraient plus agréables à regarder si on les avait laissés en place, sur la façade dont ils égayaient l'austérité un peu revêche ! La démolition se poursuivit avec la lenteur qui caractérise à Bar les opérations édilitaires. Le 26 février 1857 M. Oudet écrit à M. Sainsère, maire, pour se plaindre du pillage des « objets d'archéologie » de l'ancien presbytère, exposés à tout venant, cassés par les passants et dégradés par la pluie. Il obtient l'autorisation de transporter dans la salle des plâtres du Musée la cheminée monumentale qui ornait une des chambres du logis décanal, et dès ce moment se préoccupa de faire un sort à ce beau morceau de sculpture polychrômée. Les circonstances s'opposèrent, heureusement, à une restauration qu'il eût désirée plus complète. Les vestiges de peintures vert, rouge et or qui subsistaient furent laissés tels quels ; seul

(1) V. *Nobiliaire de Bar-le-Duc de 1771* publié dans les Mém. de la Soc. des Lettres, t. IX, 3^e^ série, 1900, p. 78 et *La Chambre des comptes du duché de Bar*, mscr. de C. P. de Longeaux publié et annoté par le B^on^ de Dumast, 1907, p. 12 et suiv.

le bandeau inférieur de la cheminée fut restitué par M. Cavéné-get avec une discrétion qui lui fait honneur.

Les détails ont souffert, il est vrai, l'état des joints accuse

Dessin de Madame de Vesins. Cliché de la *Lorraine Illustrée.*

ANCIENNE MAISON DÉCANALE DE SAINT-PIERRE, A BAR-LE-DUC
Démolie en 1856

un démontage précipité; certaines figurines sont absentes et il n'est plus guère possible de déterminer le sens général de la décoration. Quelques-unes des statuettes très hardies et totalement dévêtues, paraissent représenter les arts libéraux. Les

« grottesques » qui remplissent les compartiments séparés par

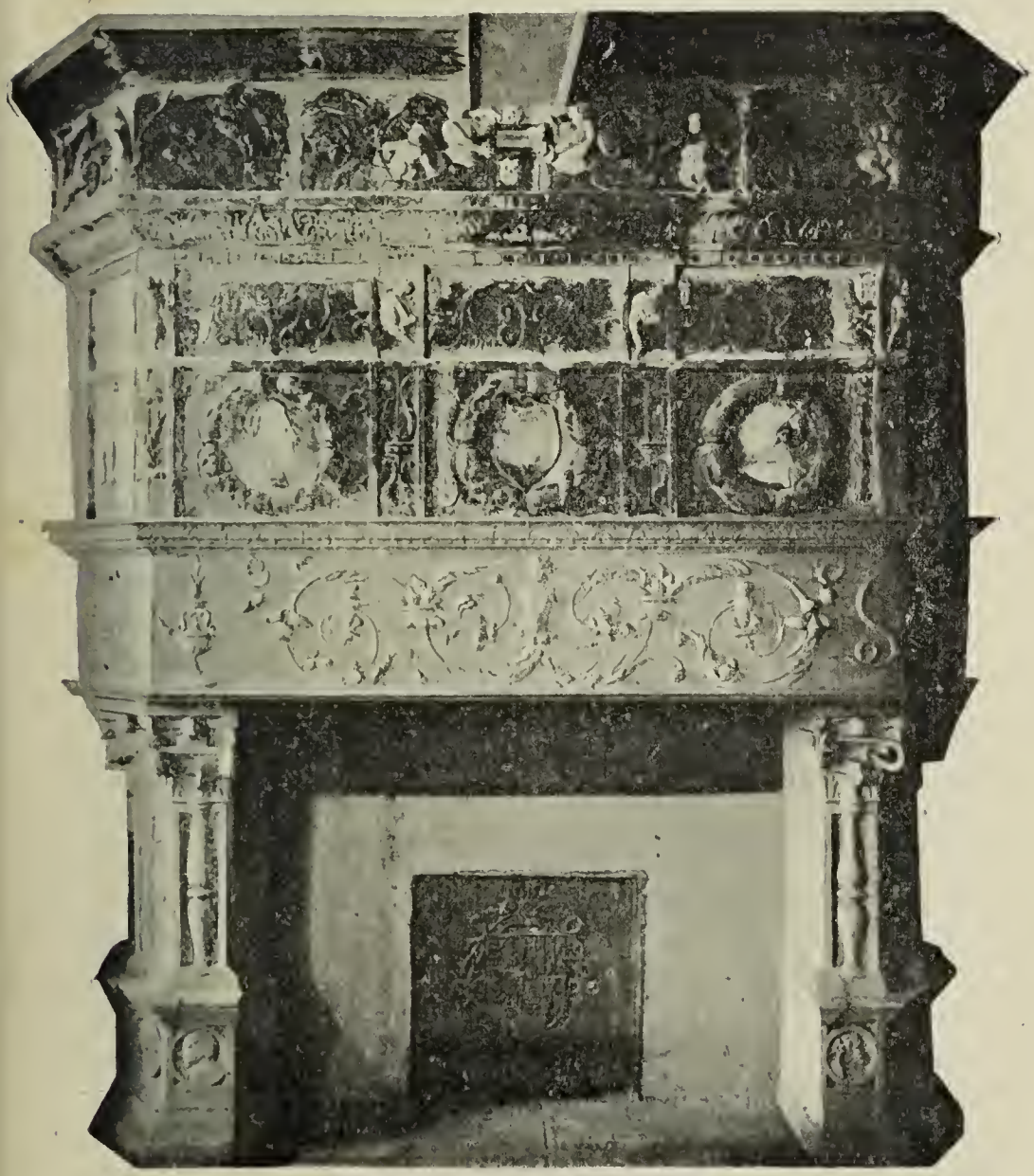

Cliché de la *Lorraine Illustrée.*

CHEMINÉE DU DOYEN GUYOT
Au Musée de Bar-le-Duc

des pilastres ornés de délicates arabesques échappent à une interprétation rigoureuse. Les deux portraits qui étaient peut-être

ceux des parents du doyen ont été martelés et remplacés nous ne savons d'après quels documents, par des têtes quelconques. L'écusson central est presque effacé. Le dessin des corniches, surtout de la supérieure, en feuilles d'artichaut, rappelle celui des fragments conservés dans la cour du Musée.

En somme, on ne peut que se féliciter d'avoir ce morceau important dans l'état relativement satisfaisant d'intégrité qu'il offre, surtout quand on le compare aux fantaisies héraldiques et autres où l'imagination de M. Oudet s'est donné carrière aux dépens de la cheminée de la grande salle des tableaux.

Une fois en possession de ce monument l'excellent conservateur se mit en devoir de l'identifier et consulta plusieurs érudits barrisiens, en gardant, bien entendu, son opinion préconçue d'après laquelle la cheminée, trop somptueuse pour un logis particulier et d'une ornementation trop profane pour une maison ecclésiastique (1), aurait été transportée du Château de Bar au doyenné après un incendie, au XVII^e^ siècle. Les réponses de MM. Servais, Godefroy, de Widranges, n'éclairent pas beaucoup la question (2). M. Bellot-Herment ne perd pas cette occasion de pontifier : « .. Il y a là des images d'origine lointaine, « comme de l'Albanie, de Poitiers, de Lusignan, dont des tra- « ces se trouvent dans l'Ornain passant à Ligny, dans le châ- « teau, et chez un maréchal-ferrant de cette ville, en une rue de « Méligny-le-Grand, qui défient la science et ses pionniers. Com- « prenez-vous donc qu'avant de prendre une résolution, il im- « porte de découvrir le secret de l'œuvre, et renfermé dans sa « composition? »

Dans son *Historique de Bar-le-Duc* publié en 1863 (p. 350) Bellot-Herment renchérissant encore sur l'hypothèse insoutenable de M. Oudet persiste à attribuer à la cheminée une origine ducale et à y voir une figuration de la légende de Mélusine.

(1) Il est à peine besoin de faire remarquer que le luxe de la décoration était en rapport avec la situation d'une famille bourgeoise opulente et que les mœurs du clergé d'alors n'excluaient nullement une esthétique à nos yeux plutôt païenne.

(2) Arch. munic. *Musée* : dossier 18.

Le « secret de l'œuvre » pour parler son langage, était cependant bien simple et M. de Widranges a failli le découvrir. « Il est nécessaire, écrit-il, pour procéder à la restauration de la cheminée..... de connaître la famille possédant les armoiries qui décoraient le manteau de cette cheminée, que la Révolution a effacées en grande partie, mais pas assez cependant, pour qu'on ne puisse les distinguer encore aujourd'hui puisqu'on peut s'assurer que l'écu était *d'azur au chevron d'or accompagné de deux roses d'or en chef, et, en pointe, d'une étoile de même.* J'ai fait depuis longtemps d'actives recherches à cet effet, mais elles ont été vaines jusqu'à présent..... » (Lettre du 14 mars 1864).

Si le *Nobiliaire de 1771* publié par la Société des Lettres en 1900 avait été sous les yeux de M. de Widranges, il eût immédiatement saisi la clef du mystère. Sauf les roses qui sont *d'argent* et l'étoile qui est une *molette d'éperon*, il aurait reconnu les armes de Georges Guyot, l'anobli de 1481 et du doyen Louis Guyot. Ce qui prouve, soit dit en passant, l'utilité de ces recueils héraldiques, et l'importance de l'étude du blason, cetauxiliaire nullement négligeable de l'histoire. L'écusson à demi effacé a plus et mieux servi la mémoire du généreux doyen que la sculpture où il s'était fait représenter à genoux sur la façade de la collégiale achevée à ses frais. Cette statue a disparu comme les autres ornements du portail, comme l'image et les vitraux du roi Louis XI son protecteur, comme les effigies du duc René et de Philippe de Gueldres, ainsi que les figures de l'imagier Jehan Crocq. La cheminée que le prochain catalogue du musée appellera, nous l'espérons, de son vrai nom, la *cheminée du doyen Guyot* (1) perpétuera le juste souvenir que Bar-

(1) M. Étienne, conservateur du musée, a eu la bonne idée de réintégrer à l'intérieur de la cheminée (postérieurement à la prise du cliché ci-joint) une grande taque offrant le blason des Lescamoussier-Guyot qui reprirent les armes des Guyot en changeant la *molette* de la pointe en une *rose*. La taque porte encore plusieurs fois répété le monogramme OC qui rappelle sans doute le nom primitif de la famille : *Camoussier* ou *Camasier*, ainsi que l'a démontré ici même M. Léon Germain (Bull. 1904, p. LX).

le-Duc doit à l'édificateur du plus beau de ses monuments religieux (1).

H. Dannreuther.

DOCUMENTS

Statuts des ARBALÉTRIERS de Houdelaincourt.

Dans le procès-verbal de l'information à laquelle fit procéder de 1500 à 1505, René duc de Lorraine et de Bar, roi de Sicile, etc., sur la consistance de ses droits en la prévôté de Gondrecourt, on lit que les habitants de HOUDELAINCOURT, sujets du roi de Sicile, sont de franche condition, donnent par an au dit seigneur roi, chaque ménage entier 2 sols à Paques et 2 sols à la S^t^ Remy, les veuves, à chacun desdits termes 12 deniers. En sont exempts le maire, le sergent et les arbalétriers (Archives de la Meuse B 331 ; Archives de Meurthe-et-Moselle B 730).

L'origine des arbalétriers remonte au temps de Robert, premier duc de Bar qui les institua pour protéger le pays et ses sujets contre les incursions ennemies.

Les lettres patentes des arbalétriers de Houdelaincourt furent détruites lors de l'incendie de l'église de ce village par les gens de Henri de Joinville comte de Vaudémont qui, en 1363 portèrent la désolation et la ruine dans la prévôté de Gondrecourt (Servais, *Annales du Barrois*, I, p. 144) (2).

C'est pourquoi les intéressés s'adressèrent au roi René pour recevoir de nouvelles lettres, qui furent octroyées à Saint-Mihiel le 12 février 1429.

(1) Les *mémoires* de la Soc. des Let., t. V, 4^e^ série, p. 143, contiennent une vue de la façade de l'église collégiale de Saint-Pierre, aujourd'hui Saint-Étienne.

(2) Il est bon d'ajouter que les gens du duc de Bar commettaient les mêmes excès, ainsi, par représailles ils détruisirent le Prieuré de Richecourt, territoire de Bonnet, etc. (Lettres patentes du 18 juin 1382).

Celles-ci ayant été perdues par la suite, les habitants de Houdelaincourt en obtinrent un vidimus le 18 septembre 1465. Voici le texte de ces lettres (1)

1429 (n. st.) — 12 février
1465 — 18 septembre.

Gerard de Haraucourt, chevalier, seigneur de Lonwy, conseillier et Chambellan du roy de Jherusalem, de Sicile, d'Arragon, etc., duc d'Anjou et de Bar, etc., nostre tres redoubté seigneur et son senechal et lieutenant au dict duché, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut.

L'umble supplication des douze arbalestriers de la ville de HOUDELAINCOURT, en la prevosté de Gondrecourt, avons receu contenant : que dès l'an mil quatre cens vingt et huict, le douzième jour de fevrier nostre dit seigneur, estant lors en sa ville de Sainct Mihiel, adverty que feu de bonne memoire monseigneur le duc Robert de Bar, son ayeul, pour le singulier desir qu'il avait en son vivant que son pays et les subjectz d'icelluy fussent preservez, gardez et deffenduz en toute possibilité de voyes de faict, de dommaiges et d'inconveniens mesmement et entre autres ceulx qui estoient et sont assis ez frontieres et extremitez du pays, comme les habitans du dit Houdelaincourt, avons ordonné en la dicte ville douze arbelestiers pour y estre à tousjours soub les conditions et par les poinctz declairez en ses lettres sur ce faictes, lesquelles par faulte de garde ou aultrement par petit gouvernement, furent perdues ainsi comme lors il fut remonstré à nostredit seigneur, lequel voulant ensuyvre le loable propos de son dit ayeul leur discerna ses lettres en la forme qui s'ensuit:

« René filz de roy de Jherusalem et de Cicile, duc de Bar marquis « du Pont, conte de Guyse, a tous ceulx qui ces presentes lettres ver- « ront, salut.

« Comme feu de bonne memoire nostre tres cher et tres amé ayeul « le duc Robert de Bar, que Dieu pardonne, eust en son vivant et par « ses lettres pour obvier aux périlz et inconvenians qui pour le faict « des guerres se pourroient advenir dès lors en avant en ses pays, « bonnes villes et forteresses du duché de Bar que nostre dit feu des- « sus nommé ayeul tenoit et possedoit pour le temps, et aussy pour « resister de faict et de force à l'entreprinse des ennemis quant le « cas et besoing y escherront par grand advis deliberés en son con- « seil, d'avoir en plusieurs lieux de ses villes, chasteaux et forteresses « certaine quantité d'arbelestriers bons, loables et expers qui seront « pourveu et armé d'arbalestres et tous bons et suffisans pour servir

(1) Communication de M. C. Chévelle.

« en ses dictes forteresses et aultre part où que bon luy sembleroit « ou à ses officiers...

« Et pour ce considéré la frontière en laquelle nostredicte ville de « Houdelaincourt est située et assize, ordonna en ladite ville avoir des « habitans d'icelle DOUZE ARBELESTRIERS bons, notables et suf- « fisans et expers qui se mettroyent par les prevost et clerc-juré de « Gondrecourt et par un maistre que lesdits arbelestriers auroient et « feroient de l'un d'eulx et par serment.

« Et de ce ensemble de plusieurs franchises et libertez que à ceste « cause leur octroya feu nostre devant dit ayeul, leur députa et bailla « ses lettres qui a l'occasion des guerres qui depuis ont esté ou aul- « trement par ignorance et par petite garde ont esté perdues et ne « scevent quelles sont devenues.

« En nous humblement suppliant que sur ce et sur les poins, fran- « chises et libertez dont usent les arbelestriers de nostre ville de Gon- « drecourt et desquelz se dient les ditz arbelestriers avoir usé pareil- « lement en temps passé jusques à present, leur vueillons octroyer noz « lettres.

« Sçavoir faisons que nous inclinant à leur supplication, voulant en « ceste partye ensuyr le loable propos de nostre dit feu ayeul et pour « les causes et considerations cy-dessus déclairées et mesmement que « par noz prevost et clerc-juré dudit Gondrecourt sommes de ce souf- « fisamment acertenez, avons par grant advis et delibération de con- « seil, ordonné et ordonnons par ces presentes, avoir en la dite ville et « des habitans d'icelle douze arbelestriers bons, notables et souffi- « sans et expers qui se metteront par nos prévost et clerc-juré dudit « Gondrecourt presentz et advenir et par un maistre que lesdictz arbe- « lestriers feront et auront de l'un d'eulx et par serment, sans faveur « ou entreport, lesquelx arbelestriers qui de present seront ordonnez et « dénommez nous serviront et seront tenuz nous servir, et feront leur « monstre devant nosdits prévost et clerc-juré, pour par eulx veoir « iceulx et chascun d'eulx estre expers (1) habilles et souffisans et « bien embastonnez (2) et ordonnez, et pareillement seront, chascun « an, tenu faire, une fois leur monstre (3) devant nosdits prévost et « clerc-juré, et se par eulx sont receu et trouvez estre tels joyront des « privilèges, franchises et libertez par la manière que cy-après s'en- « suit et non aultrement.

« Et semblablement seront tenuz nous servir et serviront.

« *Premier,* Lesditz arbelestriers ne aulcun d'eulx en nombre que « dessus ou au-dessoubz, eulx demorans au dit Houdelaincourt ne « payeront, ne seront tenuz payer aucunes graisses pour le faict de « noz guerres.

(1) Exercés.
(2) Armés.
(3) Revue, inspection.

« *Item*, sont quittes de charroy pour noz guerres et aussy pour la ville.

« *Item*, seront quictes de leurs eschiefz gros et menuz (1) qui se « payent à pasques et à la sainct Remy.

« *Item*, sont et seront aussy quictes des corvées dheues par les ha- « bitans de cette ville.

« Et quant nous ou noz officiers les manderons pour noz guerres, ils « doibvent venir et venront et nous leurs ferons administrer traictz et « harnoys pour mener leurs traictz et leurs bastons (2), et auront « chascun jour qu'ilz nous serviront pain et vin delivrez.

« Et au retour de nostredict service auront chacun d'eulx douze de- « niers fors chacun jour pour leurs despens en retournant en leurs hostelz.

« *Item.* Chascun an de jour des roys, ilz feront un maistre qui « aura puissance d'exécuter de douze deniers d'amende tous ceulx « qui deffauldront a estre au traict quant il sera ordonné. Lequel « maistre sera faict devant nosdictz prevost et clerc-juré ou aultres que « nous y commectrons.

« Et se le maistre recevoit aulcuns arbelestriers qui ne fussent souffi- « sans, il nous debvroit soixante solz d'amende.

« *Item*, tous les ditz arbelestriers sont et doibvent estre quittes des « eschiefz gros et menus comme dict est.

« Et parmy ce ilz sont tenuz de nous bien servir comme dessus est « dict touttesfois qu'il nous plaira et les cas y escherront.

« Si donnons en mandement à noz bailly de Bassigny prevost de « Gondrecourt et autres noz officiers à qui il appartiendra et leurs « lieutenans que de nostre franchise facent, seuffrent et laissent les- « dicts arbelestriers et chacun d'eux joyr et user paisiblement et par « les conditions dessus dites et contre la teneur d'icelles et de ces pré- « sentes ne les empeschent, travaillent ou molestent ne seuffrent tra- « vailler ou molester en aucune manière.

« Car ainsy le voulons-nous.

« En tesmoing de ce nous avons faict mectre nostre seel à ces pre- « sentes.

« Donné à Saint Mihiel le douzième jour de fevrier l'an mil CCCC « vingt-et huict. Ainsy signé : Par monseigneur le duc en son con- « seil, presens le s^r de Beffroymont, le bailly de Saint Mihiel Robert « de Haroueilz et maistre Jean de Bruillon. J. de Disy.

Lesquelles lettres à l'occasion de la guerre que le conte de Vaudemont faisoit à la seigneurie furent arses et bruslées au monstier de la ville de Houdelaincourt lors qu'il fut prins, ars et bruslé par le dit conte ou ses gens, ensemble plusieurs autres biens appartenans aux habitans du dit lieu.

Ce neantmoins les compaignons sayans au lieu le faict de l'arbelestre se sont entretenuz en estat et font chacun jour service quant mes-

(1) Redevances annuelles.

(2) Armes.

tier est si requis en sont, non sans grans despens et coustanges. Lesquels font doubte que pour la perdition de leurs dites lettres desquelles ilz ont presenté une coppie l'en ne leur puist mettre aulcuns objects ou empeschemens aux franchises et libertez qui y sont déclairées maintenant ou pour le temps advenir. Et pour ce obvier ilz nous ont supplyé avoir noz lettres correlatives au contenu de celles de nostre dit seigneur ou declairer le contenu de ladite coppie estre vallable comme le principal original se il estoit en estre.

Sçavoir faisons que nous considérans les causes motivées de nosditz s^rs^ d'avoir au dit lieu ledit nombre d'arbelestriers pour y estre adverty de la verité de la production des dites dernières lettres sur ce par nostre dit seigneur à eulx octroyees et que ladite coppie est la vraye substance et teneur d'icelles ; en ensuyvant la bonne intention et loables propos d'iceulx nos seigneurs.

Avons par bon advis et meure deliberation de conseil en usant du pouvoir que nostredit seigneur nous a donné, declairé et par ces presentes declairons le contenu de ladite coppie cy dessus incerée estre vallable et devoir sortir plain effect selon sa forme et teneur tant à la charge comme descharge desditz douze arbelestriers dudit Houdelaincourt presens et advenir, voulans que doresnavant en faisant de leur part ce enquoy ilz sont tenuz par lesdites lettres quant, où et si comme il appartiendra, ilz joyssent usent et exploictent des franchises, libertez droicts, devoirs et exemptions que nostre dit seigneur leur octroye par ses dites lettres sans aulcune chose y adjouster, changier ne diminuer et tout ainsy et par la forme et maniere et soub les conditions declairées en la coppie des dites lettres. — Si donnons en mandement par ces mesmes presentes à noz tres chers et bons amys les bailly de Bassigny ou son licutenant, prevost, procureur et clerc juré de Gondrecourt et tous autres justiciers et officiers de nostre dit seigneur en son dit duché de Bar, presens et advenir et à chacun d'eulx si comme à luy appartiendra, que de nostre presente declaration et du contenu en ladite coppie des lettres de nostre dit seigneur facent par les moyens et conditions qui y sont declairées lesditz douze arbelestriers de Houdelaincourt et ung chacun d'eulx joyr et user plainement et paisiblement, sans leur faire ne souffrir estre faict, mis ou donné aucun empeschement au contraire en maniere que soit ores ne ou temps advenir. — En tesmoing de ce nous avons faict sceller ces dites presentes de nostre seel donné à Bar le dix huitième jour de septembre l'an mil CCCC soixante-cinq. Et plus bas est escrit : Par monseigneur le seneschal lieutenant, etc. estant en conseil, present le president des comptes Pierresson Brulé, Jean Aubert auditeurs, les lieutenans des bailly de Bar et S^t^ Mihiel et de Bassigny, maistre Robert Bodinais l'advocat le procureur et autres. Signé enfin Henriet avec paraffes.

Copie sur parchemin (Archives de Meurthe-et-Moselle, Layette Gondrecourt, V, n° 38. — B. 730).

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 6 JUIN 1909

La Société se réunira *le mercredi, 2 Juin 1909,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Chévelle : Condamnation d'un confesseur de Jeanne d'Arc (1420) ;

2° M. G. Grillet : Le culte de Notre-Dame des Vertus à Saint-Julien-le-Pauvre ;

3° M. F. de Bacourt : Le régime municipal à Bar-le-Duc avant le règlement de 1629 ;

4° M. G. Arnould : Un sculpteur barrisien au siècle dernier ;

5° M. l'Abbé Aimond : Le théâtre à Verdun à la fin du moyen-âge ;

6° M. d'Arbois : Rapport sur la candidature de M. Camille Gilardoni, présenté par MM. Brocard et Dannreuther.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 Avril 1909

Présidence de M. Alex. Martin, *président.*

Sont présents : MM. Agrapart, Chevalier, Dannreuther, L. Goblet, Joyeux, Leloup, A. Martin, Vigo.

M. d'Arbois se fait excuser.

Sur la proposition de plusieurs membres, la Société décide d'adresser ses chaleureuses félicitations à notre confrère et concitoyen M. Raymond Poincaré, récemment élu membre de l'Académie française.

Ouvrages reçus : *Hommages des Auteurs :* L. Germain de Maidy : Notes d'archéol. chrétienne; un ancien usage remis en honneur, in-8°, 8 p., 1909. — *Id.* Une ancienne traduction du *Pange lingua* en vers français, 4 p., 1909. — *Id.* La Croix-Gagnée, 4 p., 1908. — *Id.* Excursions dans l'hist. de Saint-Mihiel, 4e fasc. in-8°, 1909. — *Id.* sur un ancien texte liturgique, 4 p., 1908. — *Id.* Remarques sur les inscriptions... de Dun, 12 p., 1907. — *Id.* A propos d'une étude récente sur Marville, 4 p., 1908.

Envoi des sociétés correspondantes : Revue de Saintonge, avr. 1909. — Soc. acad. de l'Oise : Mém., t. XX, 2e p. et Compte rendu, 1908. — Bull. de la Soc. Lorr. de photogr., n° 2, 1909. — Acad. de Reims, 123e vol., 1908. — Mém. de la Soc. Savois. d'Hist. et d'Archéol., t. 46, 1908. — Bull. de la Soc. de statist. de l'Isère, t. X, 1908. — Mém. de la Soc. d'Archéol. lorr., t. 58, 1908. — Bull. de la Soc. des Antiq. de France, 1908. — *Le pays Lorrain et le pays Messin*, n° 4, 1909. — *Spelunca*, n° 54. — Notes d'art et d'archéol., n° 3, 1909. — Bull. de l'Acad. des sc. de Montpellier, n° 4, 1909. — Mém. de la Soc. d'Agric. d'Angers, t. XI, 1908.

Lectures et communications : M. Chevalier présente, de la part de notre confrère M. Lucien Rousselle, un exemplaire de l'*Album des Billets de confiance* par Marc Fabre de Larche (in-8° 1900) dans lequel ont été reproduits les billets émis par quelques communes et particuliers de la Meuse. Plusieurs pièces originales ont été annexées à ce recueil que M. Rousselle prie la Société de déposer de sa part à la Bibliothèque municipale.

M. d'Arbois de Jubainville communique un document récemment entré aux Archives départementales et relatif à une réclamation des habitants de Villotte-devant-Louppy au sujet de leurs archives, adressée à l'abbaye de Lisle-en-Barrois et au prieuré de Dieu-en-Souvienne en 1550 (Voir plus loin p. LXIII).

M. Dannreuther étudie une des *cheminées* du musée de Bar-le-Duc qu'il propose d'attribuer au *Doyen Louis Guyot*, connu par la restauration et l'achèvement du portail de l'Église

collégiale de Saint-Pierre à la fin du XV^e^ et au commencement du XVI^e^ siècle (V. plus haut, *Bull.* de mai, L à LVI).

M. C. CHÉVELLE apporte quelques documents nouveaux sur l'organisation des *quêtes de Saint-Hubert* destinées à faciliter aux malades atteints de la rage le voyage de Saint-Hubert en Ardenne.

Sur le rapport de M. VIGO, MM. Ant. Cavénéget, à Bar-le-Duc, Armand Malloué, à Paris, et Hippolyte Parpaite, à Villerupt, sont élus membres correspondants.

M. Joseph Plauche-Gillon a effectué le versement de 150 francs qui aux termes de la délibération du 3 mars dernier, lui confère le titre de membre perpétuel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le secrétaire, H. DANNREUTHER.

DOCUMENTS

Une recherche d'Archives à Villotte-devant-Louppy, en 1550.

Au XVI^e^ siècle comme de nos jours les titres des communautés d'habitants étaient fort mal protégés contre les soustractions intéressées, les convoitises des amateurs locaux d'autographes, ou simplement les destructions par la moisissure, les insectes, les coups de balais hygiéniques. Comme en ce temps-là les établissements ecclésiastiques gardaient avec beaucoup de soin leurs papiers, qui établissaient des droits sur d'importants domaines, les villages voisins, dont les titres avaient disparu le plus souvent par la négligence de ceux qui en avaient la garde, jetaient des regards d'envie sur les archives ecclésiastiques et prétendaient se faire remettre les pièces de ces dépôts qui les intéressaient. C'est une entreprise de ce genre que relate le curieux document suivant. P. A. J.

1550, 13 juillet. A la requête de la communauté des habitants de Villotte-devant-Louppy, Etienne Laguerre, notaire

apostolique, somme les religieux du prieuré de Dieu-en-Souvienne et de l'abbaye de Lisle-en-Barrois de rendre les titres des archives de Villotte qui seraient en leur possession.

Ego Stephanus Laguerre presbyter Cathallaunensis diocaesis, publicus auctoritate apostolica notarius, virtute mandati sanctissimi in Christo patris domini nostri Julii papae tertii, in forma monitionis generalis, michi pro parte habitantium et communitatis de *Villeta prope Loupeium castrum* Tullensis diocaesis praesentati, me una cum notario publico infra scripto de Barroduce, in quo meam continuam residentiam facio, ad prioratum de *Dei memoria* (1) diocaesis Tullensis, loquentes ad venerabilem virum fratrem Loupensium Becellot, necnon ad abbatiam *beatae Mariae de Insula Barrensis* (2), transtulimus, et ibidem ad reverendum patrem dominum Joannem Musnier abbatem dicti monasterii et ad omnes religiosos dicti monasterii capitulariter congregatos loquentes, infrascriptos dominos Loupentium Becellot, Joannem Musnier et suos religiosos monui, intimavi et notifficavi quatenus, si de contentu in dictis litteris apostolicis penes se habeat, seu habeant, litteras, titullos, papiros, charta seu alia instrumenta aut documenta et omnia alia et singula bona dictis impetrantibus servientia, vel latius in dictis litteris contenta, eisdem sub penis et censuris in dictis litteris contentis dicant, doceant, accusant, revelant, et restituant quicquid habuerint, sciverint et audierint, alioquin in eorum aut ejus contumatiam contra eos aut eum ad monitionis executionem et penarum declarationem procedetur infra triginta dierum quarum decem pro primo, decem pro secundo, et reliquos decem pro tertio et ultimo. Acta fuerunt haec in dictis locis de *Dei memoria* et *beatae Mariae de Insula Barrensis* anno domini millesimo quingentesimo quinguagesimo die vero mensis julii decima tertia. Teste signo meo manuali una cum notario publico, signo manuali hic apposito, rogato et requisito. St. Laguerre. Ita est. Florentinus Chauderon.

Arch. Meuse. E. Villotte.

(1) Le prieuré de Dieu-en-Souvienne, de l'ordre du Val des Ecoliers.

(2) L'abbaye de Lisle-en-Barrois, de l'ordre de Citeaux.

CHOSES D'ART

Les Musées.

Je me suis dit pour la millième fois, dans une promenade au Louvre, que les musées sont très commodes, mais, à certains égards, très absurdes.

Beaucoup des œuvres les plus célèbres qu'ils contiennent, le plus grand nombre peut-être, n'ont pas été faites pour y figurer. La Monna Lisa del Giocondo, par exemple, était un portrait de famille; d'après la tradition, Léonard de Vinci ne l'avait pas encore achevé, lorsque mourut le modèle, qu'il aimait mystérieusement; il le garda dans son atelier, l'emporta avec lui lorsqu'il passa les monts pour se retirer en France, près d'Amboise, et ne le vendit qu'à regret à son protecteur François Ier. Si les événements n'eussent changé la destinée de la *Joconde*, elle devait orner à Florence la maison du bourgeois opulent auquel elle doit son nom. — Le triptyque de la *Vierge au Donateur*, de Van Eyck, devait être suspendu au mur d'une chapelle ou d'un oratoire dans les Pays-Bas, au lieu de venir au Louvre, d'abord voisiner, dans le Salon Carré, avec des Italiens, des Espagnols, des Français, puis se morfondre dans un des petits cabinets, mal éclairés, qui flanquent la grande Salle de Rubens. — L'*Assomption* de Murillo serait restée éternellement dans une église d'Espagne, si Napoléon Ier n'avait chargé d'un commandement au delà des Pyrénées ce singulier collectionneur qui s'appelait le maréchal Soult. — Ce n'était pas non plus pour un musée que Fra Angelico peignait en toute naïveté son adorable *Couronnement de la Vierge*.

Or il n'est pas contestable, je crois, que la place à laquelle elle est destinée n'influe beaucoup sur la conception d'une œuvre d'art, ni, par conséquent, admissible que cette œuvre puisse être indifféremment transportée d'un lieu dans un autre et mise à une place quelconque.

Sans doute, pour un Parisien d'aisance limitée et peu ami de la locomotion, il est gênant de ne pouvoir faire qu'à la cathédrale d'Anvers une vraie connaissance avec le magnifique ensemble des trois Rubens, l'*Assomption* au-dessus du maître-autel, l'*Érection de la Croix* dans le transept de gauche et la *Descente de Croix* dans le transept de droite. Mais j'ose dire que celui-là seul en a pleinement senti la beauté qui les a contemplés d'une certaine place de la grande nef que je connais bien, non pas dans la visite banale des touristes de l'après-

midi, lorsque l'église ne s'ouvre que pour les visiteurs munis de tickets à un franc, mais le dimanche matin, pendant que la grand'messe se chante pour la foule des fidèles, et que les sons de l'orgue roulent sous les hautes voûtes.

Explorant le *Franc* de Bruges, et admirant la fameuse cheminée de Charles-Quint, je laissai échapper cette ineffable niaiserie : « Quel dommage qu'un pareil chef-d'œuvre ne soit pas au Louvre ! » et je m'attirai cette réponse juste et sévère de mon cicerone flamand : « Non, Monsieur, il n'est bien qu'ici, à Bruges ».

Si lord Elgin ne les avait arrachés au Parthénon d'Athènes pour les envoyer à Londres, les marbres de Phidias seraient moins regardés qu'aujourd'hui, mais ils seraient mieux vus et mieux compris, à leur vraie place et dans leur vraie lumière. Au British Museum, ils grelottent lamentablement dans le brouillard. Ah ! non, ce n'était pas pour l'Angleterre que Phidias les sculptait. Pas plus que Van Eyck ne travaillait pour le roi de Prusse, lorsqu'il peignait pour une chapelle de Saint-Bavon de Gand son grand rétable de l'*Agneau mystique*; il ne se doutait pas que ce chef-d'œuvre de la peinture flamande primitive serait un jour mutilé, que les volets, stupidement enlevés, iraient au Musée de Berlin.

Le milieu dans lequel une œuvre d'art a été conçue et exécutée influe tellement sur elle, qu'en dehors de lui elle ne peut être pleinement comprise et sentie qu'avec un effort mental assez difficile. La lumière et la couleur des Hollandais s'expliquent mieux à Dordrecht, Leyde ou Amsterdam, qu'à Paris, Vienne ou Madrid. Les modèles de Léonard étaient à Florence, ceux de Pérugin et de Raphaël en Ombrie, ceux de Rubens à Anvers et à Bruxelles. C'est une singulière préparation à l'étude des formes fixées sur la toile par ces grands hommes que de coudoyer, avant d'entrer au Louvre, les passants du boulevard ou de l'avenue de l'Opéra !

Mais le principal reproche qu'on puisse faire aux Musées, c'est l'étrange promiscuité à laquelle ils condamnent trop souvent les œuvres qu'ils exposent. Jadis on voyait, dans notre salon Carré, sur la même paroi, presque contiguës, la *Joconde* de Vinci, l'*Assomption* de Murillo, la *Femme hydropique* de Gérard Dow, en face des *Noces de Cana* de Véronèse! En quelques pas, on allait de Corrège à Rembrandt, de Rembrandt à Poussin, de Poussin à Raphaël! Non loin de la *Belle Jardinière*, la fillette de la *Cruche cassée* montrait son minois d'une naïveté friponne. Aujourd'hui, l'ensemble des chefs-d'œuvre y est moins entassé, moins criard; mais il est encore loin de satisfaire une esthétique un peu exigeante.

On n'a pas tout d'abord conscience de l'ahurissement éprouvé par le cerveau, lorsqu'il est soumis au déraisonnable travail de vibrer par des sensations artistiques aussi incohérentes. On finit par s'en douter, à la pénible fatigue dont il ne peut se défendre. Pour ma part, trois heures consécutives passées au Vatican dans la Chapelle Sixtine avec le seul Michel-Ange, ou dans la chambre de la Signature avec le seul Raphaël, me soutirent moins de fluide nerveux et me laissent plus de plaisir esthétique qu'une demi-heure passée au salon Carré du Louvre. Il me semble qu'au Vatican plus je regarde, mieux je comprends, et mieux je goûte, tandis qu'au Louvre, devant des toiles si disparates, les impressions se combattent, se nuisent, s'annihilent mutuellement. Comme les conservateurs de notre musée ont bien fait d'enlever de la galerie principale les grandes machines allégoriques de Rubens qui me laissaient si froid, et de les grouper, à l'exclusion de toute autre peinture, dans la salle où elles font maintenant un merveilleux effet! Que ne dispose-t-on d'assez de place pour avoir, dans les mêmes conditions, une salle Léonard, une salle Raphaël, une salle Titien, et des petites salles plus modestes, mais toujours en bonne lumière, pour Teniers, pour Van Ostade, pour Hobbema, pour tous les grands petits maîtres!

Il dépend de moi, me dira-t-on, de faire mon choix à l'avance, et de me restreindre, dans chacune de mes visites, à l'examen des œuvres d'un seul maître, d'une seule école. Non, il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le penser d'imposer cet effort à l'œil et à l'esprit. On prend dans sa bibliothèque un volume de Shakspeare ou de Racine, et on appartient presque tout entier, le temps qu'on veut, à Shakspeare ou à Racine. Essayez une épreuve analogue en vous mettant en face de la *Joconde*, flanquée à droite d'un Rembrandt, et à gauche d'un Giorgione; vous verrez si elle réussit aussi bien, si, malgré vous, votre œil, et, par suite, votre esprit, n'est pas tiré à droite ou à gauche.

Vraiment héroïque serait le touriste dilettante qui, visitant, dans un voyage artistique, une série de galeries célèbres, s'imposerait la salutaire discipline de ne voir qu'un petit nombre d'œuvres d'à peu près même style, et lutterait contre la tentation de jeter au moins un coup d'œil sur tant de productions famenses de l'art humain, devant lesquelles il y a des chances qu'il ne repasse jamais plus! Sans doute, il s'épargnerait ce qu'on pourrait appeler « la migraine esthétique », l'incohérence d'impressions, la confusion des souvenirs. Mais aussi, que de regrets!

« La multitude des livres tiraille et disperse l'esprit », a dit

je ne sais plus quel latin. On en pourrait dire autant des tableaux, des statues, et de toutes choses. Pour connaître sérieusement, il faut se concentrer. Quand on a beaucoup regardé, et qu'on fait son inventaire, on s'aperçoit, au vague et à la confusion des souvenirs, qu'on a mal vu et peu retenu.

Je ne parle pas seulement des badauds pour qui la visite des musées est, à défaut d'autres plaisirs plus attrayants, l'occupation des heures oisives, ou des touristes dociles qui, d'après les indications de Bœdeker ou de Joanne, la considèrent comme partie intégrante d'un programme auquel ils n'ont pas le droit de se dérober, et la subissent à titre d'indispensable corvée. Un matin, j'étais seul dans la Chapelle Sixtine, et, couché sur le dos, ainsi qu'il convient, j'étudiais la *Création d'Eve*, lorsque, tout à coup, une porte s'ouvrit pour laisser passer un flot d'Anglais conduits par un cicerone de l'agence Cook ; il leur fallut six minutes, montre en mains, pour parcourir d'un coup d'œil profondément indifférent le *Jugement dernier*, les *Prophètes*, les *Sibilles*, toutes les fresques sublimes du plafond ; et le flot s'écoula par une autre porte. Ils en avaient fait autant, je suppose, dans les Stanze, dans les Loges, dans les galeries de sculpture antique ; et ils pouvaient quitter le Vatican avec la conscience tranquille, n'ayant négligé dans leurs politesses, ni Michel-Ange, ni Raphaël, ni le Laocoon, ni l'Apollon du Belvédère.

Ceux-là ne comptent pas. Mais les visiteurs des musées qui se connaissent plus ou moins aux choses d'art n'auraient-ils pas eux-mêmes souvent à se faire le reproche d'avoir passé trop vite pour ne rien perdre des merveilles entassées dans une trop grande abondance, et de n'avoir abouti, par excès de curiosité, de dilettantisme, si l'on veut, qu'à une fatigue assez stérile.

« Dans un petit coin, avec un petit livre », l'esprit profite peut-être plus, à certains égards, qu'au milieu d'une bibliothèque. Peut-être aussi éprouve-t-il un sentiment plus vif et plus profond du beau en se restreignant à la contemplation de quelques grandes œuvres d'art. Avec ses « mille et trois », Don Juan n'est pas, croyons-nous, l'homme qui a le plus vraiment aimé.

Qu'y faire? Il faut beaucoup de courage et de raison pour résister au besoin qui nous pousse à chercher, dans le domaine de l'art, comme ailleurs, des jouissances nouvelles et diverses, et pour lutter contre la curiosité, l'une des trois formes de ce que les théologiens appellent « la concupiscence ». Les musées sont institués pour la satisfaire. Si le plaisir qu'on y trouve est, comme tous les plaisirs, hélas ! très mélangé, c'est le défaut de l'humaine condition. ALEXANDRE MARTIN.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIETÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 7 JUILLET 1909

La Société se réunira *le mercredi, 7 Juillet 1909,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. P. d'Arbois de Jubainville : « Delut à travers les âges » par M. P. Errard, secrétaire de la Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse;

2° M. F. de Bacourt : Le régime municipal à Bar-le-Duc avant le règlement de 1629;

3° Communications diverses;

4° M. Vigo : Rapport sur les candidatures de M. Dumont, à Liège, et de M. l'abbé Rogie, à Marre.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 5 Mai 1909

Présidence de M. J. Collot, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Agrapart, Arnould, Braye, P. Chevalier, Colard, Ch. Collin, Collot, Dannreuther, Joyeux, Vigo, Vinchon.

MM. d'Arbois de Jubainville, L. Goblet et A. Martin se font excuser.

La Société autorise le secrétaire à faire les démarches nécessaires en vue de l'échange des publications avec la revue trimestrielle *les Marches de l'Est.*

Ouvrages reçus : *Hommage de l'auteur* : C^t^ M. H. Weil : Joachim Murat, roi de Naples. La dernière année du règne, t. II, 684 p. in-8°, 1909.

Envois des sociétés correspondantes : Bull. trim. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 4^e^ trim., 1908. — Académie de Besançon, procès-verbaux et mémoires, 1908. — Bull. de la Soc. d'Archéol. lorr., n° 4, 1909. — Bull. des soc. artist. de l'Est, n° 5, 1909. — Revue d'Ardenne et d'Argonne, n° 3, 1909. — Le pays lorr. et le pays messin, n° 5, 1909. — Notes d'art et d'archéol., n° 4, 1909. — Bull. de la Soc. d'études de Draguignan, t. XXV, 1904-1905. — Revue bénédict., n° 2, 1909. — Bull. de la Soc. impér. des natural. de Moscou. — Bull. de la Soc. d'hist. nat. de Milwaukee. — Trierisches Archiv [incl : J. Marx : *Trevirensia*, bibliogr. tréviroise] fasc. X, 1909.

Lectures et communications : M. Agrapart présente, de la part de M. Tréfond, un *cachet* de cuivre découvert par celui-ci dans sa propriété à la Ville haute et offrant les armes suivantes : *d'argent au chevron d'azur chargé de cinq larmes d'or, accompagné de trois plats de gueules enrichis d'or, 2 en chef et 1 en pointe*. Ce blason, décrit par Le Marlorat et Longeaux, appartient à la famille *Platel du Plateau*, originaire d'Anvers. Un de ses membres Luc Platel, dit du Prey, tapissier du duc Charles III et concierge du château de Bar, épousa une Lescamoussier et fit souche dans notre pays. Le cachet présenté est de la fin du XVIII^e^ siècle. Son possesseur veut bien l'offrir au musée municipal par l'intermédiaire de la Société qui sera toujours heureuse de s'acquitter de semblables missions. Le secrétaire rappelle à ce propos que notre regretté confrère Maxe-Werly a donné à la bibliothèque de la ville une série déjà nombreuse d'empreintes et de moulages des sceaux et cachets des principales familles du Barrois.

M. l'abbé Génin a écrit une copieuse et savante *monographie d'Epiez*, village mi-barrois, mi-champenois (1242-1909). Dans une première partie, dont il est donné lecture et que l'au-

teur intitule : *Le village*, il traite successivement des noms de la commune et de ses écarts ; de la géographie physique et historique, du culte, de l'administration municipale avant et après la Révolution, des institutions d'assistance, de l'organisation scolaire, financière, juridique, des mesures locales anciennes, des usages, des antiquités, etc., etc. Une seconde partie exposera l'histoire de la *communauté* et une troisième celle des *seigneurs*. Des *preuves* abondantes d'après les documents d'archives sont jointes à ce travail dont l'érudition ne le cède en rien aux meilleurs travaux de ce genre qu'il a été donné à la Société de publier.

M. Braye donne le compte rendu du dernier Congrès des Sociétés savantes, aux travaux duquel il a participé en qualité de délégué de la Société.

Ce 47° Congrès se tint à Rennes, et, somme toute, réunit peu de savants et laissa de côté bien des questions du programme. De la séance d'ouverture (samedi 3 avril), il y a lieu de retenir le passage suivant du discours de M. Émile Picot : « Trop de choses sont exposées à périr aujourd'hui. L'exiguïté de nos habitations et la division des héritages ne permettent plus guère aux particuliers de laisser à leurs descendants de grandes bibliothèques. Que les érudits songent, avant que leurs livres soient dispersés, souvent pour un profit dérisoire, aux avantages qu'il y aurait pour les études qu'ils ont aimées s'ils les laissaient à un établissement public destiné à leur survivre. Il existe encore dans beaucoup de familles des archives qui présentent un intérêt historique. Il est naturel que les heureux propriétaires de ces trésors cherchent à les transmettre à leurs descendants ; mais s'ils n'ont pas d'enfants, ou si leurs enfants se montrent indifférents à ces souvenirs, qu'ils n'hésitent pas à les déposer dans les archives des départements où, grâce au dévouement des élèves de notre école des Chartes, leur conservation est assurée. Enrichir les bibliothèques, les archives, et les musées, doter les universités et les écoles, c'est toujours servir la science, c'est toujours travailler au développement intellectuel du pays ».

Notre confrère M. Lesort, archiviste départemental d'Ille-et-Vilaine, prit une part très active aux réunions de la section d'histoire.

Le Congrès permit à nombre de délégués d'apprécier le charme et la douceur de la Bretagne, par des excursions au Mont Saint-Michel et à Saint-Malo, par la visite de Rennes, par la promenade archéologique à la Roche-aux-Fées, enfin par l'audition musicale d'œuvres bretonnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, H. Dannreuther.

ARCHÉOLOGIE

Note sur le culte de Notre-Dame des Vertus à Saint-Julien-le-Pauvre.

On se rappelle avoir lu dans le tome IV, 3e série des *Mémoires* de la Société, une très intéressante étude de notre regretté confrère Léon Maxe-Werly sur le tableau de N.-D. des Vertus de Ligny-en-Barrois(1). Au cours du travail, M. Maxe-Werly, recherchant l'origine de la dénomination « des Vertus », s'est trouvé amené a relever un certain nombre de localités, tant en Lorraine qu'en France, où la Vierge avait été célébrée sous ce vocable. L'existence d'une confrérie de N.-D. des Vertus dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre à Paris ne lui a pas échappé; mais il ne paraît en avoir connu que le titre, qui lui fut révélé, nous dit-il, par une estampe de la Bibliothèque nationale.

Comme l'église et le prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre furent au XVIIe siècle réunis au domaine de l'Hôtel-Dieu, j'ai pensé que je trouverais aux archives de l'Assistance publique

(1) « Examen archéologique d'une miniature exécutée au XVIe siècle et du tableau représentant N.-D. des Vertus de Ligny-en-Barrois ».

des documents sur cette confrérie, et peut-être des éclaircissements sur le point dont M. Maxe-Werly se préoccupa sans pouvoir l'élucider entièrement.

Il existe en effet une liasse de pièces se rapportant à la confrérie susénoncée; et si ces documents ne m'ont pas fourni tous les renseignements que j'espérais y découvrir, j'en ai du moins retiré la preuve que, tout comme à Ligny, la dévotion

à la Vierge sous l'invocation de N.-D. des Vertus fut à une certaine époque particulièrement en faveur, et dut cette faveur à l'existence de miracles qui semblent avoir été attachés à ce vocable.

C'est ce que rappelle, à une époque déjà plus récente et de foi moins vive (1702), le sieur Desbarats, chapelain de Saint-Julien-le-Pauvre, dans une supplique adressée à l'archevêque de Paris en vue d'être autorisé à continuer le service divin dans ladite église, nonobstant l'opposition — très intéressée — du curé de Saint-Séverin, l'église paroissiale :

« L'église de S^{t} Jullien le Pauvre a été autrefois très fré-

quentée et regardée comme un lieu dans lequel il plaisoit à Dieu de répandre ses grâces et ses bénédictions, *et opérer des miracles et prodiges en faveur de ceux qui avoient recours à luy par l'intercession de la Ste Vierge soubs l'invocation de Nostre Dame des Vertus* ».

Mais ce que je n'ai pas trouvé à mon grand regret, c'est l'origne du vocable « des vertus », en latin « a virtutibus » (1). Nulle part en effet les confrères n'éprouvent le besoin de nous faire connaître quel motif les invita à choisir ce titre; la charte d'autorisation de l'archevêque de Paris François de Harlay mentionne seulement « leur piété singulière à l'égard de la Bienheureuse Vierge Marie ». Les statuts ne nous renseignent pas davantage sur ce point ; ce sont des prescriptions d'ordre général qui s'appliqueraient tout aussi bien à n'importe quelle autre confrérie. Il y a d'ailleurs lieu de remarquer que ces statuts, ainsi que l'autorisation de François de Harlay, sont datés du 13 mars 1673, bien postérieurement par conséquent à l'origine de la confrérie, qui date au moins de 1617.

Comme on le voit par différentes pièces du dossier, notamment par un « État des offices et des cérémonies qu'on a accoutumé de faire dans l'Église du prieuré S[t] Julien le Pauvre uni à l'Hotel Dieu de Paris (2) », où on peut lire ce qui suit :

« Plus, l'on fait les mesmes cérémonies (3) les dimanche, lundy et mardy de la seconde semaine du mois de may en l'honneur de la Sainte Vierge pour la Confrérie de Nostre Dame des Vertus érigée dans lad. Église en vertu d'une bulle accordée par nostre S[t]-Père le Pape Paul cinquiesme, il y a

(1) Et non « de virtutibus » V. Permission de François de Harlay, archevêque de Paris. Ce que l'on peut dire, je crois, c'est qu'il faut attacher à ce terme plutôt la signification ancienne et classique de virtus (puissance, pouvoir, influence) que le sens éthique moderne indiqué par l'adjectif correspondant (une personne vertueuse).

(2) Original, ou copie ancienne sur papier, non datée, paraissant se rapporter à la requête du chapelain Desbarats dont il a été question plus haut.

(3) C'est-à-dire : l'office solennel, la messe, les vêpres, le sermon, l'exposition du Saint Sacrement et la bénédiction.

indulgence plénière. Lad. bulle a été visée par nos seigneurs de Gondy, Evesque, et de Harlay Archevesque de Paris. Elle est de l'année 1617 ».

La confrérie était composée de gens d'humble condition : maçons, bouchers, marchands de vin, rôtisseurs, mais que rehaussait leur qualité, qu'ils n'avaient garde d'omettre, de « bourgeois de Paris (1) ». Les pièces du dossier, outre les statuts et autorisations, se rapportent à la contribution de la Confrérie à divers travaux de reconstruction et d'agrandissement de Saint-Julien-le-Pauvre (1651) — à des versements d'arrérages et rachats de rentes diverses (1683) — enfin, à un procès suivi d'une transaction avec l'Hôtel-Dieu (1687). Pour se libérer de 29 années d'arrérages dont elle se reconnaissait débitrice, la confrérie cédait à l'Hôtel-Dieu les meubles, ornements, argenterie, etc.., dont elle était propriétaire : on remarque dans l'inventaire qui fut fait de ces objets « une représentation d'une vierge, en argent, poinçon de Paris », et aussi « une grande pièce de marbre noir sur laquelle est écrit en lettres d'or : icy est la véritable image de Nostre Dame des Vertus ».

Gaston Grillet.

VARIÉTÉS

Patois meusien.

In' homme avôt ine femme qu'avôt in galant, lu ne s'en doutôt-me, tant i crouôt que sa femme l'aimôt et qu'elle atôt sage. In joû que l'atôt en allé à ses affaires, le galant ne le voiez-me pû tout dehors qu'il s'en allé retrouver sa blonde. L'homme n'atôt-me a in quart de leuie de chiz aoux se rappelle qu'il

(1) L'un d'eux porte un nom qui se retrouve, je crois, dans nos pays : Jean Renesson, maître en charge en 1659.

avôt obliu de dire je ne sais pu quoo à sa femme; il sa reveint donc. Tout en atrant qu'ost ce qu'il voit je n'a-me besoin de le dire, ve le savoz deviner. Tout ce que je sais ç'ost qu'il se contenté de lir dire : « Tant que ves irez de ce train-là ve n'userez point de soulis. Etes-vous maladroits, ve avez maout pou d'esprit de ne point avoir tiré l'hus derie vous! Songez que si ç'avost été in' aute que min qui vzaviez trouveïe, ce qu'on zarot dit... Vataïe perdus, tout chécun dans le pays l'arôt sçeu. Tâchez une aute fous d'être pu adoîts ». A disant cela, il tire l'hus derie et sà va. Foïes-t-il bein, foïes-t-il mau de se conduire in-là?

— C'est ce qu'il avôt de meuie à faiere que disé une dos femmes.

— Bein sûr qu'é ajouté ine aute; et desé qu'il i das hommes qui dans ce cas là avont tié l'homme et inco la femme; je ve demande in pou à quoi que ça les e avancé.

Recueilli par feu F.-S. Cordier de Brillon.
(MS. de la Bibl. de Bar-le-Duc).

NOTES ICONOGRAPHIQUES

L'hommage du duc de Bar au roi de France.

On sait quelle importance les ministres de Louis XIV attachèrent à la constatation des droits féodaux que la France prétendait sur le duché de Bar en vertu du traité de Bruges (1301). Les ducs Charles IV et Léopold durent se soumettre, le premier en 1661, le second en 1699, à l'humiliante cérémonie de l'hommage-lige, dont il reste, outre la description mordante et précise de Saint-Simon (*Memoires*, éd. de Boislisle, t. VI, p. 391 et suiv.), deux médailles commémoratives (v. Bibl. de Bar-le-Duc, coll. Maxe-Werly) et plusieurs estampes (v. Coll. Hennin, nos 6447 et 6448). Un frontispice de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme (t. V, p. 497) reproduit aussi la scène de 1699.

Il existe à la Bibliothèque nationale (mss. Lorr. 345, f^os^ 39 à 41) une épreuve de ces gravures accompagnée de deux plans de la main de M. des Franges, avec l'annotation manuscrite ci-après, destinée au dessinateur Bonnart et au graveur Busquoy : « M. le Chancelier plus près du bras du fauteuil, les trois derrière le fauteuil (le grand-maître de la garde-robe, le grand-chambellan et le capitaine des gardes). Tâchez qu'on voye les mains du duc, c'est-à-dire de tourner un peu sa figure si cela est possible ». Les princes du sang sont rangés à droite et à gauche en avant du fauteuil royal, tandis que le duc de Bar, vu de dos et à genoux sur un carreau, nu-tête, sans épée et sans gants, mettait ses mains dans celle du roi.

La dimension de la gravure, sans les marges, est de 0,17 × 0,10 centimètres. Elle est accompagnée de la légende : « Hommage rendu au Roy par le duc de Lorraine pour le duché de Bar 1699 ».

Cette pièce, d'un intérêt moins artistique, sans doute, que documentaire, marque une date dans l'histoire orageuse des relations de la Lorraine avec la France. La tapisserie de l'histoire d'Alexandre que le Roi offrit à Léopold en souvenir de cette journée avait soixante aunes de tour et valait vingt-cinq mille écus. Mais on conviendra qu'elle était chèrement payée par la petite gravure officielle qui consacrait la dépendance du prince lorrain et du pays barrois.

Marcel Grosdidier de Matons.

BIBLIOGRAPHIE

Marcel Hébert, La forme idéaliste du sentiment religieux, Deux exemples, Saint Augustin et Saint François de Sales, Paris, Nourry, in-12, 1909.

Notre confrère, M. Marcel Hébert, professeur à l'Institut des hautes études de Bruxelles, a fait don à la Société de son récent ouvrage. En lisant ce petit livre, je me suis pour un instant replongé, non sans plaisir, dans les abîmes de la métaphysique,

qui m'étaient assez familiers autrefois, mais que je ne fréquente plus guère, découragé de n'y avoir jamais étreint que des fantômes, et d'y avoir toujours vu la certitude se dérober à ma recherche dans les ténèbres de l'inconnaissable. Ces abîmes, M. Marcel Hébert y évolue avec aisance. Le divin, l'infini, l'éternel, l'immuable, le parfait, sont les objets habituels de ses spéculations très hautes. C'est le parfait qui l'occupe particulièrement dans son dernier ouvrage. Il nous montre comment cette conception sublime a illuminé l'esprit de deux des plus grands mystiques de l'Église, le « passionné », Saint Augustin, le « tendre », Saint François de Sales, et allumé dans leur cœur la flamme de l'amour, qui, pour le mystique, vaut infiniment mieux que les froides opérations de la raison.

Si je l'ai bien compris, M. Marcel Hébert se range du côté des deux illustres saints, avec cette réserve, maintes fois répétée, qu'il se refuse à personnifier le parfait, que la conception de la personnalité divine est un reste d'anthropomorphisme, auquel la métaphysique et même la religion, entendue au sens le plus élevé, finiront par renoncer.

Que le concept de Dieu soit, dans maints esprits, entaché d'anthropomorphisme, je ne le conteste point. Mais j'estime qu'à vouloir trop sublimer le concept de Dieu, l'on risque de le faire se dissoudre dans le vide, et je pense que le vieil argument ontologique de Saint Anselme, repris par Descartes, si on le dégage de sa forme par trop syllogistique, n'a point perdu toute sa valeur : Dieu est le parfait; mais l'esprit humain se refuse à ne pas voir dans l'existence l'attribut essentiel de la perfection, et à ne pas joindre dans l'idée de Dieu ces deux termes absolument inséparables, la perfection, l'existence. Un parfait qui n'existerait pas en soi, qui n'existerait qu'à l'état d'idéal dans les esprits qui le conçoivent, et qui sont, on ne le conteste point, extrêmement imparfaits, a tout l'air d'être une chimère, et ne peut être un objet d'adoration et d'amour.

Comment Dieu existe-t-il? L'effort pour se faire de lui une idée adéquate, suivant l'expression des philosophes, est né-

cessairement vain, puisque l'idée adéquate de l'infini échappe nécessairement au fini, l'idée adéquate du parfait à l'imparfait que nous sommes. Mais il n'en est pas moins vrai que cet effort, si désespéré qu'il soit, est extrêmement noble. Ceux qui, après y avoir échoué, y renoncent, et aboutissent au scepticisme, peuvent être loués par les uns de leur sagesse, blâmés par les autres pour leur découragement. A. M.

Ch. Aimond, La cathédrale de Verdun, Étude historique et archéologique, Nancy, Royer et Cie, in-4°, 1909.

Si elle ne figure point parmi les édifices religieux de tout premier ordre, la cathédrale de Verdun n'en est pas moins très remarquable, et digne d'être l'objet d'une étude approfondie. C'est cette étude que vient de publier, sous les auspices de la *Société philomathique*, notre confrère, M. l'abbé Ch. Aimond, professeur à l'École Saint-Louis de Bar-le-Duc. Son ouvrage forme un beau volume, illustré de plans, dessins dans le texte et planches hors texte. Mais c'est le texte lui-même qui, par la conscience des recherches, la solidité de l'érudition et la bonne méthode d'exposition dont il fait preuve, mérite avant tout la sympathie du lecteur. Le livre comprend quatre parties : Histoire de la cathédrale, — Description de la cathédrale, — Décoration et mobilier, — Les dépendances de la cathédrale. Le jour où M. Ch. Aimond déposait sur le bureau de la Société un exemplaire de son savant travail, il nous faisait une lecture des plus intéressantes sur le théâtre à Verdun à la fin du Moyen âge que l'assistance a vivement goûtée. Nous pouvons espérer beaucoup de lui; sa monographie de la cathédrale de Verdun est plus qu'une promesse ; c'est une œuvre qui mérite de prendre place dans toute bonne bibliothèque barroise. A. M.

CHRONIQUE

⁂ L'Académie de Stanislas décernera en 1910 le prix *Dupeux* (350 fr.), attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou

imprimé depuis le 1er janvier 1902, qui aura été présenté sur un sujet historique ou archéologique, se rapportant de préférence à la Lorraine. Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1909, au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

⁂ Notre confrère M. R. Parisot a obtenu la première médaille (1.500 fr.) au concours des antiquités de la France, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour son livre sur les *Origines de la Haute-Lorraine et de la première maison ducale*.

⁂ M. L.-E. Lefèvre, archéologue à Étampes (Seine-et-Oise), demande à tous les photographes amateurs de lui envoyer des épreuves (de préférence en 13 × 18, en 18 × 24, en 24 × 30 et en 30 × 40) des œuvres d'art qu'ils auraient et dont le classement offrirait un intérêt pour la création d'un vaste répertoire archéologique et artistique à l'usage des travailleurs. Il nous écrit :

« Les images que nous recherchons sont celles des objets d'art en sculpture, ciselure, orfèvrerie, peinture, verrières, tissus, à partir de l'époque mérovingienne jusqu'à la fin du Moyen âge.

« Ce sont surtout les *détails* des monuments qui nous intéressent, et nous ne prenons des *ensembles* qu'à leur défaut, et alors seulement en épreuves de grande dimension. Les images de chapiteaux et de bases de colonnes sont très appréciées par nous. Enfin nous sommes très heureux d'obtenir avec les épreuves le plus possible de renseignements sur les objets qu'elles représentent ».

M. Lefèvre s'offre à payer à leurs auteurs la valeur des photographies qu'on lui enverra.

⁂ Dans la revue *L'Amitié de France*, bel article avec portrait sur notre regretté confrère C.-C. Charaux, par M. Georges Dumesnil.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIETÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 8 **AOUT 1909**

La Société se réunira *le mercredi, 4 Août 1909,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. D'ARBOIS : Un témoignage barrisien sur l'exécution de Louis XVI;

2° M. DANNREUTHER : L'agenda de M. Sourdat (1756);

3° M. VIGO : Rapport sur la candidature de M. A. TOUSSAINT, présenté par MM. BROCARD et FORGET;

4° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 Juin 1909

Présidence de M. ALEXANDRE MARTIN, *président.*

Présents : MM. AGRAPART, AIMOND, D'ARBOIS, ARNOULD, HENRI BERNARD, BRAYE, CAVÉNÉGET, COLLIN, COLLOT, GOBLET, LEREBOULLET, AL. MARTIN, VIGO.

MM. CHEVALIER et DANNREUTHER sont excusés.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

OUVRAGES REÇUS : Concours d'apprentis fondés par le conseil de prud'hommes de Bar-le-Duc. Historique de l'institution, in 8°, 1909. — P. BOYÉ, Les Eaux et forêts en Lorraine au 18e s., in 8°, 43 p., 1909; — *id.* : Les premières expériences aérostatiques faites en Lorraine, in-8°, 48 p., 1909.

Envois du ministère : Comité des travaux hist. et scientif. : Bull. archéol., 3e livr. 1908. — Bull. des sc. économ. et soc., 1907.

Envois des sociétés correspondantes : Bull. de la Soc. lorr. de photogr., nos 4, 5, 1909. — Notes d'art et d'archéol., no 5, 1909. — Comité archéol. de Senlis, t. I, 1908. — Annales (fasc. 61) et Bull. 1908, V et 1909, I. — Annales de l'Est et du Nord, no 2, 1909. — Soc. de géogr. de l'Est, bull. I, 1909. — Le Pays Lorrain, no 6, 1900. — Bull. mém. de l'Acad. de Montpellier, nos 5-6, 1909. — Bull. des Soc. art. de l'Est, no 6, 1909. — Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. 61, 1907. — *Spelunca*, no 55, 1909. — Bull. de l'Acad. du Var, 76e année, 1908. — Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre, vol. 31, 1909, et *table* des vol. 21-30. — Acad. d'Amiens, t. 55, 1908. — Acad. de Reims, vol. 124, 1907-1908. — Soc. linéenne de Bordeaux, vol. 72, 1907-1908. — Bull. de la Soc. histor. de Langres, t. VI, no 80. — Ann. de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais, 3e et 4e trim., 1908. — *Dörfleria*, revue intern. de botanique, no 1, Vienne, 1909. — Bull. mens. de la Soc. d'archéol., lorr. nos 5-6, 1909. — Mém. de la Soc. acad. de l'Aube, t. 72, 1908.

Le Secrétaire lit deux mémoires de MM. Chévelle et Grillet.

M. Chévelle raconte le procès qui fut débattu devant la cour ecclésiastique de Toul en 1421 entre le curé de Vaucouleurs, Jean Fournier, et le prieur des Bénédictins de la même ville. Ce dernier avait poursuivi le curé pour une grave infraction commise au droit canon. Jean Fournier s'était arrogé le droit de disposer de l'église et du cimetière du prieuré de Saint-Thiébaut de Vaucouleurs pour y faire inhumer un excommunié notoire de ce temps-là, Colin, bâtard de Foug; il fut condamné à faire exhumer le cadavre d'un homme, frappé des censures réservées à l'Église et qui ne pouvait être enterré en terre sainte : en outre il eut à payer les frais du procès et à indemniser le prieur du préjudice qu'il lui avait causé.

Le personnage de Jean Fournier ne nous intéresserait aujourd'hui que fort médiocrement, s'il n'était cité dans le texte

du procès de Jeanne d'Arc publié par Jules Quicherat au tome II, page 446. Le curé de Vaucouleurs semble avoir joué un rôle décisif au début de la mission de la Pucelle, à Vaucouleurs, lorsqu'elle se rendit auprès de Robert de Baudricourt. Suivant le témoignage de l'héroïne, il aurait été auparavant l'un de ses confesseurs et néanmoins, sur le désir de son entourage, aurait consenti à l'exorciser, épreuve qui tourna à l'avantage de la Pucelle et entraîna paraît-il l'adhésion du capitaine de Vaucouleurs.

De la sorte pour la seconde fois nous trouvons Jean Fournier en fâcheuse posture : Aussi nous laisse-t-il le souvenir d'un esprit quelque peu brouillon et d'un caractère faible et assez enclin à céder aux sollicitations des gens influents de son voisinage.

M. Gaston Grillet expose brièvement l'histoire du culte de Notre-Dame des Vertus à Saint-Julien-le-Pauvre de Paris, d'après les archives de l'Assistance publique : dans notre région, la Vierge est vénérée sous ce vocable d'une manière toute particulière à Ligny et cette dévotion y est très populaire. Aussi l'étude qui est présentée donne-t-elle sujet à un parallèle très intéressant entre les deux lieux de culte, les images proposées à la vénération des fidèles, les confréries fondées en l'honneur de Notre-Dame des Vertus à Paris et à Ligny.

M. l'abbé Aimond lit les principaux passages d'un travail sur « Le Théâtre à Verdun à la fin du Moyen-Age » tiré des registres du Chapitre de la Cathédrale. Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur le théâtre en Lorraine et dans le Barrois au cours du XV^e^ siècle, il montre le succès remporté par les mystères et par les farces dans la cité verdunoise, de 1450 à 1525. Il mentionne les titres des principales pièces, étudie l'agencement du théâtre, son emplacement, la condition des acteurs, leur recrutement et leurs ressources. Enfin il attire l'attention sur l'attitude du chapitre de la cathédrale, qui, tout en encourageant les acteurs de sa bourse, exerce sur les représentations dramatiques une sorte de droit de censure. L'auteur termine en mentionnant l'exécution des comédies de Térence dans la salle capitulaire en 1514.

M. Arnould fait une communication sur l'œuvre d'un sculpteur barrisien qu'ont bien connu les anciens habitants de Bar, M. Cavénéget père. Au cours de son récit, il fait passer sous les yeux des assistants une statuette, d'un réalisme très pittoresque, représentant un miséreux affalé sur un banc. Dans cette figurine les barrisiens d'un certain âge s'accordent à reconnaître un bohême, qui devait faire la joie des badauds du temps, le fameux Césarin, auquel notre confrère Cim a consacré l'un de ses romans les plus goûtés. M. Cavénéget fils, présent à la séance, s'engage à montrer ultérieurement aux membres de la Société des lettres les photographies des statuettes modelées par son père, qui a reproduit avec beaucoup d'humour et de vérité, paraît-il, beaucoup de ses contemporains les plus réputés autant par leurs bizarreries que par de plus sérieuses qualités.

M. C. Gilardoni, industriel à Sermaize, est élu membre correspondant à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire annuel, P. d'Arbois de Jubainville.

PATOIS MEUSIEN

Le loriot et les cerises.

Ç'atau paou après feno(1)
In ouselot jaune et no
Que brâche coume ine chette(2) roÿetot(3) lo cirayses
Nenni co trop moïres pou o panre à s'n'ayse(4).
I rougiront! I rougiront!
Qu'i floÿetot (5), et j'o mingerons.
V'ci qu'sé fumelle accourait su l'cirzaye
Pou s'o fourrer coume lu quéqu'unes pa l'gosaye

(1) La fenaison. — (2) Qui crie comme un chat. — (3) Regardait. — (4) Non encore assez mûres pour en prendre. — (5) Sifflait.

Dos millious belle et roug' i n'y on i ouayre au moïtant (1) ;
Ç'o pa haut (2) qu'i s'trouvont (v'en savez bien autant).
Su mâle ben gloriaou qu'avau bonne jactance
S'mit, lu, ben en vue a l'osso (3) su ine brance.
Bilihouique (4) qu'i fit o voyant lé prumaire (5)
Avance ! ju n'sommes prô d'attaquer lé dirayre (6).
Monte done pu haut ! Monte done pu haut !
Sans s'méfier d'rin, qu'i li hoyiôt (7).
Mâ l'poure béné (8) atau copié (9) ; l'chesserot (10)
D'ine autre âbre s'abattait et gobait l'Loriot.
Pou lo gourmands ço ma foui ine leçon,
Que v'allez vo (11) tradute à ma façon :
Ah ! mes amis ! Ç'n'ome pou rire !
Lé voracc bête ossait (12) bentout fâ d'l'avaler.
De tout ceci, numé (13) j'vas v' dire :

Quand on monte trop haut, i faut dovaler (14).

Cette fable, en patois de Demange-aux-Eaux, m'a été communiquée par un de mes compatriotes de Gondrecourt. Elle aurait été rédigée il y a une trentaine d'années par M. Bourotte.

G. Grillet.

EXCURSIONS ÉPIGRAPHIQUES

A Saint-Étienne de Châlons, dans le bas-côté, à gauche de l'Evangile, vers le troisième pilier, on voyait encore à la fin du XVIII[e] siècle une tombe de marbre dont l'inscription intéresse l'histoire généalogique du Barrois : c'est la tombe d'un chanoine du lieu qui vécut pendant soixante-cinq ans dans sa prébende et qui était le petit-fils sinon le fils de Vanault-Colesson, ancien notaire à Bar, anobli comme conseiller à la Cour des Comptes et receveur général du Barrois.

(1) Des meilleures, belles et rouges, il n'y en a guère au milieu. — (2) Par en haut. — (3) A la cîme. — (4) Onomatopée exprimant ou voulant exprimer le cri que le chat jette en se battant. — (5) La première. — (6) Je ne suis pas prêt d'attaquer la dernière. — (7) Qu'il lui criait. — (8) Mais le pauvre benêt. — (9) Épié. — (10) Le tiercelet. — (11) Que vous allez voir. — (12) Eut. — (13) N'est-ce pas ? — (14) Descendre.

Joan^s Colesson p^tor
Huj^s Eccl^e
Canoni^s
Præbendat. vixit in suo
Canonicatu annos 65 Sperans im'nor
talitatem mortalitate exutus
die 14 julij 1667
Orate pro eo.

Sur la tombe un blason ovale : à *la bande chargée de trois croix* qui est celui de Vanault, et une devise, inconnue jusqu'ici, que l'anobli dut choisir lui-même :

Crux mihi certa salus

comme, dans le même temps, les anoblis Marlorat et Gleysenove en avaient choisi pour accompagner leurs armoiries :

La Croix m'accroît.
Per crucem ad lucem

Le nom de ce chanoine Jean Colesson ne figure pas dans la généalogie imprimée de sa famille.

F. DE B.

BIOGRAPHIES MEUSIENNES

Le général d'Hédouville.

D'une lettre adressée au Président de la Société par notre confrère M. L. de l'Escale, nous extrayons ce qui suit :

« Dans la galerie des Illustrations meusiennes, au Musée de Bar-le-Duc, il convient de signaler une inexactitude qu'il serait facile de faire disparaître. Un portrait du général de Hédouville *de Minecourt* y figure, avec une étiquette indiquant général de Hédouville *de Merval*. Le général de brigade Joseph de Hédouville, né le 6 mai 1744 à Louppy-le-Petit, appartenait à la branche de Minecourt, et différait de son parent éloigné, le général de division de Hédouville de Merval.

« L'acte de baptême de notre compatriote porte :

> Joseph, fils légitime de noble François Gaston Desdouville, Escuyer, et de dame Marie-Anne de l'Escale, son épouse, paroisiens de ce lieu, est ne le 6^me^ jour de may 1744. Baptisé le lendemain, il a eu pour parrain Monsieur Joseph Dédouville, seigneur de Minecourt, cy-devant capitaine de milice dans le régiment de Po-

lignac, et pour marraine dame Marie-Anne Toussaint, veuve de noble Messire Jean François de Lescale de cette paroisse qui ont signé, etc.

Son parent Gabriel Marie Théodore Joseph, lieutenant-général, pair de France, naquit à Laon en 1755 et mourut en 1825, tandis que notre compatriote décéda au château de Saudrupt le 23 juin 1818.

« Minecourt était une seigneurie dont ses parents avaient pris le nom, près de Pagny-sur-Saulx, et qui était depuis longtemps dans la famille. Le dossier de mon parent au Ministère de la Guerre porte : de Hédouvillle de Minecourt (Joseph). J'ai eu en mains les documents qui montrent d'une façon certaine que l'erreur signalée jadis par la famille s'est perpétuée. »

L. DE L'E.

DOCUMENTS

Assemblées de la communauté des habitants de Trognon.

Extraits d'un registre de 1708.

I

Ceiourd'huy 8e juin 1708, la communauté de Trougnon (1) a esté assignée et assemblée au son de la cloche, au lieu accoutumé à requête des maire et gouverneur et c'est au suiect pour tirer les bilets des parsons (2) de la tranchées de dessus la Coste à charge que ceux qui auront des chênes dans leurs parsons, ils les auront comme l'autre bois en payant cinq sols par chaquunt pieds d'arbre au profit de la communauté et s'il y en a qui soient bien beaux et que l'on en puisse réserver pour un bastiement l'on marquera ceux qu'il faudra abattre, — attendus aussy que chaqu'unt aura fait sa part pour le quinziesme juillet c'est à dire coupé et d'escombré et le bois à monseaux et ceux qui ne feuront leurs part l'on la fera faire à leurs despents, — Comme aussy pour voir ce que l'on veut dire de ce que M. Poirsin veut nous faire payer dix huit gros pour chaque gros corps-morts pour de la cire que l'on use aux entérements et servises et six sols pour les Enfants, et la dite communauté présente assemblée ont dit et résoub qu'il ne faut pas payer ny entrer dans cette *nouvelleté*, veües que l'on en a jamais payé, et que ceux qui seront premier attaquez pour cette affaire, l'on pren-

(1) Aujourd'hui Heudicourt, arrondt de Commercy.
(2) « Parsons » diminutif de part, portion d'affouage.

dra son fait et cause en communauté, — de mesme aussy pour les places des bans de lesglise qu'il veut aussy faire payer et l'on a dit et resoub de mesme qu'il ne les faut payer et que l'on a payé les bans assé chére sans payer encore les places pour se mettre dedans et sy Mr le Curé ne velt pas que l'on se mis à lesglise l'on se tiendra devant la porte.

Signé : Mousseaux, Justin Grosdidier, N. Rainon, Fols Vallard.

II

Ceiourd'huy 18e mars 1709, la communauté a esté assignée et assemblée au son de la Cloche au lieu accoutumé à requette des maire et Gouverneur et c'est au suiect de voir ce que l'ont veut résoudre sur ce que les Escheveins sinodaux de lesglise du dit Trougnon ont faits assigner trois ou quatre particuliers de nos habitants pour payer six sols pour la cire que l'on use aux enterements et messes des anges en actions de grâces des petits enfants qui sont morts — Et comme les dits habitants ne prétendent pas entrer dans des nouvautez qu'ils ne s'est jamais pratiquez dans cette paroisse et mesme que les dits escheveins n'en débusoient point faire cette entreprise veü que sy la fabrique de nostre dite Esglise n'avoit de revenus en suffisances pour lentretien d'ycelle qu'il faudroit que la dite communauté mette au bout et qu'ils y contribuent chaqu'uns pour leurs cottes parts, — Et qui plus est que Mr leurs curé annonce de son chef sans qu'il luy en soit requis cette messe des anges qu'il dit et qu'il fait payer trante sols pour chaquunes pour la dite messe et recommandise apprés et une serviette ou un escalin pour icelle n'on compris le me d'escolle. Et toutte au moins que ce dit prix debvroit suffir pour le tout. ainsy s'est mal apropos qu'ils ont fait cette entreprise et en tout cas qu'ils prétendent reprendre d'une place pour remettre à l'autre et qu'ils feront dire des messes pour leurs enfants s'ils veullent, et ont résoul en mesme temps de prendre le fait et causes de ces dits particulliers assignez à ce suiet et authorisent les dits officiers pour ce faire et bien attendus que s'y l'on est assignez par devant des juges qui ne doivent connoistre de cette affaire, qu'il faut demander son renvoy pardevant messieurs les connaissants et ont signez et marquez les dits jours et anssus dits.

Signés : Fols Ancelot, J Grosdidier, Na Forquignon, Ne Chafaux, Mousseaux, D. Perrot, Xph Gouvin, Jh Petitroux, Ge Rouyer, Nas Ancelot, Nas Burton, Tridon, Nas Simonet, Didier Ancelot, Jn Péron, Colson, Sébastien Contignon, Rainon, Nas Charles Dehat, F Vallard.

(Communication de M. LAMBERT, instituteur à Heudicourt).

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 9 SEPTEMBRE 1909

La Société se réunira *le mercredi, 1er Septembre 1909,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. F. de Bacourt : Les châtelains de Bar de la Maison d'Autresche ;

2° M. L. Germain : A propos de N. Dame des Vertus ;

3° Communications diverses.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 Juillet 1909

Présidence de M. Alexandre Martin, *président.*

Présents : MM. d'Arbois, H. Bernard, Braye, Ch. Collin, Chevalier, Goblet, Joyeux, A. Martin, Vigo.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs* : F. Houzelle : Les monuments de Marville, 66 p. in-8°, Montmédy, 1907. — L.-E. Lefèvre : Le portail royal d'Etampes, 116 p. in-8°, 1908. — A. Bister : Chronique de Ste-Hoïlde, 172 p. in-8°, 12 fig., 1908. — G. Chenet : Station gauloise du Trou de la Baume (Haute-Saône), 7 p. in-8°, 1909.

Envois des sociétés correspondantes : Revue de Saintonge, 3e et 4e liv., 1909. — Bull. de la Soc. des Antiq. de

Picardie, 1er trim., 1909. — Annales du Muséum de Vienne, t. XXII, 2-3. — Revue Mabillon, n° 17-18. — Anthropol. papers of the american museum, 9 fasc. N.-York, 1907-1909. — Bull. de la Soc. des sc. nat. de l'Ouest, n° 1, 1909. — Soc. archéol. de Constantine, 42e vol., 1908. — Bull. de la Soc. d'Études de Draguignan, t. 26, 1909. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, n° 4, 1909. — Bull. mensuel de l'Acad. des sc. et lettres de Montpellier, n° 7, 1909. — Bull. des Soc. art. de l'Est, n° 7, 1909. — Mém. des Antiq. de France, t. 68, 1908. — Trierisches Archiv., fasc. XIV. — Les Marches de l'Est, nos 1 et 2, 1909. — Le Pays Lorrain, n° 7, 1909

Correspondance : Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts relative au 48e Congrès des sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne le 29 mars 1910. Des exemplaires du programme de ce Congrès sont à la disposition des membres qui voudraient les réclamer à l'un des secrétaires.

M. Gilardoni, nouvellement élu, adresse ses remerciements et fait hommage à la Société de son dernier livre, intitulé : *Les Français de nos jours* (315 p. in-8°; Vitry, 1907).

M. Collot, maire d'Erize-la-Grande, et membre correspondant, communique un cahier de souvenirs de l'époque révolutionnaire rédigé par un contemporain anonyme.

M. L. Goblet offre une série de planches que feu Mlle M. Buvignier avait fait graver pour l'illustration de son ouvrage sur Chevert.

Un membre fait connaître, à propos de Chevert, qu'un portrait inédit du célèbre guerrier vient d'être découvert dans une série de pastels de La Tour provenant des collections de la famille de Caumartin, dont la vente est annoncée. Il demande à M. le Président d'informer la commission du Musée de la possibilité d'acquérir une héliogravure du portrait de la duchesse de Lorraine Christine de Danemark, mère du duc Charles III. Cette œuvre de Holbein vient d'être offerte à la National Gallery de Londres, qui l'a payée 1.800.000 francs, prix le plus élevé qui ait jamais été obtenu pour un tableau.

On signale encore, comme intéressant spécialement notre région, le portrait du seigneur de Rosnes, Chrestien de Savigny, l'un des lieutenants du duc de Mayenne au temps de la Ligue, œuvre remarquable de l'école française du XIVe siècle, au musée du Louvre. Une reproduction de ce tableau serait facile à obtenir.

Lectures et communications : — Sous le titre de « *Delut à travers les âges* » M. P. Errard, ancien instituteur de ce village, a rassemblé une collection considérable de notes, de dessins, de copies de pièces, empruntés principalement aux archives communales qu'il a su fort intelligemment dépouiller. Ses cahiers lui fourniront les matériaux d'une excellente étude historique sur Delut, quand, après avoir pris la peine de les classer avec une rigueur méthodique et de les fondre en un ensemble moins compact, le patient chercheur, qu'on est tout heureux de rencontrer en M. Errard, voudra bien donner de sa compilation un résumé clair et solide. Auparavant il lui faudra consulter bien des ouvrages de fonds qu'il n'a pu examiner, parce qu'ils lui ont fait défaut, et rejeter un certain nombre de témoignages suspects. Cependant ajoutons bien vite que ses recherches témoignent d'un sens historique fort cultivé et reconnaissons qu'il serait fort dommage qu'une préparation aussi consciencieuse, base d'une sérieuse monographie, ne fût pas mise en œuvre, d'autant que M. Errard n'aurait qu'à suivre les modèles donnés dans la région par des devanciers et des guides très sûrs, comme MM. Lemoine, Schaudel et Houzelle.

M. F. de Bacourt prend occasion de l'article publié dans le *Bulletin* de novembre 1908 par M. A. Renauld, pour donner un exposé abrégé et très documenté de *l'ancien régime municipal à Bar-le-Duc avant l'établissement de l'Hôtel de Ville en 1629*. Il démontre que le document publié par M. Maxe-Werly sous le titre de : charte d'affranchissement de Bar en 1234 n'était qu'un règlement ne donnant aux habitants que le droit d'élire le mayeur parmi les administrateurs de la communauté choisis par le comte. L'obscurité la plus complète règne sur

les attributions du maire et de ses coadjuteurs. Dès le milieu du XIVe siècle le maire est assisté de deux échevins, qu'on retrouve encore au XVIe et jusqu'à la création de l'Hôtel de Ville sous les noms de Syndic et de Receveur. C'est vers la fin du XVIe siècle que l'idée d'un conseil de ville prit corps dans la commune; il ne devait pas aboutir immédiatement. Les habitants de Nancy n'avaient obtenu qu'en 1594 le droit d'élire leurs représentants et de former un corps municipal à leur gré. A Bar les prétentions que la Ville-Haute ne cessait d'élever et les séditions que provoquait chaque assemblée générale des habitants, fournissaient au souverain un prétexte pour maintenir le *statu quo*. En 1624, à la veille de la mort du duc Henri II l'accord parut se faire entre les différents quartiers de Bar, mais le bailli de Couvonges annula leurs délibérations. C'est au maire Nicolas Camus que revient l'honneur d'avoir préparé et obtenu du duc Charles IV le règlement du Conseil de ville, de 1629, qui méritait seul, à la vérité, le titre de charte d'affranchissement de la commune, puisqu'il laissait les Barrisiens libres de choisir eux-mêmes leurs représentants.

Elections : MM. Dumont, de Liège, et l'abbé Rogie, de Charny, sont élus membres correspondants.

La séance est levée.

Le Secrétaire annuel,

P. d'Arbois de Jubainville.

VARIÉTÉS

Vieux almanachs.

I.

Les vieux almanachs sont des plus intéressants, quand on les lit d'une certaine façon. Grâce à eux, l'on voit se ranimer le passé, dans la mesure du possible, s'entend. Car l'his-

toire n'est jamais qu'une résurrection plus ou moins imparfaite; les morts ne reviennent qu'à l'état de fantômes.

En furetant dans la section de ma bibliothèque qui est affectée au Barrois et à la Lorraine, je tombe sur un petit volume imprimé à Bar-le-Duc chez Moucheron et Duval, rue des Pressoirs, l'an III de la Liberté, et se vendant au prix de 24 sols. (Quand on le trouve d'occasion aujourd'hui, on le paye sensiblement plus cher). Il est intitulé *Almanach du département de la Meuse pour l'année bissextile M DCC LXXXXII.* C'est, si je ne me trompe, le premier de la série des Almanachs ou Annuaires de notre département qui ont paru depuis ce très modeste début jusqu'à la publication actuelle, bien autrement importante, que dirige M. Grandveau.

En bon barrisien, je vais d'abord à ce qui concerne particulièrement notre ville. La description en est très sèche et très sommaire. L'énumération des trois paroisses, Notre-Dame (curé constitutionnel M. Magot), Saint-Étienne (curé constitutionnel M. Bardot), et Saint-Augustin (curé constitutionnel M. Henry), y tient la plus grande place. Rien n'y est donné au pittoresque. L'auteur se contente de dire qu' « en général, les bâtiments, surtout les modernes, sont d'un assez bon goût et très légers, et que cela provient de la qualité de la pierre de taille qu'on y emploie et de la facilité que les habitants ont de s'en procurer ». Remarquons le dédain témoigné implicitement dans ces lignes aux vieilles maisons des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, qui donnent à Bar-le-Duc un caractère original, et qui plaisent beaucoup plus aux amateurs compétents que les bâtiments « d'assez bon goût et très légers » dont parle notre almanach. La notice, du reste, ne manque pas de mentionner les vins et les confitures, qui « sont exquis et amis de l'homme », ainsi que les truites et les loches, « recherchées des étrangers ».

En l'an III de la Liberté, la municipalité de Bar-le-Duc se compose d'un Maire, M. Brion-Baudot, « homme de loix », — de onze officiers municipaux, MM. Adam-Lapique, Robinot-Garnier, négociant, Charton, cordonnier, Magot-Parisot, rentier, Grodard-Lapique, négociant, Moreau, médecin, Chaudron

le jeune, homme de loix, Hanriot-Valleron, idem, Gérard-Vayeur, Contenot, prêtre, Magot-Pichancourt, négociant, — d'un Procureur de la commune, M. Guéry, prêtre, et de son substitut, M. Bouillard-Vaulthier, homme de loix, — d'un secrétaire-greffier, M. Demengeot, — d'un Receveur, M. François-Lapointe, — et d'un Architecte, M. Lavocat, ingénieur.

A cette municipalité sont adjoints, en nombre double de celui des Officiers municipaux, y compris le maire, vingt-quatre notables : MM. Robert-Bouchon, lieutenant de la gendarmerie nationale, Simonet père, charpentier, Maurice Nobert, vigneron, Boudard-Antoine, négociant, Hardy-Longchamps, rentier, Pérignon, vitrier, Jean-Maxe, Didiot-Baudot, négociant, Ficatier, négociant, Parisot, marguillier, Lapique, architecte, Jean-Pattinot, vigneron, Hornus l'aîné, rentier, Baillot, notaire, Bardot, curé de Saint-Étienne, Champion, juge de paix de la section de la ville basse, Garnier-Tuppin, négociant, Badelle-Thiriot, ancien greffier du bailliage, Lapique, receveur des Domaines, Tuppin, négociant, Henrionnet père, Remy père, négociant, Pérard, greffier en chef du tribunal du district, et Garnier-Antoine, négociant.

Le corps municipal est ainsi composé d'après les dispositions du décret de l'Assemblée Nationale Constituante promulgué par les lettres patentes du roi en date du 14 décembre 1789.

Sont électeurs municipaux tous les citoyens actifs, c'est-à-dire ceux qui présentent les conditions suivantes : d'être français; — d'être majeur âgé de 25 ans; — d'être domicilié de fait dans le lieu au moins depuis un an ; — de payer une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail ; — de n'être point dans l'état de serviteur à gages; — de n'être pas banqueroutier, ni failli, ni débiteur insolvable.

Les citoyens actifs réunis en assemblées dans des conditions déterminées élisent : d'abord *le maire* au scrutin individuel et à la majorité absolue des voix; puis *les officiers municipaux* au scrutin de liste à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative pour le troisième; puis *le procureur de la commune* et son *substitut*; enfin, au scrutin de liste et à la majorité relative, un nombre de

notables double de celui des officiers municipaux Le maire et les officiers municipaux composent le *corps municipal;* réunis aux notables, ils forment le *conseil général de la commune.* Tout ce monde est élu pour deux ans. Pour être éligible, il faut être citoyen actif et payer une contribution directe équivalant à dix journées de travail.

Le nombre des membres dont le corps municipal doit être composé se règle d'après la population totale de la commune. Il est de trois, lorsque la population est au-dessous de 500 âmes; de six, depuis 500 âmes jusqu'à 3.000; de neuf, depuis 3.000 âmes jusqu'à 10.000; de douze, depuis 10.000 âmes jusqu'à 25.000, etc. Comme il y avait à Bar douze officiers municipaux, y compris le maire, nous en concluons que la ville atteignait alors une population de 10.000 habitants au moins.

L'on remarquera que les élections qui avaient constitué la municipalité de Bar-le-Duc telle qu'elle existait en 1792 avaient été relativement démocratiques; elles avaient exclu les nobles, qui pourtant ne manquaient pas chez nous. Sans doute un certain nombre figuraient déjà parmi les émigrés, ou se préparaient à passer la frontière; mais d'autres restaient, soit à la Ville-Haute, soit au Bourg. Ils devaient voir avec un sentiment secret de répugnance et de mépris ces « nouvelles couches » qui se substituaient ainsi aux anciennes, ces hommes de loi, ces négociants, ces artisans mêmes aux mains desquels le suffrage populaire avait remis les destinées de la ville. Notons que trois prêtres, MM. Contenot, Guéry et Bardot figurent dans la municipalité. On se l'explique facilement en se rappelant le rôle joué par une partie du bas clergé au commencement de la Révolution, à laquelle beaucoup de curés se rallièrent facilement, parce qu'ils ne se mettaient pas au nombre des privilégiés qu'elle atteignait.

Comme le conseil municipal d'aujourd'hui, le corps municipal d'alors délibérait sur les affaires de la commune. Mais il devait s'adjoindre les notables et se constituer avec eux en conseil général, lorsque les finances de la commune étaient sérieusement intéressées. On pensait dans ce temps-là que les questions budgétaires sont de toutes les plus importantes et

que par conséquent, elles réclament, pour leur examen, plus de garanties que les autres.

L'article 55 du décret de l'Assemblée Constituante stipule que « les corps municipaux seront subordonnés aux administrations de département et de district ». Cherchons donc dans notre Almanach de 1792 quelques renseignements sur ces rouages d'ordre supérieur.

A la tête du département est un *Conseil général* de 36 membres. L'énumération en serait trop longue, quoiqu'elle présente de l'intérêt, parce qu'elle montre quelles étaient les notabilités meusiennes que le suffrage à peu près universel avait distinguées de la masse. Sauf erreur, ce Conseil général ne compte, lui non plus, aucun noble. Il est assisté d'un Procureur-Général-Syndic, Pierre-François Gossin, membre de l'Assemblée Nationale Constituante, qui fut guillotiné à Paris sous la Terreur. André Theuriet a fait de lui, si je ne me trompe, sous le nom de Baujard, le héros de son roman *La chanoinesse*.

Le Conseil général était comme le pouvoir législatif de la Meuse.

Différence essentielle avec l'organisation d'aujourd'hui, en ce qui concerne le département, il élisait lui-même l'exécutif et le choisissait dans son sein. Cet exécutif était un *Directoire* de huit membres, une sorte de préfet à huit têtes, et se renouvelait tous les deux ans par moitié. En 1792, sous la présidence obligatoire du président du Conseil général, M. Ternaux, de Tilly, il se composait de MM. Lantonnet, homme de loi, à Bar, vice-président; Arnoult, homme de loi, à Commercy; Jantin, ancien maître particulier des Eaux-et-Forêts, à Étain; Collas, homme de loi, à Ancerville; Lenfant, homme de loi, à Réville; Christophe, imprimeur, à Verdun; Letixerand, juge de paix à Saint-Mihiel et Lequeux, homme de loi, à Commercy.

Au-dessous de ces astres de première grandeur, évoluaient les Conseils et les Directoires des huit *Districts* en lesquels le département de la Meuse était partagé : Bar-le-Duc, Clermont, Commercy, Étain; Gondrecourt, Montmédy, Saint-Mihiel et Verdun. Chaque district possédait un Directoire, sorte de sous-préfet quadricéphale. Pour celui de Bar-le-Duc, trois des mem-

bres étaient de Bar même, MM. Pattin, Remyon et Humbert, hommes de loi, et le quatrième était de Véel, M. Jacob, également homme de loi.

Si l'on considère le nombre énorme d'hommes de loi qui entraient dans la composition des Conseils et Directoires de département et de district, ainsi que dans celle de l'Assemblée Nationale elle-même, on peut dire que la Révolution est principalement l'œuvre des hommes de loi, qu'elle a été faite d'abord par eux, et en grande partie pour eux, beaucoup plus que pour la plèbe dont ils employèrent le bras. La plupart de ses grands coryphées, Girondins et Montagnards, étaient des hommes de loi; les trois hommes qui la dominent successivement après la mort de Mirabeau étaient, l'un, Vergniaud, avocat, le second, Danton, avocat, et le troisième, Robespierre, avocat. Fouquier-Tinville, qui les fit guillotiner tous les trois, avant d'être guillotiné lui-même, était procureur au Châtelet.

(*A suivre*).

Alexandre Martin.

BIBLIOGRAPHIE BARROISE

Cet automne, avare des fruits de la terre, ne nous aura pas ménagé les productions de l'esprit. Voici d'abord un livre longuement préparé et impatiemment attendu. Au moment où paraîtront ces lignes, il sera en distribution :

Mélanges historiques et biographiques. Bar-le-Duc et le Barrois. — Texte, dessins a la plume et eaux-fortes de Wlodimir Konarski, t. I[er] : *A travers le vieux Bar*, in-4°, 510 p. ill. de 65 dessins, 5 pl. hors texte et 4 eaux-fortes. — T. II : *Mélanges*, in-4°, 359 p., ill. de 40 dessins, 15 pl. hors texte et 5 eaux-fortes. — Bar-le-Duc, impr. Comte-Jacquet, Facdouel directeur, 1909.

Ce n'est pas dans ce *Bulletin* dont presque tous les lecteurs ont apporté, sous une forme ou une autre, leur concours ou leur sympathie à cette publication commémorative, qu'il con-

vient de s'étendre longuement sur sa valeur et sa véritable signification. Mais il y aurait quelque affectation à ne pas exprimer ici le contentement que nous éprouvons, après l'avoir suggérée (*Bull.* 1906, p. xc), de la voir aussi dignement et aussi complètement réalisée en ce recueil. C'est bien le souvenir que méritait notre ami. Si quelque chose peut diminuer les regrets que ravive encore l'apparition de ces deux superbes volumes, c'est la satisfaction de revoir et de relire rapprochés les uns des autres tant d'articles, d'esquisses, de fragments que l'oubli n'atteindra pas, et qui apparaîtront, ainsi groupés, comme le plus enviable mémorial de l'artiste et de l'historien que Bar-le-Duc a perdu il y a trois ans. M. Jules Forget qui dirigea la publication avec autant de dévouement que de compétence, et M. Facdouel qui l'exécuta avec une maîtrise au-dessus de tout éloge, ont droit à la reconnaissance des amis de W. Konarski. Ajoutons encore pour les bibliophiles que l'édition entière ayant été réservée aux souscripteurs, elle est dès à présent épuisée, et qu'il n'en reste pas un seul exemplaire disponible.

***

Le prospectus encarté dans ce *Bulletin* définit le but que se sont proposé l'auteur et l'éditeur de la nouvelle Géographie de la Meuse.

Notre confrère M. H. Lemoine était tout désigné par ses travaux et ses succès antérieurs pour mener à bien cette entreprise, tentée une première fois en 1838 par Henriquet et Renaudin et en 1862 par Loiseau et Pierson. Il n'y a épargné ni son temps ni ses peines, et l'on peut dire en toute justice qu'il a réussi à donner en ce beau volume de 840 pages, une description historique et géographique de notre département, précise et claire, pourvue de renseignements pratiques, infiniment utile, en un mot. Chacune des communes a son article auquel il est aisé de se référer pour trouver sur le présent, le passé et quelquefois l'avenir de la localité, des chiffres, des statistiques, des dates, des renseignements historiques d'une valeur inégale, mais toujours bienvenus. Il n'est pas facile, on le sait, de donner des vues générales sur l'histoire de notre département, à la formation duquel ont participé le Barrois, la Lorraine, les Trois-Évêchés, le comté de Chiny, le Clermontois, sans parler des portions qui proviennent de l'ancienne France et des domaines monastiques de la région. Des travaux de premier ordre comme ceux de M. R. Parisot ont renouvelé l'histoire de nos origines. D'autres viendront encore modifier les idées acquises et les géographes futurs seront mieux armés

que nos contemporains contre les préjugés et les opinions intéressées dont les auteurs du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle leur ont légué l'héritage. M. Lemoine a commencé à s'en affranchir, surtout lorsqu'il a eu à traiter des arrondissements de *Verdun* et de *Montmédy*. On lui reprochera peut-être d'avoir, quant à ceux de *Commercy* et de *Bar-le-Duc*, trop craint de s'écarter de ses devanciers. Et pourtant, nous le savons, il a poussé la conscience jusqu'à refondre le chapitre *Bar-le-Duc* déjà imprimé, pour tenir compte d'observations et de critiques tardives. *La Géographie meusienne de 1909* ne mettra pas comme celle de 1862 un demi-siècle à s'épuiser, et nous espérons la revoir bientôt, en une deuxième édition, allégée de certaines digressions inutiles, d'étymologies fantaisistes, et d'autres agréments de ce genre qui ne répondent plus aux exigences du lecteur moderne. Les excellentes cartes physique et historique (p. 8), seront agrandies et reproduites par un procédé moins économique. Les illustrations, déjà fort intéressantes, seront plus nombreuses et plus typiques. En somme, ce livre que tout vrai Meusien voudra avoir sur son bureau à côté de l'Annuaire Grandveau et des Mémoires de la Société des lettres fait le plus grand honneur à son auteur et à son éditeur et nous les en remercions l'un et l'autre.

Notre confrère M. Bister a fait tirer à part la Chronique de S^te^-Hoïlde de 1709 publiée dans nos Mémoires (4^e^ série, t. V, 1908) en y ajoutant quelques documents nouveaux et plusieurs plans et gravures. Ce joli volume que l'auteur, croyons-nous, n'a pas encore mis en librairie, sera très recherché par les bibliophiles. Il serait désirable que chacune des grandes abbayes de notre région trouvât, comme celle de S^te^-Hould, des historiens soucieux de conserver ce qui reste de ses annales et de ses monuments à la postérité.

La ville de S^te^-Menehould est, parmi les cités champenoises, une de celles qui eurent le plus de relations avec le Barrois. Elle a rencontré en M. Louis Brouillon un historien fidèle et consciencieux. Son Histoire de la ville de S^te^-Menehould, 268 p. in-8° (Martinet, édit. à S^te^-Menehould) remplacera, sans la faire oublier, celle de Buirette. Le malheureux incendie de

1719 qui a détruit les archives avec la plupart des maisons anciennes de la ville a plongé dans un irrémédiable oubli beaucoup de faits qu'il eût été intéressant de recueillir. En revanche on est mieux documenté sur les sièges soutenus par la place au XVII^e siècle, et sur les événements de 1792 qui donnèrent inopinément une renommée bruyante à la petite ville argonnaise. M. Brouillon a ajouté quelques précisions à l'histoire de la fuite de Louis XVI et à la biographie de Drouet. Parmi les célébrités de S^te-Menehould figure le grand avocat Berryer né en 1757 et père du non moins célèbre Antoine-Pierre Berryer. Le vrai nom de ces deux aigles du barreau français était Bichelberger et ils descendaient d'un brave bourgeois de la Lorraine allemande. Encore une énigme pour les théoriciens de la nationalité par la race !

⁂

Le voyageur qui jette un coup d'œil rapide sur ce qui reste du château de Commercy ne peut se douter de ce que fut jadis l'élégance de cette demeure princière, aujourd'hui dévastée par les injures du temps et les outrages du génie militaire. M. A. Jacquot nous permet de nous en faire une idée dans son livre sur le Mobilier et les objets d'art des chateaux du roi Stanislas (91 p. in-8°, pl. Paris, Plon, 1907), où il reproduit d'après les inventaires rédigés après le décès du monarque, la nomenclature des meubles de ses diverses résidences (Commercy, Lunéville, Chanteheux, Jolivet, la Malgrange). Ce luxe un peu voyant et, il faut l'avouer, sentant quelque peu son parvenu, était bien approprié à l'existence artificiellement somptueuse du beau-père de Louis XV et de ses courtisans dispersés au lendemain de sa mort comme la troupe d'un théâtre brusquement mis en faillite.

M. Jacquot donne aussi un Répertoire des artistes lorrains, ferronniers, serruriers d'art, fondeurs, horlogers, mécaniciens (32 p. in-8°, pl. Paris, Plon, 1909), comme suite à ses précédentes et méritoires notices sur les maîtres lorrains qui se distinguèrent dans les domaines les plus divers de l'art.

La série des travaux de notre confrère nancéen formera, moyennant quelques retouches, une encyclopédie historique et biographique de l'art lorrain.

H. D.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 10 OCTOBRE 1909

La Société se réunira *le mercredi, 6 Octobre 1909,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. L. Braye : Les armoiries de Ligny-en-Barrois ;

2° M. G. Cabley : Un prêtre meusien émigré en Angleterre ;

3° M. Dannreuther : Le plus ancien journal de Bar-le-Duc ;

4° M. Brocard : Rapport sur les candidatures de MM. Arthur Despocq et Georges Laguerre.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 Août 1909

Présidence de M. Alexandre Martin, *président.*

Sont présents : MM. d'Arbois, H. Bernard, Dannreuther, L. Goblet, A. Martin, G. Vigo.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* A. Jacquot : Le mobilier et les objets d'art des châteaux du roi Stanislas, in-8°, Paris, Plon, 1907. — *Id.* Essai de répertoire des artistes lorrains, ferroniers, serruriers d'art, etc., in-8°, Paris, Plon, 1909. — H. Lemoine : Géographie du département de la Meuse, in-8°, 840 p. Verdun, Huguet, 1909.

Envoi du ministère : Comité des Travaux hist. et scientif. : Bull. Hist. et philol., n^{os} 3-4, 1908. — Bull. archéol., n° 1, 1909. — Compte rendu des sciences, congrès de 1908.

Envoi des sociétés correspondantes : Revue d'Ard. et d'Argonne, n° 5, 1909. — Le Pays Lorrain, n° 8, 1909. — Bull. de la Soc. belfortaine d'émulation, n° 28, 1909. — Bull. et mém. de la soc. des Antiq. de l'Ouest, 4 fasc., 1908. — Annales de l'acad. royale d'archéol. de Belgique, vol. 61, 1909 et Bull. 1909, II. — Revue bénédictine, n° 3, 1909. — Bull. de la soc. arch. de Sens, t. 24, 1909. — Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer : Bull. trim., 1-3, 1908. — *Id.* Recueil de pièces et documents sur la Légion d'honneur par Alph. Lefebvre, 469, XI pl., in-4°, 1909. — Ann. de la soc. acad. de Nantes, vol. 9 et 10, 1908-1909. — *Spelunca*, n° 56, 1909.

Lectures et communications : M. P. d'Arbois communique une lettre adressée de Paris au Directoire du département de la Meuse par le citoyen Joseph Migevant chargé, semble-t-il, d'une mission officieuse auprès du ministre de la guerre pour hâter la fourniture de l'armement et de l'habillement du bataillon de chasseurs volontaires de la Meuse. L'intérêt de cette missive, datée du 24 janvier 1793 est surtout dans les détails que Migevant donne sur la mort de Louis XVI, exécuté le 21 du même mois. Il ne paraît pas en avoir été le témoin oculaire, mais il est un écho immédiat de l'impression que l'événement fit dans la capitale :

« ... Je vous avois marqué par ma dernière, que je vous détaillerois la mort du roi, vous la savez sûrement au juste à présent. Il est mort avec fermeté ; quand il a été enlevé, le bourreau prenoit le sang laissé dans le panier et en frottoit toutes les lames de sabre et piques qu'on lui présentoit. Tout s'est passé avec ordre et silence. L'assassin du citoyen Pelletier de S^t^ Fargeau, n'est point arrêté. Il va être enterré à neuf heures du matin de ce jour au Panthéon ; la cérémonie funèbre sera superbe. Je vous apprend la mort de la fille du roi décédée hier au temple d'une enflure provenante d'une révolution de sang ; le bruit court ici que la reine va être interrogée sur la fabrique des faux assignats de Passy ... ».

La Dauphine, on le sait, n'était pas morte. Le citoyen Migevant donne ensuite quelques détails sur des compatriotes qu'il a rencontrés :

« ... J'ai vu Morlaincourt-Magot; il n'est pas émigré; il a quitté sa place dans le génie et tente de la ravoir. Il avoit sollicité des députés de lui signer un certificat de civisme, ils s'y sont refusés. Je vous apprends aussi, que plusieurs députés ont été poursuivis par des scélérats et qu'il y en a beaucoup de menacés.

« Je cherche des yeux tant que je peux si je reconnoîtrai quelque émigré de ma connoissance pour les faire coffrer. Je n'en voit point; une personne de Bar a vu ici le Camus Longeaux, si elle l'avoit cru émigré, elle l'auroit fait arrêter ... ».

M. D'Arbois ajoute quelques renseignements biographiques sur Migevant, personnage d'ailleurs des plus obscurs, ancien soldat au régiment de Guyenne, plus tard huissier à Bar.

M. Dannreuther présente un petit manuscrit qu'il a acquis à la vente de notre regretté confrère A. Jacob. C'est un cahier de 26 feuillets petit in-4° dans lequel vers 1756 un bourgeois de Bar, probablement de la famille Sourdat, consignait des adresses, notes et renseignements utiles. Dans ce répertoire ou agenda, tenu à jour jusqu'en 1770, on peut recueillir quelques indications sur le caractère de la bourgeoisie d'alors, son goût pour les affaires lucratives, son application à entourer, et au besoin à exploiter les familles nobles et les maisons religieuses, préparant déjà la transformation de la propriété qui se fera dans peu d'années à son profit plutôt qu'à l'avantage de la nation. Les préoccupations de M. Sourdat ne dépassent pas autant qu'on peut en juger par ces brèves notes, un horizon très restreint : la vente de ses vins et de ses bois, les relations utiles à cultiver, l'argent à gagner. A noter cette définition, à propos du fameux anoblissement de Me Garaudé : « *Subreptis*, surprendre la bonne foy d'un particulier; *obreptis*, cacher et taire les raisons qui pouroit infirmer la grâce que on demande... ». Aux folios 25 et 26, la liste des Dames de l'abbaye royale de Saint-Hoïlde, dont plusieurs sont cousines et parentes « aux MM. Maupas et Sourdat de Bar ».

Election. — Sur le rapport de M. Vigo, M. A. Toussaint, de Colombes, est élu membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

Vieux almanachs (*Suite*).

II

Après avoir compulsé l'Almanach du département de la Meuse pour l'année bissextile 1792, il est piquant d'étudier l'*Annuaire statistique du département de la Meuse pour l'année 1804*, publié par Moucheron, imprimeur à Bar.

En faisant émaner du suffrage les diverses autorités, l'Assemblée Constituante avait, on peut le dire, organisé l'anarchie administrative. La terrible crise que traversa bientôt la France amena la Convention Nationale à réagir en organisant à son tour le plus lourd despotisme qu'ait jamais subi notre pays, avec la guillotine pour principal instrument de règne. Sous le Directoire, l'anarchie recommença; tout, dans le régime intérieur, administration, finances, police, présentait un gâchis indicible; les Français, las d'agitation et de désordre, attendaient l'acte de force qui, après les misérables coups d'État du Directoire, leur rendrait un vrai gouvernement, et ils l'attendaient d'un chef militaire. Serait-ce Hoche, Joubert ou Moreau? Ils furent servis à souhait par le Dix-huit Brumaire, qui leur donna le plus impérieux des maîtres, général et organisateur de génie, plein d'un profond mépris pour les assemblées délibérantes issues du libre suffrage des citoyens, et résolu à faire émaner du pouvoir exécutif concentré en lui seul toutes les autorités du pays, sous de vains semblants qui étaient censés représenter la volonté nationale. L'action de Bonaparte sur la France fut prompte et sûre; on la sentit partout; on la retrouve dans l'almanach meusien de 1804, qui paraît alors que les formes républicaines sont toujours conservées, et que le citoyen Premier Consul ne s'est pas encore transformé en Majesté Impériale.

« Le département, dit notre Annuaire, est administré par un Préfet, un Conseil de préfecture composé de trois membres, un Conseil général composé de seize membres, trois Sous-préfets et quatre Conseils d'arrondissement composés chacun d'onze membres ».

Le préfet est le citoyen Saulnier, avec les citoyens Gillon comme secrétaire général, Desaux, Humbert et Henriot comme conseillers de préfecture, tous nommés directement par le Pre-

mier Consul. Élu ainsi que le Corps législatif, par un mode de suffrage habilement combiné pour laisser au Premier Consul le choix réel des prétendus mandataires du peuple, le Conseil général devrait, d'après la loi, se composer de seize membres ; à ce moment il n'en compte que huit, les citoyens Moreau et Pierre, de Bar, Remion, de Ligny, Dommartin, de Louppy-le-Grand, Lemaire-Gény, de Nubécourt, Baudot, de Commercy, Duroux, de Damvillers, et Lombard, de Montblainville ; quant aux huit autres, sortis par démission ou par l'effet d'un tirage réglementaire, ils ne sont pas encore remplacés. Les électeurs composant le collège du département sont réduits au nombre de 197, ceux des collèges d'arrondissement au nombre de 446.

Dans l'almanach de 1792, les diverses administrations sont réduites au minimum, et tiennent peu de place ; on n'y mentionne guère que l'enregistrement, les ponts et chaussées et la poste aux lettres. Dans celui de 1804, commence à s'épanouir cette organisation administrative que l'Europe est censée nous envier, et qui nécessite aujourd'hui, pour gouverner le pays, une armée de fonctionnaires civils plus nombreuse que celle qui, en temps de paix, porte les armes. Ce sont (je les cite dans l'ordre bizarre adopté par l'Annuaire), les poids et mesures, les contributions directes, la recette, l'enregistrement et les domaines, les postes aux lettres, la loterie nationale, la garantie des matières d'or et d'argent, les bois et forêts ; d'autres, que l'annuaire ne mentionne pas, existent ou vont être créées.

Reléguée à la fin du volume, l'Instruction publique est traitée par le rédacteur en termes qui méritent d'attirer l'attention. « Un Lycée, dit-il, a été établi à Nancy ; il doit être ouvert pour le 1er nivôse an XII, et recevoir les jeunes gens qui ont suivi les cours des écoles des départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges. Ceux qui n'auront pas le degré d'instruction nécessaire pour y être admis pourront continuer leurs études dans les écoles secondaires qui sont accordées aux villes de Bar, Ligny, Commercy, Saint-Mihiel, Stenay, Etain et Verdun. Malheureusement l'organisation de ces écoles ne sera pas assez prompte pour prévenir une interruption dans le travail de ceux à l'instruction desquels elles sont destinées. » Nous ne pouvons nous empêcher de plaindre rétrospectivement les pauvres aspirants bacheliers de la Meuse auxquels on ne fournissait pas assez promptement les moyens de réaliser les ambitions caressées par leurs familles ; il est vrai que, par bonheur, ils étaient moins nombreux que de nos jours.

Quant aux écoles primaires, elles sont dans le marasme. « On sait, dit le rédacteur, que, dans les campagnes, les instituteurs manquent pour la plupart des connaissances suffi-

santes pour enseigner à lire, écrire et calculer. Ils n'ont aucun plan fixe d'éducation. Aussi les progrès des élèves sont d'autant plus faibles qu'ils ne reçoivent des leçons que dans le temps où les travaux champêtres sont suspendus. Il serait bien important que Messieurs les Curés aidassent de leurs lumières les maîtres d'école afin d'assurer aux jeunes gens des deux sexes la connaissance des premiers éléments de l'instruction ». Alors un seul pensionnat existait dans le département, chez le citoyen Bulotte, à Étain. « Les talents reconnus du professeur, la situation favorable de l'édifice, où tout ce qui peut concourir à la santé et à l'agrément se trouve réuni, recommandent cet établissement à la sollicitude des pères de famille ».

On chercherait en vain dans l'annuaire de 1804 des renseignements sur la composition des municipalités, ce qui semblerait indiquer que cette importante institution paraissait assez négligeable. En revanche, l'organisation religieuse occupe quatre pages Le Concordat, l'une des œuvres principales du Premier Consul, est entré en vigueur. Les départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges forment le diocèse de Nancy, qui a pour évêque M. A. E. Dosmond (D'Osmond). « Le séminaire ne compte encore qu'un petit nombre d'étudiants en théologie ». Il y a dans la Meuse 28 cures et 423 succursales. Le curé de Bar est le citoyen Magot. « Le petit nombre de protestants qui habitent le département n'y a pas de ministres du culte. Les juifs, qui sont répandus dans quelques villes, n'ont pas de synagogues ».

(*A suivre*). ALEXANDRE MARTIN.

ARCHÉOLOGIE

A propos de Notre-Dame des Vertus.

La *Note* récente de M. Grillet *sur le culte de Notre-Dame des Vertus à Saint-Julien-le-Pauvre* (1) me fournit une occasion propice de rectifier, dans le travail de L. Maxe-Werly, une petite erreur dont, très involontairement, j'ai été la cause.

Ayant eu la bonne fortune d'assister à la séance de la Société où il fit la lecture du manuscrit, non encore mis au point, de son travail, je lui dis que j'avais remarqué la mention d'une

(1) *Bulletin mensuel*, juillet 1909, p. LXXII-LXXV.

chapelle en l'honneur de Notre-Dame des Vertus dans l'un des ouvrages de Mgr Barbier de Montault; ne me rappelant plus exactement la localité dont il s'agissait, j'ajoutai que le prélat habitait Poitiers, où existe un grand nombre d'églises : là se trouvait peut-être la chapelle citée; cela serait à vérifier. Je pensais que, si cette observation avait intéressé notre regretté président, il m'en reparlerait avant de publier son travail; mais il ne le fit pas, et je fus très surpris d'y lire, dans son énumération des lieux du culte de Notre-Dame des Vertus, ceci : « un troisième sanctuaire m'a été signalé par notre confrère, M. Léon Germain, comme existant à Poitiers (1) ».

Voici la note que je lui aurais envoyée, s'il m'avait consulté à temps : « Notre-Dame des Vertus est le vocable de la chapelle du prieuré de Le Lude, petite ville d'Anjou (2). Cette dévotion fut transportée par les religieux (au XIIIe siècle) à l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes (3), dont le prieuré dépendait. La même dévotion existait à l'abbaye d'Airvault (4) » (Voir X. Barbier de Montault, *De la représentation des vertus en Anjou*, 1886, p. 18-19; Cf. *Revue de l'art chrétien*, 1892, p. 46).

Depuis, j'ai retrouvé d'autres chapelles où la Vierge était honorée sous le même vocable, par exemple à Amiens (5) et à la Flèche (6). Plus récemment, a été publiée une inscription de l'église de Vicherey (Vosges) qui porte : CHAPELLE DE NOSTRE-DAME DES VERTUS FONDÉE... *etc.*, avec la date 1676 (7).

L'observation de M. Grillet (8), sur le sens anciennement donné au mot *vertu*, me paraît tout à fait juste. La conception vulgaire de la vertu, de la sainteté, a beaucoup changé depuis la Renaissance. Maintenant, les gens du peuple font résider la sainteté surtout dans les vertus passives, la patience, la soumission, le sacrifice, le renoncement à soi-même, la pénitence et les longues prières; au Moyen-âge, il n'en était pas tout à fait de même : on préférait les vertus actives; les saints font

(1) *Mémoires*, 3e série, t. IV (1895), p. 187.
(2) Chef-lieu de canton, arr. de la Flèche, Sarthe.
(3) Canton d'Airvault, qui suit.
(4) Chef-lieu de canton, arr. de Parthenay, Deux-Sèvres.
(5) Robert GUERLIN, *Dimanches et fêtes chômées*, Amiens, 1898, p. 9.
(6) *L'art sacré*, 15 août 1903, p. 12.
(7) Th. PERNOT, *Excursion épigraphique à Vicherey* (*Vosges*), dans *Bull. mens. Soc. d'archéol. lorr.*, 1904, p. 181.
(8) *Bulletin mensuel*, *o. c.*, p. LXXIV, note 1.

de grands et rapides voyages, enthousiasment les masses par la chaleur de leurs discours ; ils les entraînent à des actes héroïques ; et surtout ils accomplissent des faits prodigieux, attestant une puissance supra-terrestre : Notre-Dame des Vertus, c'est Notre-Dame des Miracles, la Vierge thaumaturge.

Nancy, 26 juillet 1909.

L. Germain de Maidy.

NUMISMATIQUE BARROISE (1).

Henri IV comte de Bar était mort, la veille de Noël 1344, laissant deux fils en bas âge, Edouard et Robert, sous la tutelle de leur mère Iolande de Flandre qui prit la régence du comté avec l'appui de Raoul duc de Lorraine et du roi de France Philippe VI, malgré l'opposition des oncles de ses fils, Pierre de Bar sire de Pierrefort et Thibaud de Pierrepont. Iolande, pour affirmer son droit souverain, a immédiatement battu monnaie dans son atelier de Saint-Mihiel ; mais, dès le mois d'octobre 1349, Edouard son fils aîné, bien qu'il ne fût âgé que de huit ans, était reconnu « à la prière et requête du roi de France » en âge de gouverner ses états ; elle perdit ainsi la régence tout en conservant la tutelle. Quant à Édouard, il mourut au mois de juin 1352, après un règne de moins de trois ans et eut pour successeur son frère Robert, mineur lui aussi, qui a été le premier duc de Bar. Les monnaies d'Iolande et d'Édouard II sont donc rares.

Lorsque F. de Saulcy publia en 1843 ses *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*, lorsque Maxe-Werly fit paraître, cinquante ans plus tard, son *Histoire numismatique du Barrois*, ils ne connaissaient : d'Iolande qu'une de ces monnaies larges et minces, d'assez bas aloi, en usage dans nos pays au milieu du XIV^e^ siècle, qu'on désigne sous le nom de *plaques*, et une subdivision de cette monnaie ; — d'Édouard II qu'une plaque, à l'occasion de laquelle Maxe-Werly écrit : « Nous n'en connaissons que de très rares exemplaires, les subdivisions ne nous sont pas parvenues » (2).

(1) J'ai publié dans la *Revue numismatique*, année 1907, p. 397, trois monnaies barroises rares ou inédites ; on me dit qu'il y aurait quelque intérêt à résumer ma note pour les publications de la Société, et je m'empresse de déférer au désir qui m'est exprimé.

(2) *Hist. num. du Barrois*, p. 114.

C'est précisément une de ces subdivisions que j'ai pu acquerir, avec une monnaie toute nouvelle du même prince et la subdivision de la plaque d'Iolande, dans une vente qui a eu lieu à Paris, le 23 mars 1907 et jours suivants, sous la direction de l'expert Bourgey.

L'état matériel identique de ces monnaies indique qu'elles proviennent d'une même trouvaille, probablement récente, mais dont je n'ai pu connaître ni la date ni le lieu. Leur provenance commune démontrerait, s'il en était besoin, que la pièce au type nouveau qui sera décrite plus loin n'est ni d'Edouard I[er] ni d'Edouard III et ne peut appartenir qu'à Edouard II.

I. — La demi-plaque d'Iolande est rare sinon inédite; elle manquait aux grandes collections lorraines. Saulcy l'a décrite (1) d'après l'exemplaire en mauvais état du musée de Metz, et Maxe-Werly (2) d'après Saulcy. Dom Calmet en donne une variété gravée dans son *Histoire de Lorraine* (3) d'après un exemplaire qu'il avait vu dans le cabinet de dom Vassimont prieur de Flavigny.

En voici la description d'après mon exemplaire qui est de belle conservation (4) :

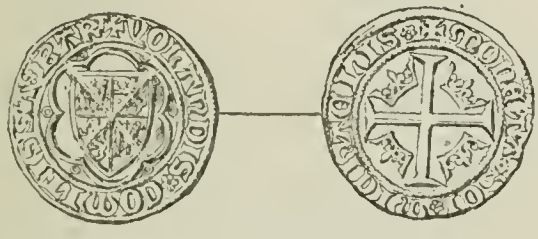

✠ YOLANDIS✲COMITISSA✲BAR. Ecu écartelé aux 1 et 4 de Bar, aux 2 et 3 de Flandre, dans un contour de six arcs de cercle, avec des annelets extérieurs à leurs intersections;

℟. ✠ MONETA✲SCI✲MICHAELIS✲. Croix pattée cantonnée de quatre couronnes.

Argent de bas titre; — diamètre : 0[m],021; — poids : 1 gr. 05.

Est-ce bien la demi-plaque? N'en est-ce pas plutôt le tiers? Le poids de 1 gr. 05 est intermédiaire entre la moitié et le tiers du poids moyen de cinq plaques d'Iolande dont j'ai les pesées sous les yeux, mais plus près du tiers; la différence de valeur

(1) *Recherches...*, p. 28 et pl. III, fig. 5.
(2) *Hist. num.*, p. 87.
(3) T. II, pl. 7, n° CXXI.
(4) Un exemplaire est entré dans les collections du Musée Lorrain pendant que ces lignes étaient sous presse.

était, il est vrai, la conséquence du titre plutôt que de la taille (1).

Quoi qu'il en soit cette pièce où les armes personnelles de la comtesse écartèlent celles du comté n'a pu être frappée que pendant qu'Iolande exerçait à la fois la tutelle de son fils mineur et la régence, c'est-à-dire entre le début de l'année 1345 et le mois de septembre 1349. Elle y affirme, par la seule inscription de son nom à l'exclusion de celui du comte régnant, le pouvoir souverain que lui avaient reconnu ses voisins de France et de Lorraine mais que ne cessaient de lui contester les princes de la maison de Bar.

II. — La pièce qui suit est une division de la plaque connue (2) mais fort rare du comte Edouard II; elle était inédite jusqu'à sa publication à peu près simultanée par M. Caron dans la *Revue belge de Numismatique* (3) et par moi dans la *Revue numismatique*.

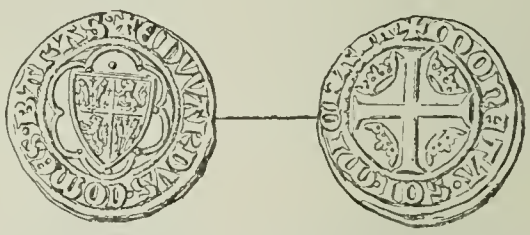

✠ EDVVARDVS·COMES·BARAS. Ecu écartelé aux 1 et 4 de Bar, aux 2 et 3 de Flandre, surmonté d'un point, dans un contour de six arcs avec des points aux intersections:

℟. ✠ MONETA·SCI·MICHAELI. Croix pattée cantonnée de quatre couronnes.

Argent de bas titre; — diamètre : 0m,021; — poids : 0 gr. 95; bonne conservation.

Cette monnaie, si l'on s'en tient au poids, est un tiers de plaque.

L'écu du droit est, comme dans la pièce précédente, écartelé de Bar et de Flandre.

Pourquoi donc ce maintien des armes maternelles dans le type de la monnaie alors qu'on en a fait disparaître le nom et le titre de la régente? Doit-on voir dans cette anomalie une simple survivance du type monétaire, véritable lapsus des monnayeurs, nécessairement contemporaine du changement de régime et bientôt corrigée? Ne faut-il pas plutôt y voir un acte

(1) Ch. Robert, *Monnaies des Evêques de Verdun*, p. 57.
(2) Saulcy, p. 28, et pl. II, fig. 1. — Maxe-Werly, p. 115.
(3) Année 1907, p. 304.

de déférence du jeune prince à peine émancipé de l'autorité maternelle, ou mieux encore, au cas particulier, le signe qu'en perdant la régence par la volonté royale, Iolande demeurée tutrice n'a pas abdiqué tout pouvoir puisqu'à défaut de son nom remplacé par celui du prince reconnu apte à gouverner, les monnaies continuent à porter ses armes avec celles de son fils? Ce tiers de plaque doit en conséquence avoir été frappé au début du règne personnel si court d'Édouard II et se place entre le mois d'octobre 1349 et la fin de 1351.

III. — La dernière pièce qu'il me reste à décrire est d'un type différent et nouveau; si, comme il est probable en raison de son diamètre et de son poids qui ne diffèrent guère des précédents, c'est une monnaie divisionnaire, ce n'est pas une fraction de la plaque anciennement connue d'Edouard II mais d'une autre non encore retrouvée.

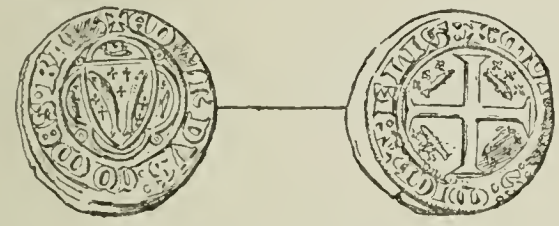

✠ EDVVRDVS : COMES · BARS (1). Ecu de Bar, aux deux bars adossés et au champ semé de croisettes, surmonté et accosté à droite et à gauche d'un objet peu distinct qui n'est autre qu'un bar accompagné de croisettes, le tout dans un contour formé de quatre arcs, avec des annelets extérieurs à leurs intersections.

℟. ✠ ⁘ MONETA ⁘ S ⁘ MICHA ⁘ ELIS ⁘ . Croix pattée cantonnée de quatre bars accompagnés chacun de trois croisettes.

Argent de bas titre; — diamètre : 0m,020 (le flan est irrégulier); poids : 1 gr. 15; assez bonne conservation.

Ce qui est intéressant c'est la substitution sur cette monnaie de l'écu de Bar aux deux bars adossés sur champ semé de croisettes à l'écu écartelé de Bar et Flandre. Il est permis de voir dans la disparition du lion flamand le signe que le prince a été définitivement soustrait à l'autorité et à l'influence maternelles.

Iolande, soutenue d'abord par le duc de Lorraine et le roi de France, n'avait pas tardé à s'aliéner ses protecteurs. Déjà en 1345 Philippe VI avait dû s'interposer entre elle et le duc Raoul; il dut encore intervenir en 1349 pour tirer vengeance

(1) Les deux dernières lettres sont peu distinctes; il semble bien que la dernière est une S.

des mauvais traitements infligés à son agent dans le Barrois mouvant ; Iolande trouva grâce devant son suzerain mais y perdit la régence, le roi ayant déclaré Edouard émancipé bien qu'il n'eût que huit ans ; si elle conserva sur son fils une autorité de fait, elle n'exerça plus dès lors qu'un pouvoir précaire et de plus en plus disputé ; elle paraît avoir également mécontenté ses sujets car elle dut, sur l'injonction des Etats, remettre, peu de temps avant la mort d'Edouard survenue en juin 1352, le pouvoir aux mains de Jeanne de Bar comtesse de Garennes qui est qualifiée, en 1352, *mainbour et gouverneresse de la comté* (1).

La monnaie d'où le nom et les armes d'Iolande ont disparu ne peut être que d'une époque où la maison de Bar a repris l'avantage et enlevé à la mère le gouvernement de son fils ; elle est très probablement de 1352 et des derniers jours d'Edouard II.

Il existe d'ailleurs une plaque de billon de Robert frère et successeur d'Edouard II dont l'unique exemplaire connu qui appartenait à Saulcy a passé dans le cabinet du prince de Fürstenberg (2). Elle est en tout semblable à la pièce ci-dessus décrite, abstraction faite de la dimension et du poids, notamment en ce que les couronnes qui, dans les monnaies antérieures, cantonnaient la croix du revers et remplissaient à l'avers les parties libres du champ, y sont remplacées par des bars accompagnés de croisettes qui en accentuent encore le caractère national. Or cette plaque où Robert ne porte encore que le titre de comte n'a pu être frappée qu'entre le mois de juillet 1352, époque de son avènement et le mois de novembre 1354 où le comté fut érigé en duché. Elles sont tellement semblables l'une à l'autre que l'une pourrait être prise pour une division de l'autre, n'était le nom du prince, et qu'il est vraisemblable que les coins en ont été faits par un seul et même graveur de l'atelier de Saint-Mihiel.

Il est donc infiniment probable qu'une plaque semblable à celle frappée tout au début du règne de Robert avait déjà été émise dans les derniers temps du règne d'Edouard II, après que Iolande eut été écartée du pouvoir, et que cette plaque qu'on n'a pas encore rencontrée avait pour subdivision la monnaie de ma collection que je viens de décrire.

René Martz.

(1) Arch. de la Meuse, B. 2999, cité par Maxe-Werly, *Hist. num. du Barrois*, p. 105.

(2) *Hist. num. du Barrois*, p. 121.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 11 NOVEMBRE 1909

La Société se réunira *le mercredi, 3 Novembre 1909,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. P. d'Arbois : La démolition des remparts de Bar-le-Duc au XVII^e^ siècle ;

2° M. Dannreuther : Un bourreau, chirurgien à Bar-le-Duc, en 1732 ;

3° Communications diverses ;

4° M. Vigo : Rapport sur les candidatures de MM. Charles Bardot, J. Doucet et Forêt, présentés par MM. Ch. Collin, A. Martin et Dannreuther.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 1^er^ Septembre 1909.

Présidence de M. J. Collot, *vice-président.*

Sont présents : MM. Agrapart, Bernard, Braye, J. Collot, Dannreuther, Pinel, Vigo, Vinchon.

Le secrétaire dépose sur le bureau au nom M. J. Forget, président du comité spécial de publication des œuvres de M. Konarski, un exemplaire destiné à la bibliothèque de la Société, de l'ouvrage sorti récemment de presse et déjà annoncé dans le Bulletin mensuel (V. plus haut p. XCVII). L'absence de notre

ancien président lui permet de mentionner sans que sa modestie en ait trop directement à souffrir les éloges unanimes et l'accueil extrêmement favorable qu'ont reçu les deux volumes qui perpétueront parmi nous le souvenir de l'artiste, de l'écrivain et du confrère que la Société des lettres a tant de raisons de regretter. Il donne également connaissance des lettres par lesquelles la famille de feu W. Konarski a bien voulu témoigner sa gratitude pour l'hommage significatif rendu par cette publication faite sous les auspices de la Société.

Ouvrages reçus : Envoi des sociétés correspondantes. — Bull. de la Soc. des Sc. hist. et natur. de l'Yonne, 62e vol., 1909 ; — Polybiblion, sept. 1909 [p. 285, compte rendu du tome VI, 4e-série, 1908, des Mém. de la S. des L.] — Bull. mens. 8-9, de la Soc. d'Arch. lorr. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., n° 6, 1909. — Bull. de la Soc. d'Étude des Sc. natur. de Béziers, 30e vol., 1908. — Anthropol. papers of the American Museum, vol. III, New-York, 1909. — Bull. de la Soc. archéol. de Nantes, t. 49, 1908. — Annales du Gatinais, 1er et 2e trim. 1909. — Soc. de géogr. de l'Est, 30e année, 2e trim., 1909. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1er trim., 1909. — Ann. de l'Est et du Nord, n° 3, 1909. — Bull. de la Soc. hist. de Langres, t. 6, n° 81, 1909. — Bull. de l'hist. Egypt., juin 1908. — Bull. des Soc. art. de l'Est, n° 9, 1909.

Lectures et communications : M. F. de Bacourt adresse une note sur les *Châtelains de Bar de la maison d'Autreschë* (V. plus loin p. CXV).

M. L. Germain envoie, au sujet du vocable de *N. Dame des Vertus*, une communication qui a été résumée plus haut (p. CVI).

Le secrétaire présente de la part de M. Grosdidier de Matons un *Catalogue des gravures intéressant la Lorraine et le Barrois qui se trouvent en vente à la Chalcographie du musée du Louvre*. Ce travail fait par notre confrère avec beaucoup de soin est accompagné pour les planches les plus remarquables d'une description sommaire qui en augmente l'intérêt; le ma-

nuscrit de M. Grosdidier est remis à la Commission de publication qui statuera sur le mode le plus pratique d'impression.

Sur le rapport de M. J. Collot, M. René Martz, président de Chambre à la Cour d'appel de Nancy, conservateur au Musée Lorrain, présenté par MM. A. Renauld et Dannreuther, est élu membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

HISTOIRE

Les Châtelains de Bar de la maison d'Autresche.

L'église collégiale Notre-Dame de Ligny-en-Barrois fut fondée en 1197 par Agnès de Champagne comtesse de Bar et Thibaut de Bar comte de Montçon son fils. Dans l'acte de fondation figure un châtelain de Bar qui semble avoir laissé sa charge à sa postérité en même temps que le nom d'Autresche sous lequel elle était connue.

Guy de Nanteuil, chevalier, s^{gr} d'Autresche, était le fils cadet de Gaucher, s^{gr} de Nanteuil-la-Fosse, Suippe, Faverolles et Trelon, que nous voyons en 1215 signer un traité de paix avec Henri II comte de Bar (1) et de Helvide dame de Nanteuil. Il succéda après 1189 à Ulric, châtelain de Bar, et était encore en fonctions en mai 1212, époque à laquelle il assiste Thibaut, 1er c^{te} de Bar dans la fondation et dotation de la chapelle d'Andernay (2). Il vivait encore en 1218 (3). Deux ans après, sa femme, peut-être veuve donna en 1220 une rente à l'abbaye de Jeandheurs (4).

(1) Archives de Meurthe-Moselle, B. 646.

(2) Cartulaire de Jeandheurs, I, 24. — Mémoires de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc, année 1877, p. 112.

(3) Labourasse, *Histoire de l'abbaye de Jeandheurs*, p. 160.

(4) *Ibid.*, p. 20 et 21. Archives de M. et M. B. 769; archives de la Meuse B. 3038. Duchesne, *Preuves de l'histoire de la maison de Bar*, p. 18.

D'après le cartulaire de cette abbaye et la liste des châtelains de Bar publiée par Bellot-Herment à la suite de son *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, il semblerait que Guy de Nanteuil eut des successeurs étrangers à sa famille. Le cartulaire nomme son fils aîné *Philippe*, la généalogie des d'Autresche le nomme Gaucher (1) comme son grand-père, châtelain de Bar dès 1237, compagnon de Saint-Louis en Terre Sainte où il mourut. Joinville s'étend sur les circonstances de sa mort et lui donne les qualités d' « un homme de grand renom et vaillance et d'un preudhomme ». Il avait épousé Faulque de Courlandon, fille de Jean, 1er sgr de Courlandon, laquelle vivait encore en 1255.

Gaucher II, fils du précédent, est aussi dénommé châtelain de Bar et avoué de Vic-sur-Aisne. Il brisa ses armes d'un demi-lion de sable sur le chef pour se distinguer de son frère aîné *André*, seigneur d'Autresche, l'un des exécuteurs testamentaires de Hugues de Chatillon, cte de Blois, qui l'appelle son « cousin » (1299). La généalogie remarque que *ses successeurs châtelains de Bar ont conservé cette brisure.*

Philippe d'Autresche, chatelain de Bar, assisté de Vaultier de Bauffremont et de Colart et Willequin, moyenna en avril 1310 un accord entre Edouard, comte de Bar et Jean, sr de Puisaye, son oncle et tuteur (2).

Jacques Ier, fils du précédent, était encore châtelain de Bar en 1349. Le mercredi, après la Pentecôte, 21 mai 1339, il vendit avec Marie, sa femme, à Henri, comte de Bar, et à ses hoirs, de leurs biens d'Andernay, Ville-sur-Saulx et Brillon, moyennant 665 livres 9 sols de bons tournois (3). La vieille généalogie manuscrite du Cabinet des Titres (4) donne à Jacques d'Autresche un fils du même nom dont elle ne dit rien, sinon qu'il vivait en 1377. C'est à ce Jacques II ou à son père que se rapporte une déclaration du 19 juillet 1363 faite par Jean d'Arrentières, bailli de Vermandois, et portant que pendant l'année suivant la vente que Jacques d' « Autriche » chevalier, chatelain de Bar

(1) Riquin qui fut châtelain de Bar sous Henri de Lorraine, évêque de Toul (1127 à 1167 et qui laissa sa charge à son fils Ulric sus nommé est, lui aussi, dénommé *Philippe* et *Riquin* dans les actes du temps. Le fait certain, c'est que Guy d'Autresche était châtelain de Bar en 1197, de même que ses descendants Philippe et Jacques, aux XIIIe et XIVe s.

(2) Cf. Archives de la Meuse, B. 972. Les châteaux des comtes et ducs de Bar avaient tous un *châtelain* qui cumulait parfois les fonctions prévôtales. Archives de la Meuse, B. 1228, B. 1311, etc.

(3) Archives de Meurthe-Moselle, B. 537, n° 29, et B. 532, n° 23.

(4) Dossiers bleus, 42.

lui a faite de biens sis à Mognéville, la comtesse de Bar dame de Cassel et le duc de Bar son fils auraient le droit d'acquérir dudit Jean les dits biens à leur profit (1).

Les chatelains de Bar de la maison d'Autresche se terminent avec JEAN frère ou fils de Jacques II. La généalogie de la famille n'en dit rien que de vague. Sans indiquer la pièce où il figure, elle lui prête une déclaration d'héritier de Jean Paté, chevalier en 1375. A cause de cette date elle hésite à faire de ce Jean le fils du précédent.

Quoi qu'il en soit, nous ne trouvons plus en 1400 dans le Barrois qu'une Jeanne d'Autresche dame de Sommelonne et de fiefs sis audit lieu et à Sommelonne qui fournit un dénombrement au duc de Bar (8 novembre 1400) (2).

F. DE B.

VARIÉTÉS

Vieux Almanachs (*Fin*).

III

De grands événements se sont accomplis entre l'*Annuaire statistique du département de la Meuse pour l'année 1804* et l'*Almanach du commerce de la ville de Bar-le-Duc pour l'année 1817*, imprimé à Bar-le-Duc, chez Laguerre, que j'ai maintenant sous les yeux. Napoléon est tombé; Louis XVIII a pris sa place, ou plutôt est monté en France même sur ce trône qu'il n'avait jamais cessé d'occuper, à l'en croire, *in partibus* il est vrai, depuis la mort, réelle ou simulée, de son neveu Louis XVII.

La Restauration n'a presque rien changé à l'organisation administrative du Consulat; les fonctions sont restées les mêmes; mais d'autres les détiennent, et il ne faut pas s'étonner de voir les noms à particule foisonner dans l'Almanach de 1817, lequel n'arrive à l'administration de la Meuse qu'après avoir donné tout au long la composition éminemment aristocratique des Maisons du Roi, de Monsieur, du Duc et de la Duchesse d'Angoulême, du Duc et de la Duchesse de Berry, du Duc d'Orléans, du Prince de Condé et du Duc de Bourbon.

Le préfet de la Meuse est M. de Maussion, chevalier de l'ordre royal et militaire de S[t] Louis. Le Conseil général, si roturier sous la République et sous l'Empire, compte maintenant dans ses seize membres dix nobles plus ou moins authentiques, MM. De la Chapelle Croizet, chevalier de S[t] Louis,

(1) Archives de Meurthe-Moselle, B. 538.
(2) Archives de Meurthe-Moselle, B. 548.

Lallemant de Fontenoy, le comte Dessoffy, chevalier de S[t] Louis, De Burges de Renesson, Bigeon de Courcy, De Morlaincourt, D'Ivory, chevalier de S[t] Louis, le comte de Vassinhac d'Imécourt, Chardon de Watronville, chevalier de S[t] Louis et Le Semelier, chevalier de S[t] Louis.

La municipalité de Bar-le-Duc elle-même, composée de 30 membres, 1 maire, 2 adjoints et 27 conseillers municipaux, présente 12 noms à particule : MM. De Vendières, le maire, ancien Maître des Comptes, D'André de Lory, De Blair de Crolbois, De Cheppe, De Gironcourt, De Longeaux, De Longeville, Le Vasseur de Billault, De Morlaincourt, De Nettancourt, De Romécourt et De Spinette de Noirel. — M. Darlu de Roissy est maire de Commercy, M. De Vidrange, maire de Ligny, M. De Faillonnet, maire de Saint-Mihiel. Dans les diverses administrations nous remarquons : MM. le baron de Benoît, inspecteur des Eaux et Forêts pour l'arrondissement de Verdun, Vidal de Vallabrègues, chevalier de S[t] Louis, contrôleur des Contributions directes à Bar-le-Duc, Gigault d'Olincourt, ingénieur vérificateur du Cadastre, De Bonnaire, receveur particulier à Verdun, Achard de Peatieux, contrôleur ambulant des impositions indirectes, De Battine, directeur d'arrondissement des mêmes.

Si, des trois curés de Bar-le-Duc, deux portent les noms très roturiers de Rolletet de Cuisinier, le troisième est le comte Adolphe Constant Fortuné de Rosières, descendant d'une des familles les plus considérables du Barrois.

Il ne faut pas s'étonner non plus que l'Instruction publique tienne une place à peu près nulle dans notre Almanach de 1817. Seul le Collège de Bar s'y trouve avec son Principal, l'abbé Génin, et quatre régents, celui de Rhétorique et Seconde, celui de Troisième et Quatrième, celui de Cinquième et Sixième, et celui de la classe élémentaire. De l'enseignement primaire pas un mot, même pour Bar.

Une bonne partie de l'Almanach est occupée par la liste des commerçants, fabricants et artisans de notre ville. Cette liste est intéressante à parcourir. On y voit figurer, dans des situations modestes, et souvent très humbles, les ancêtres de concitoyens qui se sont fort élevés ultérieurement dans la hiérarchie sociale. On y voit aussi ce qu'était alors, il y a près de cent ans, la vie commerciale et industrielle à Bar-le-Duc. La liste des *fabricants de toile de coton et mouchoirs* est longue, ainsi que celle des *fabricants de bas et bonnets de coton*. Là était la spécialité la plus florissante de notre ville. Ceux de mon âge se souviennent du tictac des métiers de tisserand, du ronron des tours à bobiner, du bruit étrange des machines de

bâtier. Tout cela est allé se perdre dans le gouffre du passé. Cette année même, désirant mettre parmi mes bibelots un tour à bobiner comme il s'en trouvait jadis des centaines à Bar, dans les rues populeuses, j'ai eu toutes les peines du monde pour en découvrir un, poussiéreux et délabré, dans le grenier d'un octogénaire. La liste des *chandeliers et ciriers* comprend onze noms ; alors on ne connaissait chez nous ni le gaz, ni la lumière électrique. La bougie était le privilège des riches. Etant gamins, mes contemporains et moi nous avons vu la pharmacie du père Brocard éclairée par une simple chandelle, que nous nous amusions à souffler pour faire enrager le bonhomme.

Peut-être, avec notre progrès, dont nous sommes si fiers, n'apparaîtrons-nous dans cent ans à notre postérité que comme des figures falotes, ainsi que nous apparaît à nous-mêmes le père Brocard, avec son unique chandelle.

ALEXANDRE MARTIN.

CHRONIQUE

*** Le jury de l'exposition internationale de Nancy a décerné à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc une *médaille d'or* pour ses publications.

*** Notre ancien président, M. J. Forget, est nommé officier du mérite agricole. Toutes nos félicitations.

*** Nous apprenons avec peine la mort de notre confrère M. Lucien Wiener, conservateur honoraire du Musée Lorrain de Nancy, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 30 septembre 1909 dans sa 82e année. Il avait fait du Musée Lorrain un type achevé de ce que doivent être les collections régionales d'histoire et d'archéologie. Son affabilité et son empressement à rendre service à tous ceux qui faisaient appel à sa science très étendue et à ses collections admirablement classées lui assurent parmi nous le plus reconnaissant souvenir.

*** La Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François a eu le regret de perdre son président, M. le docteur L. Vast, décédé le 19 octobre dans sa 74e année.

*** M. Palaisy, receveur d'octroi au pont de Behonne, a découvert dans le jardin qui entoure son bureau un très beau silex taillé qu'il a offert au musée. Cet instrument de pierre, classé par M. de Mortillet sous le nom de coup-de-poing acheuléen, est déjà représenté au musée par quelques exem-

plaires provenant de la Champagne. Mais on n'en avait pas encore, sauf erreur, découvert sur le territoire de Bar, ce qui donne une certaine valeur à cet objet, arme ou instrument de percussion, qui remonte à l'âge de la pierre taillée. Rappelons que le quartier voisin de l'Usine à gaz et du Lycée a déjà livré aux collectionneurs bien des fragments intéressants de l'époque gallo-romaine.

*** Notre confrère M. Agrapart, passant à Belleville près de Verdun, a acquis d'un terrassier qui venait de le découvrir dans une fouille un denier en billon noir de Renaud, seigneur de Born, en Brabant (XIV^e^ siècle). Il s'est empressé d'offrir au musée cette monnaie que notre érudit confrère M. J. Florange a identifiée.

*** Madame Lajoux a bien voulu donner au musée quelques échantillons de poteries antiques, vases, godets, fragments de terre sigillée, provenant de trouvailles faites à Reims et en Provence.

*** Notre confrère, M. Honoré Champion, a offert à la Société pour son album une reproduction photographique du tableau de M. L.-Ed. Fournier remarqué au Salon de 1909 : *Le Livre rare*. Près d'une table de travail et devant une vitrine où les ors et la pourpre des maroquins chantent une grave symphonie, deux générations de bibliophiles personnifiées en MM. Honoré et Edouard Champion contemplent d'un regard avisé et d'un complaisant sourire l'exemplaire rare qu'un heureux hasard vient de mettre entre leurs mains. Très harmonieuse et spirituelle composition.

*** Il y a peu de préjugés plus tenaces en notre pays barrois que celui qui attribue une valeur historique aux *Chroniques barroises* de feu « M. Baillot, capitaine du génie », de Ligny. Cette facétie littéraire qui a tous les défauts d'un mauvais roman sans en posséder le plus mince agrément est encore classée par des catalogues d'une autorité reconnue, tels que celui de la Bibliothèque de Nancy, parmi les sources de l'histoire de Lorraine. Tous les jours on voit des auteurs mal informés se réclamer des « découvertes » de M. Baillot, et en farcir leurs articles. Tels, pour ne citer que les plus récents, M. Georges Pécoul en deux articles d'ailleurs très faibles à tous égards, sur N. Dame des Vertus de Ligny-en-Barrois (*Univers*, 19 et 21 sept. 1909) ou encore M. Jean Julien, dans des notes erronées et incomplètes sur les Richier à Metz (*Pays lorrain*, 20 oct. 1909). Il faudra encore souvent répéter que les *Chroniques barroises* sont une simple fantaisie, comme on en admettait volontiers vers 1830, mais qu'on ne peut décemment citer parmi les livres sérieux.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 12 DÉCEMBRE 1909

La Société se réunira *le mercredi, 1er Décembre 1909,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR ;

1° M. L. Germain de Maidy : Véronique, Marie ou Jeanne au « Sépulcre » de Saint-Mihiel;

2° M. F. de Bacourt : Les débuts du règne de Léopold dans le Barrois;

3° M. l'Abbé Aimond : Épisodes de la Guerre de Cent Ans dans l'Argonne;

4° M. d'Arbois : Rapport sur les candidatures de MM. Jean Dubois et Léon Creissels à Bar-le-Duc;

5° Elections du Bureau et de la Commission de publication pour 1910.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 Octobre 1909.

Présidence de M. Alexandre Martin, *président.*

Sont présents: MM. Agrapart, d'Arbois, Bernard, Braye, Chevalier, J. Collot, Dannreuther, L. Goblet, A. Martin.

Correspondance : Lettre de remercîments de M. A. Toussaint, récemment admis.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* A. Barbier et H. Mengin : Histoire des Sapeurs-Pompiers de Nancy, t. I (XVI^e-XVIII^e siècles), 166 p., in-8°, pl., Nancy, 1909. — Commandant M. H. Weil : Joachim Murat, roi de Naples. La dernière année de Règne; t. III, 616 p., in-8°. Paris, 1909. — *Id.*, La guerre de la succession d'Autriche, par le major X..., 134 p., in-8°, Paris, 1909.

Envoi des sociétés correspondantes : Revue de Saintonge, 5^e livr., 1909. — Rev. d'Ardenne et d'Arg., n° 6, 1909. — *Le pays lorrain,* n^os 9-10, 1909. — Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1908-1909. — Bull. de la Soc. des natur. et archéol. du Nord de la Meuse, t. XX, 1909. — Smithsonian Institution, Report, 1909. — Bull. trim. de la Soc. d'Hist. nat. de Mâcon, n° 9, 1909. — Mém. de l'Acad. de Nîmes, 1908. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., n° 7, 1909. — Bull. trim. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 2^e et 3^e trim., 1909.

Lectures et communications : M. G. Cabley a trouvé dans le dernier volume (XXV, 1906) de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, quelques particularités intéressantes sur un membre de sa famille, l'abbé Nicolas Cabley, de Houdelaincourt, qui, le 18 septembre 1792, voulant se réfugier à Verdun, tomba dans les avant-postes de Kellermann et fut amené avec des prisonniers de guerre et des suspects d'émigration, à Vitry-le-François. Le pauvre ecclésiastique avait quitté le collège de Saint-Claude à Toul où il était professeur pour fuir les volontaires nationaux qui avaient la réputation « de couper la tête à tous les prêtres non assermentés ». Il fut heureusement élargi après quelques jours de prison. Le succès de Valmy survenant avait incliné les esprits à la générosité.

M. Jovy auteur de la communication citée perd de vue dès ce moment l'abbé Cabley, mais des correspondances et des papiers de famille ont permis à notre confrère de reconstituer la deuxième partie de l'existence du prisonnier de Kellermann. Sans s'attarder sur le sol brûlant de la République française,

il gagna au plus vite les rives hospitalières de la Grande-Bretagne où il trouva comme beaucoup d'autres émigrés un accueil des plus généreux. Entré en 1800 comme précepteur dans une famille irlandaise du nom de Juite, il s'y fit apprécier au point de ne plus la quitter que pour un séjour de quelques semaines dans la Meuse en 1825. Le 16 avril 1828 il mourut subitement à Dublin non sans avoir disposé en faveur de ses nombreux frères et sœurs et du séminaire de Verdun de la très honnête aisance qu'il s'était acquise pendant les années d'un exil qui lui fut moins douloureux qu'à beaucoup de victimes de la Révolution.

M. Dannreuther présente à la Société un exemplaire du premier journal qui fut imprimé à Bar-le-Duc : *L'observateur barisien, rédigé par J.-J. Regnault.* Le numéro I, qui parut vers le 22 octobre 1790 ne fut suivi d'aucun autre, et ce premier essai de journalisme barrisien fut voué au plus complet insuccès. Vainement « une dame de Bar » avait embelli la première page d'une inscription en vers « sur le tombeau de M. d'Eco.... tué par un porc », et l'imprimeur Moucheron n'avait pas mieux réussi à suppléer aux défectuosités de son matériel par une charade de son invention. Il faut reconnaître que le jeune échappé de collège qui s'exerçait à l'art du gazetier ne savait pas le premier mot de son métier. Les nouvelles sont mal distribuées ; celles qui intéresseraient le public de Bar ne sont pas mises en vedette. A peine, dans ce fatras politique et littéraire, peut-on détacher un fait concernant ce qu'on appellerait aujourd'hui la chronique locale : l'institution de deux juges de paix à Bar par décret de l'assemblée nationale, en date du 21 octobre 1790. Une critique prétentieuse de deux brochures philosophiques de Dom Aubry occupe trop de place. Elle attira à J.-J. Regnault une véhémente réplique de Psaume qui se moque très agréablement du journal mort-né de Bar-le-Duc, dans son *Éloge de M. Aubry* (p. 46, n. 21), et nous raconte comment son rédacteur se rendit autrement redoutable sur « les tréteaux révolutionnaires », en attendant qu'il édifiât les lecteurs de la Restauration par le *Cimetière de la Madeleine* et les *Prisonniers du Temple*. En des mains plus expérimen-

tées *l'observateur barisien* aurait sans doute fourni une carrière moins brève.

M. Braye apporte quelques documents nouveaux sur la question controversée des *Armoiries de la ville de Ligny*, et présente un moulage en plâtre du plus ancien cachet municipal, dû à la complaisance de notre confrère M. Cavénéget.

Sur le rapport de M. Brocard, MM. Georges Laguerre et Arthur Despocq sont élus membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, H. Dannreuther.

VARIÉTÉS

Le grand Roy..... dans la souricière.

L'antique voie romaine de Verdun à Mouzon, modernisée par le progrès contemporain, traverse, entre Inor et Moulins (1), un étroit vallon aux pentes abruptes et couronnées de bois. Aux temps lointains où la sécurité des routes était encore problématique, ce val jouissait d'un sinistre renom. Combien de voyageurs y laissèrent leur bourse et leur vie! Là se cachait un repaire de redoutables bandits.

Sur la pente occidentale qui encadre la vallée, à quelques centaines de mètres de la route, s'élève une ferme champêtre appelée *Soiry*, laquelle était jadis un château féodal. Cette forteresse, grâce à sa proximité, semblait devoir protéger le périlleux passage. Mais les guerres successives dont ces contrées furent le théâtre, en avaient dès longtemps chassé les possesseurs. Au lieu de secourir les pèlerins, Soiry, devenu nid

(1) Arrondissement de Montmédy, canton de Stenay, Meuse.

de brigands, aidait plutôt à les détrousser. Avec effroi, le voyageur s'apprêtait à franchir le sombre vallon que le peuple dénommait, alors comme aujourd'hui, du nom du château : « *le trou de Soiry* ».

Ce gouffre tragique savait, nous l'allons voir, choisir ses victimes.

Louis le Grand régnait depuis quatorze années; les hostilités franco-espagnoles qui devaient aboutir en 1659 à la paix des Pyrénées, entraient dans leur dernière période. La politique française avait remporté de grands avantages parmi lesquels la prise de Stenay en 1654, celle de Montmédy en 1657. Durant l'investissement de cette ville qui dura 56 jours, Louis XIV résidait habituellement à Stenay, se rendant de temps à autre à Montmédy pour y suivre les opérations du siège. Dès que la place eut été rendue, le roi alla rejoindre sa mère à Sedan. Anne d'Autriche, arrivée depuis quelque temps dans cette ville avec la cour, faisait sa résidence dans le château où naquit Turenne, puissante forteresse construite au milieu du XV^e^ siècle (1).

Avec la reine se trouvait Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, la Grande Mademoiselle. Elle-même nous a conservé dans ses *Mémoires* (2), les détails de son entrevue avec Louis XIV, détails qui nous apprennent une aventure dont son royal cousin fut le héros.

Un courrier avait prévenu Anne d'Autriche de la soumission de Montmédy et de l'arrivée prochaine du roi son fils. Le 7 août 1657, à deux heures de l'après-midi, la reine qui s'entretenait avec Mademoiselle de Montpensier, aperçoit, par l'une des fenêtres de la salle où elles se trouvaient, l'escorte du roi, suivant les rues de Sedan, s'avançant vers le château.

« Le roi était si mouillé et si crotté, dit la narratrice, que la reine ne jugea pas qu'il dût se présenter en cet état ». Mais Mademoiselle fit taire ce scrupule affirmant qu'elle n'attachait

(1) Ce château sert actuellement de caserne.

(2) Nouvelle collection des Mém. pour servir à l'Histoire de France par MM. Michaux et Poujoulat, t. IV, p. 259.

aucune importance à la tenue royale. D'ailleurs n'était-on pas en famille. Dès que Louis fut entré, Mademoiselle de Montpensier, malgré la négligence du costume le trouva de « bonne mine ». Puis Anne d'Autriche fit en ces termes la présentation de sa nièce : « Voici une demoiselle que je vous présente et « qui est bien fâchée d'avoir été méchante : elle sera bien sage « à l'avenir ». Pour toute réponse le roi « se mit à rire ». Il dut être agréable à l'héroïne de la Fronde de constater que l'affaire de la Porte Saint-Antoine était oubliée dans le souvenir de Louis XIV. Quoi de plus grand qu'un roi dédaignant une injure?

Ensuite la reine demanda au roi où était son frère. « Il vient « dans mon carrosse, répondit Louis. Il n'a pas voulu venir à « cheval ; il ne veut pas se montrer en négligé : il est ajusté au « dernier point ». « En même temps qu'il disait cela, observe la narratrice, il riait et regardait la reine, comme pour faire entendre que c'était pour moi ».

Hélas ! si le roi s'était contenté de sourire à l'allusion faite par sa mère, pour l'héroïne repentante, le mot de Mazarinrestait d'une implacable réalité : le coup de canon de la Bastille avait bien tué son mari : Mademoiselle n'épouserait point Monsieur.

Après cette petite scène familiale, Louis se mit à raconter les détails et l'heureuse issue du siège de Montmédy, puis il entama le récit d'une affaire qui lui était survenue durant le voyage.

Ayant quitté Stenay, son escorte, protégée par un piquet de mousquetaires, s'avançait paisiblement vers la direction de Sedan. Un premier carrosse transportait des officiers qui avaient pris part au siège : le carrosse suivant était occupé par le roi et son frère le duc Philippe d'Orléans; venaient ensuite plusieurs gentilshommes à cheval.

La petite troupe descendait la pente de Soiry longeant les bois : à peine avait-elle atteint le fond de la vallée, que des coups de feu retentissent. Le premier carrosse est percé par une balle et son cocher blessé : les officiers qui s'y trouvent s'élancent, sautent à cheval, se mettent avec les mousquetaires

à la poursuite des assaillants. Déjà le roi les avait prévenus. Il marchait fièrement à la tête des siens qui, entraînés par son exemple, témoignaient une vigueur sur laquelle les ennemis n'avaient pas compté. Surpris d'une telle résistance, ceux-ci ne tardèrent pas à battre en retraite, et à se disperser dans la forêt. Quatorze d'entre eux furent fait prisonniers, deux tués, et le reste disparut.

Les captifs se défendirent d'être de vulgaires bandits prétendant qu'ils combattaient de bonne guerre; qu'ils formaient un détachement de vingt-cinq hommes faisant partie de la garnison espagnole du château d'Herbemont en Ardenne, comme l'attestait le passe-port dont ils étaient munis.

Rien n'obligeait ces honnêtes soldats à avouer que, selon une chère coutume, leurs exercices militaires n'excluaient nullement quelque bon acte de brigandage. D'ailleurs, la haute importance de la capture qu'ils espéraient faire, couvrir tout, et légitimait leur attentat.

Quoi qu'il en fût, les Espagnols désarmés durent suivre l'escorte à Sedan.

Dès que le roi eut terminé son récit, les officiers qui l'accompagnaient, ajoutèrent que dans cette occasion, Sa Majesté avait montré un remarquable courage, déjouant par son sang-froid la surprise qui devait assurer le succès aux projets de l'ennemi. Mademoiselle de Montpensier, qui nous rapporte ce qu'elle entendit de la bouche du roi, donne par confusion, à l'endroit qui fut le théâtre du guet-apens, une dénomination pittoresque. Ce n'est plus « *le trou de Soiry* » mais « *le trou de Souris* ». La souricière, fort heureusement, n'étrangla point sa victime.

D'après le conseil de sa mère, Louis XIV usa de générosité envers les prisonniers auxquels il rendit la liberté. Toutefois, son autorité royale n'eut pas à souffrir d'une telle clémence. Quelques jours après, l'armée française s'emparait d'Herbemont dont la forteresse fut rasée de fond en comble. Le roi ne tarda pas à quitter Sedan pour courir de là à de nouvelles victoires.

Quant au « *trou de Souris* » celui qui le traverse n'a plus à redouter ni le bandit légendaire, ni le soudard espagnol. Pour-

tant son mauvais renom n'est pas entièrement effacé. De loin en loin, s'y rencontre encore quelque sinistre individu, attiré, semble-t-il, par une sorte d'atavisme local. Mais l'ère du brigandage officiel n'est plus. Le temps qui emporte tout, n'a laissé qu'un vague souvenir de l'embuscade de 1657. Parmi les voyageurs qui franchissent le passage jadis redouté, bien peu songent que là courut un instant le péril la dynastie de nos rois. Il est vrai que la plupart sont entraînés par la bicyclette ou l'automobile : ce qui dispense de voir et de penser.

J. Nicolas.

QUESTIONS ET RÉPONSES

? 49. M. Alfred Pierrot (Montmédy) serait reconnaissant à ceux de ses confrères de la Société qui pourraient lui indiquer ou lui procurer pour le Musée de Montmédy des portraits des illustrations suivantes :

La famille Lepaute. — Philippe Vayringe. — Les généraux de Lignville. — Saint-Remy. — Guyot de la Cour. — Radet. — Renard. — Offenstein. — M. Raulin, député de Montmédy. — Bochsa, musicien. — Rœderer, seigneur d'Écouviez. — Latude, seigneur de Brandeville. — Le baron de Pouilly, maréchal de camp, député; et autres illustrations de l'arrondissement de Montmédy.

Note de la Rédaction. En vue de la réimpression de la *Liste des membres*, prière à MM. les associés de faire connaître au secrétariat les changements d'adresse survenus depuis la publication du dernier volume.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

MÉMOIRES

LE
THÉATRE A VERDUN
A LA FIN DU MOYEN AGE [1]

par

M. L'ABBÉ AIMOND,

Membre correspondant.

Une des plus intéressantes manifestations de la vie populaire au Moyen âge est certainement la représentation des mystères et des farces. A aucune autre époque de notre histoire, l'art dramatique, devenu dans la suite un divertissement de dilettantes, n'agit si efficacement sur le peuple, et ne lui inspira en retour une passion si profonde. Il n'était pas alors d'humble bourgade, si modeste que fussent ses ressources, diminuées encore par des guerres incessantes, qui ne cherchât dans le théâtre l'oubli des misères présentes, et aussi, d'après les idées généralement reçues, la préservation des calamités futures. On dirait même que, par une conséquence bien inattendue,

(1) *Bibliographie.* — Les chroniques de la ville de Metz (édition J.-F. Huguenin), Metz, 1838, in-4°. — H. Lepage, Etudes sur le théâtre en Lorraine (dans les Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, 1848). — L. Maxe-Werly, Notes et documents pour servir à l'histoire de l'art et des artistes dans le Barrois (Théâtre, p. 79 ss.), Paris, 1900, in-8°. — Petit de Julleville, Les Mystères, Paris, 1880, 2 in-8°. — M. Sepet, Le drame chrétien au Moyen âge, Paris, 1878, in-8°.

les désordres inouïs de la guerre de Cent ans n'ont fait que développer le goût des représentations dramatiques. En tout cas, c'est à partir de 1400 environ que la littérature des mystères et des farces, assez restreinte jusqu'alors, s'enrichit tout à coup d'une série d'œuvres bien inégales sans doute, probablement inférieures à leurs devancières, mais dont le succès éclatant s'affirme par de multiples représentations.

Ce remarquable développement de l'art dramatique au début du xv^e^ siècle se manifeste aussi bien dans la région lorraine alors rattachée à l'Empire, que dans le royaume de France (1). Les chroniques de Metz énumèrent une vingtaine de représentations souvent très brillantes, données dans cette cité entre 1405 et 1520. Nancy voit jouer en 1496 la vie de S^t^ Nicolas et, en 1505, le mystère de S^te^ Barbe. En 1478, la petite ville de S^t^-Nicolas-de-Port donne l'histoire de son patron (2), comme plus tard, en 1543, S^t^-Mihiel représentera la vie et le martyre du sien, le pape S^t^ Étienne (3). A Bar-le-Duc, on joue en 1463 la farce des Pastoureaux et en 1485, un jeu « auquel il y avoit aucuns hommes faisant des personnages de diables » (4). Enfin, en 1514, la duchesse douairière Philippe de Gueldre contribue de ses deniers, à la représentation du mystère de la Sainte-Hostie dans la Halle de Bar (5).

Il serait bien étrange que Verdun, ville épiscopale et impériale, unie par des relations d'amitié et d'affaires avec les cités voisines, eût échappé à cet engouement pour l'art dramatique, qui s'y manifestait d'une manière si éclatante et si continue. Malheureusement, les cahiers des délibérations de la cité, qui auraient dû, plus que tout autre document, nous renseigner

(1) En Lorraine (Lepage, *op. cit.*, p. 197), à Bar (Maxe-Werly, *id.*, p. 80), aussi bien qu'à Metz et à Verdun, on ne possède aucun document sur des représentations antérieures au xv^e^ siècle.

(2) Lepage, p. 207.

(3) Dumont, Histoire de S^t^-Mihiel, III, p. 259 ss. — Déjà, en 1459, on avait donné dans cette ville le « jeu de Griseldis ». *Ibid.*, I, p. 170.

(4) Lepage, *loc. cit.* — Maxe-Werly, p. 82.

(5) Arch. départ. de la Meuse, B. 620, f° 105. La duchesse fait donner 12 francs barrois « aux joueurs, qui ont joué en la halle de Bar le mistère de la saincte hostie ».

sur ce point, ne nous sont conservés qu'à partir de 1574. Les registres des comptes municipaux, dont quelques-uns remontent au début du XV^e siècle (1412), mais présentent d'ailleurs d'importantes lacunes, ne mentionnent aucune somme affectée à la représentation des mystères.

Nous ignorerions peut-être la part que la cité de Verdun a prise à ces représentations, sans le « Précis des conclusions faites en chapitre depuis l'année 1428 jusqu'en l'année 1550 », rédigé au XVIII^e siècle par l'archiviste Guesdon, d'après des recueils antérieurs. Sans doute ce document, dont les extraits (1) forment la base de la présente étude, est loin de fournir toutes les indications que l'on souhaiterait avoir, tant sur les œuvres représentées, que sur cette partie peu connue de l'exécution des mystères, qui se rapporte à la condition des acteurs, à leurs ressources pécuniaires et au but qu'ils poursuivaient. En revanche, et par sa nature même, il nous éclaire sur la question délicate des rapports du clergé et des joueurs de 1449 à 1525, c'est-à-dire pendant trois quarts de siècle.

C'est précisément à cette dernière date, que le développement du drame, dont le Moyen âge avait trouvé la formule si simple et si souple à la fois dans sa libre fantaisie, se vit arrêté tout à coup par le double obstacle que lui opposaient l'austère Réforme et la Renaissance classique. A Verdun même, dès avant 1525, un fait bien caractéristique nous fera prévoir la ruine prochaine d'un art, dont les pages suivantes essayeront, du moins, de retracer la longue et brillante fortune.

I

On sait que, parmi les pièces représentées au Moyen âge, les unes avaient pour but d'édifier le peuple tout en l'amusant : on les appelle généralement « mystères », tandis que les autres visaient uniquement à l'amuser, sans prétendre

(1) Bibliothèque de Verdun, ms. 183, f^os 35 et ss. (copie de Ch. Buvignier, d'après les registres originaux de la collection Clouët). Le premier registre de cette série, qui se rapporte à la période 1434-1443, ne signale aucune représentation de mystères, ainsi que nous avons pu le constater.

l'instruire : ce sont les farces, les sotties et les moralités.

Dans les « Délibérations du chapitre de Verdun », il n'est fait mention qu'une seule fois de la représentation de pièces comiques, à propos d'un incident, dont il sera question plus loin. Toutes les autres pièces citées dans ce document appartiennent sans exception, à la catégorie des mystères ou drames édifiants. Ce n'est pas que ceux-ci soient désignés habituellement par ce terme de « mystère », qui nous semble aujourd'hui les caractériser mieux qu'aucun autre. Le plus souvent, en effet, ils sont qualifiés de « jeu », voire même de « moralité ». En 1526, à propos d'une représentation de la Passion, le chapitre fait un véritable imbroglio des trois termes, car il parle d'une « *moralité* de la Passion », qu'il appelle plus loin « le *mistère* que représente ledit *jeu* » (1). Cet exemple montre après beaucoup d'autres(2), que pendant tout le XV^e^ et même une partie du XVI^e^ siècle, on employa indifféremment l'un ou l'autre terme, pour désigner les drames édifiants, et que le vieux mot « jeu », seul usité jusque vers l'année 1400, fit longtemps encore une concurrence avantageuse au nouveau terme de mystère.

Considérés dans leur ensemble, les mystères forment comme une histoire dramatique de la Religion, qui se déroule de la création et de la chute de l'homme, à sa rédemption et à la fondation de l'Église, qu'ont illustrée les saints. Dans ce vaste répertoire, on a eu l'idée de distinguer trois séries ou cycles de sujets, le cycle de l'Ancien Testament, le cycle du Nouveau Testament et le cycle des Saints. C'est à ces deux dernières séries qu'appartiennent les œuvres représentées à Verdun, dont la mention nous a été conservée.

Dans le cycle du Nouveau Testament rentrent « La vengeance Nostre-Seigneur », jouée pendant l'été de 1449, et la Passion, représentée au mois de mars 1526 (n. st.) « *Dominica in Passione* ». Au cycle des Saints, se rattachent les trois pièces jouées aux fêtes de la Pentecôte de l'année 1485, et qui

(1) Doc. cit., f° 47.
(2) Lepage, *op. cit.*, p. 188.

avaient pour sujet les légendes de S^t^ Nicolas, de S^te^ Barbe et de S^te^ Catherine. Pour quatre autres représentations, données respectivement en 1465, 1502, 1511 et 1517 (1), il n'existe aucune indication sur le titre ou la nature des pièces, qui y furent jouées. Peut-être est-il permis d'inférer du prêt fait par le chapitre, d'une dalmatique et d'une tunique pour une séance, qui devait avoir lieu le deuxième dimanche d'août 1511, qu'il s'agissait du mystère d'un saint —, encore que l'emploi de pareils ornements, dans une scène empruntée aux deux Testaments, n'eût rien qui pût choquer les idées du temps.

Il serait intéressant de connaître l'origine des pièces représentées à Verdun et dont nous possédons les titres. Les « facteurs » de ces mystères, c'est le nom que l'on donne pendant le Moyen âge aux auteurs dramatiques, appartenaient-ils à la cité ? Ou bien s'est-on contenté de jouer des œuvres déjà connues, et dont les nombreuses représentations antérieures semblaient garantir le succès ? Au premier abord, on serait tenté de voir dans une Passion, jouée à Verdun en 1526 et dont le chapitre déclare avoir examiné « l'original », une œuvre vraiment locale, et dont l'origine ecclésiastique se déduirait aisément du contexte. Mais il ne faut pas, semble-t-il, se faire illusion sur la valeur du mot « original », qui paraît bien être l'équivalent de rôle ou de copie manuscrite. En effet, par un arrêté de 1520, le chapitre ordonne à tous les acteurs qui dépendent de lui, de « faire visiter le rolle ou original par Messieurs », avant de jouer la pièce (2).

En ce qui concerne les autres mystères dont le sujet nous est connu, il suffira de constater leur représentation presque simultanée à Verdun, et dans d'autres villes de la région. La vie de S^te^ Barbe jouée au mois de mai 1485 à Verdun, l'est aussi à Metz le 24 juillet de la même année(3). Par contre, Metz donne seulement en 1486 le mystère de S^te^ Catherine, représenté à Verdun, l'année précédente. Le mystère de S^t^ Nicolas fait l'objet de trois représentations successives à S^t^-Nicolas-de-Port en 1478,

(1) Doc. cit., f° 47.
(2) Doc. cité, f° 54.
(3) Chroniques de Metz, p. 473.

à Verdun en 1485 et à Nancy en 1496. S'il est difficile d'en conclure à l'identité des pièces représentées (puisque pour S[t] Nicolas par exemple, plusieurs miracles attribués au saint furent le thème de drames différents) (1), il est permis cependant de signaler les préférences des acteurs lorrains pour certains sujets dramatiques, dont les représentations presque simultanées, dans des cités différentes, attestent la popularité.

II

Mais pour que le peuple pût jouir librement du spectacle, pour que celui-ci pût étaler son majestueux décor, qui souvent réunissait sur la terre le ciel et l'enfer, peuplés de centaines de figurants, il fallait nécessairement au drame le cadre de la place publique. C'est là que le mystère expulsé de l'église, où il était né et où il s'était d'abord développé, se réfugia et continua sa brillante carrière. A Verdun, il n'est pas difficile de déterminer les emplacements, qui durent être choisis, pour les représentations dramatiques.

Dans la petite cité, telle que nous la représente par exemple la gravure exécutée en 1591 par P. Jacob, avec ses maisons étroitement serrées autour de la cathédrale, ou entassées dans les quartiers qu'isolaient les bras de la Meuse, les grands espaces libres étaient assez rares. Le quartier de Châtel, c'est-à-dire l'ancien *castrum* romain, délimité par les portes Châtel et de la Princerie, et par les deux issues où viennent encore aboutir la rue Châtel et les Gros-degrés, vit sans doute des représentations dramatiques. En effet, un arrêté du chapitre en date du 2 janvier 1520 (n. st.) déclare qu' « il est prohibé qu'aucun de l'église ne joue jeux ou farce en lieu public et signamment à Châtel », sans avoir préalablement fait visiter le rôle par messieurs les chanoines(2). Outre la prétention séculaire du chapitre à exercer seul le droit de police dans Châtel, ce passage

(1) Comparer vg. le mystère de S[t] Nicolas de Bari (la délivrance d'un pèlerin) donné à Metz en 1513, avec le mystère analysé par Petit de Julleville (*op. cit*,, II, p. 541, ss.).

(2) Doc. cit., f° 54.

constate la coutume de jouer, au moins de temps en temps, des mystères ou des pièces comiques, dans ce quartier si particulièrement tranquille. Les représentations ne pouvaient guère avoir lieu que devant le porche de la cathédrale, où se tinrent au Moyen âge plusieurs assemblées importantes, ou mieux encore dans « la Courlouve », sur l'emplacement de l'ancienne Tour-le-Voué, dont le terrain contigu aux fortifications, appartenait à la cité(1).

Mais au pied même de Châtel, et plus loin par delà la Meuse, auprès du bourg St-Victor, les « joueurs » devaient trouver pour leur théâtre de plus vastes emplacements, à l'abri de la juridiction jalouse du chapitre. Ils avaient le choix entre « Mazel », le vrai centre de la cité, avec sa halle au blé et son pilori, dominés par les flèches aiguës de l'hôtel des Quatre-Clochers et par le gracieux beffroi de Montaubain, l'hôtel-de-ville, et la place du Marché, non loin des moulins, dans le quartier commerçant, emplacement également populaire avec son vieil autel, sa croix de pierre et les piliers auprès desquels s'ouvraient, le vendredi, les étaux des marchands (2). Enfin, en dehors des places publiques, les « joueurs » pouvaient encore s'installer suivant la coutume du Moyen âge, dans les préaux ou cloîtres des monastères, plus spécialement dans ceux qui, comme les cloîtres des Récollets et des Jacobins, servaient aux assemblées des « lignages » (3).

D'ailleurs, la grande préoccupation des entrepreneurs de mystères était moins de trouver un emplacement pour le spectacle, que d'élever le vaste théâtre où devaient évoluer les nombreux acteurs, et les gradins destinés à la foule des spectateurs. A Verdun, comme partout, la scène était en plein air, ainsi que le prouvent les craintes que le mauvais temps inspire aux chanoines, qui devaient prêter des ornements pour le

(1) Sur la Tour-le-Voué, cf. Clouet, Histoire de Verdun, t. I, p. 492 et t. II, p. 202 ss.

(2) Sur ces divers emplacements, cf. Clouet, I, pp. 472 et 477.

(3) C'est-à-dire les trois groupes (analogues aux parages de Metz), qui formaient l'aristocratie bourgeoise de la cité et avaient le monopole des charges municipales.

« jeu » (1). L'ensemble de la bâtisse était en bois, puisque « Messieurs » décident, à l'occasion du mystère représenté le jour de la S^t^-Jean 1502, que l'on « prestera des planches aux joueurs » (2). En face de la plate-forme destinée aux acteurs, on dressait des « échafauds » ou gradins, sur lesquels prenaient place les spectateurs. Ceux-ci devaient être rangés par catégories, car dans la délibération des chanoines déjà mentionnée, il est statué que l'on fera « un échaffault pour Messieurs ».

Il ne nous reste aucun détail sur la disposition de la scène, dont l'agencement variait sans doute avec le spectacle. Toutefois, pour certaines représentations, le théâtre dut comporter des aménagements spéciaux et recevoir, vu le grand nombre des figurants, une extension tout à fait extraordinaire. C'est ainsi que dans « la Vengeance Nostre-Seigneur », jouée à Verdun en 1449, et dont le sujet était la prise de Jérusalem suivie de la dispersion du peuple juif, deux armées devaient se trouver en présence sur la scène, à savoir celle des Romains commandée par Titus et Vespasien et celle des Juifs insurgés (3).

III

Cette question du nombre des acteurs se rattache à celle, plus intéressante encore, de leur recrutement et du rang qu'ils occupaient, dans la société de l'époque. Si, dès le début du xv^e^ siècle, il y eut des troupes régulièrement constituées en vue des représentations dramatiques, comme celle des confrères de la Passion à Paris, le plus souvent acteurs et figurants étaient des amateurs de la localité, qui croyaient d'ailleurs accomplir une œuvre pie, en participant à l'exécution des mystères.

C'est ce que nous constatons en particulier à Verdun. Le plus souvent, les registres du chapitre nomment les acteurs « les compaignons », et nous les montrent s'associant fraternel-

(1) Doc. cité, f° 47.

(2) *Ibid.*

(3) Ce mystère fut joué à Metz, le 17 sept. 1437 (Chroniques, p. 201). A Lille, où il fut représenté en 1488, on compta 112 acteurs et plus de 200 figurants (Petit de Julleville, II, p. 46).

lement pour les entreprises théâtrales. Parmi ces « compaignons », plusieurs appartenaient à la haute bourgeoisie de la ville. C'est ainsi que des quatre Verdunois, qui, en 1449, vinrent déclarer aux chanoines « qu'ils étoient disposés... de juer la vengeance Nostre Seigneur »(1) l'un, Heimonet Guiot, avait été Maître-Échevin de la cité en 1443, deux autres, Thierry Anchelin (ou Ancherin) et Anchelin fils, sont inscrits sur les rôles du lignage de la Porte, en date du 21 novembre 1448, comme échevins du Palais(2). Enfin le quatrième, Oury, était secrétaire de la cité. C'étaient aussi des bourgeois, ce maître Bertrand et ce Philippe Oury, qui empruntaient à la cathédrale une dalmatique et une tunique, pour la représentation du deuxième dimanche d'août 1511 (3).

Une autre catégorie d'acteurs était formée de gens d'Église. Cela n'a rien d'étonnant, étant donnée la faveur que le clergé manifestait alors en général pour le théâtre. D'ailleurs, n'étaient-ce pas des clercs, qui, les premiers, avaient joué dans le sanctuaire ce drame liturgique, dont devait naître un jour le mystère? Aussi les gens du Moyen âge virent-ils sans surprise les prêtres revêtir sur la place publique, comme dans l'église, les ornements sacrés et même des costumes tout profanes. A Verdun, les organisateurs de spectacles sollicitèrent au moins deux fois (en 1502 et en 1549) la bienveillance du chapitre, pour qu'il permît à ses subordonnés, clercs et laïques, de jouer ou de figurer dans les représentations. Bien plus, en 1525, les chanoines ayant appris que l'on veut jouer la Passion, et que « y sont plusieurs joueurs, habitués et chapelains de céans », leur donnent spontanément « permission et licence de jouer »(4).

A côté des bourgeois et des membres du clergé, il y avait sans doute des acteurs de condition et de fortune plus modestes. En effet, en 1502, le chapitre leur fait largesse « considérant

(1) Doc. cit., f° 47.

(2) Bibl. de Verdun, ms. 214 (Rôles des Lignages), f° 64. A Verdun, le maître-échevin, vrai chef de la cité, jugeait au criminel, assisté des « wardours de paix » ou jurés, tandis que les échevins du Palais jugeaient au civil, sous la présidence du doyen du Palais.

(3) Doc. cit., f° 47.

(4) *Ibid.*

(dit-il) la poureté d'aucun des joueurs »(1). Dans une autre occasion, il renouvelle le même acte de générosité avec cette mention : « pour leur ayder à paier les dépens faits ad ce »(2). Ceci nous amène à chercher, qui prenait à sa charge les frais si lourds de l'exécution des mystères, et sur quelles ressources on pouvait compter, pour couvrir du moins une partie des dépenses.

IV

L'initiative des représentations était prise, tantôt par la cité comme en 1502, tantôt et plus généralement par des associations privées, encouragées et subventionnées par l'administration communale. C'est ce que nous apprennent, par exemple, les organisateurs du jeu de 1449, quand ils déclarent dans une requête au chapitre, qu'ils ont « licence et aide de l'estat de la cité »(3).

Le clergé, qui appréciait le caractère généralement édifiant de ces représentations dramatiques, ne se laissait pas vaincre en générosité par l'administration municipale. C'est ainsi que le 1er juillet 1502, le chapitre de la cathédrale considérant « la poureté d'aucuns des joueurs et l'honneur que les dits joueurs ont fait à Messieurs, aussi attendu que tous Messieurs des autres églises de Verdun(4) ont donné aux dits joueurs aucunes choses, Messieurs de grâce leur donnent trois francs pour une fois »(5). C'est encore trois francs, que les chanoines accordent aux joueurs de la « moralité » donnée en 1517, avec cette mention expresse : « pour les dépenses faites ad ce »(6). Déjà ils avaient gratifié de la somme de deux francs « les compaignons », qui avaient joué en 1485 les vies de Ste Barbe et de Ste Catherine(7).

De ces différents textes, il ressort que le chapitre, invité avec

(1) Doc. cit., fo 45.
(2) *Ibid.*
(3) *Id.*, fo 46 vo.
(4) Sans doute les chanoines des collégiales Ste-Madeleine et Ste-Croix.
(5) Doc. cit., fo 45.
(6) *Ibid.*, vo.
(7) *Ibid.*, fo 47.

le clergé de la ville par les organisateurs du « jeu », assis sans doute à la meilleure place, sur « l'échafaud » qu'il faisait spécialement élever pour lui, témoignait sa satisfaction aux acteurs en payant libéralement le plaisir qu'on lui procurait. Il faut remarquer d'ailleurs, qu'au Moyen âge, l'assistance au spectacle n'était jamais gratuite, pas même pour les pauvres, qui payaient encore assez cher les plus mauvaises places (1). Les hauts personnages qui composaient le chapitre de Verdun n'étaient soumis, semble-t-il, à aucun tarif, et les « joueurs » s'en remettaient à leur générosité. Le plus souvent, ainsi qu'on l'a vu, ceux-ci recevaient des chanoines trois francs de la monnaie capitulaire, qui valaient 4 livres et demi de la monnaie verdunoise, soit 1 livre tournois 16 sols (2). En raison de la dépréciation de l'argent, il faudrait multiplier cette somme par dix environ, pour avoir sa valeur actuelle. En 1455, les chanoines de St-Wulfran d'Abbeville s'étaient montrés plus généreux que leurs collègues de Verdun, puisqu'ils avaient payé leur place à une représentation de la Passion de Gréban, jusqu'à 4 livres 16 sols (3).

V

Il est vrai, que nos chanoines n'aidaient pas seulement de leur bourse les organisateurs des représentations religieuses. On a déjà vu qu'ils prêtaient gracieusement des matériaux pour la construction du théâtre et, pour l'exécution de la pièce, des acteurs de choix. En 1485, le chapitre ne se contente pas de fournir ce qu'on lui demande, tapisseries, bancs, etc., il déclare aux « joueurs » « que Messieurs leur feroient tout plaisir à eux possible et par diligence feroient le service, adfin que par le son des cloches ou aultrement ne leur soyt fait aucun empeschement (4) ». Or, il s'agissait d'un office particulièrement

(1) Environ 1 franc de notre monnaie (Petit de Julleville, I, p. 409).

(2) D'après Clouet, Mémoires de la Soc. philomathique de Verdun, IV, p. 277 sq.

(3) Petit de Julleville (*op. cit.*, I, p. 407).

(4) Doc. cit., f° 46 v° sq.

solennel, celui de la Pentecôte. Même témoignage de bienveillance en 1511 : le chapitre prête encore des ornements pour le « jeu » et annonce qu'on ne sonnera point l'office de None, qui sera seulement chanté au premier coup des vêpres (1).

Non seulement les chanoines suspendent la sonnerie pour ne pas gêner les représentations, qui se donnaient sans doute dans le voisinage de la cathédrale, mais ils vont jusqu'à accorder, en 1465, le son d'une cloche pour annoncer le « jeu ». Chaque fois qu'il s'agit de séances dramatiques, le ton habituellement si froid des « conclusions » capitulaires devient tout à coup bienveillant et sympathique. « Messieurs sont contents », y lit-on par exemple à la date du 27 mai 1502, « et leur prestera on (aux acteurs) tout ce qu'on pourra, pourvu qu'ils donnent bonne seureté de restituer le tout (2) ». Ainsi donc le clergé, après avoir avoir abandonné à des mains laïques la direction des représentations religieuses, leur avait conservé toute sa sympathie, et il la leur continuera, même lorsque vers le milieu du XVI^e^ siècle, la magistrature et l'épiscopat leur deviendront nettement défavorables. Ne voit-on pas en 1556, au moment de la réaction contre les mystères, les chanoines de S^t^-Julien du Mans imiter leurs collègues de Verdun, en prêtant, pour le jeu de la Conception de la Vierge, les ornements de leur église, cependant qu'ils retardent l'heure des offices pour assister à la représentation, et interdisent la sonnerie des cloches qui pourrait gêner les acteurs (3).

Toutefois, malgré son habituelle bienveillance, le clergé se défiait des libertés souvent excessives que prenaient les auteurs des mystères, aux dépens de la morale chrétienne et de l'histoire traditionnelle des saints. Il semble bien qu'à Verdun, le chapitre de la cathédrale ait été investi, au moins dans certaines circonstances, d'une sorte de droit de censure à l'égard des pièces et de leur représentation. C'est lui qui, en 1502, « à la prière et requeste de Messieurs de la cité », ordinairement

(1) Doc. cit. Il en résulte de ce passage que la représentation avait lieu vers le milieu de la journée.

(2) Doc. cit., f° 47.

(3) Petit de Julleville, II, p. 159, d'après D. Piolin.

moins déférents pour « Messieurs les Vénérables », décide « qu'on leur permettra de faire le jeu qu'ils veulent faire le jour de la St-Jean (1) ». Une autre fois, en 1526, les chanoines déclarent qu'on leur a soumis « l'original » d'un mystère de la Passion. Aussi bien, en 1520, le chapitre avait décidé, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de ne permettre à aucun de ceux qui dépendaient de lui, de « jouer jeux ou farces en lieu publique... sans premier avoir fait visiter le rolle ou original, par Messieurs ».

Il ne faisait pas bon déroger à cette règle, car « Jacques le Tonnelier et le serviteur de Messire Didier Pernetti » chanoine et ex-crédencier du pape Jules II y ayant manqué, furent mis « au cloître », c'est-à-dire dans la sombre prison, qui longeait le promenoir des chanoines. Il est vrai qu'un autre grief légitimait la mesure rigoureuse, prise par les chanoines à leur égard. Les deux délinquants avaient joué des farces, où les Frères Mineurs étaient tournés en dérision. Sur la plainte motivée du gardien du couvent de Verdun, « Messieurs du chapitre » avaient promis de sévir. Mais, tout en faisant droit à la requête des Franciscains, les chanoines ne purent s'empêcher de leur faire remarquer avec quelque humeur, « qu'ils ne devoient aussi battre aucun serviteur de Messieurs, qui, le jour des Innocents allèrent en leur couvent demander des habits pour soy déguiser » (2). La date de cette délibération du chapitre (2 janvier) et la mention d'habits empruntés aux Franciscains, pour le déguisement du jour des Innocents (28 décembre), confirment ce que l'on sait des désordres auxquels donnait lieu cette fête, célébrée si bruyamment alors, par les clercs et les enfants de chœur (3). De plus, en rapprochant ce passage de celui qui précède, on constate que la représentation des farces faisait partie du programme de la fête, et qu'on s'y vengeait, par des

(1) Doc. cit., f° 46 v°.

(2) *Ibid.*, f° 54.

(3) Ce jour-là, les chanoines donnaient aux « acolythes » une gratification en argent et des « gélines ». On payait aussi des ménétriers, mais seulement pour conduire l'évêque à la cathédrale, « et non point pour dancier ». Doc. cit., f° 53 v°.

attaques personnelles, de ceux qui avaient eu le malheur de déplaire aux acteurs.

VI

A côté des nobles mystères, joués par les bourgeois et les clercs, et des farces grossières où Jacques le Tonnelier et les valets des chanoines prenaient à partie les moines mendiants, les registres du chapitre mentionnent une dernière représentation, qui pour beaucoup de Verdunois d'alors passa sans doute inaperçue, mais, qui, pour nous, a presque la valeur d'un événement.

Un après-midi du mois d'août 1514, la vaste salle du cloître appelée le « Grand-Chapitre » réservée aux assemblées plénières et aux réceptions solennelles des nouveaux chanoines, vit jouer par les élèves de l'école de la cathédrale les comédies de Térence(1). Maître Léonard Waltriny était alors « écolâtre », et en cette même année 1514, le protecteur des humanistes, Léon X, venait d'ériger sa modeste charge en dignité capitulaire. A une époque où la farce grossière obtenait un succès si incontesté(2), il est intéressant de remarquer le choix fait par l'écolâtre de Verdun, pour une séance « distinguée », du poëte poli et délicat, dont le peuple romain lui-même ne semble pas avoir beaucoup apprécié la grâce tout attique.

A Metz, peut-être à la même époque, quelques clercs avaient voulu aussi jouer Térence « tout en biaut latin », dans les jardins de l'évêché. Les seigneurs et les bourgeois de la ville vinrent avec empressement à ce rendez-vous des beaux-esprits. Le peuple, entendant parler de représentation dramatique, s'y porta également. Mais quand il s'aperçut, qu'il ne comprenait rien à ce « biaut latin », il fit du tapage, le jeu fut interrompu, la scène envahie par la foule « et encor furent iceulx jueurs en

(1) L'édition *princeps* de cet auteur avait paru dès 1471 à Venise, et elle avait été suivie, à la fin du XV^e^ siècle, d'une vingtaine d'autres éditions, qui témoignent de la vogue du comique latin (Brunet, Manuel du libraire, t. IV, p. 412, édit. de 1843).

(2) Par exemple en 1511, Gringoire jouait aux Halles de Paris « Le Prince des sots ».

grant dangier d'estre battus » (1). Les latinistes de Verdun furent plus sages, car ils satisfirent leur fantaisie d'humanistes dans l'enceinte d'un cloître, sans y associer le public ordinaire des mystères. Mais ils ne prévoyaient pas que la révolution littéraire, dont ils étaient peut-être les inconscients promoteurs, allait bientôt franchir l'étroite enceinte des écoles et des cercles lettrés, pour réformer le goût public et le ramener à l'admiration trop exclusive des œuvres de l'Antiquité (2).

Leur tentative présage la fin de ce drame du Moyen âge, qui avait eu dans la cité même de Verdun une si longue et si brillante carrière. Quatorze ans plus tard, paraîtra la première édition française de Sophocle (3) et en 1548, le Parlement de Paris, en interdisant aux confrères de la Passion de jouer des mystères, portera au drame religieux un coup, dont il ne devait pas se relever (4).

(1) *Athenæum français* (2 février 1856), cité par Ch. Buvignier (Doc. cit., f° 47).

(2) Il faut remarquer, que même au Moyen âge, et particulièrement lors de la Renaissance carolingienne, Terence avait été souvent lu et joué.

(3) Paris 1528. Sim. Colinaeus, in-8°.

(4) L'arrêt cependant ne s'appliquait qu'à Paris, et les confrères continuèrent de jouer en province (Revue d'Histoire litt. de la France, 1903, p. 177 ss. art. de M. Lanson). — On peut ajouter à la Bibliog. p. 1, l'art. d'E. Bégin : *L'Art dramatique à Metz en 1437* (Le Pays lorrain. mars 1910).

L'ANCIEN
RÉGIME MUNICIPAL A BAR-LE-DUC
AVANT LA CRÉATION
DE L'HOTEL DE VILLE EN 1629

par

M. FOURIER DE BACOURT

Membre titulaire.

Dans un article du Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc — novembre 1908 —, M. A. Renauld constate, en l'expliquant, la déception que causa à plusieurs la découverte d'une date erronée sur la mention d'un catalogue d'autographes. On sait que le Conseil de ville de Bar-le-Duc fut institué en 1629. La date de 1619 inscrite sur ce catalogue de la maison Charavay avait fait croire un instant qu'on pouvait avancer de dix ans l'époque de cette institution.

Pour mettre fin à ces tâtonnements, voici, d'après des documents authentiques, un exposé abrégé mais suffisant de l'ancien régime municipal à Bar-le-Duc, avant l'établissement en 1629 de la Chambre de ville. L'in-

ventaire sommaire des archives communales que préparent MM. d'Arbois de Jubainville, archiviste de la Meuse, et Vigo, bibliothécaire municipal, permettra de poursuivre avec détails, grâce à l'abondance des documents, l'histoire de l'Hôtel de ville depuis sa création en 1629.

Henri II, comte de Bar, celui-là même qui aliéna au profit de la maison de Luxembourg l'importante seigneurie de Ligny, édictait, en août 1234, un règlement qui loin de mériter le titre de *Charte d'affranchissement* sous lequel il a été publié, ne pouvait, dans un Etat où la loi de Beaumont était connue depuis 1198, constituer davantage « un premier pas vers l'émancipation ».

Et est assavoir que je, ou autres demes gens eslirons chascun an treze hommes de la Communitey de Bar et bonne foy et cil treze eslirons lun deulx a mayeur chascun an, dedens la quinzainne que je les averay nommez, et se ils ne lavoient esleu dedens la quinzainne je y esliroye l'un deulz treze, et cilz treze nommes juireront seur sains que ma droiture et celi de la commune de Bar garderont et gouverneront la ville et les affaires de la ville à bonne foy ; et ce que cilz douze jurez et li maires feront en bonne foy il nen pourront estre à quoy sonney, mais se ils faisoient jugement ou esgart que ne fust souffisant, il seroit adrecier à mon esgart aux us et aux coutumes de Bar, sauf en ce qui me cousteroit neantz et nen feroient point d'amende cilz qui averoyent fait le jugement ou lesgart. Et se aucun des treze esleux estoit cheux en plait ou en guerre ou en escommeniement, par le fait de la ville, li maire et li 12 jurez qui apres venront, seront tenus a prenre le fait sur eulx, aussi comme li maires et li 12 jurez qui estoient avant lavoient sur eulx, et je ne pourroy mettre hors de ma main nulles de ces choses (1).

(1) Nous reproduisons cette pièce telle qu'elle a été publiée par M. Maxe-Werly dans le *Bulletin historique et philologique*, 1896. — Les chartes qu'Henri II octroie à quelques villages du Barrois et à la Maison Dieu de

Comme on le voit d'après ces deux extraits du Règlement, c'est le comte de Bar qui choisit chaque année les administrateurs de la Communauté ne leur laissant que le droit d'élire parmi eux le mayeur. Nous voilà loin de la loi de Beaumont qui confiait la régie de la commune à un mayeur et à plusieurs jurés choisis par les habitants. La charte d'Henri II montre, au contraire, le peu d'influence qui était concédée aux Barisiens dans la gestion des affaires publiques et témoigne que les magistrats placés à leur tête étaient plutôt les officiers du prince que les représentants de leurs concitoyens. Il en était encore ainsi en 1397, le maire Colson le Pourcelet étant simple lieutenant de gruerie (1).

En 1357, les affaires de la ville de Bar-le-Duc sont gérées par *un maire assisté de deux échevins*. Le document qui nous l'apprend constitue l'une des plus belles pages des annales du Barrois.

Pendant la captivité du roi Jean, le dauphin Charles avait envoyé à Bar messire Jean dit le Cheminier (2) avec mission d'empêcher le duc Robert encore mineur, sa mère Yolande de Flandres, et les Barisiens de faire alliance avec le roi Philippe de Navarre. Le commissaire français arriva à Bar-le-Duc le 18 janvier 1357. La population représentée par *le mayeur* Thierry Chaudron (3), *ses deux échevins*, et les habitants les plus notables y fit, d'accord avec le duc Robert, le serment solennel « que par eux par leur ville, aidans, bienveillans, adhérans, mal ne domage ne venra on royaume de France ne ad membres d'iceluy ; ne recepteront, aideront ou conforteront sciemment les ennemis du Roy, ne du royaume, messire Philippe de Navarre, ne autres, ainçoit y contresteront tant comme ils

Bar (Archives de M.-et-M., B. 343, B. 402) ne sont pas davantage des chartes d'affranchissement mais des cessions de privilèges.

(1) Archives de la Meuse, B. 678.

(2) Curé de Minaucourt en Champagne.

(3) N'était pas un ancêtre des Stainville qui portaient déjà ce nom de seigneurie. En décembre 1332, Isabelle de Montplone, dame de Stainville, veuve de Mgr Guillaume Chauldron, et Guyot de Stainville son fils, reconnaissent qu'ils tiennent Stainville du comte Edouard de Bar. (Dufourny).

pourront bonnement par eux, par leurs amys et par leurs bienveillans et par ceulx ou ils pourront avoir puissance, seront bons amys, féaulx et favorables en tous cas et en tous faits au roy et au royaume de France » (1).

Le maire de Bar et ses deux échevins étaient-ils encore à la nomination du duc au milieu du XIVe siècle alors qu'au XVIe nous voyons le maire et ses deux collaborateurs (dénommés cette fois l'un *syndic*, l'autre *receveur*) soumis à l'élection populaire? (2). Il serait intéressant de savoir à quelle époque les Barisiens purent exercer ce droit, mais l'obscurité qui règne sur ces détails d'administration communale au XVe siècle ne doit pas nous surprendre puisqu'on en sait encore moins sur ce qui concerne la ville de Nancy à cette époque. Nancy devait attendre jusqu'au 12 juin 1497 son premier règlement administratif (3). Pour la période antérieure, son archiviste-historien avoue n'avoir trouvé aucun document précis (4).

Pour ce qui est de la ville de Bar-le-Duc, nous trouvons bien, dans un compte de 1380, que les bourgeois furent appelés à désintéresser un créancier de leur prince (5); dans un autre de l'an 1423, qu'ils offrirent au roi René 250 écus d'or pour sa bienvenue (6); que six ans après, en octobre 1429, la ville fit don au même de vingt-cinq queues de vin à l'occasion de son retour de France (7). Mais ces actes, pris au hasard, ne don-

(1) Archives de la Meuse, Reg. Bar, Ligny, Mogneville, f° 112. Nous reproduisons cette pièce telle qu'elle a été publiée par V. Servais dans les *Annales historiques du Barrois*, I, p. 56.

(2) Dans une requête adressée par les habitants de Bar au duc Léopold, ceux-ci exposent que *de tout temps ils ont eu le droit d'élire maires et officiers*, mais comme ils ajoutent que ceux-ci exerçaient trois ans, après quoi de nouvelles élections avaient lieu, la prétention des Barisiens ne peut se soutenir au delà du XVe siècle.

(3) Par lettres patentes du 12 juin 1497, René II voulant mettre bon ordre et police dans sa capitale promulgue un règlement dont il confie l'exécution au prévôt-maire et à trois bourgeois.

(4) Lepage, *Les Archives de Nancy*, I, 78.

(5) Archives de la Meuse, B. 1041. Compte de Richier de Lénoncourt, receveur de la prévôté de Saint-Mihiel.

(6) *Ibid.*, B. 497. Compte de Jean Bonnel, receveur général du Barrois.

(7) *Ibid.*, B. 803. Compte du cellerier de Bar, Jean de Villiers.

nent aucun renseignement sur les attributions du maire et de ses coadjuteurs. On ne les voit même pas intervenir... Du moins, nous savons ce qui est essentiel, c'est-à-dire qu'en 1234 un Maire est établi avec douze coadjuteurs, et qu'en 1357, le maire est assisté de deux échevins que nous retrouverons au XVI^e^ siècle et jusqu'à la création de l'hôtel de ville en 1629 sous les noms de *Syndic* et de *Receveur*.

Tant que la capitale du Barrois se composa du château et de ses dépendances, quartier compact désigné originairement sous la dénomination de *Halle*, puis de *Ville-Haute*, l'administration municipale ne dut pas être bien compliquée. Mais les progrès qui s'accomplirent au cours du XV^e^ siècle dans l'extension de la ville de Bar-le-Duc non moins que dans les idées, nécessitèrent de bonne heure pour chaque quartier la création successive d'officiers appelés — suivant l'expression alors usitée — à le gouverner et à y percevoir les redevances dénommées *gects de ville* (1), d'où les noms de *gouverneur, et de collecteurs ou receveurs* qui leur sont indistinctement attribués dans les actes du temps (2).

Dès 1549, le gruyer de Bar, Henry d'Aulcy, délivre aux gouverneurs de Bar douze chênes pour employer au pont neuf de la ville (3). En 1574, Sébastien Gravel, maire de Bar, et les gouverneurs municipaux, reçoivent du cellerier Didelot une certaine quantité de froment (4).

(1) Le duc Antoine apprenant que certains officiers de sa maison et autres qui ont leur ménage à Bar refusent de payer les *gects de ville* qui se distribuent pour la chose commune et publique d'icelle... sous couleur qu'ils sont gens nobles, ses serviteurs domestiques et de M^grs^ ses frères, veut qu'ils payent tous deniers qui seront élevés pour l'utilité et nécessité commune (28 nov. 1524).

(2) Il est bon d'ajouter que ces gouverneurs étaient chargés d'exécuter les résolutions prises dans les assemblées générales.

(3) Archives de la Meuse, B. 741.

(4) « Pour alimenter l'armée du prince de Condé à son passage dans le pays », Archives de la Meuse, B. 889.

Le bailli de Bar est alors Claude d'Haussonville dont le nom a été omis par Bellot-Herment dans son *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, p. 463. — Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 25.

Fait bizarre! Les âpres querelles qui surgirent dès la seconde moitié du XIVe siècle et tout le cours des XVe et XVIe entre la ville-haute favorisée de privilèges exclusifs (1) et la Neuve-ville, le Bourg, puis les Faubourgs qui prétendaient à un traitement plus équitable nécessitèrent souvent l'intervention des souverains. Or, les diverses ordonnances qu'ils rendirent à cet effet ne contiennent aucun renseignement sur la manière dont la ville de Bar était gérée.

Prenons, par exemple, l'ordonnance rendue le 27 août 1392 par le duc Robert pour mettre fin à la grave contestation qui mettait aux prises les habitants de la ville-haute, *la Halle* (2), comme on disait dès 1411 et ceux de la ville-basse (3). Il y déclare que pour prévenir les conséquences fâcheuses que ce désaccord pouvait avoir, il a fait venir en sa présence les habitants les plus notables de chacun des quartiers de la ville. Après avoir ouï leurs raisons, examiné les ordonnances de ses prédécesseurs et s'être éclairé sur l'application qui en avait été faite auparavant, il arrête, de concert avec les parties, un règlement transactionnel dans lequel nulle mention n'est faite du maire ni des échevins dont nous avons constaté l'existence à cette époque et dont la comparution, en même temps que la désignation formelle, sembleraient ici tout indiquées (4).

Dans les diverses requêtes qu'ils adressent aux Ducs, les uns pour se plaindre de l'oubli de leurs privilèges, les autres pour exposer leur situation précaire, les habitants de chaque

(1) Sur les chartes et privilèges de la Halle ou Ville-haute confirmées par Louis XI, René II et Charles III, cf. Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 547, B. 344, B. 533. Archives de la Meuse, B. 228. Bibl. nat., coll. Joly de Fleury, T. 1360, coll. lorr., manuscrits T. 67 *bis* et 68.

(2) « Nos très chers et bien amez nos officiers, bourgeois, habitans et communauté de notre Halle de Bar ». René leur donne 1.000 francs pour refaire leurs fortifications en 1438. En 1414, il est dit dans un avis de Philibert de Beauffremont, gouverneur du duché de Bar, que la Halle a quatre portes (aux Bois, Vinchon, Notre-Dame, Saint-Nicolas). En 1466 (10 avril), René II donne 2.000 florins du Rhin aux habitants de la Halle. Le 25 février 1473, lettres d'affranchissement de toutes tailles pour les habitants de la Halle de Bar, etc.

(3) Archives de la Meuse, reg. de la Chatellenie de Bar, 1192-1581.

(4) V. Servais, *Annales historiques du Barrois*, II, 192 et suiv.

quartier ne citent ni le maire, ni les échevins, ni les gouverneurs.

Le *Règlement de police* du 25 janvier 1576, la plus complète des ordonnances que nous possédons sur la matière, n'est pas plus concluant.

Depuis les Patentes du 12 janvier 1571 (1), le commerce était libre en ville basse, sauf les jours de foire et de marché. En 1575, le Prévôt Étienne de Rosières (2) (rappelons à ce propos qu'à Bar-le-Duc le Prévôt exerçait des fonctions toutes différentes de celles du mayeur, alors qu'à Nancy le prévôt était le chef des « quatre de ville »), le Prévôt, dis-je, fit saisir les denrées par le procureur de Bar et assigner devant lui les vendeurs. Les habitants de la ville-basse s'insurgent et font cause commune avec les détaillants. Après maintes escarmouches, on convint de s'en rapporter au bon plaisir du duc Charles II. La ville-haute élit ses délégués, la ville-basse les siens. Les premiers sont :

Étienne de Rosières, prévôt de Bar, conseiller en la Chambre des Comptes.

Guillaume de Gleysenove, conseiller en ladite Chambre et secrétaire de la duchesse Claude.

Jean Lamy, habitant de la ville-haute.

M^tre Claude de Villiers, licencié ès lois, avocat-conseil des parties.

Les représentants de la ville-basse sont :

M^tre Louis Dupuis;
Jacques Bouvet;

(1) Bibl. nat., coll. lorr., manuscr. T. 152, p. 169.

(2) Bellot-Herment cite comme prévôt à cette date Jean de l'Église nommé en 1571. Il a confondu la date de nomination de conseiller des comptes avec celle de prévôt. Jean de l'Église resta constamment lieutenant général à la prévôté et ne fut pas prévôt de Bar (*Historique de la ville de Bar-le-Duc*, p. 467).

En 1565 et 1571, le prévôt de Bar fut Nicol Collignon (*Mémoires de la Soc. d'archéologie lorraine*, année 1869, p. 387. Ce personnage a été omis par Bellot.

Jean Vincent;
Sébastien Gravel;
Pierre Gallois, avocat-conseil.

Le *Règlement* cite bien un « juge de police » chargé de tenir la main à l'exécution des règlements municipaux, des « eswardeurs » qui ont mission d'examiner les denrées, mais aucune allusion aux noms et fonctions du maire et du contrôleur qui déjà à cette époque étaient chargés des intérêts de la cité(1).

Dès ce temps-là, l'idée d'un conseil de ville hantait l'esprit des Barisiens; elle s'y développa rapidement. En 1591, un premier projet d'organisation administrative prit corps dans la Commune. Si elle n'aboutit pas, la tentative n'en constituait pas moins un fait important dont les détails, encore inédits, seront lus avec intérêt.

On sait qu'à Bar-le-Duc toutes les affaires de conséquence étaient proposées dans les assemblées générales. Or, le 18 janvier 1591, dans une assemblée générale qui se tenait au Château et à laquelle assistait le bailli, M. de Florainville, les Barisiens résolurent d'établir une Chambre de ville « pour traiter et résouldre les affaires de la ville avec le mayeur et son contrôleur » (2).

Les noms de ces premiers conseillers municipaux élus par le peuple doivent être conservés. Ce furent :

Guillaume d'Ernecourt, doyen de Saint-Maxe,
Jean de Rouyn, doyen de Saint-Pierre (3).
Jean Vincent, sgr de Génicourt, conseiller d'État, auditeur des Comptes et lieutenant général au Bailliage (4).

(1) Bib. nat., coll. lorr., manuscr., T. 67 *bis*.

(2) Nicolas Marchal, ancien maire de Bar : Note pour l'establissement d'un hostel de ville dans Bar et pour remédier aux abus qui seront glissés depuis 1629. Collect. lorr., manuscrit T. 357, p. 147.

(3) Doyen de Saint-Pierre depuis la mort d'Alexandre Avrillot en 1588. Il mourut lui-même en 1602 et eut pour successeur son frère cadet, Quiriace mort en 1603.

(4) Jean Vincent était un enfant du peuple qui par une exception tout à

Claude le Marlorat, procureur général au Bailliage, conseiller en la Chambre des Comptes (1).
Jacques Bouvet, gruyer.
Jean Gainot, bourgeois (2).
Gérard Lepaige, marchand (3).

Le Clergé, la Noblesse et le Tiers étaient donc représentés. Le maire, un notable barisien du nom de Michel Henrion (4), avait été anobli en 1551 par Christine de Danemark.

Cet essai de constitution d'une Chambre de ville ne fut pas du goût de Charles III. Il fut étouffé dans l'œuf. Le duc avait une excuse : la question n'était pas mûre. Elle l'était à Nancy, et pourtant Nancy devait conserver plus de trois ans encore, à peine modifiée depuis 1576 par l'adjonction d'un receveur, la vieille et insuffisante institution du prévôt-maire assisté seulement des « deux de ville » (5), comme à Bar le maire était as-

fait remarquable pour l'époque parvint par son seul mérite aux emplois les plus distingués. Le nom de sa fille, Barbe, est intimement lié à celui de l'histoire de l'hotel de ville de Bar, car devenue veuve de Noël de l'Hostel, sr du Jard et bon d'Escot, elle entra dans la Congon de N. D. fondée par P. Fourier pour l'instruction gratuite des petites filles pauvres et établit le couvent de Bar dans les dépendances de l'hôtel de Génicourt qui devint en l'an VII l'*hôtel de ville* de Bar-le-Duc. « Elle mourut le 11 février 1630 à l'âge de 56 ans dont dix passés au cloître et sept dans l'exercice de la supériorité, laissant deux de ses petites-filles pour héritières de sa vocation et des vertus ». P. Rogie, *Histoire du B. P. Fourier*, II, 394.

Dans les *Mémoires* de la Soc. des Lettres, etc. de Bar-le-Duc, année 1901, nous avons publié l'épitaphe de ces trois dames relevée par M. Maxe-Werly. Dans la correspondance de P. Fourier qui a été publiée, on trouve une lettre qu'il écrit au lendemain de la mort de Mme du Jard (1630) avec laquelle, d'ailleurs, il était en fréquentes relations (*Lettres* T. IV). Ces détails constituent une réponse à la note de la *Description chronologique et généalogique de la Chambre des Comptes du duché de Bar*, p. 23.

(1) Frère de l'auteur du *Journal* de 1605 à 1632.

(2) Fils de Nicolas Gainot et d'Henriette de Combles. Son frère Pierre fut maire de Bar.

(3) Marié à Isabeau Maucervel.

(4) Pierre Paul François Henrion, père du célèbre jurisconsulte Henrion de Pansey ayant acquis une charge anoblissante s'attribua les armoiries de ce Michel Henrion, ancien maire de Bar, dont il ne descendait pas.

(5) En 1497 René II avait confié la gestion des affaires municipales de

sisté de son contrôleur et de son syndic. Mais alors qu'à Nancy les élections se faisaient paisiblement(1), elles s'accompagnaient à Bar-le-Duc de scènes de désordre dont l'origine était l'animosité des habitants de la ville-basse contre les *Cans* de la ville-haute(2).

Avant de songer à composer un conseil municipal dont l'existence devait être compromise à chacune des élections de ses membres, il fallait avant tout et de toute nécessité ramener la concorde entre les habitants des quartiers haut et bas de la ville lesquels ne parvenaient même pas à élire tranquillement le mayeur commun.

Or, ce n'était pas chose facile à cause de la différence des conditions, la ville-haute se targuant constamment de ses privilèges. Vainement avait-on espacé l'élection en la rendant triennale, d'annuelle qu'elle était à l'origine, vainement avait-on décidé que le mayeur serait choisi alternativement dans les deux quartiers rivaux...

Nancy à un prévôt et trois bourgeois. Le compte de 1499 cite les quatre gouverneurs de Nancy. Bar-le-Duc avait aussi des gouverneurs ou collecteurs. En 1521, il n'y a que deux commis au gouvernement de la ville qualifiés en 1531 *deux de ville*. Une ordonnance du 31 mars 1547 cite à la fois les *deux de ville* et les quatre de ville. La question n'est pas résolue par Lionnois et Lepage. Nous nous en tenons à ceci :

1° Un règlement de Charles III du 26 août 1570 porte que dorénavant les bourgeois, manans et habitans de Nancy seront tenus, par chacun an après l'élection faite par eux des deux de ville, de les lui présenter, etc.

2° Le registre des noms des conseillers dressé en 1648 par Ricardot auquel on doit l'inventaire des archives municipales débute ainsi : « Il est à remarquer qu'avant l'establissement du Conseil de ville (1594) les affaires d'icelle comme aussy les rentes et les revenus estoient gérées et soubs la direction du sieur prévost de Nancy et de deux bons bourgeois quon eslisoit par chacune année à la féauté, qu'on appelloit les *deux de ville* » (Archives de Meurthe-et-Moselle, BB. 35).

(1) Les élections étaient annuelles à Nancy, triennales à Bar-le-Duc.

(2) En patois local : *les comtes*, allusion au nom des anciens souverains du Barrois

Riches Cans
Poures Baribans

Baribans, habitants du versant de la côte. Proverbe populaire. Cf. mon article : *Los Cans*, chanson satirique en patois, *Mém. de la Soc. des Lettres*, etc., de Bar-le-Duc, année 1895, p. 107 et s.

La meilleure preuve que l'organisation en 1591 d'une chambre de ville par les habitants était tout au moins prématurée, c'est qu'après vingt cinq ans, en 1616, la seule élection du mayeur provoquait encore non seulement de violents débats mais une véritable émeute.

Décidément, il fallait modifier le système électif. Les Barisiens le comprirent quand la première effervescence fut calmée et tout en refusant de s'associer unanimement sur le nom du mayeur élu à la majorité, Blaise Fisson (1), ils convinrent de solliciter du duc Henri II un nouveau mode d'élection « à fin de nourrir une meilleure union et concorde entre les parties que celle que les procès ont accoutumé d'apporter entre habitants de même ville » (2).

Conformément à leur désir, le prince rendit le 15 novembre 1616 une ordonnance dont voici la teneur :

« Nous, après que les dites parties s'y sont volontairement remises à nous et suplié que nostre bon plaisir soit d'en ordonner ce qu'ils trouveront estre de justice et raison pour la conservation des droits respectivement prétendus en la dite élection, avons de leur consentement mutuel dit et déclaré, disons et déclarons que doresnavant et toutes et quantes fois quil debvra estre procédé à la dite élection, le carefour dedans lequel il faudra prendre ledit mayeur nommera trois ou quatre hommes capables pour en exercer la charge *pour les trois ans accoustumés* lesquels trois ou quatre hommes estans aggrées par la commune *ainsy qu'il s'est pratiqué par ci-devant*, seront faits des billets portans les noms et surnoms de plusieurs d'iceux et les dits billets tirés au sort sans aucune fraude ny malingies, et celuy duquel le nom sera le premier tiré sera estably et créé

(1) Blaise Fisson n'était pas comme l'avance dom Pelletier le petit-fils mais l'arrière-petit-fils de Collignon Fisson, de Kœurs, anobli en 1467 (Recherche de D. Richier). Blaise Fisson dont la femme était Dlle Bonne Bailly (Coll. lorr., T. 24) eut une fille, Francoise, mariée à Jean Simonin. Leur fils Blaise Simonin demeurant à Bar fut autorisé à reprendre la noblesse et les armes de sa mère, le 20 avril 1605.

(2) Délibération du 23 août 1616, « les habitans réunis dessoubs les ormes de devant l'Église Nostre Dame paroisse dudit Bar ».

et demeurera mayeur pendant les dits trois ans, laquelle voye de nommer et faire un mayeur nous ordonnons aussy du même consentement des partyes estre suivye pour toutes autres charges et offices relatifs de la dite ville en y observant au surplus les mêmes formalités et circonstances quils ont souleu et deub faire par cy devant auxquelles n'avons entendu ny entendons apporter aucun changement ny pour ladite charge de mayeur ni pour les dites *autres électives*, et affin de procéder à l'exécution du présent règlement en la difficulté qui se présente touchant les mayeurs, nous ordonnons que le carefour de la dite ville-haute au tour duquel escheu d'y prendre le dit mayeur en nommera jour après autres trois ou quatre capables autres pour ceste fois que ceulx pour lesquels est présentement la dite difficulté, et que de suitte estant iceulx agréés par la commune et seront tirés au sort ainsy que cy dessus a esté dit, et ce nonobstant toutes autres déclarations que pourions avoir faites lesquelles, attendu le dit consentement, voulons estre et demeurer sans effet, et sans aussy que par la révocation que nous en faisons il puisse ou doive estre aucunement préjudicié à l'honneur et réputation de notre cher et bien amé Blaise Fisson (1) en faveur duquel nous avions fait la dite déclaration estant notoire que le fruict et effet dicelle n'a esté empêché et ne l'est encore présentement par aucun arrangement ou considération particulière de la personne dudit s. Fisson, ains par la seule difficulté qu'estoit entre les dites parties touchant la forme de la dite élection de mayeur. Défendons partant à toutes personnes de quelle qualité et condition elles soient de luy en rien reprocher ny impropérer de dans ou hors jugement sous telle peine que de droit.

Sy donnons en mandement à nos chers et féaux les s^rs^ de Quevonges nostre bailly dudit Bar, Président et gens de nostre Conseil et des Comptes, Lieutenant général au Bailliage, Prévosté du dit Bar, etc. » (2).

(1) Noble homme Blaise Fisson condamné à payer 14 livres 1/2 de cire pour cens et rente de 29 ans d'arrérage à cause d'un meix sur le derrière de sa maison à Bar-le-Duc (Dufourny, II, 1721).

(2) Collectionné le 6 juillet 1627 par Bardin et Mengin, le 13 mars 1716

L'intérêt de cette ordonnance du 15 novembre 1616 est double car elle nous renseigne non seulement sur le mode d'élection du maire de Bar en 1616 mais sur ce qui se pratiquait auparavant.

Un autre document que j'ai recueilli dans la correspondance d'un ancien maire de Bar est plus explicite encore. Après le traité de Ryswick, Nicolas Marchal (1) qui avait été procureur syndic pour Louis XIV et aussi maire de Bar-le-Duc en 1682 adressait à M. de Mahuet, secrétaire d'État de Léopold, un mémoire où il est dit :

« Anciennement, et avant l'établissement d'une Chambre de ville, Bar-le-Duc était gouverné par un *maire*, un *syndic* et un *contrôleur*, avec cinq *collecteurs ou gouverneurs* des cinq quartiers de la ville, savoir : Ville-haute, Bourg, Fauxbourgs, Rue de Véel. Le maire étoit pris alternativement en la ville haute et

par Millot et Trouan, tabellions (Bibl. nat., collect. Lorraine, t. 67 *bis*, p. 292 et suiv.).

(1) Nicolas Marchal, né à Bar-le-Duc, de Didier Marchal, administrateur de l'hôpital et de Claude Jampier, était avocat quand il succéda en 1682 comme maire de Bar au prévôt A. Morel qui écrit de lui à son père : « Marchal, maire à présent, qui est ce lui qui servoit Mr de Valentinois et qui marque n'estre pas de nos amis a fait supprimer par les gens de ville de Bar la rente de ma fondation aux Augustins ». Procureur du roi en l'hôtel de ville de Bar, il fut nommé pour faire les fonctions de conseiller au Parlement de Lorraine pendant l'absence de Jean Noirel qui faisait celles de lieutenant général à Bar (novembre 1700). Il avait épousé Marguerite de Bar. En 1718, le 15 février, il reçut dans sa maison et régala magnifiquement le duc et la duchesse de Lorraine allant à Paris où les attendait le duc d'Orléans.

« Il mourut le 22 septembre 1719 à Bar d'un coup d'apoplexie. Il était homme d'un esprit brillant, d'une belle et heureuse physionomie ; il avoit des manières très nobles et d'une magnificence qui n'avoit pas eu d'exemple dans la province. De simple avocat son esprit et son mérite l'avoient élevé à ces degrés d'honneur. Il laisse bien pour 100.000 écus de biens à M. de Colliquet prévost de la ville, son petit-fils quoiqu'il soit né avec moins de 2.000 écus. Il a eu l'honneur de loger chez lui environ dix-huit mois le roi d'Angleterre Jacques III réfugié à Bar. Il a logé aussi chez lui L. A. R. en passant » (Bibl. de Bar-le-Duc, msc. de M. de Vendières).

Nicolas Marchal avait été anobli le 28 août 1700. Il n'eut qu'une fille unique, Claude, mariée à Jacques Colliquet, conseiller des Comptes et prévôt de Bar.

en la ville basse, le syndic et le contrôleur de même, après que dans les assemblées particulières des quartiers différents de la ville on y avoit choisi trois hommes capables pour en faire les fonctions lesquels étant agréés dans l'assemblée générale, leurs noms étaient écrits sur trois billets et tirés au sort. Ce qui étoit le premier tiré demeuroit » (1).

Ces détails tirés du mémoire de Marchal sont corroborés par un document ancien des archives communales de Bar-le-Duc. C'est le procès-verbal de l'assemblée générale des habitants sous la présidence de M. de Montalant, bailli de la ville et gouverneur du Barrois pour le roi Louis XIII (24 mars 1636). Irrité contre les agissements du Conseil municipal de Bar-le-Duc, le Bailli en prononce la suspension non sans s'exclamer que la ville n'avait pas gagné à la création de ce Conseil en 1629 et qu'elle était mieux administrée quand elle ne l'était que par un *maire*, un *syndic* et un *receveur* (2).

Les prescriptions de l'Ordonnance de 1616 suffirent-elles pour mettre fin aux désordres qui troublaient les assemblées générales lors de l'élection des mayeurs? On peut en douter car l'intempestif Règlement du 20 juin précédent sur la résidence obligatoire des nobles à la ville-haute n'avait pas seulement provoqué une sédition contre ce quartier privilégié, il rendait encore plus impraticable dans l'avenir l'action commune de deux quartiers trop inégalement nantis.

Dès le 7 janvier 1594, les habitants de Nancy avaient obtenu du souverain le droit d'élire leurs représentants et de former un conseil municipal à leur gré (3). Trois ans auparavant,

(1) Mémoire de Marchal sur l'*Etablissement d'un hôtel de ville dans Bar et pour remédier aux abus qui se sont glissés depuis 1629.*

(2) Dans la collection des manuscrits Joly de Fleury : « Avant 1629, l'Hôtel était composé de trois officiers : un maire, un sindic, un receveur choisis de trois en trois ans par les habitants » (Bibl. nat., t. 1360, p. 41).

(3) Jusque-là, ils n'avaient joui du droit d'élection que dans des limites restreintes et d'une façon presque dérisoire. Est-il bien sûr qu'à Bar-le-Duc où les élections furent continuellement houleuses, avant comme après la création du Conseil de ville, le droit d'élire leurs représentants ait jamais été sérieusement conféré aux Barisiens avant 1629?

les Barisiens avaient, contre leur attente, échoué dans la même entreprise. Il était grand temps, cependant, que la vieille capitale du Barrois reçût une nouvelle forme d'administration plus en rapport avec les besoins d'une cité qui s'agrandissait rapidement et aussi plus conforme aux idées du temps.

Mais ce qui avait été d'une réalisation facile à Nancy ne l'était pas à Bar-le-Duc. Du moins Henri II en était persuadé. Il ne croyait pas, plus que ses conseillers, au durable « consentement mutuel » des Barisiens, consentement sur lequel il prend soin d'insister à plusieurs reprises dans l'ordonnance du 15 novembre 1616 relative à l'élection mayorale. Le 30 juillet 1621, il mandait à Messieurs de la Chambre des Comptes de Bar d' « aviser avec le s[r] de Couvonge (1) les moïens qu'il auroit de mettre un bon ordre en la ville de Bar, ouyr les juges et principaux habitans d'icelle ville » (2). Et dans le même temps, il avivoit les querelles intestines en imposant au peuple de nouvelles charges militaires ! Entre le quartier riche et les quartiers pauvres, celui réservé aux privilégiés et celui des imposés, l'accord était impossible. En 1623, la ville-haute et la ville-basse entraient en lutte avec plus d'aigreur que jamais sur le nombre des représentants aux États qu'il convient d'attribuer à chaque quartier (3).

(1) Antoine de Stainville, s[r] de Couvonges, nommé bailli et capitaine de Bar le 18 juin 1616. C'est à tort que Bellot-Herment lui donne pour successeur dès 1618 Nicolas de Gleysenove qui ne fut jamais bailli de Bar (*Historique de la ville de Bar-le-Duc*, p. 464).

(2) *Journal de Marlorat*, p. 118. La lettre du duc débute ainsi : « Les plaintes que nous avons de long temps du peu d'ordre et police qui est en notre ville de Bar nous ayant fait désirer d'y apporter quelque remède par quelque bon règlement nécessaire à cet effet, nous vous faisons la présente afin que vous avisiez conjointement avec nostre très cher et féal cons[er] d'Etat et 1[er] gentilhomme ordinaire de notre Chambre le s[r] de Couvonge votre bailly, aux moyens de dresser quelque bon établissement pour réformer les désordres et mauvaise conduite du passé..... » La lettre est lue à la Chambre des Comptes dans la séance du 11 août.

(3) Finalement, on convient de suivre ce qui s'était observé lors de la convocation des Etats précédents. Sur la convocation des États à Bar, Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 91.

L'année suivante, le 2 juin 1624, à la veille de la mort du duc Henri II, la fusion nécessaire parut se faire.

Réunis en assemblée générale sous la présidence du maire Jean Levrechon, les Barisiens revendiquèrent hautement l'établissement d'une Chambre de ville. Moins pressés et plus prudents que leurs devanciers de 1591, ils se bornèrent toutefois à décider que « Son Altesse seroit très humblement suppliée de l'agréer et authoriser ».

Le projet comportait la nomination de neuf conseillers (en dehors du maire, du syndic et du contrôleur), dont trois pour la ville-haute et six pour la ville-basse, les gouverneurs de quartiers ayant entrée au Conseil sans voix délibérative, et les contestations entre ville haute et ville basse résolues dans les assemblées générales.

Ce projet qui proclamait le droit du nombre et assurait la suprématie des quartiers bas sur celui du Château ne pouvait ni rallier les suffrages des habitants de la ville-haute, presque tous gens d'Église et de Robe, ni compter sur la sanction gouvernementale. La ville-haute protesta, ainsi qu'il fallait s'y attendre; elle le fit néanmoins avec une modération louable pour l'époque, puisqu'elle réclamait seulement un nombre de représentants égal à celui des quartiers réunis de la ville-basse.

Si l'accord se fût fait sur cette motion, les Barisiens eussent gagné plusieurs années de tranquillité. Pendant que les deux partis discutaient, arriva le représentant du nouveau duc sous les traits d'Antoine de Stainville-Couvonges. Prétextant qu'il n'avait pas été avisé des délibérations, le bailli de Bar les annula (janvier 1625).

Malgré tout, l'idée d'établissement d'un Conseil de ville gagnait tous les jours du terrain : la nécessité en devenait de plus en plus impérieuse. Les emprunts faits par le duc à la ville de Bar, la garnison qu'il y avait établie, les impôts nouveaux qu'il y levait, exaspéraient les rivalités de quartiers et pesaient lourdement sur la communauté des habitants. Exposé tout seul aux exigences des uns, aux rancunes, aux attaques

et même aux mauvais traitements des autres, tout seul en face de responsabilités toujours croissantes, le maire était débordé. Il n'avait même pas la consolation de jouir en paix des prérogatives de sa fonction : elles lui étaient contestées soit par ses concitoyens (1), soit par le souverain lui-même (2) dont les officiers, à leur tour, n'empiétaient que trop souvent sur les attributions du représentant de la cité (3).

Au médecin Levrechon, administrateur intègre et très énergique, avait succédé en 1625 le procureur Jacques Gravel, digne élève de son père Sébastien et juriste consommé. Malheureusement, si Levrechon avait joui d'une popularité réelle, il manquait de crédit auprès de l'Altesse. Quant à Gravel, sa naissance, ses idées et encore plus son hostilité bien connue envers les privilégiés lui enlevaient tout crédit auprès de ceux-ci.

Quel serait donc l'homme à la fois assez habile pour mettre d'accord tous ses compatriotes et réaliser leur vœu, et assez influent pour faire agréer en haut lieu une réforme qui n'inspirait pas confiance?

Cet homme, les Barisiens le connaissaient bien : ils l'élurent maire en 1628, et dès lors, le succès prochain ne fut plus douteux pour personne.

Né à Combles d'une famille bourgeoise mais anobli depuis peu, aussi résolu mais plus souple que Levrechon, légiste réputé comme Gravel, mais de plus avocat brillant et magistrat en vue de la Chambre des Comptes, également cher au peuple des faubourgs et au prince régnant, Nicolas Camus était en effet tout désigné pour mener à bien une entreprise dont il

(1) La Chambre des Comptes et le lieutenant général au Bailliage.

(2) Procédure entre le Bailli de Bar et le mayeur Levrechon qui s'est opposé à une ordonnance du duc Henri. Le mayeur eut gain de cause (1622).

(3) D'après un curieux *Règlement pour le rang aux processions* du 1er octobre 1605, le maire marchait au dernier rang « en teste du peuple et de la bourgeoisie », alors qu'à Nancy il précédait le Bailliage!

Cet usage fut maintenu par délibération du Conseil du 3 juin 1635, mais le maire précédé cette fois par les sergents de ville était suivi par tous les conseillers municipaux. En 1624, le mayeur Levrechon protesta contre la place qui lui était assignée au dernier rang.

n'avait cessé d'être l'ardent champion (1). Dès le lendemain de son élection (2) et malgré l'opposition des officiers du Bailliage auquel il porte ombrage et les intrigues des nobles qui craignent pour leurs privilèges, il s'occupe de dresser les articles du règlement du futur Conseil de ville, articles que des commissaires choisis dans les différents quartiers seront chargés d'examiner et de présenter ensuite à l'assemblée générale des habitants.

La discussion eut lieu à Bar-le-Duc le 22 novembre 1628, mais c'est à Nancy que s'ouvrirent les pourparlers.

« Pour remédier aux difficultés qui se présentoient entre les habitants de Bar touchant le maniement et administration de leurs affaires communales et principallement à l'esgard des tailles et contributions, Charles IV députa Pierre d'Hoffelize (3), conseiller d'Estat, puis le conseiller d'Estat et maistre des requêtes ordinaires Claude Bourgeois et Jean Philippe de Bourgogne, conseiller d'Estat et auditeur des Comptes ». Avec M. d'Hoffelize fut discuté le projet de création de la Chambre de ville; quant à M. Bourgeois, il vint enquêter à Bar et « ouyr les députez de la dite ville »,

Nicolas Camus, mayeur,
Sébastien Billault, contrôleur,
Didier Toussaint,

députés des habitants,

Jacques Lebœuf, doyen de Saint-Maxe,
Jacques de Rouyn, doyen de Saint-Pierre,

députés du Clergé,

(1) Il était surnommé *de la Chaussée de la Vaux*. Dans ses lettres d'anoblissement du 14 septembre 1618, il est dit qu'il prend les armes des Camus, ses devanciers dudit Combles, qui estoient nobles, « encor, insinue Marlorat dans son *Journal*, p. 91, que le secrétaire devoit mettre *qu'il dit estre de ses devanciers* ».

(2) Le 8 septembre 1628. Prorogé pour trois ans dans sa charge le 8 septembre 1631, il fut remplacé le 19 septembre 1632 par Pierre Peschart, sgr de Tornizet.

(3) Ceux qui ont écrit sur ces pourparlers citent un « conseiller Liégois » que nous ne nommons pas ici parce qu'ils ont pris un surnom pour un nom. Originaire de Liège, Pierre d'Hoffelize était quelquefois dénommé *Liégeois*.

le gruyer *Bouvet*,
député de la Noblesse,

Jean Rouillon, avocat(1),
député de la ville-haute,

Jacques Gravel, procureur,
député de la ville-basse.

L'assemblée plénière des habitants eut lieu le 30 juillet 1629; le 10 août suivant furent promulguées les Lettres-Patentes du duc Charles IV établissant le Conseil de ville de Bar-le-Duc (2).

Ce Conseil était composé d'un Maire, d'un Procureur syndic, d'un Receveur, de deux Conseillers-clercs, de deux nobles dont un membre de la Chambre des Comptes, de sept membres du Tiers-État(3). Alternativement de trois ans en trois ans, le maire devait être choisi en la ville haute et en la ville basse alors que le syndic et le receveur l'étaient dans les quartiers bas. Trois hommes, élus à cet effet dans les assemblées privées de ces quartiers étaient présentés à l'assemblée générale et tirés au sort. La pluralité des voix suffisait pour l'élection en assemblée générale des conseillers du Clergé, de la Noblesse et du Tiers. Le Prévôt de Bar devenait conseiller perpétuel (4).

Telles étaient les dispositions principales de cette ordonnance qui, à la vérité, méritait seule le titre de charte d'affranchissement de la Commune car elle laissait les Barisiens libres de choisir eux-mêmes leurs représentants.

L'enregistrement eut lieu le 16 août et l'élection des nouveaux conseillers de ville le 19 suivant.

Parvenus au terme de leur effort, les habitants de Bar-le-Duc allaient donc pouvoir jouir en paix de l'exercice d'une liberté si longtemps et si chaudement revendiquée? Hélas! L'époque de la création de leur Chambre de ville est le point de départ

(1) On a imprimé à tort *Gravet* et *Bouillon* (Bulletin de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc, 1908, novembre).

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 104.

(3) Les conseillers devaient être renouvelés par série de quatre.

(4) Celui de Nancy l'était depuis le 4 mai 1611.

de leurs plus grands maux. Jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle ils auront à supporter les calamités déchaînées par la guerre et par l'occupation étrangère, et dès la première année du siècle suivant, le retour de Léopold dans ses États les privera pour bien longtemps du bénéfice de l'institution de 1629.

CATALOGUE

DES

GRAVURES INTÉRESSANT LA LORRAINE ET LE BARROIS

qui se trouvent en vente
à la Chalcographie du Musée du Louvre

par

M. MARCEL GROSDIDIER DE MATONS
Membre correspondant

En rendant compte de l'ouvrage de M. de Chennevières « Petit inventaire illustré de la chalcographie du Louvre, 1 vol. in-8°, Paris, Joanin, 1906 », dans le Bulletin d'août 1906, notre secrétaire exprimait le vœu de voir dresser un catalogue semblable pour les œuvres lorraines de la chalcographie. Le voici aussi complet que possible, c'est-à-dire qu'il comprend toutes les œuvres intéressant la Lorraine ou les Lorrains, et quelques œuvres des graveurs lorrains représentés à ce dépôt (1). Tel

(1) On n'y trouvera malheureusement aucune des planches signées d'Alexandre Vallée, de Bar-le-Duc (XVI[e] siècle).

quel, il pourra servir aux curieux qui désirent composer une collection locale de ces gravures vendues à des prix très modiques et aux historiens de nos villes et de nos armoiries qui sont obligés de recourir, pour en consulter les plans ou les dessins, à nos bibliothèques souvent dépourvues. Voilà pourquoi après chaque article, j'ai cru bon d'indiquer les prix.

Les catalogues que l'on peut consulter sont :

« Le catalogue général des planches gravées composant le fonds de la chalcographie et dont les épreuves se vendent au Musée — Paris, Imp. Nat., in-8° de 427 p., 1881 ». Malgré deux suppléments parus l'un en 1891, l'autre en 1901, de nouvelles acquisitions l'ont rendu fort incomplet, de plus les prix ont varié. Outre l'ouvrage de M. de Chennevières cité plus haut et totalement épuisé, il existe un « Extrait du catalogue général. Brochure de 68 pages, in-8°. Paris, Imp. Nat., 1908 ».

Comme aucun de ces ouvrages n'est complet, je ne m'en suis servi que comme points de repère et j'ai consulté les albums au Musée. J'ai vu toutes les planches décrites ou énumérées au présent catalogue. Pour réussir dans cette tâche un peu longue, il m'a fallu l'aide de M. Boucher, préposé à la vente des gravures qui, avec une patience et une amabilité charmantes, s'est mis à ma disposition. Je lui adresse tous mes remerciements.

Comme tous ces catalogues diffèrent de plan, j'ai cru bon d'adopter celui qui m'a semblé le plus commode pour nos recherches locales en conservant le n° référence en tête de chaque article. De même pour éviter les déconvenues, j'ai décrit d'un mot les planches principales en en signalant l'intérêt, ce qui rendra un peu de vie à une énumération sèche par destination.

I. — Plans et vues de villes.

Les vues et plans de villes lorraines sont relativement nombreux dans la collection; nous les trouvons soit à la « Statistique monumentale » aux vues de villes, châteaux et maisons royales de France, œuvres surtout de Rigaud et de Silvestre (1) soit aux « Sièges et Batailles » provenant pour la presque totalité des œuvres de Beaulieu (2). Nous les avons placés par ordre alphabétique quelle qu'en soit la provenance.

3557. *Clermont. Profil de C.* (*en Barrois*), par Beaulieu, gravé par N. Perelle. 16 × 50. Fr. 2 »

Une des plus belles planches. La citadelle et la ville haute se déploient sur la colline au-dessus de l'Aire. Au bas la ville basse avec son église fortifiée présentée de flanc, sa cure, ses maisons entourées de jardins dessinés avec beaucoup de finesse et de précision. Légende explicative.

3141. *Jametz. Vue du château de J.*, par Isr. Silvestre. 37 × 51. Fr. 2 »

Citadelle très fortifiée entourée d'eau de tous côtés. Au premier plan, troupeaux et scènes pastorales.

3630. *La Mothe. Plan de la ville de la M.* (*en Lorraine*) rendue le 7 juillet 1645, par Beaulieu, gravé par N. Cochin. 45 × 53. Fr. 2 »

Plan de la ville et vallée de la Mouzon à l'échelle de 350 toises. Au bas, forêts et hommes d'armes. Dans un carton, plan de la pose d'une mine.

3631. *Profil de la M.* (*en Lorraine*), par Beaulieu, gravé par A. 17 × 50. Fr. 2 »

La Mothe est assiégée. Au premier plan : Vaudrecourt

(1) Israël Silvestre est un de nos compatriotes : étant né à Nancy en 1621, il mourut à Paris en 1691. Son œuvre tant pour les villes conquises que pour les parcs et les fêtes comprend plus de 1.000 pièces.

(2) Sébastien de Pontault, Sr de Beaulieu, premier ingénieur et Mal de camp, blessé à Philippsbourg se consacra à la gravure des villes conquises par le Roy. Mort en 1674, son œuvre fut continuée par son beau-frère Mr des Roches.

et son église, Soulancourt et la Mouzon. Au fond : la ville sur sa colline peu détaillée. Légendes avec lettres, répertoires des monuments et de la position des armées.

3152. *Marsal. Profil de la ville et forteresse de M.*, par Isr. Silvestre en deux planches. 38 × 100. Fr. 4 »

Longue gravure d'ensemble, mais médiocrement intéressante. Voir aussi n° 3698 plus bas.

3617. *Profil de M. en Lorraine*, par Beaulieu, gravé par A. 16 × 60. Fr. 2 »

Le haut comme presque toujours dans Beaulieu est occupé par des ornements et un écusson vide. Au bas de la gravure un cavalier le bras étendu, montre à un autre la ville. Marais au second plan, puis la Seille ; derrière apparaît la ville beaucoup plus détaillée que dans Silvestre. De solides remparts, la Tour de la Saline, l'Hôtel de Ville, l'Église sont parfaitement dessinés. Légende.

3153. *Metz. Profil de la ville de M.* (*en Lorraine*), vue du côté de la porte Mazel en deux planches par Isr. Silvestre. 41 × 130. Fr. 4 »

Longue gravure très belle, d'un rare dessin. La ligne des remparts, la porte Mazel, les églises et surtout la cathédrale au milieu, présentée de flanc, font de cette œuvre une des plus belles de la collection des villes.

3165. *Montmédy. Vue et perspective de M.*, par Israël Silvestre, en deux planches. 37 × 98. Fr. 4 »

Le premier plan et la droite présentent la vallée de la Chiers, la gauche, la forêt d'Ardennes et les commencements de la ville basse. Au-dessus de la colline dénudée, à part de rares bouquets d'arbres, on voit la ville dans ses remparts avec l'église et le château.

3624. *Plan de la ville de M.* (au duché de Luxembourg), rendue le 7 août 1657 avec la carte de son gouvernement, par Beaulieu, gravé par N. Cochin. 43 × 53. Fr. 2 »

C'est un plan de la ville au moment du siège, au centre : la ville, la vallée de la Chiers et tout autour le déploiement des troupes ennemies avec notice explicative sur chacune. Au bas, un capitaine donne des ordres à des cavaliers. Dans un carton, carte du gouvernement de M., de-

puis Estable et Autreville au Sud, jusque Lany et Arrancy au Nord, à l'échelle de deux lieues.

3625. *Profil de M.* (*en Luxembourg*), par les mêmes. 43 × 53. Fr. 2 »

Ornements en haut. La ville est en état de siège, éclatements de bombes et de mines, ce profil complète heureusement le n° 3165 ; la Chiers est au premier plan.

3632. *Mouzon. Profil de M.* (*en Champagne*), par Beaulieu, gravé par M. Perelle. 16 × 50. Fr. 2 »

Ornements en haut. La ville est assiégée, la Meuse au premier plan, au fond, les remparts, la grosse Tour, l'église Saint-Martin, les religieuses, les Capucins et surtout Notre-Dame des Bénédictins sont bien détaillés. Cette gravure est excellente.

3633. *Moyenvic. Profil de M.* (en Lorraine), par Beaulieu, gravé par N. Cochin. 16 × 50. Fr. 2 »

Gravure un peu sèche. La Seille et marais au premier plan. Voir aussi n° 3698 plus bas.

3190. *Sedan. Vue de la ville et du château de S.*, par Israël Silvestre en trois planches. 38 × 147. Fr. 6 »

Vue prise au delà de la Meuse. Profil de remparts. Beau château dans un fouillis de verdure.

3679. *Sirck. Plan de la ville et du château de S.* (en Lorraine) pris le 3 septembre 1643, et carte de son gouvernement, par Beaulieu, gravé par A. 45 × 54. Fr. 2 »

Plan coupé en deux par la Moselle. Dans la plaine, des Espagnols à cheval fuient devant le duc d'Anguien (*sic*), au fond, la ville et les quartiers du Roy. Longue légende. Carte du gouvernement à l'échelle de deux lieues de Luxembourg entre Saint-Michel et Borgois au Sud, Luxembourg et Freudenbourg au Nord.

3680. *Profil de S., par le même*, gravé par N. Cochin. Ornements en haut. Très belle planche, la ville derrière la Moselle montre ses maisons ouvertes sur le fleuve. Au fond, le château parfaitement détaillé et la colline qui domine la ville. 14 × 50. Fr. 2 »

3191. *Stenay. Profil de la ville et citadelle de S.*, par Israël Silvestre en deux planches. 37 × 99. Fr. 4 »

Ensemble de la ville derrière la Meuse, au premier plan,

prairie de la Neuville, au fond, mur d'enceinte très simple, l'église au milieu.

3682. *Plan de la ville et citadelle de S.*, rendue le 6 août 1654 avec la carte de son gouvernement, par Beaulieu, gravé par A. 44 × 52. Fr. 2 »

Plan de la ville assiégée, position des armées, la Meuse au milieu. Au bas, soldats en armes dans un sentier forestier. Carte du gouvernement comprenant aussi Jametz et Montmédy entre Mouzon, Siny (1) et Roussoye au Nord; Dun, Murvaut et Bruilly au Sud.

3683. *Profil de S.* (*en Lorraine*), *par les mêmes*, en deux planches. 17 × 50. Fr. 1 »

Ornements en haut. La ville derrière le fleuve, mais mieux détaillée que dans le 3191. Rempart et citadelle, légende explicative des monuments. Les Minimes, les Religieuses, la Paroisse et le prieuré de Saint-Dagobert.

3688. *Thionville. Plan de la ville de T.* (au duché du Luxembourg), rendue le 10 août 1643 et carte de son gouvernement, par Beaulieu, gravé par A. 45 × 54. Fr. 2 »

La ville est assiégée, position des armées. Au premier plan, jolies scènes de batailles, longues légendes. Carte du gouvernement à l'échelle de deux lieues de Luxembourg entre Anderesche et Sirck au Nord, Mourey et Eschebruch au Sud.

3689. *Profil de T. par le même*, gravé par N. Cochin. 15 × 50. Fr. 2 »

Beau profil de la ville fort détaillé, bataille au premier plan, derrière les remparts de la ville, on voit l'hôtel de Creange, l'hôtel de ville et son beffroy, l'église, l'hôtel de Salm et les Capucins particulièrement détaillés. Légende explicative.

3192. *Verdun. Vue et perspective de la ville de V.*, par Israël Silvestre, en deux planches. 37 × 100. Fr. 4 »

La vue est prise au delà de la Meuse qui coule au pied des remparts. Le premier plan très remarquable est occupé par des groupes de soldats, des paysans et des pâtres, des troupeaux paissent dans les prairies où s'élèvent aujour-

(1) Aujourd'hui Signy-Montlibert, cant. de Carignan, Ardennes.

d'hui les quartiers Saint-Sauveur et Saint-Victor. La ville est fort bien dessinée. La porte Chaussée avec un toit en cône, la citadelle, l'abbaye et l'église Saint-Vanne, la cathédrale couronnée de ses quatre tours toitées. Saint-Paul et d'autres abbayes disparues. Cette gravure est très belle.

3698. Plan des villes de Vic, Moyenvic et Marsal (en Lorraine) avec la carte de leur gouvernement, par Beaulieu, gravé par A. 55 × 54. Fr. 2 »

Bataille autour des trois villes situées sur la Seille, qui coule contrairement à la réalité, sur cette carte de l'Est à l'Ouest. Carte du gouvernement selon la normale entre Saint-Martin et Oback au Nord, l'étang de Buissancourt et celui de la Garde au Sud.

Voir aussi nos 3152, 3617 et 3633.

Ces villes ne sont pas toutes en Lorraine, j'y ai ajouté celles du Luxembourg et de la Champagne qui, situées dans notre région, nous intéressent directement. A titre de renseignements, j'indique les nos 3677 et 3678 relatifs à la bataille de Sintzheim, livrée par le Vte de Turenne le 16 juin 1674 à notre Duc Charles IV. Elles peuvent être utiles à ceux qni sont curieux de l'histoire d'un de nos derniers et plus vaillants souverains.

II. — Armoiries.

Il faut placer en tête de ce chapitre l'œuvre capitale de Husson l'Écossois. La première édition est aujourd'hui introuvable, les derniers exemplaires de la réimpression passent chez quelques libraires à plus de 80 francs, et pourtant il serait facile d'en faire une édition nouvelle. Beaucoup, en effet, ne savent pas qu'on peut se procurer au Louvre pour un prix modique, tous les blasons de cet ouvrage; blasons qui ont été découpés et rapportés en tête des planches. Ces blasons ont conservé toute leur saveur de vieilles choses et toute la naïve gaucherie du premier dessinateur. Je les énumère ainsi :

Armorial de la noblesse des duchés de Lorraine et de Bar et des évêchés de Metz, Toul et Verdun, par Mathieu Husson l'Écossois, 1694, gravé par J. Picard.

4461. (1) Titre 27 × 18. Fr. 0 25 »

4462. (2) Armoiries d'Ogévillers; de Raville; d'Ornes; de

Heu; de Linanges; d'Espinal; de Valhey; d'Oyselet; d'Oriocourt; de Vauldrey; de Saint-Seigne; de la Tour en Voivre; de Laudinot; de Mitry; de Chauffour; de Mussey; d'Arquille; de la Lance; Dehaut; de Sapongne. 12 × 15. Fr. 0 40

4463. (3) Armoiries de Lenoncourt; de L. de Serres; de L. de Blainville; du Hautoy; des Armoises; d'Haraucourt; d'H. de Saint-Balmont; du Châtelet; du Ch. Trichâteau; du Ch.; de Pouilly d'Esne; de Gournay; de G. Talanges; de G. Friaville; d'Haraucourt; de Raigecourt (3 fois); de Pouilly; de P.-Lanson. 18 × 15. Fr. 0 40

4464. (4) Armoiries d'Haussonville; de Saint-Astier; d'Haraucourt d'Acreignes; de Joyeuse-Grandpré; de Stainville; de Custine; de Reinach; de Ligneville; de Gournay; de Bessey; de Madruce; de Choiseul; de Bassompierre; de Montpezat; de Ficquelmont; de Ludres; de la Tour; d'Inteville; d'Oriocourt; de Beauvau. 18 × 15. Fr. 0 40

4465. (5) Armoiries de Ribold; du Châtelet; de Lenoncourt-Baudricourt; de Haroué; des Armoises d'Alnais; de Barrois de Moraingnes; d'Haraucourt; de Belgray; de Gournay; d'Apremont; de Xonot; de Mauléon; de Fiquelmont; de Roucy; de Savigny; de Soxey; de Roucy; de Vienne le Châtel; de Briey; de Beauvau. 20 × 27. Fr. 0 40

4466. (6) Armoiries d'Ardres; de Madruce; des Salles; de Jussey; de Roucelz de Varneville; de Thommesson; de Damas; inconnu; de Seraucourt; d'Esche; de Boullonges; de Fascelet; d'Esche; de Barbey; de Baudoche; de Fleville; de Chamblay; de Chardongne; de Dombasle; d'Esche. 18 × 15. Fr. 0 40

4467. (7) Armoiries de Coms; de Conflans en Jarnisy; de Hagen, de Commercy; des Ancherins; de Lorraine (3 fois); de Charny; de Raulot; de Ruppes; de Morenvaulx; de Pulligny; de Beaucourt; de Creuve;

de Baudricourt; de Solms; de Liocourt; d'Hezecque; de Bouzey. 18 × 15. Fr. 0 40

4468. (8) Armoiries de Sorbey; de Lavaulx; de Ferrage; de Raulot; de Clermont; de Fay; de Felin; de Han; de Villy; de Marcheville; d'Autremont; de Billy; de Bourmont; inconnu; de Deullanges; d'Herbeviller; de Jaulny; de Letricourt; de Paroye; de Spada. 18 × 15. Fr. 0 40

4469. (9) Armoiries de la Ruelle; de la Ville en Voivre; de Lafontaine; de Marainvault; de Bérus; de Vatronville; de Vienne le Châtel; de Croy; de Choiseul; de Mandres; de Sarrebruche; inconnu; de Maurainville; de Rutzinga; de Bouxières; inconnu; de Saint-Balmont; de Craincourt; de Rarecourt; de Cicon 18 × 15. Fr. 0 40

4470. (10) Armoiries de Livron; d'Épinal; de Bildstein; de Marcossey; de Lisseras; de Tornielle; de Porcellet; inconnu; de Suzanne; de Tavagny; de Nettancourt; d'Allamont; de Bouthillier de Senlis; de Malatour; de Colore Linden; de Mouzay; de Boulan; Dubuchet; de Hattonchâtel; de Clermont en Argonne. 18 × 15. Fr. 0 40

4471. (11) Armoiries d'Aboncourt; de Vaubecourt; de Bioncourt; de Barisey; de Braun; de Reuziers; de Buffegnecourt; de Chahanay; de Heulles; de Clefmont; de Failly; de Fligny du Fay; de Germiny; de Gronaix; de Guermange; de Housse; de Briey; de Linange; de Maulgiron; d'Apremont aux Merlettes. 18 × 15. Fr. 0 40

4472. (12) Armoiries de Rampont; des Armoises-Neuville; de Luxembourg; de Lenoncourt; du Châtelet; de Landres; d'Issoncourt; de Gournay-Marcheville; de la Ruelle; de Serrières; de Nettancourt-Passavant; de Fiquelmont; de Beauvau; de Xonot; de Saint-Maurice; de Sampigny; de Rarecourt; de Savigny; de Neufchâtel; d'Épinal. 18 × 15. Fr. 0 40

4473. (13) Armoiries de France ; de Lorraine; de Daun-Oberstein; de Dampmartin ; du Rhingraf de Daun ; de Neufchâtel ; de Salm ; de Crehange; de Bayer-Boppart ; du Châtelet ; d'Autel ; d'Amoncourt ; de Malain ; de Nancey ; de Savigny ; de Florainville ; de Cherisey ; d'Allamont; de Lamarck ; de Vaudémont. 18 × 15. Fr. 0 40

4474. (14) Armoiries de Bar; de Franquemont; des Ancherins; de Saint-Baussant; de Saint-Astier; de Conflans; de Ferary; de Sarrebruche; de Saint-Maurice ; de Pulligny ; de Bayon; de Mercy ; de Manteville ; d'Amance ; de Boulligny ; de Sailly ; de Doncourt ; de Bauzemont; d'Ernecourt; de Radeval. 19 × 45. Fr. 0 40

4475. (15) Armoiries d'Hennemont; de Mureau ; de Blamont (comté) ; de Lopez de Gallo ; de la Mouilly ; inconnu ; de Fenetrange ; de Danemarck, de Myon ; d'Ottanges ; des Armoises-Jaulny ; de Lutzbourg ; inconnu ; de Landrexecourt ; de la Ruelle ; de Roucelz ; de Franel ; des Ancherins ; d'Urre-Tessiéres ; d'Ethe. 17 × 18. Fr. 0 40

4476 (16). Armoiries de Sorcy ; de Racecourt ; d'Aultrey ; de Saint-Julien ; de Doncourt ; de Bouvigny ; de Xonot ; de Jametz ; de Baufremont ; d'Avilliers ; de Sierck ; de Chauvresson ; de Ville ; d'Anglure ; de Baleicourt ; de Haranges ; de Fleville ; de Sarrebruche ; de Perelle ; de Lucy ; inconnu ; de la Mothe ; de Croy ; de Villiers le Prud'homme ; de Charlet ; de Wisz de Gerbevillers ; inconnu ; de Xonot ; de Ville-sur-Cousance ; de Triconville ; de Lamezan ; de la Chaussée ; de Toullon ; de Saint-Ignon ; de Gourcy ; de Vigneulles ; de Varise ; de Brandenbourg ; de Galéan, de Barat-Boncourt ; d'Osun ; de Lambertie. 27 × 18. Fr. 0 50

Les quatorze premières planches d'armoiries contiennent chacune 20 blasons ; la 16e en contient 42.

Dans « La création des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit

faicte par Louis le Grand, ou armorial historique des chevaliers de l'Ordre, blasonné et orné de supports et cimiers par J. de la Pointe, ingénieur et géographe du Roy », j'ai remarqué un certain nombre d'armoiries appartenant à des princes ou à des nobles lorrains. Ces armoiries merveilleusement dessinées sont d'une exactitude parfaite, on y trouve en particulier tous les supports et cimiers, chose fort rare même dans les meilleurs armoriaux.

4238 (35). Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, de Brienne et Charné pair de France et sénéchal de Bourgogne, gouverneur d'Anjou. 16 × 12. Fr. 0 25

4278 (76). Auguste de Choiseul du Plessis Praslin, Duc de Choiseul, pair de France. 16 × 12. Fr. 0 25

4279 (77). César de Choiseul, maréchal de France en 1645, gouverneur de Toul en 1675. 16 × 12. Fr. 0 25

4280 (78). Claude, comte de Choiseul-Francières, gouverneur de Langres, puis de Saint-Omer, maréchal en 1693. 16 × 12. Fr. 0 25

4288 (85). Henri Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz, chevalier le 15 mai 1701. 16 × 12. Fr. 0 25

4350 (147). Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon, mort en 1680. 16 × 12. Fr. 0 25

4368 (165). Charles de Lorraine, comte de Marsan et prince de Mortagne. 16 × 12. Fr. 0 25

Un autre tableau (1) portant les légendes et armes des chevaliers du Saint-Esprit qui ne figurent pas dans l'armorial historique, gravé par A. donne :

4460. 16° Henri de Lorraine; 17° Philippe de Lorraine dans les 20 blasons qu'il contient. Fr. 1 »

Dans les « blasons et légendes provenant de l'ouvrage de Beaulieu » et qui vont ainsi que certains portraits avec les plans de bataille, j'ai rencontré :

(1) En neuf planches.

4503. Armes de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, avec légende, deux planches, par A. 10 × 07. Fr. 0 25

4512. Armes de Choiseul, maréchal de Plessis Praslin, avec légendes, deux planches, par A. 10 × 07. Fr. 0 25

III. — Fêtes et Cérémonies.

Ce chapitre de la collection contient outre les fêtes de Versailles et le sacre de quelques souverains, les pompes funèbres des princes dont plusieurs appartiennent à la maison de Lorraine.

Nous trouvons dans « Le Carrousel » courses de têtes ou de bagues faites en 1662 par Louis XIV et plusieurs personnages de sa cour, dessiné et gravé en 1671 sous la direction de Henri de Gissey, dessinateur du Roy, par Rousselet, Isr. Silvestre et F. Chauveau :

Devises de la 1re quadrille.

3843. Le comte d'Armagnac, médaillon, ruines en bas, couronne de lauriers en haut, devise sur banderolle « hinc labor, hinc merces ». 14 × 10. Fr. 0 25

Devises de la 4e quadrille.

3904. Le duc de Guise, médaillon, combat d'un lion et d'une panthère, devise sur banderolle « Altiora praesumo ». 14 × 10. Fr. 0 25

Cinquième quadrille conduit par :

3903 (76). Le duc de Guise, Roi des Américains en étrange costume, coiffure très élevée formée de plumes, le vêtement du duc, la crinière du cheval ainsi que les harnais et la queue sont composés de serpents sifflants. 31 × 26. Fr. 1 »

Dans « le sacre de Louis XV » par Dubon et Perrot, 25 octobre 1722 :

3992. Habillement du grand écuyer de France. Le prince Charles de Lorraine, seigneur nommé pour porter la queue du manteau royal. Le tout étoffé d'or à fleurs.

Un chapeau noir garni d'un bouquet de plumes noires à deux rangs. 52 × 38. Fr. 1 50

Pompes funèbres.

4050. Pompe funèbre d'Élisabeth-Thérèse de Lorraine, Reine de Sardaigne, en l'église Notre-Dame de Paris, le 22 septembre 1741 conduite par M. de Bonneval sur l'ordre du M^is^ de Rochechouart et exécutée par les S^rs^ Perrault et Slodtz, gravé par M. Cochin. 69 × 47. Fr. 2 »

Superbe gravure représentant le catafalque dans le chœur de N.-D., ornée de statues décolletées et légères dans le goût du temps : Neptune et Vénus, profusion de lumières et de têtes de mort. La mort plane au-dessus, armée de sa faulx. Autour le clergé et toute la Cour en grand apparat.

4054. Pompe funèbre de Catherine Opalinska, reine de Pologne, duchesse de Lithuanie, duchesse de Lorraine et de Bar en l'église Notre-Dame de Paris le 18 mai 1747, conduite par M. de Bonneval sur l'ordre du duc de Gesvres, gravé par J. Ouvrier. 69 × 49. Fr. 2 »

Très belle gravure comme la précédente. Catafalque plus simple disposé dans le chœur. Nombreux clergé, toute la cour en apparat.

4065. Catafalque de Stanislas Leczinsky, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, Paris, 1766, par M. C. Challe. Plan du catafalque.

4066. Elévation d'une des faces.

4067. Elévation latérale, 3 pl. de 38 × 22. Chaque Fr. 0 40

Plan de catafalque sans grand intérêt, les élévations sont d'une allure très simple; chacun des piliers est orné d'un verset de l'écriture sainte.

4082. Catafalque de Marie Leczinska, reine de France, Paris, 1708, par M. C. Challe. Plan de l'estrade.

4083. Coupe sur le milieu.

4084. Elévation géométrale.

4085. Elévation latérale, 4 pl. de 35 × 25. Chaque Fr. 0 40

Même genre que le précédent.

4086. Le même à Saint-Denis, plan et plafond.

4087. Coupe géométrale.

4088. Elévation géométrale.

4089. Elévation latérale, 4 planches 35 × 24. Chaque Fr. 0 40
Même genre que les précédents.

IV. — Médailles.

Dans la collection de sculpture moderne se trouvent :

2012 (69). Médaille de Louise de Lorraine, reine de France, petite gravure fine, 05 × 05. Fr. 0 15
De plus les planches 4, 5 et 6 des monnaies.

1941. Dagobert à Lothaire.

1942. Charles le Simple à Philippe Ier.

1943. Quelques-unes du duc de Guise intéressent la Lorraine, 3 planches de 28 × 40. Chaque Fr. 0 40

V. — Portraits.

Les portraits sont rangés dans le Catalogue général sous trois rubriques différentes. Je n'en suis pas l'ordre, mais en indique la provenance.

2216. Charles III, duc de Lorraine, par un anonyme, médaillon entouré d'arabesques, petit et finement dessiné. 11 × 10. Fr. 1 »

2217. Claude de Lorraine, duchesse de Lorraine et de Bar, beau portrait peint et gravé par E. Wideman. 17 × 13. Fr. 1 »

2218. François II, duc de Lorraine et Christine de Salm sa femme, par un anonyme, médaillon entouré d'arabesques. 11 × 10. Fr. 1 »

2232. Marie-Antoinette de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France, par F. Dumont, gravé par Alex. Tardieu. 53 × 38. Fr. 3 »
Beau portrait en pied de la reine dans un costume anti-

que, tenant dans ses mains un vase où figure la tête de Louis XVI et d'où émerge un bouquet de fleurs de lys. La reine entre deux colonnes est appuyée à une colonne brisée garnie de roses.

2233. Marie Leczinska, reine de France, reproduction du beau portrait classique de Van Loo, gravée par Lalauze. 33 × 23. Fr. 3 »

2256. César de Choiseul, comte du Plessis Praslin, par des anonymes. Ce beau portrait du gouverneur de Toul est accompagné de ses armoiries. 11 × 11. Fr. 1 »

2131. Joseph Christophe de Verdun, peintre du roi. Beau portrait par Hubert Drouais, gravé par L. Surugue en 1735. 38 × 25. Fr. 2 »

Dans la célèbre iconographie de Van Dick, nous trouvons les deux portraits suivants qui intéressent la Lorraine :

2321. Jacobus Callot — calcographus aqua forti nanceii in Lotharingia nobilis — gravé par L. Vostermann, priv. 21 × 16. Fr. 2 »

2411. Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, Margareta princeps lotharingia, ducissa serenissima aurelianensis, gravé par S. A. Bolswert. 21 × 17. Fr. 2 »

VI. — Galeries de Versailles.

Cette partie de mon opuscule m'a été particulièrement longue et pénible à établir. Il n'existe, en effet, aucun catalogue de la collection de Versailles permettant de se référer. J'ai donc feuilleté les 12 albums dont elle se compose. Comme il n'y a pas de n^os^ officiels, j'ai simplement indiqué le tome et la section du tome, la lettre S. se rapportant au supplément. La plupart de ces gravures sont vendues 1 franc. De plus, sauf indication contraire, les portraits sont deux à deux par planches, mais il est facile de les séparer.

A. — Souverains.

10-2. René le Bon, duc de Lorraine, 1409-1480. Portrait du bon roi René déjà vieux. 10 × 8.

10-4. Claude de France, duchesse de L. et B., † 1571, tableau de Pellerin, gravé par Lévy, se trouve en planche avec le portrait de Louise de Lorraine. Cf. plus loin. 11 × 8 ½.

10-4. François II, duc de L. et B. 1572-1632, très beau portrait de Ghiraldi, gravé par Schoff. 11 × 8 ½.

10-5. Charles IV, duc de L. et B. 1643-1690; gravé par Delannoy. Très beau portrait du héros de l'indépendance lorraine. Se trouve en planche avec le portrait du chevalier de Lorraine. Cf. plus loin. 11 × 8 ½.

10-5. Léopold I^er^, duc de L. et B. 1679-1729, par Flahaut d'après un tableau du temps. Se trouve en planche avec le suivant. 9 × 8.

10-5. Élisabeth-Charlotte d'Orléans-Chartres. Duchesse de L. et B. 1676-1744, par le même. 9 × 8. Ensemble 1 »

10-5. Stanislas Leczinsky, 1677-1766. Beau portrait classique de Van Loo, gravé par Perdritti, se trouve en planche avec le suivant. 14 × 11.

10-5. Catherine Bnin Opalinska, 1680-1747, par les mêmes. 11 × 14. Ensemble 1 »

Cette planche est une des plus belles de la collection de Versailles.

B. — Princes lorrains.

S. 10-3. Louis de Lorraine, comte de Vaudémont, † 1528, gravé par Bernardi. 12 × 8 ½.

9-3. Claude de L., 1^er^ duc de Guise, 1519-1563, gravé par Maudiupan, très beau portrait. 11 × 8 ½.

10-3. François de L., duc de Guise et d'Aumale, † 1565, par Massard. 14 × 10.

9-3. Le même en pied d'après le tableau de Gigoux, par Bosy, seul en sa page, très belle planche. 20 × 13.

10-3. Charles de L., cardinal, archevêque de Reims, 1524-1574, tableau de Comairas, gravé par François. 11 × 8.

9-3. Henri de L., duc de Guise, 1550-1588, dit le Balafré, gravé par Monin. 11 × 8 ½.

S. Le même, statue couchée, se trouve en planche avec le suivant.

Catherine de Clèves, duchesse de Guise, statue couchée. Les deux ensemble. 28 × 14.

10-3. Louis de L,, cardinal de Guise, archevêque de Reims, 1555-1588. Belle gravure de Trouchon. 11 × 9 ½.

9-1. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, 1554-1611, par Massard. 11 × 9.

10-4. Henri de L., duc de Mayenne et d'Aiguillon, 1578-1621, tableau d'Alluys, gravé par Vayez. 11 × 8.

10-4. Claude de L., duc de Chevreuse, 1578-1657, très beau portrait de M^lle^ Bresson, gravé par Schoff, se trouve en planche avec François II, voir plus haut. 11 × 8 ½.

10-4. François de L., duc de Joinville, 1612-1639, par Lechard, se trouve avec le suivant. 11 × 9.

Louis de L., duc de Joyeuse, 1621-1654, par Ph. de Champaigne, gravé par Lechard. 11 × 9.

10-5. Henri de L., duc de Guise, 1614-1664, par Feron, gravé par Lerouge. 11 × 9.

10-5. Henri de L., comte d'Harcourt, 1601-1666, Portrait de Mignard, gravé par Geille. 11 × 8 ½.

10-5. Louis de Lorraine, Armagnac, chevalier de Lorraine, 1643-1702, se trouve avec le portrait de Charles V. Cf. plus haut par Delannoy. 11 × 8 ½.

10-6. Charles-Alexandre de L., archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, 1712-1780.

C. — Princesses lorraines.

10-4. Catherine de L., duchesse de Montpensier, † 1596, par Oleszczinski. 11 × 8.

10-4. Renée de L., duchesse d'Ognano, † 1601, par Massard. 10 ½ × 8.

S. 10-4. Louise de L., reine de France, † 1601, par Pellerin, gravé par Lévy, se trouve avec le portrait de Claude de France et plus loin.

S. 10-4. Le même portrait, superbe de Colin, seul en la page. 14 × 10.

S. 10-4. Catherine de L., duchesse de Nevers, † 1618, par Richard. 13 × 10.

10-4. Christine de L., grande-duchesse de Toscane, † 1630. 10 × 8.

10-5. Charlotte-Marie de L., dame de Chevreuse, 1627-1652, par Darodes. Beau portrait. 12 × 9.

10-4. Marguerite de L., duchesse d'Orléans, 1613-1672, superbe portrait seul en sa page, par Brasch. 14½ × 11½.

10-6. Marie Leczinska, 1703-1768. Beau portrait en pied, seul en la page, par Oleszczinsky. 20 × 14.

10-7. Marie-Antoinette de Lorraine-Autriche, reine de France, portrait seul en sa page, par Mme Vigée Le Brun. La reine est assise. 27 × 20. Fr. 2 »

10-7. M. A. avec ses enfants, portrait classique de Mme Vigée Lebrun, gravé par Narquet. 25 × 21. Fr. 2 »

10-7. Autre portrait de la même tenant une rose, par Mme Lebrun, gravé par Marc. 11 × 13.

D. — Princesses alliées.

10-2. Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, 1494-1583, gr. par Desjardins. 13 × 11.

10-3. Anne d'Este Ferrare, duchesse de Guise et Nemours, † 1607, par Oleszczinsky. 11 × 8.

10-3. Catherine de Bourbon, mariée à Henri de L., duc de Bar, † 1604, gr. par Weber. 11 × 8 ½.

10-4. Henriette-Catherine, duchesse de Joinville, Montpen-

sier et Guise. Beau portrait de Van Dick, seul en sa page, gravé par Jeanneret. 14 × 9.

10-5. Honorine de Glines Grimberghe, duchesse de Guise, † 1670. Beau portrait de Van Maes, gravé par Sichling. 11 × 8.

10-4. Anne de Gonzague Clèves, duchesse de Guise, † 1684, gr. par Pedretti. 9 ¼ × 8.

10-5. Elisabeth d'Orléans, duchesse de Guise, † 1696, gr. par Lechard. 9 × 7.

10-5. Catherine de Neuville-Villeroy, mariée à Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, † 1707, gr. par Nargeot. 13 × 11.

E. — Guerriers.

S. 2. Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, roi de Jérusalem, † 1100, magnifique portrait par Massard 13 × 10 ½.

11-1. Jeanne d'Arc, 1410-1431, reproduction fine de la statue classique de la princesse Marie d'Orléans, gravé par A. Louis, seul à la page. 38 × 14 ½ en marge.

S. 15-17. La même d'après le tableau de Schnetz, gravé par Delannoy, gravure superbe seul en la page. Malgré son prix de 1 franc cette gravure est une épreuve tout à fait hors de pair. 13 × 11.

9-2. Abraham de Fabert, né à Metz, 1592-1662, maréchal de France. Beau portrait en pied de Schnetz, gravé par Geille. 20 × 13.

9-2. Robert de la Marck, duc de Bouillon, maréchal de France, † 1637, portrait en pied par Picot, gravé par Massard. 20 × 13.

9-2. François de Chevert, né à Verdun, 1695-1759, très beau portrait de Larivière, gravé par Audibran. 20 × 13.

9-2. Laurent, marquis de Gouvion Saint-Cyr, né à Toul, maréchal de France, 1764-1830. Très beau portrait, soldat au fond montant la garde, par H. Vernet, gravé par Bailly. 20 × 13.

9-2. Charles-Marie Oudinot, duc de Reggio, né à Bar-le-Duc, par Robert le jeune, gr. par Pigeot. 20 × 13.

9-2. Georges Mouton, comte de Lobau, né à Phalsbourg, par Ary Scheffer, gravé par Ruhièrre. 20 × 13.

S. Michel Ney, sous-lieutenant, par Brune, gravé par Danois, petit. 9 × 7 ½.

9-2. Le même, duc d'Elchingen, prince de Moscowa, 1769-1815, tableau de Langlois, gravé par Ruhièrre. 20 × 13.

S. J.-B. Eblé, né à Rorbach, par Gérot, gravé par Massard. 9 × 7 ½.

9-2. Maurice, comte Gérard, né à Damvillers 1773, tableau de Larivière, gr. par Bailly. 20 × 13.

Tous les portraits de cette série, sauf ceux de Ney sous-lieutenant et d'Eblé, sont seuls sur la planche et d'une très belle facture.

F. — Portraits divers.

9-3. Louis de Luxembourg, comte de Ligny, † 1503, par Schoppin, gravé par Ducasse. 11 × 8 ½.

S. 10-3. Robert de Lenoncourt, archevêque d'Embrun, † 1561, seul en la page, par Meunier. 12 × 10.

S. 9-2. Jean de Baudricourt, † 1499, petit portrait. 10 × 8.

10-4. Claude Gelée dit Le Lorrain, 1600-1682. Beau portrait par Giroux. 11 × 8 ½.

10-4. Buste du même par Pigeot.

10-5. Henri Charles du Camboust-Coislin, évêque de Metz, † 1732, portrait par Sisco. 11 × 10.

S. 9-2. Charles de Beauvau Craon, † 1795, portrait de M^me^ Bruyère, gravé par Lerouge. 10 ½ × 8.

10-8. Duroc, duc de Frioul, né à Pont-à-Mousson, beau portrait par Gérard, gravé par Leclerc, seul à la page. 20 × 13.

10-7. Claude Régnier, duc de Massa, né dans les Vosges, † 1795. 10 ½ × 8.

G. — Femmes lorraines.

10-6. Françoise d'Issembourg-Apponcourt, dame de Graffigny, † 1758, par Tocqué, gravé par Pedretti. 9 × 10 ½.

10-6. Jeanne Comart de Vaubernier, comtesse du Barry, seul en la page, très beau portrait par Oudaille. 13 × 10 ½.

H. — Maison de Choiseul.

9-2. Charles de Choiseul, marquis de Praslin, 1563-1626, par Feron, gravé par Lerouge. 7 ½ × 6.

9-2. Le même en pied, seul en la page, gravé par Joubert, d'après Lerou. 20 × 19.

9-2. César, duc de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, 1598-1675. Beau portrait en pied de Saint-Eve, gravé par Massard. 20 × 13.

9-2. Jacques de Choiseul Stainville. 11 × 8 ½.

S. 9-2. Claude de Choiseul, † 1711, par Haudecourt, gravé par Conteneau. 10 ½ × 8.

10-6. Etienne François, duc de Choiseul Stainville, † 1785, se trouve en planche avec le suivant. 9 × 11 ½.

10-6. César Gabriel de Choiseul Praslin, † 1785, tous les deux gravés par Fontaine. 9 × 11 ½.

9-2. Jean, duc de Choiseul Stainville, † 1789. Beau portrait en pied de Vauchelet, gravé par Queverdo. 20 × 13.

I. — Scènes diverses.

Ces gravures se trouvent naturellement seules en la page, la plupart coûtent deux francs.

10-3. Bal donné à la Cour de Henri III pour le mariage du duc de Joyeuse avec Anne de Lorraine, 24 septembre 1581. Très belle gravure de Giroux d'après le tableau de Clouet. 16 ½ × 25 ½.

2-3. Jeanne d'Arc présentée à Charles VII, par La Coste, d'après Papety. 20 × 18.

2-3. Sacre de Charles VII à Reims, très belle gravure de Demare, d'après Vinchon. 32 × 20.

S. 2-3. Levée du siège d'Orléans, belle gravure de Audibran, d'après le tableau de A. Scheffer. 22 × 26.

2-4. Levée du siège de Metz par le duc de Guise.

2-4. Calais se rend au duc de Guise, 1er juin 1674, par Geillé d'après Picot. 22 × 26.

2-4. Bataille de Sitzeim, juin 1674, livrée par le duc Charles de Lorraine, très belle gravure de Perouard, d'après Pingret. 20 × 19.

S. 4. Prise de Prague, par Chevert, 1741, magnifique gravure de Cholet, d'après le tableau de Couder. 25 × 14 ½.

4-4. Bataille de Valmy, par H. Vernet, gravé par Aubert. 19 × 12.

4-4. Combat dans les défilés de l'Argonne.

4-4. Prise de Thionville par Heudebamont, gravé par Delannoy. 17 ½ × 12 ½.

S. 5. Levée du siège de Thionville, 1792, par H. Lecomte, gravé par Isabey. 20 × 12.

S. 5. Reprise de Longwy, 1792, par H. Lecomte, gravé par Cholet 22 × 11 ½.

J. — Salles des croisades.

Trois gravures se rapportent à Godefroy de Bouillon, plusieurs autres ont trait aux croisades. Enfin, j'ajoute le nom des nobles lorrains dont les armes peintes dans la salle des croisades sont reproduites dans les planches qui contiennent ces blasons.

1re *Partie.* — Planches 1. Baudouin de Rethel du Bourg.
2. Roger de Choiseul.
4. Baudouin de Grandpré.
5. Hugues Ier, comte de Vaudémont.
7. Eustache de Sarrebrück.

9. Gaubert d'Aspremont.
» Jacques de Saulx.
» Florent de Varennes.
11. Godefroy de Bouillon.
» Louis, fils de Thierry, comte de Bar.

2e *Partie*. — Planches 1. Renaud de Briey.
2. Guillaume de Varennes.
3. Hugues et Liébault de Bauffremont.
» Dreux de Nettancourt.
» Foulques de Beauvau.
7. Raussin de Rarécourt.

Graveurs lorrains.

Malgré mon intention exprimée plus haut de ne pas détailler l'œuvre des sculpteurs lorrains, il est quelques noms que l'on ne peut guère passer sous silence sans être incomplet (1).

Israël Silvestre dont on a pu voir l'œuvre importante au chapitre des villes, laisse au Louvre environ 60 planches. Parmi celles que nous n'avons pas nommées se trouvent :

Le Collège des quatre nations, 2 fr. — 2 vues du Château des Tuileries à 2 fr. — 1 vue générale à 4 fr. — 1 plan général, 3 fr. — 1 plan des jardins, 1 fr. 50. — 11 planches représentent des vues du château de Versailles, 2 fr. — 1 plan de la ville, 2 fr. — 1 plan du château, 1 fr. — La fontaine de la Renommée, 2 fr. — Le marais artificiel, 2 fr. — Le Théâtre d'eau, 2 fr. — Les trois fontaines, 2 fr. — Le château de Blois, 4 fr. — Le château de Chambord, 2 fr. — Une vue plus grande, 4 fr. — 5 vues du château de Fontainebleau, 2 fr. — Une vue générale, 4 fr. — 2 vues du château de Monceaux, 2 fr. — Un plan général, 2 fr. — Le château de Saint-Germain-en-Laye, 2 fr. — 2 plans, 1 fr. 50. — Le plan général

(1) Cf. plus haut, note 1. E. Meaume, *Recherches sur quelques artistes lorrains*, Paris, Champion, 1852, in-8°.

du château de Vincennes, 1 fr. 50. — Le quadrille des maréchaux dans le carrousel de 1662, 8 fr. — Défilé de quadrilles, 2 fr. 50. — Courses de têtes, 2 fr. 50. — Courses de bagues dans le même, 2 fr. 50. — Les plaisirs de l'Ile enchantée, 1664, 9 planches à 2 fr.

Claude Gellée, dit le Lorrain, n'est représenté que par trois petits paysages.

Pâtres et bestiaux, fort beau dessin, gravé par Daubigny. Château. Bord de la mer, gravés par Marvy, chacun d'eux, 2 fr.

Jacques Callot lui non plus n'a pas grand'chose au Louvre, cependant les deux seules œuvres qui le représentent, ont une importance capitale.

3660. Le siège de la Rochelle en six planches. 114 × 185. Fr. 12 »

3652. Le siège de l'île de Ré en six planches. 114 × 135. Fr 12 »

L'œuvre de Sébastien Le Clerc [1] par contre comprend plus de 400 planches.

D'abord les monnaies et médailles des rois et reines de France parmi lesquelles nous avons signalé Louise de Lorraine, 159 planches à 0 fr. 15. — Des cartouches, culs-de-lampe et cadres, 10 planches à 0 fr. 20, 0 fr. 30 et 0 fr. 50. — Les lettres D, F, I, L, Q, V, le chiffre du dauphin, représentant des scènes d'histoire, la lettre C avec Jeanne d'Arc, 14 planches à 0 fr. 10. — Arc de triomphe de Louis XIV, 0 fr. 60.

(1) E. Meaume, *Sujet de tapisseries gravées par Sébastien le Clerc*, Paris, Champion, in-8°, 1876. Sébastien Leclerc naquit à Metz en 1734 et mourut à Paris vers 1715. Fils d'un orfèvre, il s'adonna de bonne heure à la gravure, Lebrun le remarqua, l'emmena à Paris où désormais il fut attaché au cabinet du Roi. Il est avec Callot le mieux étudié des graveurs lorrains.

— Échafaudage du Louvre, 5 fr. — L'Observatoire de Paris, 2 planches à 0 fr. 50.

Les batailles ou prises de villes suivantes :

Agousta (2 vues), Besançon, Bouchain, Burick, Cambray, Cassel, Dinant, Dœsburg, Dôle, l'Escalette, Emmerick, Fribourg, Gand (2 vues), Gray, Huy, Maestricht (2 vues), Messine, Nimègue, Orsoy, Palerme, Rees, passage du Rhin, Rhinsberg, Saint-Omer, Salins, Schenck, Seneffe, Sintzheim, Utrecht, Valenciennes et Ypres, 35 vues à 2 fr. — Le labyrinthe de Versailles, suite de 41 gravures représentant les fables d'Ésope, 0 fr. 30. — Le tombeau de Seguier à l'Oratoire, 2 fr. — La fondation du Jardin des Plantes, 2 fr.

Enfin les fameux dessins des tapisseries du Roy :

Une suite de 36 planches représentant l'œuvre de Jacques Bailly : Frontispices et devises des quatre éléments et des quatre saisons, 0 fr. 30. — Dessins des tapisseries : le feu, l'air, la terre, l'eau, l'été, l'automne, l'hiver, le printemps, 8 planches 36 × 49, à 2 fr. — L'alliance avec les Suisses, le siège de Tournay, le siège de Douay, la bataille de Bruges, 4 planches. 40 × 56 à 3 fr.

Il est quelqu'un que nous ne devons pas oublier et qui nous intéresse tout particulièrement dans notre Barrois, c'est Jean Berain. Berain naquit à Saint-Mihiel, vers 1630, d'une famille d'artistes, il étudia la gravure dans son pays natal avant de venir à Paris, qui devait, contrairement à bien d'autres, lui faire jusqu'à sa mort arrivée en 1711 une ovation perpétuelle. Il connut dans la fin du grand siècle classique, les honneurs les moins marchandés. Après la mort de Lebrun, il fut véritablement le maître, l'organisateur des fêtes de la Cour; l'oubli vint cependant très vite sur son nom, non pas « qu'il ne méritât ni cet excès d'honneur, ni cette indignité » ; graveur profondé-

ment précis, dessinateur de première finesse, il méritait une étude sérieuse; mais sa situation, qui le forçait à faire ce que nous appelons aujourd'hui de l'actualité, le rejeta, sitôt Louis XIV mort, dans l'ombre. N'importe, sa gloire si éclatante un moment, valait un succès plus durable, sur lequel il faut espérer que l'on reviendra. Ses œuvres ont été réunies en 1731 en un grand volume in-f° publié à Paris.

La chalcographie du Louvre possède peu de chose de cet artiste, c'est d'abord

3302. Plan général du château du Louvre proposé par Charles Perrault en 1674. Bon document en deux planches. 75 × 44. Fr. 2 »

C'est ensuite un ouvrage sur le Louvre intitulé « Ornements de peinture et de sculpture qui sont dans la Galerie d'Apollon au château du Louvre, et dans le grand appartement du Roi au palais des Tuileries », en 29 planches. L'œuvre a été dessinée par Berain, mais seules les planches 2 à 12 sont de sa gravure.

2826. Le titre est de Scotin. 36 × 26. Fr. 1 »
2838 et sq. Les portes du palais des Tuileries, 9 planches. 39 × 23. Chaque. Fr. 1 »
Les dessus de portes, 4 pl. 40 × 25. Chaque. Fr. 1 »
Les lambris du plafond, 4 pl. 40 × 25. Chaque Fr. 1 »
sont de Chauveau.

Les planches uniquement de Berain sont les suivantes :

2827-2828. Grands trumeaux de la Galerie d'Apollon. 38 × 29. Fr. 1 »
2829-30-31. Petits trumeaux de la Galerie d'Apollon. 38 × 29. Fr. 1 »
2832 à 2837. Plafond de la Galerie d'Apollon, 6 planches. 38 × 28. Chaque. Fr. 1 »

UNE MINIATURE INCONNUE

Portrait de Madame Élisabeth de France

par VESTIER

par

M. LÉON CREISSELS

Membre correspondant.

La physionomie de Madame Élisabeth est certainement la plus sympathique parmi celles de l'entourage immédiat de Louis XVI (1) : Marie-Antoinette songeait surtout aux jeux et aux plaisirs ; le comte de Provence dissimulait à peine son regret de n'être pas au premier rang et la comtesse de Provence, non moins jalouse que lui, se montrait généralement d'humeur peu bienveillante ; le comte d'Artois, frivole et insouciant, « n'appréciait la grandeur que pour les avantages qu'elle

(1) Le dauphin, fils de Louis XV, eut huit enfants :

Marie-Zéphirine, morte à l'âge de cinq ans ;
Le duc de Bourgogne, mort à l'âge de dix ans ;
Le duc d'Aquitaine, qui ne vécut que trois mois et demi ;
Le duc de Berry, qui fut plus tard Louis XVI ;
Le comte de Provence, qui fut plus tard Louis XVIII ;
Le comte d'Artois, qui fut plus tard Charles X ;
Marie-Clotilde, devenue reine de Sardaigne ;
Elisabeth.

« donne et la fortune pour les plaisirs qu'elle procure (1) » ; la comtesse d'Artois passait inaperçue, il est vrai qu'elle était d'une très petite taille. De Marie-Clotilde, on peut dire qu'elle fut, dans sa prime jeunesse, une enfant docile, appliquée et sage. De bonne heure, on la destina à l'héritier du trône de Sardaigne et elle quitta la France.

Élisabeth-Philippe-Marie-Hélène de France, née le 3 mai 1764 à Versailles, se montra, dans son enfance, volontaire et peu studieuse ; elle fit le désespoir de sa gouvernante, Mme de Marsan qui, impuissante à assouplir ce caractère indiscipliné, fit appel au concours de Mme de Mackau. Celle-ci réussit dans sa tâche. La correspondance de Mme Élisabeth prouve, néanmoins, qu'elle conserva pendant longtemps une grande indépendance d'allures. C'est ainsi qu'à l'âge de quinze ans, écrivant (avec une orthographe des plus fantaisistes) à Mme de Bombelles (2), qu'elle appelait Bombe, ou Bombelinette et son fils Bombon, — elle signe sa lettre : « Élisabeth de France, dite la folle (3) ».

Mais, peu à peu, son esprit léger se transforma. Les fréquentes visites qu'elle faisait à ses tantes, mises de bonne heure au couvent par économie (4) et devenues dames de St-Cyr, l'une même carmélite de St-Denis, contribuèrent à lui donner des sentiments d'ardente piété. Peut-être fût-elle entrée au couvent sans sa profonde affection pour son frère Louis XVI (5).

Elle apprit avec plaisir l'échec des négociations entreprises pour la marier à l'héritier du trône de Portugal ; sans regret, l'abandon d'un projet qui devait faire d'elle une princesse de Sardaigne ; sans dépit, l'opposition faite, pour des raisons diplomatiques, à son accession au trône d'Autriche.

A son départ pour une Cour étrangère, elle préféra, de beaucoup, son installation à Montreuil, propriété située près de

(1) *La Vie de Mme Élisabeth*, par de Beauchesne, librairie Henri Plon, 1859, 2 vol., I, p. 126.

(2) Appendice, § 1.

(3) Correspondance de Mme Élisabeth, publiée par Feuillet de Couches, p. 48.

(4) De Beauchesne, I, 13.

(5) De Beauchesne, I, 213.

Versailles. Montreuil appartenait à Mme de Guéménée qui avait été jadis chargée de l'éducation de Mme Élisabeth ; celle-ci, dans sa jeunesse, avait joué à Montreuil et elle en avait conservé un délicieux souvenir. Quand la famille de Guéménée, à la suite de revers de fortune, fut obligée de s'en défaire, Louis XVI l'acheta au nom de sa sœur.

C'est là qu'elle passa les heures les plus agréables de sa brève existence, faisant le bien sans ostentation, avec une libéralité et une simplicité touchantes.

Pendant les séjours qu'elle fit encore à Versailles, Mme Élisabeth, plus perspicace que Louis XVI, sentit les fautes commises par son entourage et les conséquences qu'elles allaient fatalement entraîner. Mais trop déférente envers l'autorité royale pour se permettre de donner des conseils, elle se borna à rester auprès de Louis XVI alors qu'elle pouvait encore fuir ; elle l'accompagna lors du voyage de Varennes et elle partagea jusqu'à la fin (sans illusions) sa destinée.

Pendant sa propre captivité et jusqu'au moment de son exécution (21 floréal an II-10 mai 1794), Mme Élisabeth fit preuve de dignité sans morgue, de douceur et de courage.

Telle fut, au moral, Mme Élisabeth (1).

Au physique, M. de Beauchesne la dépeint ainsi (I, 132) : « Dirai-je que sa taille n'était pas élevée, que son port était « privé de cette majesté qu'on admirait chez la Reine et que « son nez avait la forme qui caractérisait la physionomie bour- « bonnienne? Je le veux bien ; mais j'ajouterai, pour être juste, « que son front, dont les lignes pleines de pureté imprimaient « à sa physionomie un cachet de noblesse et de candeur, ses « yeux bleus, avec leur douceur pénétrante, sa bouche, dont « le sourire laissait apercevoir des dents d'ivoire, et enfin l'ex-

(1) De Beauchesne, I, 438 et Parisot, *Vie de Mme Élisabeth*, éditée chez Vauquelin en 1814, p. 53, racontent sur elle, entre autres anecdotes, la suivante : lors de l'envahissement des Tuileries, le 20 juin 1792, Mme Elisabeth, que l'on prenait pour la reine, faillit être blessée d'un coup de baïonnette. Elle détourna l'arme et dit avec douceur à celui qui la portait : « Prenez garde, monsieur, vous pourriez blesser quelqu'un et je suis sûre que vous en seriez fâché ».

« pression d'esprit et de bonté répandue sur toute sa personne « formaient un ensemble charmant et sympathique ».

Ajoutons à ce portrait que si Mme Élisabeth avait le nez caractéristique des Bourbons elle en avait aussi le menton large et proéminent, enfin qu'elle était de corpulence plutôt forte. Elle nous a révélé elle-même ce détail dans une lettre à la marquise de Soran (1). Il semble, d'ailleurs, qu'elle ait un peu exagéré, d'après plusieurs de ses portraits. Elle était, en tout cas, d'un moindre embonpoint que sa sœur Clotilde.

Mme Élisabeth avait, d'après de Beauchesne, une certaine répugnance à permettre la reproduction de ses traits (2). Elle dut, néanmoins, se conformer à l'usage qui voulait que les membres de la famille royale donnassent à leurs familiers leur portrait en forme de médaillon, de fermoir de bracelet ou de dessus de tabatière. Campana (3) et Sicardi (4), notamment, furent appelés à reproduire ses traits d'après nature (5). Sur plusieurs de ces portraits, elle est représentée sans rubans ni bijoux dans les cheveux, sa simplicité s'accommodant mal de cette mode (6).

On possède, en dehors des œuvres de Campana et de Sicardi, un certain nombre de portraits de Mme Élisabeth. Il y en a un au musée de Versailles, attribué à Mme Vigée Le Brun, qui est publié dans l'ouvrage d'Hippolyte Gauthier, 1789, page 162. Il ne paraît pas reproduire avec beaucoup de fidélité les traits de la sœur de Louis XVI. On peut voir, au même musée, un tableau de Richard, à plusieurs personnages, représentant Mme Élisabeth dans son jardin de Montreuil. Les deux volumes de l'ouvrage de M. de Beauchesne contiennent des reproductions de portraits de Mme Élisabeth, l'une d'après un tableau de Cardon, l'autre d'après celui peint en 1787 par Mme Deville. Ce dernier appartient à la famille de Castéja (7). M. le

(1) Feuillet de Couches, p. 50.
(2) De Beauchesne, I, 132.
(3) Appendice, § 2.
(4) Appendice, § 5.
(5) Feuillet de Couches, p. 44 et 48.
(6) De Beauchesne, I, 204.
(7) Appendice, § 1, vo Bombelles.

comte de Bombelles possède à Presbourg un portrait de cette princesse par Mme Labille-Guiard (1). Mme la marquise du Blaisel, à Paris, en a un autre dû à Mme Vigée-Le Brun.

Ces diverses œuvres ont servi plus tard de modèles à d'autres artistes. Il en était souvent ainsi pour l'exécution des miniatures (2) et nous savons par Mme Élisabeth que pour elle aussi le fait s'est produit (3).

A l'époque de la Restauration, de même que l'on a écrit de nombreux récits de la Vie de Mme Élisabeth, on a publié son portrait sous forme de gravures variées et de lithographies.

Enfin on découvre aujourd'hui encore des portraits, jusqu'ici inconnus, de la sœur de Louis XVI : c'est le cas de la miniature de Vestier qui fait l'objet de cette notice.

Antoine Vestier, né à Avallon en 1740, consacra sa jeunesse à des voyages d'études en Hollande et en Angleterre; puis il se fixa à Paris. Il fit surtout des portraits à l'huile, d'élégance sobre et d'adroite facture qui lui valurent d'être reçu, en 1786, comme académicien en titre à l'Académie de peinture. Il mourut à Paris en 1824. Plusieurs de ses œuvres figurent dans nos collections nationales et deux de ses portraits (deux jeunes filles), font partie de la collection La Caze (4).

M. Paul Mantz, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (2e pé-

(1) Appendice, § 3. — Le portrait de Mme Élisabeth par Labille-Guiard a servi de modèle à son élève, Mlle Capet, pour sa miniature (collection du Louvre). Citons aussi une délicieuse miniature d'Augustin représentant Mme Elisabeth. Elle a servi de modèle pour une aquarelle anglaise dont le fac similé en couleurs se trouve à la Bibliothèque nationale, cabinet des estampes, no 1654.

(2) M. Pâquet, de Bar-le-Duc, possède une très belle miniature, signée d'Augustin, qui représente Mme de Turenne, d'après un tableau du musée de Versailles.

(3) Une de ces reproductions présumées a été adjugée, le 3 décembre 1909, au prix de 440 francs (Vente A. Forgeron) (Voir Feuillet de Conches, p. 44).

(4) L'un de ces portraits a été reproduit par l'*Illustration* du 16 octobre 1909 qui a publié à cette occasion (p. 283) une excellente notice, non signée, mais qui est due à M. Gustave Babin, sur Vestier.

Un barrisien, M. de Vendière, a fait au pastel, en 1815, une copie de *La Bacchante*, de Vestier. Cette copie est au musée de Bar-le-Duc.

riode, année 1885, p. 505), s'exprime ainsi à son égard :

« Dans le groupe des peintres du règne de Louis XVI, on retrouve à l'École des Beaux-Arts Joseph Duplessis et Antoine Vestier. Le dernier de ces maîtres est encore enveloppé de quelque mystère : on parle beaucoup de lui à l'hôtel Drouot, mais on le connaît mal, car, toutes les fois qu'il se présente un portrait dont on ignore l'auteur c'est à lui qu'on l'attribue. Vestier devient ainsi, sans son aveu, le gérant d'une société anonyme qui a peint dans toutes les manières et dans tous les styles. C'est une question qu'il faudra élucider un jour. Pour constituer le dossier de l'affaire, il convient de saisir au passage tous les Vestier qui portent une signature. Parmi les toiles qu'expose M. Debladis, il en est une qu'il est bon de noter : c'est le portrait du peintre par lui-même avec l'inscription autographe *Vestier Pictor Regis 1785*. Cette peinture, où manque un peu l'accent particulier, est empreinte d'une grande sagesse. Du reste, Vestier est toujours attentif au modelé et il a, plus que beaucoup de ses contemporains, une certaine tendresse dans les chairs ».

Si Vestier fit, le plus souvent, des portraits à l'huile, on lui doit aussi quelques miniatures; c'était un genre fort à la mode à cette époque. Les miniatures de ce peintre sont rares et recherchées. On connaît, notamment, de lui en ce genre, des portraits de Louis XVI enfant, de M^me^ Favart, de Latude, de M^me^ de Mouchy (1), etc. Lors de l'exposition d'œuvres d'art du XVIII^e^ siècle à la Bibliothèque Nationale, en 1906, plusieurs œuvres de Vestier y figurèrent avec honneur, notamment un portrait de l'acteur Michu jouant de la guitare, reproduit dans le catalogue (2).

Ce qui caractérise surtout l'art de Vestier, c'est son habileté à peindre les étoffes.

(1) M^me^ de Mouchy était dame d'honneur de Marie-Antoinette (de Beauchesne, I, 107). Cette miniature a été vendue pour le prix de 700 francs à la vente Allègre, en 1872. Citons encore un portrait du comte de Saissac Lalande. Vente Mimerel, 1910. Prix 1.250 francs.

(2) Page 64 du Catalogue, n° 454. Cette miniature fait partie de la collection Fitzhenry.

Cet artiste ne doit pas être assurément considéré comme un de nos plus grands maîtres; mais il appartient à cette prestigieuse école de la fin du XVIII^e siècle qui « enfanta tant d'exquis chefs-d'œuvre qu'il en reste encore à découvrir ».

Quelques jours avant que cette observation judicieuse fût faite dans l'*Illustration* par M. Babin, une miniature de Vestier, — l'une des meilleures et des mieux conservées de cet artiste, — fut effectivement découverte par le signataire de ces lignes dans la boutique poussiéreuse d'un antiquaire de sous-préfecture en septembre 1909.

Cet antiquaire l'avait acquise, deux ans auparavant, à la vente des meubles du château de Fayet (canton de Camarès, arrondissement de Saint-Affrique, Aveyron) qui appartenait, depuis la fin du XVIII^e siècle à la famille Nougarède (1). Ce château renfermait, paraît-il, de fort belles choses, notamment des miniatures. Plusieurs, parmi elles, représentaient des membres de la famille royale et provenaient vraisemblablement de cadeaux faits à quelque dame de la Cour.

La miniature découverte est de la forme dite médaillon. Elle est peinte sur ivoire, entourée d'un cercle de bronze et encastrée dans un cadre en bois noir; mais cet encadrement est relativement récent. Le vieux cadre était-il en mauvais état; avait-il au contraire, une valeur considérable dont on a voulu tirer profit? Cette dernière hypothèse paraît la plus admissible. Enfin, si l'on en juge par l'aspect et l'épaisseur du verre, il se pourrait que la miniature ait été portée primitivement en médaillon ou placée sur un couvercle de boîte.

Le dos du cadre actuel est recouvert d'un parchemin, grâce auquel le portrait est resté dans un état de conservation parfaite.

M^me^ Élisabeth est représentée de trois quarts, le côté gauche en avant; elle n'a aucun ornement dans les cheveux, ce qui ne nous surprend pas, mais elle est légèrement poudrée. Elle est vêtue d'un corsage de soie, couleur lilas, avec des revers très larges alors à la mode. Ce corsage est décolleté; mais la gorge

(1) Appendice § 4.

est dissimulée sous une écharpe de soie d'un jaune éteint dont la nuance douce s'harmonise merveilleusement avec celle du corsage. Ces tons discrets sont rehaussés par un bouquet composé d'une rose et d'une touffe de jasmin, fleurs cueillies sans doute dans le jardin de Montreuil. L'ensemble se détache sur un fond gris bleu.

La signature de Vestier est calligraphiée en noir en bas et à droite suivant l'habitude de cet artiste.

On constate une fois de plus, dans ce portrait, l'art de Vestier pour peindre les étoffes : on ne peut donner plus de souplesse au vêtement, plus de grâce à ses plis. Le modelé du visage a une très grande douceur due à l'emploi d'un procédé qui serait assez spécial à Vestier. Pour éviter que les chairs prennent à la longue un aspect jaunâtre, l'artiste a donné quelques touches de blanc de gouache par coups de pinceau non pointillés. Un examen à la loupe de la miniature, sortie du cadre, a permis de s'en rendre compte.

En effet l'amateur curieux ne devant négliger aucun moyen d'investigation, le parchemin cachant le derrière du cadre a été soulevé et la miniature en a été extraite. Cette opération a fait constater que la miniature, précédemment un peu plus grande, avait été maladroitement rognée vers le haut du portrait, du côté opposé à la signature. Le verre ancien qui subsiste avait subi au même endroit, une semblable réduction; étant bombé, on avait dû l' « égruger ». Enfin, une nouvelle peau blanche avait été collée au dos de l'ivoire. La simple mention : « M^me^ Élisabeth » avait été inscrite sur cette peau blanche, lors du réencadrement.

Avant que fussent effectuées les investigations dont le résultat vient d'être indiqué, l'identification de ce portrait avait pu être faite; mais quelques recherches avaient été nécessaires. Elles avaient abouti grâce au concours de M. Pâquet, collectionneur érudit, qui en villégiature à Varennes-en-Argonne, avait trouvé dans la maison de Sauce (où la famille royale passa la nuit après son arrestation), deux portraits de M^me^ Élisabeth sous la forme très moderne de ... cartes postales. L'une présentait une certaine analogie avec la miniature de Vestier,

l'autre avait avec elle une grande ressemblance. Si la figure avait subi quelque altération pour rendre moins accentués les traits du visage, en revanche la pose du personnage, le vêtement, les accessoires étaient identiques. Cette dernière carte, éditée par la maison N.-D. (Neurdein frères, 52, avenue de Breteuil, à Paris) reproduisait manifestement une ancienne lithographie. Il était intéressant de la rechercher. Elle fut découverte à la librairie Geoffroy, 5, rue Blanche, à Paris. Elle avait été éditée par Delpech sous la Restauration. Cette lithographie, elle-même n'était qu'une reproduction peu habile d'une excellente lithographie d'Howood, éditée par Furne, dont un exemplaire se trouve au cabinet des estampes à la Bibliothèque Nationale.

Mais alors surgit un nouveau problème : la lithographie d'Howood avait-elle été faite d'après la miniature qu'elle paraissait reproduire, ou bien dérivait-elle d'un tableau du XVIII^e^ siècle dont Vestier se serait lui-même inspiré suivant une habitude assez répandue parmi les miniaturistes? Malgré des investigations laborieuses auxquelles plusieurs de nos collègues ont bien voulu prendre une part très active, il n'a pu être fait, à cette question, de réponse décisive. Certes, rien ne s'oppose à ce que le dessin duquel provient la lithographie ait été fait d'après la miniature, alors surtout que les recherches les plus minutieuses n'ont permis de retrouver nulle part de tableaux ayant pu inspirer aussi directement l'auteur de cette lithographie; mais si c'est là une hypothèse vraisemblable, ce n'est point une certitude.

C'est toujours avec joie qu'un collectionneur fait l'acquisition d'un bibelot rare, surtout quand il comprend que sa trouvaille va lui procurer l'occasion de se livrer à des recherches instructives et véritablement passionnantes; mais sa satisfaction est encore accrue lorsque sa découverte lui permet de sauver d'un contact vulgaire et peut-être d'une prochaine destruction l'œuvre d'un artiste délicat et l'image d'une femme sympathique.

APPENDICE BIOGRAPHIQUE

§ 1er.

Bombelles (Marquis de). — Issu d'une vieille noblesse d'Alsace, il épousa, en 1778, Mlle de Mackau. Celle-ci était la fille aînée de Mme de Mackau qui avait été chargée, à la demande de Mme de Marsan, de l'éducation de Mme Elisabeth. Mlle de Mackau devint ainsi l'amie d'enfance de cette princesse qui lui témoigna toujours la plus vive affection.

M. de Bombelles fut d'abord officier et parvint au grade de maréchal de camp; puis il entra dans la diplomatie, fut en dernier lieu ambassadeur à Venise et démissionna en 1790 pour ne pas prêter le nouveau serment.

Chargé par la famille royale de missions auprès de diverses Cours étrangères, il accompagna le roi de Prusse à Valmy.

Après la mort de Mme de Bombelles, à Brünn, en 1800, il entra dans les ordres, revint en France avec les Bourbons et fut fait évêque d'Amiens en 1819. Il mourut en 1822, laissant trois fils et une fille.

Les trois fils, qui avaient fait leur éducation en Autriche, entrèrent au service de cette puissance. L'un, Louis, fut diplomate; un autre, Charles, fut soldat; revenu en France à la Restauration, il devint gentilhomme de la Chambre du roi, puis repartit pour l'Autriche où, en 1833, il remplaça le Comte de Neipperg comme maître de la Cour et maison de l'archiduchesse Marie-Louise, veuve de Napoléon Ier, et finalement, il l'épousa en 1834. Le troisième fils, Henry, successivement soldat et diplomate, mourut gouverneur des archiducs.

Le comte Charles de Bombelles eut un fils, Louis, qui fut colonel de hussards et chambellan de l'empereur d'Autriche. Le fils du comte Louis, aujourd'hui à Presbourg, possède le portrait de Mme Elisabeth par Labille-Guiard.

Le journal *le Matin*, dans son numéro du 4 janvier 1910 a rappelé que le comte de Bombelles fut un des rares témoins du drame de Meyerling (mort tragique de l'archiduc d'Autriche, Rodolphe, le 29 janvier 1889). Ce fut M. de Bombelles qui fut chargé d'annoncer à l'empereur, la fatale nouvelle.

La fille du marquis de Bombelles (Caroline-Marie-Antoinette) épousa, en 1819, le marquis de Castéja. L'évêque de Bombelles leur donna la bénédiction nuptiale. La famille Castéja possède une réplique du portrait de Labille-Guiard. Cette réplique a été exécutée soit par cette artiste elle-même, soit par son élève Mlle Capet. La substitution d'un cahier de musique aux attributs scientifiques placés sur la table à laquelle s'appuie Mme Elisabeth, constitue la seule différence qui existe entre les deux toiles (Reproduction en héliogravure, *Gazette des Beaux-Arts*, t. XII, 3e période, p. 66).

§ 2.

Campana. — Mort à Paris en 1786. Miniaturiste (portraits et sujets). « Peintre ordinaire du cabinet de la Reine ». Il mérita les faveurs de la Cour par son élégant et gracieux pinceau. On est étonné de l'absence de renseignements sur son compte car c'était un artiste distingué. En 1782, il livra un portrait de Marie-Antoinette pour être monté dans un médaillon entouré de brillants du prix de 17.000 livres; ce bijou fut envoyé à la duchesse de Sudermann. Cette miniature fut payée à Campana 360 livres. C'est également le prix que l'on payait à Sicardi ses miniatures du Roi destinées à être données en présents.

Son dessin est sûr et arrêté, son coloris peu brillant; ses figures ont parfois le teint mat, parfois aussi rehaussé d'un rose vif qui sent le fard. Ses miniatures sont rares et par suite recherchées dans les ventes. On connaît de lui, entre autres, un portrait de femme vêtue de blanc (vendu 1.633 francs en 1863) et un portrait de jeune femme en corsage bleu, cheveux retenus par un ruban blanc (vendu 1.460 francs en 1878) (*D'après le livre des collectionneurs* de Maze-Sencier). Signalons aussi un très curieux portrait d'homme vu de profil, avec un large col blanc sur habit de cérémonie. Cette miniature, qui appartient à l'auteur de cette notice, est enchassée dans un reliquaire du XVIe siècle en argent ciselé, doré et en partie émaillé. Elle provient de la célèbre collection du comte Mimerel (n° 20 du catalogue).

§ 3.

Labille (Mme Guiard, née Adélaïde) — (en secondes noces, Mme Vincent). Peintre français, née à Paris en 1749, morte à Paris en 1803. Elève de F. E. Vincent, elle acquit de bonne heure une grande habileté dans le portrait en miniature, ainsi que dans le pastel que Latour lui enseigna.

Les œuvres de Mme Labille-Guiard, pleines de fraîcheur, de

goût et de science, la firent nommer à l'Académie en 1783. Les portraits de princes et princesses, d'hommes politiques, d'artistes qu'elle a exécutés sont, pour la plupart, dans nos collections publiques et ne sont aucunement déchus de l'estime dans laquelle les tenaient leurs contemporains (Grande encyclopédie de Lamirault, volume XIX, page 544).

§ 4.

Nougarède. — Propriétaire du château de Fayet conservé dans sa famille jusqu'à ces derniers temps. Ce château et ses dépendances étaient terre d'Arpajon. Nougarède en fit l'acquisition quelques années avant la Révolution. De bonne heure il se rallia à l'Empire, devint président de la Cour impériale de Paris et fut fait baron par lettres patentes du 1er avril 1809.

Son fils, Auguste Nougarède, avocat à la Cour de Paris, devint député de Villefranche de Rouergue au Corps législatif (1er mars 1852). Il était né à Fayet en 1811 et mourut à Paris en 1853. Il a publié des traités sur les sciences physiques et mathématiques et plusieurs ouvrages sur les institutions politiques de divers peuples, notamment un *Essai sur la constitution romaine* et une *Histoire du siècle d'Auguste*. Il était le petit-fils de Bigot-Préameneu, l'un des rédacteurs du Code civil. (Renseignements transmis par M. Marius Constans, membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron).

§ 5.

Sicardi. — Il s'appelait en réalite Sicard, né à Avignon en 1746; mort sous le premier Empire. L'un des meilleurs miniaturistes de la fin du XVIIIe siècle. Les livres en parlent peu. De tous les peintres en miniature de Louis XVI, c'est lui qui a le plus souvent répété la figure du roi, sans parler de nombreux portraits de membres de la famille royale. Ces portraits lui étaient payés 360 livres chacun.

Le registre des présents du roi porte : Portrait de Louis XVI sur tabatière, par Sicardi, offert à M. Tronchin, médecin. — Id., en médaillon envoyé au comte Orelli, etc. En 1872, un portrait de jeune femme en bacchante dans un cadre d'or a été vendu 1.510 francs. Même année groupe Pierrot et Colombine, 6.020 francs. En 1874, jeune femme à mi-corps, 1.300 francs. En 1877, portrait du duc de Normandie, 520 francs (Extrait du *Livre des collectionneurs*).

APERÇU HISTORIQUE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE BAR-LE-DUC

par

M. G. VIGO

Membre titulaire.

La Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc a la même origine qu'un grand nombre de bibliothèques communales formées au moyen des richesses littéraires existant dans les établissements religieux, au moment de la Révolution, et mises ensuite à la disposition de la nation.

Son premier fonds fut constitué avec une partie des ouvrages provenant de l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Vanne (1). D'autres volumes proviennent des abbayes de Jeandheurs, de Lisle, d'Evaux ; des Capucins et des Antonistes de Bar-le-Duc, etc.

Le 1^er^ mai 1790 le corps municipal de Beaulieu assisté du procureur de la commune dressa l'inventaire des ouvrages renfermés dans la bibliothèque de l'abbaye. Ces ouvrages, au nombre de 5.432, comprenaient 1.287 volumes in-f°, 1.336 vol. in-4° et 2.809 volumes in-8° et in-12. Par suite de restitutions faites par les religieux d'ouvrages qui se trouvaient dans leurs

(1) Voir les recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne par P.-A. Lemaire, in-8°, 328 p. Bar-le-Duc 1873.

appartements particuliers le nombre total des ouvrages fut porté à 5.569.

Le catalogue sommaire des ouvrages fut rédigé du 4 octobre au 23 décembre 1791 par dom Dominique Le Maire sous-prieur de l'abbaye et Joseph Jeannin, procureur syndic. La dépense occasionnée par la confection des catalogues s'éleva à 376#.

Dans la séance du Directoire du district de Clermont, du 1er janvier 1792, M. Joseph Jeannin exposa la situation de la bibliothèque de la ci-devant abbaye de Beaulieu dont les ouvrages étaient restés à l'abandon dans une salle du monastère qui venait d'être vendu. Il insista tout particulièrement sur l'urgence et la nécessité de transporter cette bibliothèque au chef-lieu du district où elle serait déposée dans un endroit sûr et commode.

Prenant en considération les motifs invoqués par le Procureur syndic, le Directoire du district de Clermont décida que tous les livres composant la bibliothèque avec tous les tableaux qu'elle renfermait seraient transportés à Clermont et déposés avec les rayons dans une maison appartenant à M. Mennehand l'un de ses membres.

Le district prit toutes les mesures nécessaires pour parer aux inconvénients qui pouvaient résulter du transport des ouvrages. Il décida notamment qu'on emploierait un seul voiturier auquel on remettrait la liste établie par ordre de matières, des ouvrages qu'il serait chargé de transporter. Cette liste devait être vérifiée à l'arrivée par l'un des administrateurs.

Expédition de cet arrêté du District fut transmise au Directoire du département de la Meuse pour approbation.

Par lettre du 4 janvier 1792 ce dernier fit connaître qu'il ne pouvait adopter les dispositions dudit arrêté car il était nécessaire, pour éviter des doubles frais d'emballage et de transport, que les ouvrages de la bibliothèque de Beaulieu fussent transférés sans retard à Bar-le-Duc.

Par sa délibération du 5 janvier 1792 le Directoire de Clermont demanda au département de surseoir à l'enlèvement et au transport des livres à Bar-le-Duc en lui faisant remarquer

que les frais de transport à Clermont n'étaient pas très élevés. Il décida en outre d'en référer à l'Assemblée nationale dans le cas où il n'obtiendrait pas satisfaction.

En présence de cette détermination le Directoire du département donna mission à l'un de ses membres, M. Colas, résidant à Beaulieu, de se rendre à l'abbaye pour prendre livraison des ouvrages.

Le procureur syndic du district et M. Mennehand, secrétaire, protestèrent énergiquement contre l'enlèvement des ouvrages avant que l'Assemblée nationale eût statué sur la destination à leur donner.

Ils refusèrent de remettre au délégué du département les catalogues qui avaient été dressés et de l'assister dans ses opérations.

En présence de ce refus M. Colas, assisté de M. Mécuson, libraire à Bar-le-Duc, fit enlever et charger les livres par cinq voituriers de Clermont, les nommés Herbillon, Simon Maupoid, Charles François, Nicolas Lotellier et Nicolas Martin.

Ne pouvant utiliser les catalogues conservés par le procureur syndic et M. Mennehand, M. Colas fit établir un état de chargement suivant l'ordre des numéres placés sur chacun des ouvrages.

Par lettre du 8 janvier 1792 M. Colas informait le Directoire du département que sa mission était accomplie et qu'il envoyait à Bar-le-Duc une dernière voiture de livres.

Les frais de transport de ces ouvrages s'élevèrent à 833#10.

Parvenus à Bar-le-Duc les 9, 10 et 18 juillet 1792, les volumes furent déposés dans la salle des séances du district et dans les pièces voisines.

L'insuffisance de ce local mit le Conseil général dans la nécessité de faire transporter une partie des ouvrages de Beaulieu dans diverses maisons particulières et notamment dans celles de M. Létang, prêtre émigré, rue des Sœurs-Claires, de M^me^ Niel, rue Voltaire.

Un plan et un devis pour l'aménagement provisoire de la bibliothèque dans la maison de M. de Létang avaient été dres-

sés le 1er ventôse an III par M. Pauly, Ingénieur ordinaire de l'arrondissement.

Le citoyen Mécuson, libraire à Bar, chargé par les administrateurs du département de classer les ouvrages provenant des maisons religieuses, proposait par sa lettre du 26 juillet 1797, d'utiliser l'église du Collège pour y transporter les ouvrages déposés dans les maisons particulières où ils avaient été entassés sans ordre et se détérioraient.

Il demandait qu'au préalable l'Administration municipale fut autorisée à déléguer des citoyens d'une probité et d'une compétence reconnues, pour procéder au triage et au classement des livres et à la confection d'un catalogue.

Par arrêté du 11 floréal an V l'Administration centrale autorisa le transfert des ouvrages dans le local du Collège et délégua le citoyen Henrionnet, ancien principal, pour en dresser l'inventaire, car un certain nombre s'était égaré au cours des divers changements de locaux.

Des réparations importantes furent exécutées dans les vastes bâtiments du Collège en vue de l'installation de ces infortunés ouvrages qui devaient séjourner longtemps encore dans ce vénérable asile de la science.

S'il était prudent d'abriter les ouvrages dans un local suffisamment vaste, il était aussi indispensable de charger un bibliophile de veiller à leur conservation et d'en dresser un catalogue méthodique.

Par arrêté préfectoral du 3 prairial an VIII, M. Major, ancien professeur au Collège, fut nommé bibliothécaire au traitement annuel de 400 francs.

Comme conséquence logique de cette nomination on élabora, le 28 messidor an VIII, un règlement pour assurer le fonctionnement régulier des services de la bibliothèque.

Aux termes de ce règlement la bibliothèque devait être « ouverte au public les jours impairs depuis huit heures du « matin jusqu'à midi pendant la belle saison et à neuf heures « pendant l'hiver ».

Aucun ouvrage ne devait sortir de la bibliothèque et le con-

servateur devait tenir un compte exact des ouvrages communiqués aux lecteurs à chaque séance.

En raison de ses connaissances bibliographiques le citoyen Major pouvait mettre l'ordre nécessaire dans les volumes entassés pêle-mêle au Collège et tirer de ce chaos un grand nombre de volumes susceptibles de constituer un très bon fonds de bibliothèque. Il commença ce pénible et minutieux classement en collaboration avec le citoyen Demengeot.

M. Major, qui joignait à ses qualités de bibliophile celles d'un agronome émérite, ne pouvait consacrer tout son temps à l'organisation de la bibliothèque, car il était obligé de s'absenter fréquemment de Bar-le-Duc pour diriger une exploitation rurale assez considérable.

Ces raisons le déterminèrent à donner le 23 prairial an X, sa démission de bibliothécaire.

Le travail de triage et de classement n'étant pas suffisamment avancé pour que les ouvrages de la bibliothèque pussent être communiqués au public on dut pourvoir sans retard au remplacement du citoyen Major.

Le choix de l'Administration se porta sur le citoyen Ulry, ex-constituant, qui fut nommé à ce poste par arrêté du 5 messidor an X.

Il fut, à son tour, remplacé le 12 brumaire an XIII, par le citoyen Garnier, ancien prieur de Bernardins.

En raison de la fréquence des mutations du personnel de la bibliothèque le travail de classement, abandonné et repris plusieurs fois, s'opérait avec une lenteur désespérante et, malgré la bonne volonté évidente de l'Administration, aucun ouvrage ne pouvait être communiqué aux lecteurs.

Le citoyen Garnier qui aurait dû poursuivre le classement et la mise en ordre avec célérité, puisqu'il s'agissait surtout d'ouvrages théologiques qui lui étaient familiers, ne paraît avoir procédé à cette indispensable opération qu'avec une visible répugnance.

En effet, dans une lettre du 10 frimaire an XIV il faisait connaître que le mauvais état d'un grand nombre d'ouvrages

l'obligeait à suspendre son travail et proposait même d'en vendre une partie.

Ces malheureux ouvrages qui auraient dû être classés depuis longtemps n'étaient pas arrivés au terme de leurs tribulations, car un certain nombre d'entre eux, d'une grande valeur, devaient être enlevés au profit de bibliothèques religieuses.

Le 3 fructidor an XIII le préfet de la Meuse informait le maire de Bar que M. Maugérard, ex-bénédictin(1), était autorisé par le ministre de l'Intérieur, M. Chaptal, à visiter les bibliothèques établies dans les départements et à examiner les différents ouvrages qu'elles renfermaient. Il l'invitait en conséquence a procurer à M. Maugérard les facilités nécessaires pour effectuer des recherches dans la bibliothèque établie au Collège.

Jean-Baptiste Maugérard, né à Auzéville (Meuse), le 29 avril 1735 était entré très jeune à l'abbaye de Beaulieu. Il avait été ensuite professeur au Collège de Saint-Symphorien à Metz, qui renfermait une très belle bibliothèque.

En 1765 il fut chargé de dresser le catalogue des ouvrages appartenant à la ville de Metz. Cet important travail montre l'étendue des connaissances bibliographiques de dom Maugérard. D'ailleurs, au cours de ses divers voyages en France et à l'étranger, dom Maugérard avait noté, avec un soin tout particulier, les ouvrages précieux existant dans les bibliothèques qu'il visitait.

Dans une lettre du 7 avril 1807 le Préfet de la Meuse précisait en termes catégoriques la mission de dom Maugérard qui avait été désigné par l'évêque de Metz pour choisir les ouvrages en double qui pouvaient se trouver dans les bibliothèques de Bar et Verdun et que M. le ministre de l'Intérieur l'autorisait à faire prendre pour former celle de la grande aumônerie de France et de l'évêché de Metz.

Les ouvrages choisis par dom Maugérard devaient lui être remis contre récépissé donné au bas du catalogue qui en serait dressé.

A la bibliothèque de Verdun dom Maugérard ne put accom-

(1) Voir sur ce personnage et ses missions bibliographiques, l'appendice II.

plir sa mission. Il se heurta à l'opposition du conservateur, dom Ybert, un de ses anciens confrères en religion, qui prétexta l'impossibilité de faire un triage des doubles parmi les ouvrages qui étaient empilés dans plusieurs salles de l'établissement. Le maire de Verdun et dom Maugérard insistèrent vainement à plusieurs reprises pour que dom Ybert procédât au classement immédiat des ouvrages placés sur les rayons. Ce dernier résista à ces pressantes invitations et déclara qu'il ne se dessaisirait des clefs de la bibliothèque qu'après une sommation en bonne forme.

Dom Ybert critiquait tout particulièrement l'étrange façon d'opérer de son confrère Maugérard qui ne paraissait pas observer scrupuleusement les intentions du Gouvernement.

En novembre 1809, une nouvelle tentative n'eut d'ailleurs pas plus de succès ; dom Ybert s'étant trouvé, fort à propos, pour raisons de santé, dans l'impossibilité de travailler au classement des ouvrages.

C'était avec raison et en connaissance de cause que dom Ybert s'était obstinément refusé à laisser pénétrer dans la bibliothèque de Verdun son ancien confrère, dont il avait pu apprécier les agissements.

M. Buzy, le biographe et neveu de dom Maugérard (1), confirme les mesures de précaution qu'il était indispensable de prendre à l'égard de ce singulier bibliophile (2).

Il s'exprime en ces termes au sujet des démarches infructueuses de son oncle à la bibliothèque de Verdun : « Heureuse-« ment pour Verdun, car peut-être sa riche collection aurait-« elle encore à se plaindre aujourd'hui de la visite d'un si fier « connaisseur ».

Le 27 avril 1807 dom Maugérard se rendait au local de la bibliothèque de Bar-le-Duc et faisait choix de 188 volumes de

(1) *J.-B. Buzy* : Dom Maugérard ou histoire d'un bibliographe lorrain de l'ordre de Saint-Benoît, au xviiie s., in-8°, Châlons, 1882.

(2) MM. *L. Traube* et *R. Ehwald* ont consacré à Maugérard une étude sévère mais juste dans le t. XXIII, 2e partie des Travaux de l'Académie des sciences de Munich (p. 301 à 387). Nos documents, il faut le reconnaître, concordent avec les conclusions défavorables de ces auteurs.

tous formats et 25 volumes de petit format qu'il se proposait, disait-il, d'envoyer à l'évêque de Metz.

Dans la liste des ouvrages qu'il emportait et au bas de laquelle il donna décharge, dom Maugérard se garda bien d'indiquer les dates d'édition des ouvrages et les diverses indications bibliographiques qui pouvaient permettre d'en apprécier la rareté et la valeur.

Il se borna purement et simplement à indiquer que peu de ces volumes étaient complets, mais il eut la précaution de ne pas indiquer si ces volumes étaient des doubles.

Il est certain, qu'en raison de ses connaissances littéraires et bibliographiques dom Maugérard dut choisir de préférence les éditions rares et précieuses.

La riche bibliothèque de l'abbaye de Beaulieu devait très certainement renfermer des ouvrages d'une très grande valeur et certainement des incunables. Maugérard devait d'autant moins ignorer la composition de la bibliothèque de Beaulieu qu'il avait fait partie du personnel de cette abbaye. Or, lors des classements qui eurent lieu après la visite de Maugérard on ne trouva pas trace d'une seule édition remontant à 1500.

Le 13 mai 1807 le vicaire général de l'évêché de Metz informait M. le Préfet de la Meuse que « M. Maugérard avait fait « transporter à l'évêché *une précieuse collection d'ouvrages* « *provenant des bibliothèques de St-Mihiel et de Bar* », et lui exprimait sa reconnaissance pour avoir accordé à Maugérard toutes les facilités désirables.

Dès que ces félicitations intéressées lui furent transmises, l'Administration comprit, un peu tard, l'étendue de la faute qui avait été commise d'accorder à dom Maugérard, sur le vu d'une autorisation ministérielle dont on s'était beaucoup exagéré l'importance, la liberté de faire des choix non contrôlés dans les bibliothèques de Bar-le-Duc et de St-Mihiel.

Aussi par lettre du 15 novembre 1809 elle signifia à Maugérard qui se proposait de retourner à Verdun pour choisir les doubles des ouvrages ecclésiastiques, que l'autorisation qui lui avait été accordée ne pouvait être ni illimitée ni indéfinie ; qu'elle avait déjà plus de deux ans et demi de date et qu'à

moins d'une nouvelle autorisation il ne pouvait plus être admis à enlever aucun livre des bibliothèques publiques du département.

La bibliothèque de Bar eut non seulement à souffrir de la visite de dom Maugérard mais aussi des ventes de livres effectuées au cours des années 1806 et 1807, sous l'administration de M. Henriquet, maire.

En signalant à M. le Préfet de la Meuse l'état lamentable des ouvrages de la bibliothèque, entassés sans ordre dans les salles du Collège, M. Henriquet lui avait demandé l'autorisation d'en faire vendre une grande partie.

Le 8 janvier 1806 M. le Préfet de la Meuse transmettait au ministre de l'Intérieur les propositions de la municipalité qui étaient favorablement accueillies. En conséquence, par son arrêté du 20 février suivant, le Préfet autorisait la vente des livres de rebut qui avaient été placés dans une salle de la bibliothèque.

La vente eut lieu les 16 et 17 avril 1806. Elle comprenait cinq lots qui furent adjugés, le premier, à M. Jean-François-Henry Regnault, marchand épicier à Bar, pour 253 fr. 05, le deuxième à M. François Busselot, maçon à Trémont, pour 29 fr. 30; le troisième, à M. Nicolas Haraut, menuisier à Bar, pour 17 fr. 95; le quatrième, à M. François Saulnier, marchand à Bar, pour 61 fr. 95 et enfin le cinquième, à M. Nicolas Laguerre, fils, libraire à Bar, pour 1.286 fr. 25. Deux autres ventes furent faites les 29 juin et 6 juillet de la même année. M. Laguerre fils se rendit acquéreur des ouvrages pour 2.504 francs.

Le 21 mai 1807 il fut procédé à une quatrième et dernière vente. M. Henrionnet-Lapique, conseiller municipal, se rendit acquéreur du premier lot moyennant 33 fr. 60 et M. Regnault-Lafaye, marchand épicier à Bar, du deuxième lot, moyennant 988 fr. 15.

Une partie du produit de ces ventes fut consacrée à la mise en état des bâtiments renfermant les ouvrages, dont le catalogue n'était pas établi, ainsi qu'il résulte d'une lettre du ministre Champagny, en date du 22 septembre 1806.

La rédaction de ce catalogue fut laborieuse, car sept ans plus

tard, le 2 janvier 1813, le Préfet chargeait MM. Major et Garnier, anciens bibliothécaires, de terminer le travail.

Ces Messieurs auxquels incombaient, pour une grande part, les lenteurs apportées à l'exécution de ce catalogue, déclinèrent l'invitation de M. le Préfet.

M. Major allégua que ses fonctions ne lui permettaient pas de continuer l'inventaire des ouvrages. Quant à l'ex-prieur Garnier il donna pour motifs de son refus que ses facultés mentales et physiques étaient trop affaiblies.

Il est probable qu'en 1806 et 1807 on dut procéder, un peu à la légère, au triage des ouvrages destinés à être vendus. Cela paraît résulter d'une circulaire du ministre de l'Intérieur, en date du 12 octobre 1813, prescrivant — un peu tard ! — de ne pas comprendre dans les ventes aucune édition du XV^e^ siècle même incomplète.

Le catalogue de la bibliothèque qui était resté inachevé fut enfin terminé en 1821 et transmis le 24 octobre de la même année au ministère.

Le 28 juin 1825, le Préfet informait le Maire qu'il autorisait la remise à l'Hôtel de Ville, dans un local approprié à leur usage, de tous les volumes existants au Collège, afin de pouvoir former une bibliothèque publique.

M. le Préfet ajoutait que grâce à l'établissement de cette bibliothèque il ne se trouverait plus dans la nécessité d'attribuer à d'autres villes de la région les ouvrages que le Gouvernement lui adressait assez fréquemment.

Tout en appréciant les avantages de cette utile création, le conseil municipal dut, pour des raisons financières, surseoir à son exécution.

Le projet fut repris en 1829 sous l'administration de M. Bouillard, maire, qui demanda au conseil municipal de voter une somme de 1.300 francs pour l'aménagement de la bibliothèque dans un bâtiment attenant au Collège.

Ce n'est qu'en 1832 que le projet fut définitivement réalisé grâce à l'initiative et au dévouement de M. Félix Gillon, avocat à Bar-le-Duc, qu'on peut, à juste titre, considérer comme le véritable fondateur de la bibliothèque.

Par ses soins une souscription publique fut organisée et obtint un vif succès.

Les principaux souscripteurs furent : MM. Félix Gillon, avocat; le comte d'Arros, préfet de la Meuse; le duc de Reggio; Mayeur, Nicolas, maire; Bouillard, ancien maire; Prieur de la Comble, directeur des contributions directes; Paulin Gillon; Marmod; Collin aîné; docteur Champion; Herbillon, filateur; Henriot-Ducoudray; Cléret, président du tribunal civil; Lacretelle, receveur d'enregistrement et Buffaut, receveur général.

Cette bibliothèque dont le règlement avait été élaboré le 20 mars 1833 fonctionna régulièrement le 30 juin suivant. Son entretien et son développement étaient assurés par des dons en argent et en nature. Elle prit le nom de bibliothèque souscriptionnelle qu'elle devait conserver jusqu'en 1872.

Un comité de direction fut constitué sous la présidence de M. Félix Gillon. Il comprenait MM. Em. Mayeur, A. Mayeur, Adolphe Marchal, de Praneuf, Remy-Paillot et Salleron.

A ces fondateurs qui assuraient avec un inlassable dévouement le service de la bibliothèque, vint se joindre plus tard, notre sympathique et regretté concitoyen, M. Edmond Develle, qui resta en fonctions jusqu'à sa mort survenue en décembre 1909. Parmi les nombreux lecteurs qui répondirent, avec un louable empressement, au chaleureux appel qui leur fut adressé, par le comité, dès l'ouverture de la bibliothèque, on relève les noms de MM. le comte d'Arros, préfet de la Meuse; Mayeur, maire; Bouillard, ancien maire; la duchesse de Reggio; Brion, juge de paix; Mayeur, avoué, etc.

Dans sa séance du 28 novembre 1871 le conseil municipal fut appelé à examiner si la société qui avait fondé la bibliothèque souscriptionnelle existait toujours et s'il n'y avait pas lieu de réclamer l'exécution de l'article 28 des statuts qui prévoyait qu'en cas de dissolution de la société les collections devaient appartenir à la ville.

A cet effet le conseil municipal chargea M. Bompard, maire, de se mettre en rapport avec les membres du comité de la bibliothèque, MM. Achille Henriot, juge de paix; Adolphe Marchal, archiviste départemental; Joseph Rauch; Louis

Marchal, professeurs au Lycée et Edmond Develle, avoué.

Dans sa séance du 25 mars 1872, le comité décida qu'en exécution des statuts il ferait la remise à la ville de Bar-le-Duc de tous les ouvrages composant la bibliothèque souscriptionnelle. Ces ouvrages étaient au nombre de 8.000.

Le 15 juin suivant le conseil municipal vota une somme de 1.000 francs pour le transfert des ouvrages à l'Hôtel de Ville, sis rue Lapique.

Le règlement de la nouvelle bibliothèque fut dressé le 15 octobre 1872. Elle était ouverte au public du 15 octobre au 15 août, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à midi et de deux heures à quatre heures.

M. Nicolas, ancien archiviste-adjoint de la ville de Metz, fut nommé bibliothécaire au traitement de 1.200 francs.

En 1874 le conseil municipal vota une somme de 700 francs pour l'acquisition d'un certain nombre d'ouvrages relatifs à la Lorraine et au Barrois et provenant de la bibliothèque de M. Jeantin, ancien président du Tribunal civil de Montmédy.

L'administration municipale avait aussi demandé à M. le ministre de l'Instruction publique de vouloir bien comprendre la bibliothèque dans les concessions d'ouvrages faites par l'État.

Par sa lettre du 12 octobre 1875 M. le ministre fit connaître qu'il ne pourrait satisfaire à ce désir qu'autant que la bibliothèque serait pourvue d'un comité d'inspection et d'achats de livres.

Le maire adressa aussitôt des propositions à M. le ministre pour la création d'un comité.

Par décret ministériel du 28 février 1876 le comité fut constitué comme suit :

MM. Adolphe Marchal, conseiller municipal ;
Louis Marchal, professeur au lycée ;
Rauch, — id. —
Develle, Edmond, avoué ;
Forget, ancien chef d'institution ;
Labrosse, huissier ;
Baudot, Jules, manufacturier, et Collin, Charles, ingénieur civil.

Le 1er août 1878, M. Nicolas ayant donné sa démission de bibliothécaire le comité décida qu'il ne serait pas pourvu à son remplacement et que tous les membres feraient gratuitement et à tour de rôle le service de bibliothécaire avec l'aide d'un employé attaché précédemment au service de la bibliothèque souscriptionnelle.

En janvier 1880, M. Georges Vigo, employé au secrétariat de la mairie fut désigné par le comité pour remplir les fonctions de bibliothécaire qu'il exerce encore aujourd'hui.

Le fonds de la bibliothèque s'était considérablement accru par les nombreuses concessions d'ouvrages faites par l'Etat, par les acquisitions judicieuses du comité et enfin par des dons particuliers.

En 1877 le Conseil municipal votait une somme 4.000 francs pour l'acquisition des collections provenant de la succession de M. Bellot-Herment, François-Alexis Théodore, ancien chef de division à la préfecture de la Meuse.

Les nombreux manuscrits de cette collection, relatifs à l'histoire locale, à l'archéologie et à la numismatique ont été portés au catalogue sous les nos 112 à 194. Les imprimés comprenaient environ 600 volumes, brochures et plaquettes.

En 1903, le comité fit l'acquisition de quatre cents volumes et d'un certain nombre de manuscrits provenant des collections de M. Alfred Jacob, ancien archiviste de la Meuse, décédé à Bar-le-Duc le 18 janvier 1903.

En ce qui concerne les dons particuliers, le premier fut fait à la bibliothèque en 1877, par M. Person, docteur en médecine à Bar-le-Duc. Il comprenait 166 volumes relatifs à la médecine et à la chirurgie.

Le 12 décembre 1883, mourait à Bar-le-Duc, âgé de 78 ans, un laborieux et modeste savant, M. Nicolas-Victor Servais, ancien chef de cabinet à la préfecture de la Meuse. Il léguait à sa ville natale une importante collection de pièces manuscrites et imprimées relatives à l'histoire de la Lorraine et du Barrois et à la recherche desquelles il avait consacré cinquante années de sa vie. Une grande partie des manuscrits était le fruit de ses travaux personnels.

Les pièces composant cette précieuse collection furent classées avec une grande compétence et un soin tout particulier par un autre savant barrisien, M. Léon Maxe-Werly. Grâce à ce travail colossal on put mettre à la disposition du public près de cinq cent mille fiches historiques dont le contenu avait été puisé dans divers dépôts d'archives.

Les ouvrages imprimés au nombre de 5.800 furent catalogués par l'actif et dévoué secrétaire du comité d'inspection, M. Emile Laguerre, avec la collaboration du bibliothécaire.

En 1897, la veuve de M. Bonnabelle, directeur d'imprimerie, ancien président de la Société des Lettres, créateur de la section meusienne de la Société de Géographie de l'Est et de son remarquable musée, léguait à la Ville de Bar une intéressante collection de manuscrits concernant l'histoire locale.

M. Léon Maxe-Werly, l'éminent numismate et archéologue qui avait classé les collections Servais devait aussi donner à sa ville natale un dernier témoignage de son affectueuse sympathie en lui léguant l'importante et remarquable collection de documents manuscrits et imprimés relatifs pour la plupart à la Lorraine et au Barrois et qu'il avait recueillis au cours de laborieuses et patientes recherches.

Une des plus belles salles de l'Hôtel de Ville fut mise à la disposition de Madame veuve Maxe-Werly, qui classa avec un soin touchant et une pieuse sollicitude, les richesses historiques et scientifiques laissées par notre savant et regretté concitoyen.

L'inauguration de cette salle eut lieu le 21 avril 1904 en présence de la famille, de M. Pernet, maire, du comité de la bibliothèque, du bibliothécaire municipal et de plusieurs amis.

L'inventaire complet qui a été dressé en 1907, par le bibliothécaire municipal, fait ressortir la valeur et la richesse de cette belle collection qui comprend 4.585 numéros tant imprimés que manuscrits, 403 cartes anciennes et modernes et une grande quantité de gravures, sceaux et médailles.

M. Wlodimir Konarski, vice-président du Conseil de préfecture de la Meuse, ancien président et membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, né à Auxerre (Yonne), le 2 juin 1852, décédé à Bar-le-Duc, le 28 juin 1906,

laissa à la bibliothèque une quantité considérable de notes manuscrites qu'il avait recueillies pendant vingt-cinq années dans les archives départementales et municipales. Il avait utilisé ces matériaux de travail pour sa magistrale et remarquable histoire « à travers le Vieux Bar », qui a paru pendant plusieurs années dans l'*Annuaire de la Meuse* et qui a été publiée ainsi que d'autres œuvres de l'auteur par les soins de M. Jules Forget et sous le patronage de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Les divers catalogues qui ont été publiés depuis la fondation de la bibliothèque permettent d'apprécier l'importance de ses accroissements successifs.

Le premier, publié en 1835, comprenait 1.522 volumes, le second, en 1847, 6.409 volumes, le troisième, en 1877, 10.000 volumes, le quatrième, en 1899, 25.755 volumes.

Le catalogue méthodique de tous les ouvrages relatifs à la Lorraine et au Barrois a été rédigé par M. Dannreuther, le dévoué secrétaire du comité d'inspection de la bibliothèque qui a aussi publié en 1894 l'inventaire complet des manuscrits.

Il serait désirable que le répertoire des fonds Servais, Bellot, Bonnabelle, Maxe-Werly et Konarski fût publié et mis à la disposition des travailleurs qui y trouveraient les éléments d'une bibliographie barrisienne très complète.

La bibliothèque s'est enrichie d'une belle collection d'ouvrages provenant du Grand Séminaire et qui lui ont été attribués à titre de dépôt, par arrêté ministériel du 17 février 1909.

Ces ouvrages comprennent notamment des dictionnaires encyclopédiques de la collection Migne, des traités de droit et de jurisprudence des XVI^e^ et XVII^e^ siècles et des œuvres d'histoire profane et religieuse.

Une grave question qui a préoccupé depuis longtemps la Municipalité, le Comité, le Conservateur et tous ceux qui s'intéressent au développement et à la prospérité de la bibliothèque, est celle du transfèrement et de l'aménagement dans un local suffisamment vaste pour les recevoir, des 32.000 volumes et des 500 manuscrits qui composent ses collections actuelles.

Dès 1878, c'est-à-dire six ans après l'installation de la biblio-

thèque à l'Hôtel de Ville, il était déjà nécessaire d'exécuter des travaux pour l'agrandissement du local devenu insuffisant.

En 1890 on dut utiliser toutes les parties du local non encore occupées, établir des rayonnages à l'intérieur de plusieurs armoires et enfin, comme mesure extrême, édifier au milieu des salles de nombreuses travées doubles, le long desquelles on circule difficilement et qui, en raison surtout de l'éclairage défectueux, rendent les recherches très pénibles.

Au mois de novembre 1895 le comité d'inspection appela l'attention de l'Administration municipale sur la situation défectueuse du local de la bibliothèque. En effet, il était devenu impossible de placer de nouveaux ouvrages sur les rayons déjà tellement surchargés, que leur poids considérable constituait un danger pour la sécurité du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

Le comité insistait très énergiquement et avec raison sur la nécessité de déplacer la bibliothèque.

Il faisait surtout ressortir qu'en cas d'incendie il ne serait guère possible de sauver des richesses dont la plus grande partie ne pourrait être remplacée.

En 1897, l'Administration municipale se préoccupa d'installer la Bibliothèque dans les dépendances de l'ancienne manufacture Libron et Stiegler, rue Exelmans, qu'elle se proposait d'acquérir pour y loger l'école primaire de garçons du quai Carnot.

Par décret présidentiel du 10 février 1898 fut approuvé l'engagement pris par la ville de Bar-le-Duc de payer, au moyen de 15 annuités de 5.200 francs chacune, le prix de l'immeuble Libron et Stiegler, acquis pour l'installation de l'école primaire et de la bibliothèque municipale.

Un autre décret du 30 juillet suivant déclara d'utilité publique l'installation projetée.

Le comité et le bibliothécaire municipal crurent avoir atteint le but qu'ils poursuivaient depuis si longtemps avec tant d'énergie et de ténacité de loger les belles collections confiées à leur vigilance et à leurs soins éclairés dans des locaux dignes de les recevoir.

Mais, hélas! c'était un trop beau rêve qui s'évanouit rapidement.

Installée dans l'immeuble Libron, avec tous ses services accessoires, l'école primaire de garçons occupa tout l'emplacement disponible y compris celui désigné pour la bibliothèque.

Pendant que s'accomplissaient ces événements l'encombrement des ouvrages atteignait ses dernières limites et leur classement devenait impossible.

A plusieurs reprises, le Gouvernement, informé par ses Inspecteurs généraux, de la situation lamentable du local de la bibliothèque, insista énergiquement près de l'Administration municipale pour qu'elle prît d'urgence les mesures indispensables afin de permettre au bibliothécaire de poursuivre le classement méthodique des collections bibliographiques de la ville.

Le conseil municipal résolut enfin de mettre un terme à une fâcheuse situation qui ne pouvait se prolonger plus longtemps sans compromettre l'existence de la bibliothèque.

Par sa délibération du 13 juin 1907 il décida de consacrer une somme de 20.000 francs au transfèrement des collections de la bibliothèque dans un local mieux aménagé à leur usage. Une deuxième somme de 20.000 francs fut votée dans la séance du 6 juillet 1908.

Le 23 décembre 1905, M. Thirion, maire, chargeait M. Renard, architecte à Bar-le-Duc, de dresser un avant-projet de transfèrement de la bibliothèque dans l'immeuble Henriot-Ducoudray, situé à Bar-le-Duc, rue Lapique, à proximité de l'Hôtel de Ville.

Reprenant le projet dont l'exécution avait été interrompue par la mort de M. Thirion, son successeur M. Adam, fit dresser, le 17 août 1907, par M. Lehmann, architecte, un projet de construction de bibliothèque au fond de l'immeuble Henriot-Ducoudray. Pour des raisons d'ordre financier ce projet ne put être réalisé. M. Chevalier, maire, président du comité de la bibliothèque fit dresser, en 1908, un autre projet pour le transfert des collections dans le local occupé par l'école primaire supérieure de jeunes filles situé quai Carnot.

Le 28 octobre 1908, ce nouveau local fut visité par M. Chevreux, Inspecteur général des bibliothèques, le comité de la bibliothèque, le bibliothécaire et M. Lehmann, architecte à Bar.

Au cours de cette visite on constata que les bâtiments de l'école primaire supérieure, construits en 1883, étaient en bon état d'entretien et pouvaient être facilement aménagés pour recevoir les collections de la bibliothèque.

Indépendamment du logement du bibliothécaire, on dispose d'une salle de travail pour le public, d'une salle spéciale pour les collections Maxe Werly et d'un magasin de livres pouvant recevoir 50.000 volumes. Les différents services sont tous installés au rez-de-chaussée de l'immeuble.

La somme de 40.000 francs votée par le conseil municipal est suffisante pour faire face aux travaux d'aménagement qui pourront être terminés à l'automne de 1910.

La nouvelle organisation comportera des séances de consultation et d'études, tous les jours, de huit heures à dix heures du soir. Les travailleurs pourront enfin utiliser avec profit les importantes et riches collections qui constituent le patrimoine intellectuel de notre cité barrisienne.

APPENDICE I

PIÈCES JUSTIFICATIVES (1790-1813)

Inventaire de la bibliothèque de Beaulieu.

Cejourdhuy 1er may 1790 nous Claude Nicolas Husson, J.Bte Jannin, Nicolas Bichon tous trois formans le corps municipal de *Beaulieu*, étant assistés de Joseph Jannin procureur de la commune et greffier nous sommes transportés en la maison religieuse dudit lieu, les huit heures du matin pour continuer la confection dudit inventaire ordonné [par le décret du 19 mars 1790 de l'Assemblée Nationale] comme dit est.

Où étant arrivé et les sieurs religieux s'étant assemblés, nous les avons repris et interpellés de nous conduire à la Bibliotèque et nous faire ouverture d'icelle, ce qu'ils ont fait à l'instant et où étant entrés nous avons compté d'abord les livres *in-folio* de toute espèce, et que nous avons reconnu que dans les différents rayons qui les contiennent le nombre se portoit à *douze cent quatre vingt sept* volumes cy..... 1287 v. in-fo

Ensuite ayant compté les *inquarto* dans tous les Rayons qui les renferment nous avons reconnu que le nombre se montoit de toute espèce, à *treize cent trente six* volumes cy..... 1336 v. in-4o

Ayant pareillement compté tous les *in-8o* et les *in-12* dans tous les Rayons où ils étoient, le nombre s'est trouvé monter à la quantité de *deux mille huit cent neuf* volumes cy..... 2809 v. in-8o et in-12

Les sieurs Réligieux ayant volontairement et à l'instant même de notre opération remis à la Bibliothèque et en notre présence les diffé-

rents volumes qui étoient dans leurs chambres, dont ils faisoient usage et qu'ils ont déclaré être deladitte Bibliotèque.

Il y a de plus trois tableaux de bois sculpté dont le plus grand est de trois pieds.

Le 13 janvier 1791. Procès-verbal de Recollement apposition des-cellés et établissement d'un gardien commissaire à Beaulieu.

Le directoire du District de Clermont procède à un nouvel inventaire.

« ... des Livres composant la Bibliotèque sur le Catalogue nouvellement fait d'iceux par les dits sieurs prieurs et religieux attendu que l'ancien catalogue déposé au greffe de la municipalité se trouvoit inexistant par les augmentations et changemens, faits depuis au nombre et la qualité des ouvrages renfermés dans laditte Bibliothèque, que par l'événement dudit catalogue le nombre des volumes portés à l'inventaire à 5432 se trouve monter à celui de 5569 ».

Le sieur Nicolas Huguet, négociant à Brizeaux nommé gardien-commissaire.

Le 15 mars 1791 la municipalité de la commune de Beaulieu se rencontre avec les commissaires du district à la Bibliothèque de Beaulieu, pour être entendue dans ses observations sur la destination de ladite Bibliothèque.

Le maire et le procureur observent qu'il serait interressant de conserver en un lieu public les livres de la Bibliothèque, dont la vente ne pourroit se faire qu'à vil prix parce que la majeure partie de ceux qui la composent étant d'un format et d'un volume considérable, ne pourroient être acquis par des particuliers que pour la valeur intrinsèque du papier, que devenant inutile dans le lieu de Beaulieu, il est moien que la ville de Clermont comme le chef-lieu du district devoit être dépositaire de cette Bibliothèque qui seroit ouverte au public à certains jours fixes pour l'utilité de tous les citoyens de la ville et du district, qu'il étoit surtout instant de la faire provisoirement transporter en la ditte ville et la mettre en lieu sûr attendu que la partie de l'ancien bâtiment où elle est placée est sur le point de crouler.....

Le s[r] curé nous a également observé qu'en conservant cette Bibliothèque et en la déposant à Clermont ce qui lui paroissoit le seul parti utile à prendre il croyoit qu'il n'y avoit aucun ouvrages à en distraire, à l'exception de quelqu'uns dont il se trouvoit plusieurs Editions que pour les autres il étoit indispensable de les conserver, n'y ayant dans chaque partie que les principaux ouvrages sur chaque matière ».

Les commissaires arrêtent qu'ils en référeront au Directoire du District pour être pris sur le transport provisoire et la destination de la dite Bibliothèque tel arrêté qu'il avisera, et être ensuite statué par l'Assemblée Nationale sur l'avis du Directoire du Département sur la destination déffinitive des Livres de la Bibliothèque.

(Arch. Meuse. Abbaye de Beaulieu).

Baulieu, le 7 janvier 1792.

Messieurs,

Lorsque je suis arrivé à l'abbaye de Beaulieu j'ai trouvé M. le procureur syndic du district avec M. Mennehand secrétaire qui prétendaient être dans le cas de continuer en vertu de la loi les opérations par eux entreprises relativement à la bibliothèque de Beaulieu, munis d'une délibération du district tendant à ce qu'il fut sursis à l'enlèvement des livres de la bibliothèque jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale aurait statué sur la destination de ces livres. J'ai pensé que je devais remplir la mission dont j'ai été chargé et je les ai invité à m'assister et à me remettre les catalogues dressés par leur commissaire ce qu'ils ont refusé de faire et se sont retirés.

Sur leur refus j'ai fait enlever et charger les livres, je vous envoie d'abord cinq voitures de livres. J'ignore combien il y en aura. Il paraît qu'il se trouvera environ cinq mille volumes.

Je vous prierai, Messieurs, de faire payer au sieur Herbillon vingt livres qui lui restent dues sur quarante-deux livres qu'il a exigées pour son voyage.

Et de faire donner à chacun des quatre autres voituriers qui sont les sieurs Simon Maupoid, Charles François, Nicolas Lotellier et Nicolas Martin, la somme de vingt cinq livres faisant caution pour les quatre que je vous prie de leur faire payer en petits assignats.

J'aurai l'honneur de vous rendre le compte de mon opération lorsqu'elle sera finie.

MM. les commissaires du district ayant refusé de me remettre les catalogues des livres, je fais faire un état de chargement par un ordre de numéros qui se trouvent placés chacun des ouvrages qui composent la bibliothèque.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Collas.

Les tablettes de l'abbaye de Beaulieu appartenant à l'Etat on pourra

les faire transporter à Bar pour servir de bibliothèque. Néanmoins j'attendrai vos ordres à cette fin.

Bar le Duc le 8 janvier 1792.

Messieurs,

Je fais partir sous la conduite du sieur Huguet ou son domestique, la dernière voiture des livres de la bibliothèque de Beaulieu. Je pense que la totalité formée de deux mille soixante six ouvrages contient environ cinq mille volumes.

Je viens de faire marché avec les sieurs Janin et Claude Nicolas Husson pour démonter la bibliothèque, moyennant la somme de soixante livres. Ils démonteront le tout avec soin et le département pourra les appeler pour rétablir et remonter sans confusion une bibliothèque à Bar.

. . . . . .

Je vous prie de faire payer au sieur Huguet ou pour lui au porteur la somme de vingt cinq livres pour son voyage.

M. Macuson vous rendra compte de notre commission en attendant que je puisse vous le rendre moi-même.

Je vous prie de donner aux sieurs Nicolas Janin et Claude Nicolas Husson les ordres nécessaires pour faire conduire à Bar les boiseries formant le corps actuel de la bibliothèque, vous aurez probablement les voituriers au même prix qu'ils ont exigé de moi.

Les sieurs Janin et Husson sont chargés de faire charger à leurs frais les bois dépendant de la bibliothèque.

Je partirai demain matin pour me rendre chez moi d'où je pourrai vous donner les renseignements qui vous seront nécessaires, même pour le lieu du placement de la bibliothèque qu'on pourrait mettre dans le lieu où nous avons tenu momentanément nos séances et dans les pièces voisines quoiqu'elles ne me paraissent pas, à beaucoup près, assez suffisantes pour construire la bibliothèque et que donc il faudra faire sur le champ un triage afin de ne garder que ce qui peut nous être utile et faire vendre le reste. Il y a, dans le nombre des livres, de fort bons ouvrages qui pourront faire le fonds d'une bibliothèque fort essentielle.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

COLLAS.

Si MM. Quirant et Mennehand ne meurent pas du chagrin qu'ils ressentent de me voir emporter la bibliothèque tout ira bien.

Excusez-moi, je suis pressé et j'ai fort froid.

Bar, le 9 janvier 1792.

M. Colas, administrateur du Directoire du département de la Meuse à Beaulieu.

Nous sommes on ne peut plus reconnaissants des soins que vous prenez pour le transport des livres de la bibliothèque de la ci-devant abbaye de Beaulieu, nous vous prions de vouloir bien aussi nous faire parvenir les tablettes qui servaient à son placement.

Un des voituriers nous a assuré que le Procureur syndic du district a porté ses réclamations à l'Assemblée Nationale, voulez-vous bien, Monsieur, vous assurer si cette démarche est vraie. Nous nous mettrions en mesure pour la prévenir.

Il est convenu que l'on payera le port de cette lettre à celui qui en sera porteur. Nous vous tiendrons compte de vos déboursés.

Agréez, Monsieur et Cher collègue, l'assurance de tout notre attachement.

A Messieurs les Administrateurs composant le Directoire du département de la Meuse.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser quatre voitures de livres qui comprennent le restant des in folio et une partie des in quarto.

J'ai écrit à M. Rupied afin de l'inviter à faire prendre lors du déchargement la précaution de ne point égarer les numéros qui sont à chaque ouvrage et dont la conservation facilitera le rétablissement de la bibliothèque.

J'ai envoyé à M. Rupied le commencement de l'état énumératif des livres enlevés.

Je vous prie de lui remettre la feuille que j'envoie ci-joint qui contient les numéros de ce qui restait d'in folio.

A l'égard des autres, je tiens seulement note des numéros qui indiquent les espèces d'ouvrages et le nombre des volumes qu'ils comprennent. On est obligé de confier le tout aux voituriers sous leur foi et la garde de Dieu.

Je vous prie, Messieurs, de faire payer au sieur Philippe Lingran trente livres pour son voyage.

Au sieur Legris, vingt cinq livres.

Au sieur Ansman, vingt-cinq livres.

Au sieur Lebreton, vingt livres.

Il me reste encore beaucoup de livres à faire charger. J'ignore

combien il me faudra de voituriers pour l'enlèvement de ce qui reste.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

COLLAS.

Beaulieu le 8 janvier 1792.

J'ai reçu de Monsieur Rupied la somme de trente livres pour le prix convenu d'un voyage employé au transport d'une partie des livres de la bibliothèque de Beaulieu. Dont quittance.

A Bar-le-Duc ce 9 janvier 1792.

Signé : P. LINGRAND.

Je reconnais aussi avoir reçu pour les sieurs Legris, Lansmann et Lebreton mes consorts, la somme de soixante et dix livres pour prix convenu avec eux du transport des livres de la même bibliothèque ; je promets de leur remettre à chacun ce qui leur revient.

Bar, le neuf janvier 1792.

Signé : P. LINGRAND.

Je reconnais avoir reçu de M. Rupied une somme de vingt deux livres pour transport de livres de la même bibliothèque à Bar.

A Bar le 10 janvier 1792.

Signé : MARTIN ROLLET.

J'ai reçu de Monsieur Rupied pour le compte de M. Husson la somme de cent trente livres quatorze sous formant le prix de la lettre de voiture d'autre part. Je promets d'en faire état à mon dit sieur Husson.

Bar ce 18 janvier 1792.

Signé : P. LINGRAND.

J'ai reçu de Monsieur Rupied la somme de vingt cinq livres formant le prix de la dernière voiture de livres provenant de l'abbaye de Beaulieu.

Dont quittance à Bar le Duc ce 18 janvier 1792.

Signé : M. PALIER HUGUET.

J'ai reçu de Monsieur Rupied la somme de cent vingt livres pour le prix convenu de la conduite de la menuiserie provenant de l'abbaye de Beaulieu.

Dont quittance à Bar ce 18 janvier 1792.

Signé : M. PALIER HUGUET.

District de Clermont 929.

Etat des dépenses en journées et que Nous D. Dominique Le Maire, Prêtre Curé et Joseph Jeannin de Beaulieu Commissaires nommés par MM^rs^ les administrateurs du Directoire du district de Clermont avons fait pour la confection du catalogue de la bibliothèque de Beaulieu, conformément à l'instruction des comités de l'administration éclésiastique et domaines nationaux réunis, laditte instruction du 15 mars 1791.

1° fait dépense de la somme de quatorze livres pour les cartes employées audit catalogue..... 14#

2° de celle de quarante sols pour papier employé à former le registre pour transcrire les cartes..... 2#

Employé depuis le quatre octobre jusqu'au 6 janvier suivant soixante jours chacun à former ledit catalogue et le surplus a garder laditte bibliothèque. Et plus particulièrement depuis le 26 décembre que la porte s'est trouvée forcée jusqu'au six janvier. Pourquoi les mêmes commissaires croyent pouvoir demander la somme de quatre cent quatre vingt livres sans y comprendre les frais de bureau cy..... 480#

Ce qui forme en total la somme de quatre cent quatre vingt seize livres cy..... 496#

Fait à Beaulieu ce neuf janvier mil sept cent quatre vingt douze.

Signé : JEANNIN et D. LE MAIRE

Vu par le D^re^ du district de Clermont le présent mémoire des frais et des journées employées par les S^rs^ Le Maire et Jeannin Commis par le Directoire pour dresser les catalogues et Cartes indicatives de la Bibliothèque de la cy devant abbaye de Beaulieu.

Le 15 J^er^ « du dit.

Le Directoire estime qu'il y a lieu d'accorder au S^rs^ Le Maire et Jeannin la somme de trois cent soixante seize livres pour la confection du catalogue. Dans la somme prescrite par l'instruction du 15 mai 1791 à raison de trois livres par jour, qu'ils y ont employés, à laquelle somme le D^re^ estime que ledit état de paie doit être réduit.

Fait en D^e^ à Clermont Le seize janvier mil sept cent quatre vingt douze.

Signé : LAVAUX, QUIVAULT.

Etat des frais faits par M. Collas pour l'enlèvement de la bibliothèque de Beaulieu.

Payé au voiturier qui m'a conduit.....	45ᴴ »
Payé à l'auberge de Beaulieu tant pour ma dépense, celle de M. Mécuson, des officiers municipaux qui nous ont accompagné que pour avoir fait boire un coup aux voituriers qui sont venus charger des livres.....	65 »
Pour un diner à Vaubecourt.....	6 »
Payé aux deux officiers municipaux appelés pour être présents et veiller à ce qu'on n'enlève point de livres en fraude.	5 »
Payé au sieur Janin pour lui et ses enfants.....	5 »
Plusieurs autres porteurs.....	5 »
Payé à plusieurs conducteurs.....	1 16
Payé à plusieurs personnes employées à garder les voitures chargées pendant l'envoi.....	5 »
TOTAL cent trente sept livres seize sols.....	137ᴴ16

Que j'ai reçu des mains de M. Rupied à Bar.

Ce six février 1792.

COLLAS.

Directoire du département de la Meuse.

Etat des sommes payées pour frais de transport dans les bâtiments servant aux séances de l'Administration du département de la Meuse, des livres de la bibliothèque de la cy-devant abbaye de Beaulieu, district de Clermont,

Savoir :

Les 9, 10 et 18 janvier 1792. Payé aux voituriers qui ont fait le transport des livres ci-dessus, la somme de six cent quarante sept livres quatorze sous ainsi qu'il en conste par les quittances délivrées.....	647ᴴ14
Au commissaire député par le Directoire du Département pour faire procéder à l'enlèvement et emballage desdits livres, cent trente sept livres seize sous pour le remboursement de ses frais cy.....	137 16
Au sieur Mecuson, libraire, la somme de quarante huit livres pour avoir accompagné ledit commissaire à l'effet de mettre l'ordre nécessaire dans l'arrangement et envoi desdits livres ci.....	48 »
TOTAL.....	833ᴴ10

Vu par nous, administrateurs du Département de la Meuse le présent état montant à la somme de huit cent trente trois livres dix sous au cours du Royaume.

Il est ordonné au s^r Magot André, receveur du district de Bar le Duc de payer au s^r Rupied, sur les fonds déposés entre ses mains pour frais de culte la somme de 833,10 au cours du Royaume en petits assignats de 5 livres pour son remboursement de pareille somme qu'il a avancée pour l'acquit des dépenses détaillées dans le présent état, et en rapportant par ledit Receveur la présente ordonnance dûment quittancée lad. somme de 833^#,10 lui sera passée en dépense dans ses comptes par qui et ainsi qu'il appartiendra.

Fait à Bar-le-Duc le 20 février 1792.

BEAULIEU

CONFECTION DU CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Directoire du Dép^t. de la Meuse.

Vu la requête présentée par le sieur Joseph Jeannin, habitant de Beaulieu, tendant à obtenir le payement de ses honoraires pour raison de la confection du catalogue des livres de la bibliothèque de la ci-devant abbaye dudit lieu, à laq^elle il a été employé avec le s^r Le Maire, ensemble l'avis du Directoire du District de Clermont.

Il est ordonné au sieur Magot, André, Receveur du district de Bar-le-Duc de payer au s^r Jeannin sur les fonds déposés entre ses mains pour frais de culte, la somme de 360^# au cours du Royaume pour ses honoraires et ceux du s^r Le Maire pour les causes cy-dessus énoncées, et en rapportant par le dit s^r Receveur la présente Ordonnance avec la quittance timbrée dudit s^r Jeannin la dite somme de 360^# lui sera passée en dépense dans ses comptes par qui et ainsi qu'il appartiendra.

Fait à Bar le Duc le 4 may 1792.

Les Administrateurs,

LIBERTÉ ÉGALITÉ OU LA MORT

Bar-sur-Ornin, le 1^er prairial l'an deuxième de la République Française, indivisible et impérissable.

Les Administrateurs du District de Bar-sur-Ornin, Département de la Meuse.

Aux citoyens Administrateurs du Directoire du Département de la Meuse.

Nous vous réitérons, citoyens, l'invitation que nous vous avons faite

le 28 du mois de floréal dernier, de vous occuper le plus tôt possible de l'examen du devis estimatif des ouvrages à faire pour l'établissement d'une bibliothèque nationale dans l'emplacement que nous avons indiqué et de nous instruire si vous approuvez ce devis et le plan qui y est joint.

Salut et fraternité.

Signé : VINCHON. MARTIN.

(Archives Départementales de la Meuse).

LIBERTÉ ÉGALITÉ OU LA MORT

Bar-sur-Ornin le 6 prairial l'an 2e de la République Française, une indivisible et impérissable.

Les Administrateurs du District de Bar-sur-Ornin, Département de la Meuse.

Vous nous renvoyez, frères et amis, par votre lettre du premier Prairial, toutes les pièces relatives à la bibliothèque de notre District que nous vous avions transmises, et vous vous fondez sur l'article trois de la loi du 8 Pluviose qui vous charge de faire parvenir dans le mois au Comité d'Instruction publique votre avis sur l'emplacement et la composition des bibliothèques.

Cet article nous paraît contraire au neuvième de la même loi qui accorde aux districts quatre mois pour faire procéder à l'inventaire des livres.

Nous croyons avoir satisfait à l'article premier qui nous oblige seulement à vous faire passer le devis estimatif des dépenses à faire au local qui aura fixé notre choix.

Quoiqu'il en soit, il nous semble qu'avant de déterminer la composition d'une bibliothèque, travail très long, il faut avoir un emplacement définitif pour recevoir ce qu'elle doit contenir.

Il nous est au reste impossible de vous en faire part, puisque le travail des Commissions n'est pas encore commencé.

Veuillez donc, Citoyens, nous expliquer l'espèce de contradiction qui existe entre l'article 3 et l'article neuf de la loi du 8 Pluviose.

Nous attendons une prompte réponse, car nous désirons de voir terminer cet objet qui traîne depuis trop longtemps.

Salut et fraternité.

Signé : CRESSONNIER, BOUCHER, VINCHON, MAGNIER, MARTIN, DECHEPPE.

(Archives Déples de la Meuse).

2e DIVISION
—
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.
—
N° 1266.

Bar-sur-Ornain le 18 Prairial l'an 2e de la République une et indivisible.

Aux Représentants du Peuple composant le Comité d'Instruction publique.

En exécution des dispositions de l'art. 3 du décret de la Convention Nationale du 8 Pluviose dernier, nous vous adressons, Citoyens Représentants, les pièces relatives à l'établissement d'une bibliothèque publique à Bar.

Nous vous invitons, Citoyens Représentants, à examiner et à proposer à la Convention nationale un décret d'approbation de cet établissement.

(Archives Départementales de la Meuse).

LIBERTÉ EGALITÉ OU LA MORT

Bar-sur-Ornain le 26 prairial l'an 2e de la République Française, une, indivisible et impérissable.

Les Administrateurs du District de Bar-sur-Ornin, Département de la Meuse.

A ceux du Département de la Meuse.

Le décret du 8 Pluviose ordonne la formation d'une bibliothèque dans chaque chef-lieu de district. Cette loi sage n'a eu pour but que de propager l'instruction; elle offre une source de morale où tous les citoyens pourront puiser.

Nous sommes instruits qu'il existe une bibliothèque dans le local de vos séances; la loi ne fait point mention de celles de ce genre. Elle n'excepte que les anciennes bibliothèques publiques des grandes communes.

Le décret du 27 Pluviose porte encore une exception sur les établissements utiles à la marine. Il déroge seulement en cela à celui du 14 du même mois qui ordonne le rassemblement dans les chefs-lieux de district de tous les ouvrages appartenant aux arts et aux sciences.

Nous vous invitons en conséquence à nous indiquer le jour où nos commissaires pourront se transporter dans votre bibliothèque pour faire l'inventaire des livres qui la composent.

Etant obligés de rendre compte de nos opérations à ce sujet au

Comité d'Instruction Publique, nous vous invitons à nous faire une prompte réponse.

Salut fraternel,

Signé : MAGNIER, JACOB, VINCHON, BURTON et MARTIN

(Archives Départementales de la Meuse).

LIBERTÉ ÉGALITÉ OU LA MORT

Bar-sur-Ornin le 7 messidor l'an 2e de la République Française, une, indivisible et impérissable.

Les Administrateurs du District de Bar-sur-Ornain, Département de la Meuse.

A ceux du Département de la Meuse.

Nous vous renouvelons, frères et amis, la demande que nous vous avons faite, par notre lettre du 26 prairial n° 382, de nous indiquer le jour ou nos commissaires pourront se rendre au local de vos séances pour y inventorier les livres qui composent votre bibliothèque.

Vous connaissez le court délai que nous accorde la loi et nous sommes persuadés que vous nous éviterez par une prompte réponse les reproches que pourrait nous faire le Comité d'Instruction Publique.

Salut fraternel,

Signé : MAGNIER, MARTIN.

(Archives Départementales).

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Bar-sur-Ornain le 22 messidor an 2e de la République une indivisible et populaire.

L'Ingénieur en chef des Travaux publics du département de la Meuse, aux citoyens administrateurs du district de Bar.

Je vous remets ci-joint le détail estimatif des dépenses à faire dans le haut de la maison du nommé Létang pour y placer une bibliothèque. Ce local m'a paru très propre et pourrait à peu de frais être arrangé.

Salut et fraternité,

Signé : HURAULT.

Certifié conforme par les administrateurs de Bar-sur-Ornain le 24 messidor, deuxième année républicaine.

Signé : ESTIENNE. VINCHON.
Sre *V. Pt*

(Archives départementales de la Meuse).

Bar-sur-Ornain le 2 thermidor l'an 2e de la République.

Aux représentants du peuple composant le Comité d'Instruction publique.

Nous vous avons adressé, le 18 prairial dernier, citoyens représentants, les plan et devis estimatif des ouvrages à faire pour l'établissement d'une bibliothèque publique, à Bar, dans une des parties de la maison des filles de la cidevant congrégation, mais le district ayant reçu postérieurement l'ordre d'ériger ce local en hôpital militaire, il a été obligé de faire choix d'un autre emplacement et l'a trouvé dans l'habitation appartenant ci-devant au nommé l'Étang.

L'Ingénieur en chef qui l'a visitée, a reconnu qu'elle pouvait à peu de frais, être rendue propre à l'usage proposé.

Il a dressé en conséquence le devis estimatif dont nous vous faisons passer copie.

Nous vous invitons, citoyens représentants, à approuver le nouveau choix fait par le district de Bar et d'en ordonner l'exécution.

(Archives départementales de la Meuse).

2e DIVISION

—

Instruction publique

—

Bibliothèque

—

N° 1584

—

Bar-sur-Ornin le 28 fructidor de l'an 2 de la République une et indivisible.

Les Administrateurs du Directoire du Département de la Meuse,

Aux Citoyens Administrateurs du District de Bar-sur-Ornin.

Nous avons reçu dans le temps, citoyens, la copie de la réponse que vous a faite la commission de l'Instruction publique à l'égard du désir que nous vous avions marqué de conserver près de notre administration les livres que nos prédécesseurs avaient rassemblés des différentes maisons religieuses supprimées dans les autres districts de notre ressort.

La loi a parlé des Commissions chargées d'en maintenir l'exécution et fait entendre son vœu, le notre ne peut qu'y être conforme; mais nous ne perdons pas encore l'espoir de conserver, au moins jusqu'à nouvel ordre, quelques-uns des ouvrages qui composent notre bibliothèque dont nous avons continué la complection ou dont vous auriez déjà des éditions, tels que l'Encyclopédie, Buffon, Moreri, Trevoux,

le dictionnaire et les mémoires de l'Académie, l'histoire romaine, de France, etc., un atlas et autres ouvrages de ce genre dont l'étude nous est parfois nécessaire. Nous vous demandons en conséquence, citoyens, si vous pouvez consentir à laisser près de nous quelques-uns de ces ouvrages, sauf à les comprendre dans le catalogue que vous devez envoyer à la Commission, à vous en donner notre récépissé au bas de l'inventaire qui en sera dressé double et à les représenter et remettre dès que nous en seront requis.

Veuillez bien nous faire part de ce que vous aurez jugé pouvoir faire d'après notre demande dont le but tend à l'utilité de notre administration mais dont nous ferons le sacrifice à toute autre considération d'avantage public qui pourrait s'y opposer.

Salut et fraternité.

(Archives départementales de la Meuse).

LIBERTÉ EGALITÉ
UNITÉ FRATERNITÉ

Bar-sur-Ornin, le 3e sans culotide l'an 2e de la République, une et indivisible.

Les Administrateurs du district de Bar-sur-Ornin.
Aux Administrateurs du département de la Meuse,

Nous consentons volontiers, Citoyens, à vous laisser les ouvrages dont nous avons déjà les éditions et notamment ceux dont vous nous parlez dans votre lettre du 28 fructidor.

Nous venons d'écrire en conséquence à nos commissaires, en leur recommandant néanmoins de comprendre les ouvrages que vous conserverez dans leur catalogue et d'en dresser un inventaire au bas duquel vous en donnerez votre récépissé.

Salut et fraternité.

Signé : Vaaché, Boucher, Magnier.
Ag. Nal.

(Archives départementales de la Meuse).

Extrait du Registre des délibérations du Conseil général du District de Bar-sur-Ornain.

Séance publique

Du 22 messidor l'an 2e de la république française une et indivisible.

Le Conseil Général considérant que par sa délibération du 21 flo-

réal il a délégué pour l'emplacement de la bibliothèque nationale qui doit être établie en exécution de la loi du 8 pluviose le grenier de l'ancien local du district, qui n'a pas été jugé convenable par le directoire du département de la Meuse que d'ailleurs ce local paraissant parfaitement propre à l'agrandissement de l'hopital de Bar, qui va être érigé en hôpital militaire toute considération particulière doit céder à la nécessité de placer de la manière la plus commode les défenseurs de la Patrie, malades ou blessés.

Considérant que d'après le rapport de l'ingénieur en chef Hurault, le haut de la maison de feu Létang paraît réunir tous ce qui est nécessaire pour recevoir la bibliothèque du district et que les dépenses à faire pour rendre ce local propre à cette destination ne s'élèvent pas à une somme considérable.

Après avoir : ouï l'agent N^{al}.

Arrête que le procès-verbal de la visite faite par le citoyen Hurault des appartements du 1er étage de la maison nationale de feu Létang sera envoyé sans délai au Directoire du Département de la Meuse, avec invitation de confirmer le choix fait par le Conseil Général du district de ce local pour l'établissement de la bibliothèque publique et d'autoriser les réparations et dépenses portées au devis estimatif de l'ingénieur en chef.

Arrête en outre, qu'en attendant l'exécution des dispositions précédentes, et vu l'urgence tant de l'établissement de l'hopital militaire de Bar, que des travaux relatifs à la classification des cartes indicatives des livres de la Bibliothèque tous les livres déposés à l'ancien local du district seront apportés sur le champ dans les greniers du local actuel où ils seront examinés par les commissaires nommés par le Consoil Général sur la présentation de la Société populaire.

Fait à Bar-sur-Ornain les jours et an avant dits, présents les citoyens Frauchot, président Martin Magnier, Vinchon, Jacob, Chessonnier, Boucher, Chaumette, Vaaché agent N^{al} et Michel Secrétaire,

Pour expédition

Signé : MARTIN et PATINOT.

Paris 25 messidor an 2 R. franç.

Les Membres du Comité d'Instruction publique Commissaires à la Bibliographie.

Aux administrateurs du District de Bar-sur-Ornain.

Citoyens,

Le Comité d'Instruction publique a reçu votre lettre du 23 messidor,

le décret du 8 pluviose est une loi generale pour toutes les bibliothèques échues à la nation, toutes doivent donc être inventoriées et leurs catalogues en cartes envoyées au comité. Ce sont les administrations de district que la convention nat. charge expressément de l'exécution de ce décret il en résulte que vous étiez autorisés à faire inventorier la bibliothèque dont vous nous parlez; nous sommes extrémement étonnés que le Directoire du Département de la Meuse s'y soit opposé; cet oubli de la loi n'est pas en accord avèc ses lumières et son patriotisme, publique ou non cette bibliothèque est soumise, comme toutes les autres au vœu de la loi, et l'execution de cette loi vous concerne seuls ainsi nous vous invitons à nommer aussitot la réception de cette lettre, des commissaires pour procéder à l'inventaire de cette bibliothèque, et en faire le catalogue nous vous observons qu'on peut se livrer à cette opération sans cesser d'ouvrir la bibliothèque au public; sa présence ne peut pas empêcher vos commissaires d'opérer, il parait que cette bibliothèque a été formée de la réunion de plusieurs bibliothèques particulières, dans le cas, ont elles été tellement confondues qu'on ignore aujourd'hui le nom des maisons et des personnes dont les livres proviennent se serait un autre malheur, dont nous serons affligées il est essentiel de connaître les cy devant propriétaires des bibliothèques échues à la nation; les instructions du comité recommande expressément de les désigner; nous confions à votre zèle le soin de réparer cet accident, s'il existe et si pouvez y parvenir nous esperons que vous férez tous vos efforts pour nous envoyer le plutot possible le catalogue en cartes de cette bibliothèque; ainsi que toutes celles qui restent encore à terminer.

Signé : MATHIEU et GRÉGOIRE.

BIBLIOGRAPHIE

Bar-sur-Ornain le 27 Brumaire L'an 3e de la république indivisible.

Guery et Mécuson, commissaires pour la partie bibliographique aux administrateurs du district Bar-sur-Ornain.

Nous allons vous rendre le compte que nous vous devons de l'état de la bibliothèque du district et des causes légitimes du retard qui a été mis à la confection du catalogue demandé par le comité d'instruction. Dans ce que nous vous dirons, vous trouverez une suffisante matière à la réponse que vous devez faire à ce même comité

Les ouvrages les plus essentiels et en très grand nombre d'autres peu estimables sont rapprochés dans toutes leurs parties. C'est un chaos

qu'il a fallu débrouiller avec une constance dont nous ne serions plus capables à présent

La nécessité des diverses translations des livres dans tant de locaux éloignés l'un de l'autre a occasionné quelque désordre facile à réparer.

Déjà un grand nombre de numéros sont appliqués à la bibliothèque qui existe dans le local du département depuis le commencement de ce mois jusqu'à ce jour nous avons été occupé à inventoricr et estimer les livres appartenant au défunt C. Gossin, mais nous n'avons pu en faire le catalogue conforme à la loi parce que cette opération ne pouvant être simultanée avec l'estimation qui était très urgente de faire.

Le catalogue général des livres appartenant au district ne sera donc pas encore terminé de sitot et voici les causes de ce retard :

Lorsque nous commençâmes à travailler, tous les livres qui venaient des diverses bibliothèquss particulières, étaient vous le savez, rangés ou jettés au hasard dans plusieurs salles et greniers de l'ancien local du district. Notre opération était à peine commencée que l'administration nous donna ordre de transférer tous les livres dans les greniers du local que vous habitez aujourd'hui : pendant cette translation nous fîmes le rapprochement des volumes de chaque ouvrage, le plus exactement qui fut possible. Nous sollicitâmes fréquemment l'administration de prendre promptement les mesures pour nous procurer un local où nous puissions asseoir la bibliothèque d'une manière qui rendit possible la formation du catalogue l'administration fit les démarches nécessaires et nous doutons qu'elle ait eu une seule réponse aux demandes qu'elle a faites outre les livres que nous avions arrangés sur les planchers des greniers de votre local, il existait encore dans ceux du local ancien un amas énorme de tout ce qui y avait été de plus antiques, de plus vermoulu et de plus pestilentiel dans les bibliothèques des monastères l'administration nous ordonna encore d'évacuer ces livres pour faire place à l'hopital nous les arrangeâmes dans un autre grenier à côté de celui où ils étaient ils furent à peine arrangés qu'il fallut encore déguerpir en faveur de l'hopital et nous les logeâmes dans la maison d'André l'émigré où nous avons encore été obligés depuis de les entasser précipitamment pour y placer les écoles

Ce n'est pas encore tout, ce dernier travail fait il a fallu vider le grenier qui était au-dessus de la salle de vos séances pour y placer vos archives et transporter dans la maison de Létang les livres qui étaient dans le grenier que nous avons trouvés dans un désordre affreux lancés par les maçons et autres ouvriers qui en vérité ont été bien peu respectueux pour tant de grands hommes qu'ils ont mutilés impitoyablement

Vous concevez citoyens administrateurs, par ce précis de notre travail qu'il n'a pu être ni bien accéléré ni bien attrayant nous l'ignorons par la vivacité avec laquelle la convention vous presse sur l'objet important de la bibliographie, mais il est aisé de se convaincre, aussi par la lecture des instructions qui y sont relatives que la convention suppose toujours que les commissaires n'operéront que dans les bibliothèques des particuliers ou dans les grandes bibliothèques que la convention suppose toujours exister dans quelqu'unes des communes du district. La convention suppose donc aussi que toutes les bibliothèques particulières ont été scellés et laissés intactes dans les domiciles où elles ont été trouvées pour y attendre l'opération des commissaires; la convention ne se doute guère qu'aussitot le droit de préhésion établi sur cette espèce de mobilier, on s'est empressé de les réunir dans un lieu commun sous la surveillance d'hommes au moins excessivement insouciants telle était l'intention de la convention qui paraît n'avoir appris toutes les préviacations ou étourderies typographiques que par les rapports de Grégoire qui fait la censure bien amère de la méthode d'accimenter les livres avant et même après l'opération des commissaires car selon le législateur, on ne doit pas plus réunir les livres des diverses bibliothèques après qu'avant l'opération ceux qui ont agi contrairement à ce principe peuvent être facilement justifiés Car les instructions ne leur étaient probablement pas encore parvenues puisque le mal est fait, il résulte de tout que l'administration ne peut mettre trop d'activité pour obtenir un local propre à une bibliothèque. Quoi qu'il soit presque impossible aux commissaires d'opérer sur des livres couchés dans l'obscurité sur leur tranche nous tâcherons de vaincre cette grande difficulté afin que la patience du comité d'instruction ne soit pas mise si fort à l'épreuve. Nous commencerons par la bibliothèque du département et par celle du C^n^ Gossin lesquelles sont en rayon et peut être que pendant ce travail, vous obtiendrez les moyens de nous faciliter l'autre car si nous faisons sans cesse voltiger des livres à grandes peines et à grands frais, nous n'oublions pas qu'il n'y a d'autre profit pour la République que celui de faire prendre l'air à des livres qui par la vérité en avait très grand besoin.

Il nous parait que dans votre réponse au comité, il sera utile de vous appuyer sur tout, par la prémière faute qui a été faite en encombrant les livres de la Bibliothèque

Salut et fraternité Signé : Mécuson et Guéry.

P. S. — Nous vous prions de réitérer au C^n^ Michel l'invitation que nous lui avons faite plusieurs fois, de faire une provision considérable de carte à jouer.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Général du District de Bar-sur-Ornain.

B. D'ADMINISTon

Séance Publique

Envoyé copie de cet arrêté au Cen Hurault.

Du 4 Pluviose L'An troisième de la république une et indivisible.

Vu au Conseil Général du District de Bar-sur-Ornain la lettre de la commission exécutive de l'Instruction Publique du 19 Nivose l'an 3e de la République la lettre de l'administration du 17 messidor, de l'an deuxième. Le devis estimatif des dépenses à faire dans la maison de l'émigré Létang dressé par l'ingénieur en chef des travaux publics du Département de la Meuse du 22 messidor concernant l'établissement de la bibliothèque nationale du district duquel il résulte que le premier étage de la dite maison moyennant quelques réparations indispensables peut convenir audit établissement

Considérant qu'il est important de réunir le plus promptement possible les objets de bibliographie qui, depuis trop longtemps sont épars dans l'arrondissement qu'il ne l'est pas moins de faciliter le travail des Comissaires qui par la seront plus à même de répondre à l'empressement de l'Administration et au vœu de la Commission exécutive de l'instruction publique

Vu aussi le décret du 8 pluviose et l'agent national entendu

Arrêté que le citoyen Hurault sera de nouveau invité à dresser le plan d'une bibliothèque dans la maison dudit Létang, d'après lequel l'administration se réserve de traiter avec un ou plusieurs entrepreneurs pour l'arrangement et l'appropriement de ladite bibliothèque

Fait à Bar-sur-Ornain les dits jour et an présents les citoyens Magron, vice-président, Magnier Jeannon, Maycur, Marlier, Robert Ranxin, Vinchon, Vaaché, agent national et Michel, Secrétaire

Pour Expédition
Signé : Magron et Patinot.

Aux citoyens composant l'Administration centrale du département de la Meuse

Les citoyens Mécuson et Guéry, commissaires bibliographes du cy-devant district de Bar sur Ornin.

Exposent que malgré la lettre ci jointe de l'Administration munici-

pale dudit Bar, ils ont du s'attendre chaque jour à achever le travail par eux commencé dans la bibliothèque nationale et que cet espoir a été le seul motif du délai qu'ils ont mis à réclamer leur salaire.

La reprise du travail paraissant aujourd'hui assez incertaine les exposants vous invitent d'ordonner qu'il soit payé à chacun d'eux la somme de 1480 francs pour 296 journées de travail.

La preuve des travaux des exposants existe dans le dépôt des livres, Messieurs, de la commune dudit Bar ou 5.800 ouvrages sont rangés et armés de fichets. Dans un pareil nombre de cartes d'inventaire et de nomenclature, déposées aux archives de l'Administration municipale dudit Bar, et dans les transports et arrangements préliminaires, fréquents et très notoires, qu'a exigés la diversité des locaux désignés successivement par les Administrations pour servir de dépôts littéraires.

Les exposants attendent de vous avec confiance la justice que la loi leur attribue.

GUÉRY

MÉCUSON.

Bibl. de Bar-le-Duc, ms. 1. — Annales du Barrois — Carton 47 (1796).

LIBERTÉ ÉGALITÉ

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

—

N° 247

—

Bar-sur-Ornin, le 2 germinal an 5e de la République Française

L'Administration Municipale de Bar-sur-Ornin.

A l'Administration centrale du Département de la Meuse

La bibliothèque qui existe dans le haut de la maison de la citoyenne Niel rue Voltaire est dans un état de confusion tel, qu'il est impossible de rechercher aucun ouvrage.

Il n'y a aucun inventaire de fait, les livres sont pêle mêle les uns sur les autres, il y en a une partie à laquelle on a mis des étiquettes relatées sur des cartes, mais placés les uns devant les autres en pile, de manière que pour rechercher un ouvrage il faut tenir toutes les piles sans pouvoir réussir à les remettre sans confusion.

Par vos arrêtés des 27 et 29 germinal dernier vous ordonnez la remise des livres appartenant aux citoyens Souel et Lamorre; cette remise est impraticable, à moins qu'au préalable on ait mis un ordre dans cette bibliothèque, que l'on ait fait un catalogue des différents

ouvrages qui la composent, et qu'ils ne soient prêts à être transportés dans le local qu'on leur destine au Collège.

Nous vous invitons, citoyens, à nous autoriser à nommer quatre citoyens de la probité desquels nous soyons sûrs, qui sous la surveillance d'un membre de notre Administration, procéderont à ce triage et au catalogue à former de ces livres, pour les disposer à être transportés de la maison de la veuve Niel qui demande cet enlèvement.

Signé : LARFEU, fils
GUILLAUME, Sre

(Archives départementales de la Meuse).

Bar sur Ornin le 8 floréal an 5.

L'Administration municipale à l'Administration centrale du département

Nous avons reconnu le local du collège suffisant pour y placer les livres déposés chez la citoyenne Niel, rue Voltaire, qui en demande le transport.

Les chambres où étaient les professeurs peuvent les loger sans crainte de l'humidité; ce local étant un bâtiment national sera fixe pour une bibliothèque qui se détruit par le transport. Sous huit jours les fenêtres seront placées et dans cet intervalle on peut procéder à l'inventaire des livres qui ont été étiquetés sur les cartes, et lorsqu'il sera reconnu et confronté, on pourra les faire transporter et en confier la garde d'après cet inventaire au citoyen Henrionnet qui s'en chargerait et en signerait le classement dans la salle où l'on se propose de faire des tablettes pour en dresser une bibliothèque.

Quant à ceux qui n'ont point été étiquetés et qui sont pêle-mêle et regardés comme bouquins, comme il peut y en avoir de précieux, on les empilera dans une chambre et nous les mettrons sous les scellés. Dans ce travail et transport il sera facile de reconnaître les ouvrages réclamés dont vous avez ordonné la remise aux citoyens Souel et Lamorre.

Salut et fraternité.

Signé : JEANNOT,
pdt.

DEMENGEOT,
Sre.

(Archives départementales de la Meuse).

Du 11 floréal an 5.

Vu une lettre de l'Administration municipale du canton de Bar en date du 2 du mois dernier, par laquelle elle prévient le Département que les livres composant la bibliothèque du ci-devant district de Bar déposés dans la maison appartenant à la citoyenne Niel, rue Voltaire, sont dans un tel état de cónfusion qu'il est impossible d'y trouver aucun ouvrage;

Qu'il n'en a été fait ni catalogne ni inventaire et que d'ailleurs la citoyenne Niel en sollicite l'enlèvement, pourquoi elle invite l'Administration supérieure à l'autoriser à nommer quatre citoyens probes, pour sur la surveillance d'un de ses membres, procéder au triage de ses livres, en dresser un catalogue et les transporter au local qu'on leur destine au ci-devant collège;

Vu aussi la lettre de l'Administration du 4 du courant, par laquelle l'Administration municipale est invitée à lui faire connaître si le local qu'elle indique est propre et suffisamment en état de recevoir cette bibliothèque.

La réponse affirmative du 8 portant désignation du citoyen Henrionnet, ci-devant Principal du Collège, pour être préposé à sa garde,

L'Assemblée déterminée par les motifs énoncés ci-dessus, considérant néanmoins que deux citoyens suffisent pour terminer ce travail,

Ouï le commissaire du Directoire exécutif.

Autorise l'Administration municipale du canton de Bar à nommer deux citoyens probes et instruits, pour, à l'assistance d'un de ses membres, procéder au triage et dresser un inventaire et catalogue des livres composant la bibliothèque du ci devant district de Bar, à les faire transporter ensuite au local du ci devant collège pour y être placés et mis en ordre et la garde en être confiée au citoyen Henrionnet.

Arrête en outre que l'expédition desdits Inventaire et Catalogue sera adressée à l'Administration départementale.

Fait, etc.

Conservation du mobilier national.

Vu par l'administration municipale de Bar-sur-Ornain la lettre du citoyen Directeur du domaine national, du deux Thermidor an six, qui transmet un procès-verbal de reconnaissance et un devis estimatif, en datte du 7 prairial dernier, redigé par le citoyen Pernet, architecte,

constatant les réparations à faire dans une salle du collège pour y placer les livres qui font partie du mobilier national, ce qui invite l'administration municipale de donner son avis sur la nécessité de ces réparations

Vu aussi lesdits procès-verbal de reconnaissance et devis estimatif

Considérant qu'il existe divers amas de livres appartenant à la République qui entassés sans ordre, dépérissent : qu'ils sont dans diverses maisons particulières, que personne n'est chargé de visitter

Considérant qu'il parvient à l'administration des réclamations de propriétaires de maisons, où sont entassés ces livres : que l'on ne peut plus longtemps retarder à faire droit à leur juste réclamation en leur laissant la libre jouissance de leurs propriétés.

Considérant que ces livres ne peuvent être mieux placés que dans une maison publique, où rangés avec ordre, leur conservation sera assurée, et leur usage procurera l'utilité que l'on a droit d'en attendre.

Considérant qu'il n'y a de réparations portées au procès-verbal de reconnaissance que celles qui sont d'une indispensable nécessité pour pouvoir placer tous ces livres épars, entassés et dépérissant; qu'elles procureront un triple avantage, d'améliorer une maison publique, de soustraire à sa destruction une partie précieuse du mobilier national et de procurer un grand moyen d'instruction dans une commune d'une population assez importante

Ouï le commissaire du Directoire Exécutif.

L'administration municipale de Bar-sur-Ornain estime, qu'il est indispensable de faire les réparations portées au procès-verbal de reconnaissance et au devis estimatif ci-joint : elle invite le citoyen directeur du domaine national et l'administration centrale du département de la Meuse, d'autoriser l'administration municipale à faire procéder à l'adjudication des dites réparations pour le prix en être payé par le Receveur des domaines.

Bar-sur-Ornain le trois Thermidor an six de la République française : Signé : JEANNOT, FOURIER, PIETRE, THOMAS, DUCHENNE, DEMENGEOT

Le Directeur des domaines observe qu'il est nécessaire de faire vendre les livres qui se trouvent dispersés et qui forment un mobilier national ou pour veiller à leur conservation de les réunir dans un local convenable pour empêcher leur dépérissement et même leur perte; qu'il a cru devoir sur ce consulter l'administration municipale de la commune du chef-lieu du département et que les motifs développés dans son avis lui font estimer qu'il y a lieu de l'adopter et en consé-

quence d'arrêter que l'adjudication de réparation nécessaire pour ledit logement dans le bâtiment national appelé le collège aura lieu en la forme ordinaire au rabais pardevant ladite administration municipale et soumise à l'approbation de celle centrale

Bar, 3 Thermidor an 6 de la République Française.

Signé : PARISOT.

Vû par l'administration centrale du département de la Meuse le procès-verbal de reconnaissance est un devis estimatif en date du 7 prairial dernier, dressés par le Cen Pernet, architecte en cette commune constatant les réparations à faire dans une salle du collège pour y placer les livres qui font partie du mobilier national, et qui existe dans diverses maisons particulières de cette commune ; vu aussi les observations et avis tant de l'administration municipale de Bar que du Directeur des domaines de cejourdhuy.

Ouï le Commissaire du Directoire Exécutif.

L'administration centrale en adoptant les observations et avis tant de l'administration Municipale de Bar que du Directeur des Domaines, arrête qu'il sera procédé incessamment pardevant ladite administration Municipale à l'adjudication au rabais des réparations portées au procès-verbal de reconnaissance et au devis estimatif dont il s'agit pour le prix d'icelles être payé par le Receveur des Domaines plus les ordonnances de l'administration centrale, laquelle adjudication devra être soumise avant son exécution, à l'approbation du Département.

Fait à Bar-sur-Ornain en l'adtion centrale, le trois Thermidor l'an six de la république fse présens les Cens TOCQUOT, président, PÉRARD HUMBERT, DESAUX, administrateurs, HENRIOT Ce et GILLON, Sre général.

Du 3 prairial an 8.

Le Préfet du Département de la Meuse,

S'étant fait rendre compte de la situation de la Bibliothèque établie à Bar, dans le local du cy devant collège;

Considérant qu'il est nécessaire d'y établir un ordre tel que les divers dépôts de richesses littéraires qui sont épars dans la commune de Bar puissent être promptement réunis au dit local, afin que les citoyens en jouissent;

Considérant que pour parvenir à ce résultat il est indispensablement nécessaire de nommer un bibliothécaire probe, actif et instruit.

ARRÊTE :

Article 1er.

Le citoyen Major, cy devant professeur, est chargé de l'arrangement de la bibliothèque établie dans une des salles du collège de Bar.

Art. 2.

Il se fera remettre en conséquence les clefs de cette salle et de tous les locaux de cette ville qui contiennent des livres appartenant à la République.

Art. 3.

Il s'occupera le plus promptement possible de leur réunion. Il dressera un catalogue de tous les livres qui composent la dite bibliothèque. Un double y sera déposé. L'autre sera transmis au Préfet.

Art. 4.

Le citoyen Major veillera à la conservation de la bibliothèque confiée à ses soins. Il soumettra au Préfet un projet de règlement sur la police intérieure de la bibliothèque lorsqu'elle pourra être ouverte au public.

Dudit jour 3 Prairial an 8.

Le Préfet du Département de la Meuse,

En conséquence de son arrêté de ce jour qui confie au citoyen Major l'arrangement et la surveillance de la bibliothèque établie au local du cy devant Collège de Bar.

Arrête que le traitement de ce citoyen demeurera fixé à la somme de quatre cents francs, dont il sera payé sur les fonds destinés à l'acquit des dépenses imprévues de la Préfecture.

Signé : SAULNIER.
PATINOT, Sre.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Extrait des registres des actes de la Préfecture du département de la Meuse.

Du vingt huit Messidor de l'an huitième de la République Française, une et indivisible.

Le Préfet du département de la Meuse :

Considérant que tous les moïens et instruction, doivent être emploïé pour rendre la jeunesse française digne des hautes destinées que lui préparent les Triomphes des armées républicaines et la sagesse du gouvernement

Qu'il existe, à Bar, un dépot de Richesses littéraires qu'il importe d'utiliser, en mettant tout les citoïens à même de venir y puiser les connaissances dont ils peuvent avoir besoin

Considérant qu'il convient de déterminer le Mode de cette communication :

ARRÊTE :

Art. 1er.

La bibliothèque nationale, formée dans les salles du ci-devant collège et dont la conservation est confiée aux droits du citoïen Major, sera ouverte au public les jours impairs depuis huit heures du matin, jusqu'à midi, pendant la belle saison, et à neuf heures, pendant l'hiver.

Art. 2.

Le bibliothécaire sera responsable de tous les livres, cartes et manuscrits déposés dans la Bibliothèque, suivant le catalogue, en double Minutte, qu'il aura souscrit.

Art. 3.

Aucun Livre ne pourra être emporté par qui que ce soit; le Bibliothécaire prendra sur son registre, un récépissé des livres qu'il confiera aux citoïens pour chaque séances.

Art. 4.

Il apportera une surveillance particulière sur les Poiles qui seront placés dans la Bibliothèque afin de prévenir les accidents que le feu pourrait occasionner.

Art. 5.

Il exercera la police dans la Bibliothèque, et si quelqu'un troublait l'ordre, le calme qui doit y régner, il l'invitera à se retirer.

Art. 6.

Une expédition du présent arrêté sera adressée tant au citoïen Major, qu'au Maire de Bar; ce dernier le fera publier dans tous les lieux accoutumés, et placarder à l'entrée de la Bibliothèque.

fait et arrêté à Bar-sur-Ornain, le vingt huit Messidor de l'an huit de la République Française, une et indivisible.

Signé : SAULNIER le je Préfet. Par le Préfet; le Secrétaire général de la Préfecture : Signé, GILLON.

Pour Expédition au Maire de Bar,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Signé : GILLON.

BUREAU
DE COMPTABILITÉ

—

Nomination d'un bibliothécaire.

—

N° 322.

—

Bar, le 8 prairial an 8.

Le Préfet du Département de la Meuse

Au citoyen Major, cidevant professeur à Bar

Je vous envoie ci-joint, citoyen, deux expéditions de mon arrêté du 3 de ce mois contenant 1° votre nomination à la place de préposé à l'arrangement et à la conservation de la bibliothèque établie au local du cidevant collège de Bar; 2° la fixation de votre traitement à 400 francs par année.

Veuillez, citoyen, en m'accusant la réception de ces pièces, me faire connaître si vous acceptez les fonctions que je vous confie, et dans ce cas vous conformer exactement et sans retard aux dispositions du premier des dits arrêtés.

Je vous salue.

Bar-sur-Ornin le 16 prairial an 8.

Au citoyen Préfet du Département de la Meuse

Conformément à l'article 2 de votre arrêté du 3 de ce mois, j'ai demandé au citoyen Henrionnet les clefs des divers dépôts dépendants de la Bibliothèque de Bar ; il m'a répondu qu'il vous écrirait à ce sujet et qu'il me remettrait ces clefs lorsqu'il aurait la connaissance officielle de sa révocation.

Salut et respect.

Signé : MAJOR.

(Archives Départementales de la Meuse).

Bar-sur-Ornin le 23 prairial an 10.

Au citoyen Préfet du Département de la Meuse,
Citoyen,

Les fréquents voyages que je suis obligé de faire à la campagne pour suivre une exploitation rurale assez considérable ne me permettent pas de donner plus longtemps mes soins à la Bibliothèque que vous avez bien voulu me confier. Je vous prie de me remplacer.

Je joins la note des dépenses que j'ai faites avec votre agrément pour trier et classer les livres ; j'espère que vous aurez la bonté de me les faire remettre. Vous savez que j'ai eu pour m'aider le citoyen Deman-

geot trois mois en deux fois. Le traitement n'était pas je pense, pour ce travail extraordinaire.

Agréez mon respect et ma reconnaissance.

MAJOR.

Du 5 messidor an 10.

Le Préfet du Département de la Meuse,

Vu la lettre en date du 23 prairial dernier par laquelle le citoyen Major donne sa démission de la place de bibliothécaire, à laquelle il a été nommé par arrêté du 3 prairial an 8.

Considérant quil est instant de lui donner un successeur mais que jusqu'à l'époque ou le dépôt de livres réuni au local du cidevant collège de Bar, pourra être ouvert au public le traitement du bibliothécaire ne peut être fixé, qu'il convientseulement de lui rembourser les frais auxquels donnera lieu la conservation de ce dépôt.

ARRÊTE :

Art. I^er^. — Le citoyen Ulry, ex-Constituant sera invité à se charger des clefs de la Bibliothèque du collège, dont le citoyen Major lui fera la remise, ainsi que des instructions qu'il a reçues pour l'exercice de ses fonctions.

Art. 2. — Le citoyen Ulry surveillera l'arrangement et le classement des livres, il en fera former un catalogue double, dont l'un restera à la Bibliothèque et l'autre sera déposé à la Préfecture.

Art. 3. — Les frais auxquels donneront lieu les opérations prescrites par l'arrêté précédent seront acquittés seuls sur l'ordonnance du Préfet d'après l'état qu'en formera le citoyen Ulry.

Art. 4. — Une expédition du présent arrêté sera adressée dans le jour, tant au citoyen Major qu'au citoyen Ulry.

Copie d'un arrêté du Gouvernement de la République en date du 8 pluviose an 11 envoyé en manuscrit par le conseiller d'Etat chargé de la Direction et de la surveillance de l'Instruction publique au Préfet du département de la Meuse.

Extrait des registres des délibérations du Gouvernement de la République le 8 pluviôse an 11.

Le Gouvernement de la République, sur le rapport du Ministre de l'intérieur.

ARRÊTE :

Art. 1er.

Immédiatement après l'organisation des Lycées les Bibliothèques des Ecoles centrales sur lesquelles les scellés auront été apposés en vertu de l'arrêté du 24 vendémiaire, seront mises à la disposition et sous la surveillance de la Municipalité.

Art. 2e.

Il sera nommé par la dite Municipalité un conservateur de la Bibliothèque dont le traitement sera payé aux frais de la commune.

Art. 3e.

Il sera fait de tous les livres de la bibliothèque un Etat certifié véritable dont le double sera envoyé au Ministre de l'Intérieur, par le Préfet du département.

Art. 4e.

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'Exécution du présent arrêté.

Le Premier Consul, Signé : BONAPARTE.

Par le premier Consul le Secrétaire d'Etat Signé : HUGUET B. MARET.

Pour copie conforme le Ministre de l'Intérieur.

Signé : CHAPTAL

Pour ampliation

Le Conseiller d'Etat, chargé de la Direction et de la surveillance de l'Instruction publique

Signé : FOURCROY

Pour copie certifiée conforme : le Secrétaire général de la Préfecture du Département de la Meuse

Signé : GILLON.

NOMINATION D'UN BIBLIOTHÉCAIRE

—

Bar-sur-Ornain le 14 brumre an 13

Le Maire de la Ville de Bar-sur-Ornain, à Monsieur le Préfet du département de la Meuse

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser cy joint, une expédition de mon arrêté du douze de ce mois, qui selon le vœu de votre lettre du 24

vendémiaire dernier, nomme M. Garnier, ancien Prieur des Bernardins, aux fonctions de conservateur de la bibliothèque établie dans le local de l'école secondaire de cette ville.

Lorsque le catalogue des livres de cette bibliothèque et le choix que l'on se propose de faire de 5 ou 600 volumes pour composer une bibliothèque particulière pour l'école seront terminés, je vous en transmettrai le résultat.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

HENRIQUET.

24 vendémiaire an 13.

Le Préfet de la Meuse
A Monsieur le Maire de Bar le Duc,

Vous n'ignorez pas sans doute, Monsieur, qu'il existe dans le cy-devant collège de Bar une grande quantité de livres provenant des maisons religieuses, dont la surveillance avait été donnée successivement à Messieurs Major et Ulry, suivant deux arrêtés de mon prédécesseur des 3 prairial an 8 et 5 messidor an 10.

Déjà ces Messieurs avaient commencé à classer les livres pour les réunir tous dans une bibliothèque qui devait être ouverte au public, mais différentes circonstances ont empêché ces Messieurs d'achever leurs travaux, de manière qu'il reste encore beaucoup de volumes dans le plus grand désordre. Vous sentez, Monsieur, de quelle importance peut être une bibliothèque établie dans le local même de l'Ecole secondaire et les avantages qu'en pourra tirer le public à qui elle serait ouverte.

Il est donc instant de donner un successeur à M. Ulry et de le mettre en possession de la bibliothèque.

C'est pourquoi je serai charmé de voir nommer pour bibliothécaire M. Garnier, ancien prieur de Bernardins, qui, sous les rapports de connaissances en littérature et de probité mérite à tous égards votre confiance et la mienne.

Je vous invite donc, Monsieur, à le nommer et à pourvoir à son traitement qui demeure à la charge de la commune conformément à l'arrêté du gouvernement du 8 pluviôse an 11.

Recevez, Monsieur, l'assurance d'une parfaite considération.

Signé : LECLERC.

Bar-sur-Ornin, le 11 brumaire an 13, de la République Française.

Le Préfet du Département de la Meuse, à Monsieur le Maire de la Ville de Bar.

Comme l'ex prieur Garnier n'exige aucun traitement pour se charger de la garde des livres de la bibliothèque du cy devant Collège je vous invite à le nommer de suite et à le mettre en possession.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération,

LECLERC.

Nomination d'un conservateur de la bibliothèque du Collège.

Du 12 Brumaire an 13.

Le Maire de la Ville de Bar-sur-Ornain,

Vu l'Arrêté du gouvernement du 8 pluviose an onze, qui met à la disposition et sous la surveillance des municipalités les Bibliothèques des Ecoles centrales.

Vu aussi les lettres de Monsieur le Préfet du département de la Meuse des 24 vendémiaire dernier, 9 et 11 brumaire présent mois, qui en faisant à la bibliothèque qui existe dans le local de l'école secondaire de cette Ville, l'application des dispositions dudit arrêté, invite le maire à procéder à la nomination d'un conservateur de cette Bibliothèque en conformité de l'article 2 dudit arrêté.

Arrête ce qui suit :

Art. 1er.

Monsieur Garnier, ancien prieur de Bernardins est nommé conservateur de la bibliothèque établie dans le local de l'école secondaire de cette Ville.

2.

Conformément à l'art. 3, de l'arrêté précité du gouvernement, il sera dressé par le dit Conservateur un état général de tous les livres qui existent dans ladite Bibliothèque.

3.

Expédition du présent arrêté sera adressé dans le jour tant audit sieur Garnier qu'à M. le Préfet du Département.

Fait et arrêté à Bar-sur-Ornain en la Mairie les jours mois et ans susdits.

Le Maire, Signé : HENRIQUET. Le secrétaire, BOUILLARD.

Bar le 10 frimaire an 14e.

Monsieur le Maire,

Je suis tellement encombré de bouquins de toute espèce, et notamment de vieux scolastiques et autres de cette espèce, qui pour la plupart sont déchirés ou pourris, ils exhalent une odeur méphitique tellement dangereuse que je suis forcé de suspendre mon travail pour n'en point être victime.

Le nombre de ces livres peut être à peu près de mille volumes dont on ne peut tirer parti qu'en les vendant à la livre. Je vous observe qu'il y a beaucoup de réparations à faire relativement à la bibliothèque, il y a d'abord des rayons à faire pour placer les livres qui ne le sont pas; il faut un poële; la galerie par où l'on passe pour s'y rendre demandent des réparations urgentes.

Il est nécessaire aussi de réparer les toitures puisqu'il pleut dans la bibliothèque.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Le prieur GARNIER.

Bar-sur-Ornain, le 13 frimaire, an 14.

Le Maire de la ville de Bar-sur-Ornain
A Monsieur le Préfet du dépt de la Meuse
Monsieur le Préfet

Je viens de recevoir une lettre de M. Garnier, bibliothécaire dont je crois ne pouvoir mieux vous rendre le contenu qu'en vous en adressant copie que je joins à celle-ci.

Après avoir établi l'ordre dans les livres de la bibliothèque, M. Garnier a séparé un très grand nombre de volumes qui se sont trouvés les uns en partie pourris, les autres lacérés, mais traitant pour la plus grande partie de la Scolastique et de Théologie de Collège. Ces matières aujourd'hui réfutées par la saine philosophie, n'étant d'ailleurs d'aucun mérite, joint à la vétusté et à leur mauvais état des livres, paraissent devoir en être écartées. Ces livres offrent d'ailleurs l'inconvénient majeur de ne pouvoir être remués sans danger et de charger énormément par leur poids les salles qu'ils occupent. M. Garnier pense qu'il n'y a aucun parti à en tirer, il propose de les écarter de la bibliothèque par une vente en ne considérant d'eux que la matière.

La Bibliothèque ayant besoin de plusieurs réparations tant intérieures qu'extérieures, telles que confection de rayons, achat et établissement d'un poële, réparation à la galerie qui conduit à la biblio-

thèque, à la toiture au-dessus et les sommes que cette vente produirait pourraient être employées à les faire.

Je crois comme M. le Bibliothécaire que le meilleur parti à tirer de ces livres est de les vendre, leur vétusté, leur mauvais état, en feraient une nécessité, quand d'ailleurs ils ne traiteraient pas d'une matière aujourd'hui abandonnée

Si vous jugez ainsi Monsieur le Préfet, alors la vente se ferait de la manière la plus avantageuse et la plus publique

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect

HENRIQUET

Bar-sur-Ornain le 8 janvier 1806.

Le préfet de la Meuse à S. E. Le Ministre de l'Intérieur, Monseigneur,

La bibliothèque de l'Ecole secondaire communale de Bar-sur-Ornain se compose de celles des maisons religieuses qui existaient dans le ci-devant district dudit Bar. Chacune de ces bibliothèques renfermait un certain nombre de volumes qui traitaient de la scolastique, ainsi que d'autres ouvrages qui n'ont plus aucun mérite.

Leur réunion forme une quantité considérable de livres qui ayant été considérés comme n'ayant aucun prix ont été jetés sans ordre sur le pavé et sont restés entassés. En sorte qu'aujourd'hui partie sont pourris et les autres lacérés.

Le Maire de Bar en me donnant cet avis, m'annonce qu'on ne saurait plus remettre ces volumes sans danger, qu'ils chargent énormément les salles qu'ils occupent, et que le seul parti qu'on puisse en tirer est de les vendre à la livre ; il me demande en conséquence l'autorisation de procéder à cette vente et d'en employer le prix à quelques menues dépenses de la bibliothèque.

Je n'ai pas cru devoir, Monseigneur, acquiescer à cette demande sans vous en avoir référé.

Je vous supplie de vouloir bien me marquer si je puis ou non autoriser la vente sollicitée et l'emploi du prix en provenant suivant le désir du Maire de Bar.

Je prie V. E. d'agréer l'assurance de mon respect.

Paris, le 8 février 1806.

Le Ministre de l'Intérieur,
A Monsieur le Préfet du Dépt de la Meuse.

Monsieur le Préfet, j'ai reçu la lettre par laquelle vous annoncez

qu'après la formation de la Bibliothèque publique de Bar-sur-Ornain, il est resté une quantité assez considérable de livres de rebut qui, en raison de leur peu de valeur, ont été jetés sans ordre dans une salle humide où il est à craindre qu'ils ne se détruisent entièrement.

Je vous autorise en conséquence à en faire la vente le plus tôt possible. Vous voudrez bien en employer le produit aux dépenses de la bibliothèque ou à l'achat d'ouvrages qui manqueraient à cet établissement.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

CHAMPAGNY.

Extrait des Registres des actes de la Préfecture du Département de la Meuse.

Du vingt février an 1806.

En conséquence d'une lettre de son Excellence le Ministre de l'intérieur en date du 8 de ce mois par laquelle son Excellence l'autorise à faire la vente des livres de rebut existant dans une des salles de la bibliothèque publique de Bar-sur-Ornain.

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1er.

Il sera incessamment procédé par le Maire de la Ville de Bar-sur-Ornain à la vente de tous les livres de rebut existants dans une des salles de la Bibliothèque publique de la dite ville.

Cette vente sera faite en gros ou par lots composés d'un certain nombre de volumes suivant qu'il paraîtra au Maire de Bar plus avantageuses, elle n'aura lieu qu'en suite de publications et d'affiches faites et placardées au moins huit jours à l'avance tant dans la dite Ville que dans les communes environnantes

Art. 2e

Le produit de la dite vente demeure affecté aux dépenses de la bibliothèque ou à l'achat d'ouvrages qui manqueraient à cet établissement l'emploi en sera ordonné par le Préfet sur la demande du Maire de Bar.

Art. 3e

Le Maire rendra compte au Préfet des dispositions qu'il aura faites en exécution de l'article premier à l'effet de quoi il lui adressera une

expédition du procès-verbal de vente immédiatement après qu'elle sera terminée.

Fait à Bar-sur-Ornain le vingt février dix-huit cent six, signé Leclerc, par le Préfet, le Secrétaire général, Signé : GILLON.

Pour expédition
Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Signé : GILLON.

Vente de livres de rebut.

Cejourd'hui seize avril mil huit cent six, à neuf heures du matin en vertu d'un arrêté de M. le Préfet du département de la Meuse du vingt février dernier.

Nous, Maire de la Ville de Bar-sur-Ornain nous sommes rendus dans la grande salle du collège de cette ville, accompagné de M. Launois l'un de nos adjoints et du secrétaire de la Mairie à l'effet de procéder conformément à l'annonce faite par l'affiche arrêtée par nous le premier avril présent mois, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur d'un grand nombre de livres de rebut provenant de la bibliothèque publique de cette ville et pouvant servir à des marchands détaillants, cartonniers et autres; desquels livres une partie pourrait aussi être employée pour l'écolage des enfants.

Et ayant trouvé des citoyens rassembles dans laditte salle nous leur avons annoncé que d'après les publications faites à son de caisse et par la ditte affiche qui a été placardée dans cette ville dans les communes de l'arrondissement, ainsi que dans celles principales du département et dont en outre l'annonce a été faite par le Narrateur de la Meuse, nous allions procéder à la ditte adjudication, aux clauses, charges et conditions suivantes :

Art. 1er

Cette vente sera faite au poids, en gros ou par lots composés d'un certain de volumes, selon le désir des curieux.

Art. 2e

Le prix en sera payé entre les mains du receveur au comptant ou dans les deux mois à dater du jour de l'adjudication dans ce dernier cas, les adjudicataires seront tenus de fournir au moment même de l'adjudication, caution et arrière-caution lesquelles cautions, qui devront être d'une solvabilité connue, seront débattues, jugées et re-

cuës, s'il y a lieu, séance tenante par les maire et adjoint : et à défaut d'être trouvées suffisantes les adjudicataires seront tenus d'en présenter d'autres à l'instant sinon il sera sur le champs et sans autres formalités procédé à une nouvelle adjudication à la folle enchère des dits adjudicataires.

Art. 3

Outre le prix principal mentionné en l'article précédent les adjudicataires payeront comptant, entre les mains dudit receveur, cinq centimes par franc dudit prix principal pour affiches, publications, papier timbré du présent procès-verbal, criée, frais d'enregistrement d'adjudications et autres accessoires.

Art. 4.

Lesdits adjudicataires seront tenus de faire l'enlèvement des livres vendus immédiatement après l'adjudication.

Sous toutes lesquelles clauses, charges et conditions dont il a été donné lecture à haute et intelligible voix, aux curieux assemblés, il a été de suite procédé à la dite adjudication en présence de Monsieur Garnier, bibliothécaire ainsi qu'il suit savoir :

Premier lot.

ppal 241f00 } 253f05
spp. 12f05 }
Reçu le 241fr[s] du ppal le 20 juillet 1806.

Ce lot composé de livres de rebut les plus mauvais de ceux qui sont à vendre, s'est trouvé peser deux mille quatre cent dix kilogr. et a été adjugé à raison de dix centimes le kilogramme au sieur Jean François Henry Regnault, marchand épicier demeurant en cette ville sous le cautionnement du sieur Jean-Nicolas Poupart aussi marchand épicier en cette ville lesquels se sont obligés de payer solidairement la somme de deux cent quarante un francs dans le délai de deux mois et en outre comptant celle de douze francs cinq centimes pour les cinq centimes par franc du prix principal le tout conformément aux articles trois et quatre cy-dessus. Et ont les dits sieurs Regnault et Poupart signé avec nous après lecture faite.

sou par livre payé

Signé : Regnault et Poupart.

Et attendu qu'il est trois heures de l'après midy, avons remis à demain, les neuf heures

du matin, la continuation de la presente vente qui sera de nouveau annoncé, à son de caisse dans tous les lieux accoutumés de cette ville cejourd'huy soir et demain matin.

Signé : HENRIQUET, LAUNOIS et GARNIER.

Et cejourd'hui dix sept avril mil huit cent six, les neuf heures du matin. Nous, maire de la ville de Bar-sur-Ornain accompagné de M. Launois l'un de nos adjoints et du Secrétaire de la Mairie nous sommes rendus dans la grande salle du collège de cette ville ou étant, nous avons, en présence de M. Garnier, bibliothécaire procédé à la continuation de la vente des livres de rebut par nous annoncée le jour d'hier, ainsi que suit :

Deuxième lot.

ppal 27f90 } 29f30
sp. 1 40 }
Payé le ppal et le sou par livre le 12 août 1806

Ce lot composé de volumes d'un papier moins mauvais que ceux du premier lot s'est trouvé pesé quarante six kilogrammes cinq hectogrammes, et a été adjugé à raison de soixante centimes le kilogramme au sieur François Busselot maçon à Tremont sous le cautionnement du Sr Jean Baptiste Busselot aussi maçon audit Tremont, lesquels se sont obligés de payer solidairement la somme de vingt sept francs nonante centimes dans le délai de deux mois, date de ce jour et en outre comptant celle de un franc quarante centimes pour les cinq centimes par franc dudit prix principal, conformément aux articles trois et quatre dudit procès-verbal cy-dessus et d'autre part. Et, ont lesdits sieurs François et Jean-Baptiste Busselot, signé après lecture faite.

Troisième lot.

ppal — 17f10 } 17f95
spp — 0 85 }
le 15 8bre payé 9f accompte par le Sr Busselot maçon

Ce lot s'est trouvé pesé vingt-huit kilogrammes cinq hectogrammes et a été adjugé comme le précédent soixante centimes le kilogramme au sieur Nicolas Harout, menuisier demeurant à Bar, sous le cautionnement du sr Nicolas

Trichot, maçon à Trémont, lesquels se sont obligés solidairement à payer dans les deux mois la somme de dix sept francs dix centimes en outre celle de quatre vingt centimes, comptant, pour frais d'adjudication, en conformité des articles trois et quatre du procès-verbal cy-dessus et d'autre part Et ont les dits Harout et Trichot signé après lecture faite

Quatrième lot.

ppal 59f00 } 61f95
sppf 2f95 }

Ce lot s'est trouvé pesé cent-soixante-neuf kilogrammes et a été adjugé au Sr François Saulnier, marchand, domicilié en cette ville moyennant la somme principale de cinquante neuf francs plus celle de deux francs nonante cinq centimes, pour les frais d'adjudication lesquelles deux sommes réunies donnent celle de soixante un francs nonante-cinq centimes qui a été payée à l'instant par ledit sieur Saulnier au sr Guillaume receveur de la ville présent à l'adjudication qui le reconnaît et a signé avec ledit Saulnier après lecture faite.

Bon pour soixante un francs nonante-cinq centimes.

Signé : Guillaume et Saulnier

Cinquième lot.

ppal 1225f00 } 1286f25
spp. 61f25 }

Ce lot s'est trouvé pesé quatre mille neuf cent kilogrammes et a été adjugé au sr Nicolas Laguerre fils libraire domicilié en cette ville, sous le cautionnement du sr Louis Onésime Moinot marchand épicier aussi domicilié en cette Ville, à raison de vingt cinq centimes le kilogramme et qui pour les quatre mille neuf cent kilogrammes donne la somme principale de douze cent vingt cinq francs que les dits Laguerre et Moinot s'obligent solidairement de payer dans le délai de quatre mois dérogeant quand au procès-verbal cy-dessus de payer en outre, comptant soixante un francs vingt, cinq centimes, pour les cinq centimes par franc du-

cinq cent par f payé

Total. 1648f50

dit prix principal conformément à l'article quatre du procès verbal d'autre part. Et ont lesdits sieurs Laguerre et Moinot signé après lecture faite

Fait et clos à Bar-sur-Ornain le dit jour dix sept avril mil huit cent six

Signé : HENRIQUET, LAUNOIS et GARNIER

Nte. Il y a 7554 kilogrammes qui ont été vendus en prineipal

Et cinq cent. par f..	1648f 50
frais.....	92 94
Reste.....	1555f 56

Enregistré à Bar le 22 avril 1806 fo 108 Vo Mes 3, 4 et 5 R. quarante six francs cinquante quatre centimes.

Signé : PALLIN.

Droits.

Regnault.....	7f 15
Busselot.....	1 16
Harout.....	» 72
Saulnier.....	1 76
Laguerre.....	35 75
	46 54

Livres à vendre.

Le public est averti que le dimanche 29 juin 1806 et jours suivants, les huit heures du matin, il sera procédé par devant le Maire de la ville de Bar-sur-Ornain, dans la grande salle du collège de ladite ville, à la vente en gros ou en détail, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'environ cinq mille volumes de différents formats, contenant divers ouvrages, en grande partie complets, tels que

Dictionnaires grand infolio de Trévoux, Universel, de Furetière, Historique, des Cas de conscience, livres formats in quarto, in octavo et in douze; Vie des Saints; Œuvres spirituelles; Bibles; Sermonaires; Livres d'Histoire, de Piété; de Dévotion et autres ouvrages de ce genre Le Dimanche 6 juillet suivant, il sera aussi procédé dans ladite salle à la vente à l'enchère, en gros ou en détail et au poids, d'environ

quatre mille kilogrames de livres presque tous grand format Il sera donné des facilités pour les paiements en fournissant caution solvable

A Bar-sur-Ornain, en l'hôtel de la Mairie le 9 juin 1806

Signé : HENRIQUET, Maire

Par le Maire
Le Secrétaire de la Mairie
BOUILLARD

A Bar-sur-Ornain.
Chez Briflot, imprimeur de la Préfecture

BIBLIOTHÈQUE
de l'Ecole secondaire
de Bar.

Vente de livres.
au Maire de Bar
n° 743

Bar-sur-Ornain 11 juin 1806

Il vient de m'être remise une affiche, par laquelle vous annoncez la vente du 29 de ce mois et jours suivant d'une quantité considérable de volumes de différents ouvrages, dont partie sont complets, dépendant de la bibliothèque de l'école secondaire de votre ville.

Je dois vous observer que l'autorisation que vous avez reçue par mon arrêté du 20 février dernier de vendre les livres de rebut existant dans une des salles de la Bibliothèque, ne peut pas s'étendre a des ouvrages complets ni même à ceux qui quoi que dépareillés peuvent être encore de quelqu'utilité. La vente que vous avez faite les 16 et 17 avril dernier a du comprendre tous les volumes qui n'avaient d'autre valeur que pour le papier. Elle paraît complette et le procès verbal que vous en avez dressé n'indique pas qu'il reste encore des livres non vendus. Cependant cette même affiche indique encore la vente au 6 juillet prochain, en gros ou en détail et au poids d'environ 4.000 kilogs de livres presque tous grand informat. J'ai donc tout lieu de croire que ces volumes étaient classés et qu'ils avaient mérité par les matières dont ils traitent cette distinction d'avec ceux proprement dits de rebut qui sont vendus.

Je crains, M. que la nouvelle vente que vous projettez de faire n'embrasse des ouvrages qui peuvent avoir de la valeur. Je vous invite en conséquence à faire dresser sur le champ un catalogue de livres dont la vente est annoncée et à me l'adresser plusieurs jours avant les jours indiqués pour cette vente afin de me mettre à même de vous désigner ceux des ouvrages qu'il conviendrait de conserver à la bibliothèque

peut-être même jugez vous à propos de suspendre la publication de votre affiche jusqu'à cette désignation.

Le préfet : (signé) LECLERC.

BIBLIOTHÈQUE

Vente de livres n° 127.

Du 19 juin 1806.

Monsieur le Préfet,

Au désir de votre lettre du 11 de ce mois j'ai l'honneur de vous adresser le catalogue des livres de la bibliothèque du collège de cette Ville dont la vente est annoncée pour le 29 courant, vous verrez tant par la désignation de ces livres et leur estimation que par les notes mises en marge de ceux des ouvrages qui se trouvent complets que le bibliothécaire a compris dans ce catalogue, que ce qui n'offre pas le mérite de la conservation et n'a pour ainsi dire de valeur que celle du papier seulement nous avons séparé ces livres de ceux à vendre au poids parce que nous avons pensé que pouvant trouver des amateurs parmi les gens de la campagne pour l'éducation de leurs enfants où en tirerait une partie plus avantageuse en les vendant à la main l'affiche me parait annoncer quelque chose de plus important qu'à fin d'attirer des curieux. Quant à ceux annoncé pour être vendus au poids le 6 juillet prochain il n'ont aucun mérite supérieur à ceux vendus les 16 et 17 avril dernier. Je n'ai point fait faire de catalogue parce que cela eut demandé un travail trop long, qui n'eut pas valu le temps que l'on y eut employé et si la vente de ces livres n'a pas été faite en même temps que la première c'est pour la raison que le bibliothécaire n'avait pas encore terminé son travail du choix et du classement des bons livres d'un autre côté nous avons pensé le bibliothécaire et moi, que la première vente était assez considérable pour remettre à une époque un peu plus reculée celle du surplus des rebuts de la Bibliothèque car nous présumions bien alors que cette seconde vente ne serait pas moins conséquente que la première

Comme j'avais déjà adressé des exemplaires de l'affiche aux Maires des villes environnantes, lors que votre lettre m'est parvenue je n'ai pas cru devoir les changer dans la crainte d'éloigner les acheteurs

Lorsque vous aurez examiné le catalogue que je vous adresse je vous prie de me le renvoyer et de me demander si je puis procéder à la vente des livres y détaillés ainsi que des 4.000 kilogrammes portés à l'affiche.

BIBLIOTHÈQUE N° 144.

Du 17 juillet 1806.

Monsieur le Préfet,

Depuis l'envoi que je vous ai fait par ma lettre du 11 courant N° 141 de la copie du procès verbal de vente des livres de rebut de la Bibliothèque de cette Ville qui a eu lieu les 29 juin dernier et 6 juillet présent mois ainsi que de l'état des frais de cette vente le bibliothécaire m'a observé que le triage de ces livres lui avait occasionné un travail long et pénible pour lequel il pensait qui lui serait accordé une indemnité sur le prix de la dite vente en sus du traitement de 300 francs que la ville lui paye annuellement.

Le dégout qu'on ne peut se dissimuler qu'a du éprouver le bibliothécaire à faire ce triage qui présentait même des dangers pour la santé de celui qui s'y livrerait, vous fera, sans doute, M. le Préfet, trouver comme moi cette réclamation des plus justes, ce qui me porte à vous proposer de fixer cette indemnité à 200 francs et de m'autoriser à en expédier une ordonnance au profit du bibliothécaire sur le produit de la vente dont s'agit.

Signé : HENRIQUET.

Bureau d'ad^on^

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE BAR.

n° 927.

Bar-sur-Ornain le 18 juillet 1806.

Le Préfet du Département de la Meuse,
Membre de la Légion d'Honneur
à M. le Maire de la Ville de Bar

Je vous adresse Monsieur, une expédition de l'arrêté par lequel en fixant définitivement le montant des frais relatifs à la vente des livres de rebut de la Bibliothèque de votre ville, j'ai sur votre proposition accordé au conservateur de cette bibliothèque une indemnité de 200 francs pour le travail extraordinaire, long, dégoutant que lui a occasionné le triage de ces livres.

Veuillez m'accuser la réception de cet arrêté.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : LECLERC.

Le 19 juillet 1806 Expédié ord^ce^ de 200 francs au profit de M. Garnier bibliothécaire. L'arrêté de M. le Préfet du 17 juillet 1806 est joint à la dite ordonnance

Extrait des Registres des actes de la Préfecture du département de la Meuse

Du quatorze aoust L'an 1806

Le Préfet du département de la Meuse

Vu le devis estimatif dressé le 11 aoust présent mois sur le réquisitoire du Maire de Bar-sur-Ornain par M. Lapique architecte audit Bar des réparations nécessaires au bâtiment de la bibliothèque de l'Ecole Secondaire communale de la Ville, dont la dépense projetée se porte a 3933 fr. 86 centimes; une lettre du Maire sollicitant l'exécution desdits ouvrages en date du 13 du même mois.

Vu également une lettre du huit février dernier par laquelle son Excellence le Ministre de l'intérieur en l'autorisant à procéder à la vente de livres de rebut existant dans ladite bibliothèque le charge d'employer le produit aux dépenses de cet Etablissement ou en achat de livres qui y manqueraient.

Vu enfin les procès verbaux de vente desdits livres de rebut faites par le Maire de Bar, délégué à cet effet, les 16, 17 avril, 29 juin et 6 juillet dernier, ensemble l'etat du montant desdites ventes et des frais y relatifs présentant un produit net de 3871 fr. 6 centimes qui doit être versé dans la Caisse Municipale de la dite Ville.

Considérant que le batiment qui renferme la bibliothèque de l'Ecole Secondaire de Bar exige des réparations considérables, qu'il est urgent de faire pour la conservation du batiment et de la bibliothèque; que la lettre précitée de son Exellence le Ministre de l'Intérieur contient une autorisation suffisante d'employer à ces réparations le produit des ventes qui ont eu lieu des livres de rebut.

Considérant que l'estimation de ses ouvrages excède de 62 fr. 76 centimes le montant net desdites ventes, mais que la concurrence des curieux permet d'espérer des rabais qui feront disparaître cette différence en même temps qu'ils couvriront les frais d'adjudication.

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Maire de la Ville de Bar-sur-Ornain est autorisé à procéder incessamment, ensuite de publications et d'affiches, à l'adjudication au rabais des ouvrages nécessaires pour la mise en etat du bâtiment de la bibliothèque et de l'Ecole Secondaire communale de la dite Ville suivant qu'ils sont détaillés au devis du 11 aoust présent mois.

Le procès verbal de la dite adjudication sera soumis à l'approbation

du préfet, le prix desdits ouvrages sera acquitté ensuite de la réception d'iceux et d'après les ordonnances du Maire par le Receveur de la Municipalité sur les fonds provenants de la vente des livres de rebut et de ladite bibliothèque.

Fait à Bar-sur-Ornain, le quatorze aoust dix huit cent six; signé Leclerc, préfet, par le Préfet le Secrétaire Général de la Préfecture, signé Gillon. Pour expédition, pour le Secrétaire Général de la Préfecture, le Secrétaire particulier du Préfet, signé : Le Glaive.

Copie d'une circulaire du Ministre de l'Intérieur du 22 septembre 1806 à M. le Préfet.

Monsieur le Préfet,

Par arrêté du Gouvernement du 8 pluviose an 11 (28 janvier 1803) les Bibliothèques des ci-devant Écoles Centrales ont été confiées à la surveillance des Municipalités des Villes où ces Écoles avaient été établies et la dépense desdites Bibliothèques mise à la charge des mêmes villes. Les autres collections d'objets relatifs aux arts et sciences formées près des Écoles ont du naturellement avoir le même sort que les Bibliothèques, quoique dans le temps il n'ait été rien statué à cet égard.

Sa Majesté impériale en arrêtant pour 1806 le budget de plusieurs communes a décidé qu'avant d'adopter celui qui lui sera présenté pour 1807 il serait fait un rapport particulier et détaillé sur les dépenses qu'entraîne l'Administration des Bibliothèques, des Musées et des Cabinets d'histoire naturelle, des Jardins Botaniques et autres établissements de ce genre dont les frais sont supportés par les Villes qui les possédent.

Cette mesure prescrite pour quelques unes des villes devenues par l'arrêté du 8 pluviose an 11 conservatrices des collections des Écoles Centrales me paraît devoir être appliquée à toutes les autres communes qui jouissent du même avantage en vertu dudit arrêté. Ces villes où il n'avait point été et où il n'a pu être établi des Écoles Centrales et qui cependant ont conservé des Bibliothèques et autres collections soit par lequel les possédaient avant 1790, soit par lequel ont été mises en possession des dépôts formés dans leur sein pendant la Révolution doivent également pourvoir à leur entretien. Il faut donc exiger qu'elles se conforment aussi en cette circonstance aux dispositions par sa Majesté. Ainsi, Monsieur, lorsque les conseils municipaux des villes de votre département où il y a des Bibliothèques, des Musées, des Cabinets d'histoire naturelle et autres collections scientifiques s'occupe-

ront de former le budget des dépenses générales de leur commune pour 1807 et à l'avenir vous voudrez bien leur prescrire d'extraire de ce budget et de porter sur un état séparé les dépenses votées pour chacun des établissements que je viens de désigner; ils ajouteront quelques détails sur l'importance des collections, l'état de leur conservation, leur utilité pour les Villes et la nécessité de pourvoir à leur entretien suivant la faculté et les ressources des communes.

Je dois ici vous faire remarquer combien il est nécessaire que les différentes villes qui possèdent des Bibliothèques en fassent former le catalogue. L'arrêté du 8 pluviose prescrit cette mesure à l'égard des Bibliothèques qui faisaient partie des collections des Écoles Centrales et exige qu'une copie de ce catalogue me soit envoyée. Déjà quelques communes ont rempli cette obligation d'une manière satisfaisante. Il est à désirer que toutes mêmes celles qui n'avaient pas d'Écoles, s'y conforment non seulement pour leurs Bibliothèques, mais aussi pour les autres collections d'objets de sciences et arts qu'elles peuvent posséder. Au moyen des catalogues Sa Majesté pourrait juger de la plus ou moins grande importance des établissements et conséquemment déterminer avec plus de facilité les fonds nécessaires à leur entretien.

Je recommande particulièrement l'objet de cette circulaire à votre attention.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : CHAMPAGNY.

Pour copie conforme,
Le secrétaire général de la Préfecture,
Signé : GILLON.

Cejourd'hui vingt neuf juin dix huit cent six.

Nous, Maire de la Ville de Bar-sur-Ornain, nous sommes rendus, les neuf heures du matin dans la grande salle du collège de cette Ville, accompagné de M. Launois l'un de nos adjoints, et du Secrétaire de la Mairie à l'effet de procéder conformément à l'annonce faite par l'affiche arrêtée par nous le neuf juin présent mois, enregistrée le vingt-six, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des livres provenant de la bibliothèque publique de cette ville détaillés dans le catalogue dressé par le bibliothécaire le dix huit dudit mois approuvé par Monsieur le Préfet de la Meuse.

Et ayant trouvé des concitoyens rassemblés dans ladite salle nous leur avons annoncé que d'après les publications faites à son de caisse

de ladite affiche qui a été en outre placardée dans cette ville, dans les communes de l'arrondissement ainsi que dans celles principales du département et dont en outre l'annonce a été faite par le Narrateur de la Meuse, nous allions procéder à ladite adjudication aux clauses charges et conditions ci-après.

Article premier.

Cette vente sera faite en gros ou en détail, selon le désir des curieux.

Art. 2.

Le prix en sera payé entre les mains du receveur de ladite ville au comptant ou dans l'année à dater du jour de l'adjudication. Dans ce dernier cas, les adjudicataires seront tenus de fournir au moment même de l'adjudication caution et arrière caution lesquelles cautions et arrières cautions qui devront être d'une solvabilité connue seront débattues, jugées et reçues, s'il y a lieu séance tenante tant par les Maires et adjoints que par le receveur de la ville et à défaut d'être trouvées suffisantes les adjudicataires seront tenus d'en présenter d'autres à l'instant, sinon, il sera sur le champ et sans autre formalité procédé à une nouvelle adjudication à la folle enchère.

Art. 3.

Outre le prix principal mentionné en l'article précédent, lesdits adjudicataires payeront comptant entre les mains dudit receveur cinq centimes par francs dudit prix principal pour frais d'affiches, publications, papier timbré du présent procès verbal, criée, frais d'enregistrement et autres accessoires.

Art. 4.

Lesdits adjudicataires seront tenus de faire l'enlèvement des livres vendus immédiatement après l'adjudication.

Sous toutes lesquelles clauses charges et conditions dont il a été donné lecture à haute et intelligible voix aux curieux assemblés il a été de suite procédé à ladite adjudication en présence du bibliothécaire et du receveur de la ville.

S'est présenté Monsieur Laguerre, fils libraire en cette Ville lequel a fait offre de huit cent quarante francs pour la totalité des livres portés au catalogue avons dit, aux clauses et conditions du procès verbal.

Porté à huit cent cinquante francs par M. Duval, imprimeur libraire à Bar-sur-Ornain.

à huit cent soixante francs par ledit S^{r} Laguerre

à huit cent septante francs par ledit S^{r} Duval

à huit cent quatre vingts francs par ledit Sr Laguerre
à huit cent nonante francs par ledit Sr Duval
à neuf cent francs par ledit Sr Laguerre.

Sur laquelle mise le premier feu allumé s'est éteint sans enchère. Plusieurs feux successivement allumés portés à la somme de mille francs par ledit Sr Laguerre.

Un dernier feu allumé étant éteint sans encherre avons adjugé et adjugeons les livres dont s'agit au sieur Nicolas Laguerre fils libraire à Bar-sur-Ornain, moyennant la somme principale de mille francs aux clauses. charges et conditions du procès-verbal et sous le cautionnement du Sr Louis Onésime Moinot, marchand épicier et chandelier domicilié audit Bar lequel s'est obligé solidairement avec ledit Sr Laguerre et ce dernier a à l'instant disposé desdits livres et a signé avec nous ledit Sr Moinot. le bibliothécaire et le receveur de la ville.

Signé : Henriquet, Maire, Launois, adj. Guillaume, receveur, Garnier, bibliothécaire, Laguerre et Moinot.

Et à l'instant nous avons annoncé aux curieux assemblés que dimanche prochain six juillet nous procéderions à la vente au poids d'environ quatre mille kilogrammes de livres de rebut conformément à l'annonce portée en l'affiche que nous avons arrêtée le neuf juin présent mois.

Bar-sur-Ornain les jours mois et ans susdist.

Signé : Henriquet, Maire et Launois, adj.

Et cejourd'huy six juillet dix huit cent six. Nous, Maire de la ville de Bar-sur-Ornain, nous sommes de nouveau rendu accompagné de Messieurs Launois l'un de nos adjoints, Garnier, bibliothécaire et Guillaume, receveur de la ville, dans la grande salle du collège environ les neuf heures du matin, où étant, nous avons annoncé aux curieux assemblés que nous allions procéder à la vente du surplus des livres de rebut de la bibliothèque de cette ville aux clauses charges et conditions suivantes, savoir :

1° La vente sera faite au poids en gros ou en détail selon le désir des curieux, les mises à prix se feront par kilogrammes.

2° Le prix en sera payé entre les mains du Receveur de la ville dans le délai de trois mois a dater du jour de l'adjudication; les adjudicataires fourniront bonne et suffisante caution s'ils en sont requis et même arrière caution, lesquelles cautions et arrières cautions seront reçues séance tenante tant pour les Maire et adjoint que pour le receveur de la ville.

3° Il sera aussi payé comptant entre les mains dudit receveur cinq

centimes par franc du prix principal de l'adjudication pour frais d'affiches, publications, papier timbré, enregistrement, du procès-verbal et autres accessoires.

4° Les livres vendus seront enlevés immédiatement après l'adjudication.

Sous toutes lesquelles clauses, charges et conditions dont il a été donné lecture aux curieux assemblés à haute et intelligible voix, il a été de suite procédé à la ditte adjudication ainsi qu'il suit savoir :

S'est présenté M. Regnault-Lepage, marchand épicier en cette ville, lequel a fait mise de vingt cinq centimes le kilogrammes sur la totalité des livres à vendre.

Porté à vingt six par le S^r^ Laguerre fils, libraire à Bar-sur-Ornain.

Porté à vingt sept centimes par le S^r^ Duval au sieur Duval aussi libraire en cette ville.

Sur laquelle mise le premier feu allumé s'est éteint sans enchères sur le second feu porté à trente deux centimes le kilogrammes par le S^r^ Laguerre fils.

Un troisième feu allumé s'étant éteint sans enchères avons adjugé et adjugeons, lesdits livres au dit sieur Nicolas Laguerre a raison de trente deux centimes le kilogrammes.

Pesée faite des livres il s'en est trouvé quatre mille sept cent kilogrammes, lesquels à raison de trente deux centimes l'un font une somme totale de quinze cent quatre francs, que le dit sieur Laguerre s'est obligé de payer au terme susdit de trois mois et en outre les cinq centimes par franc comptant entre les mains du receveur de la ville conformément au procès verbal. Et le dit S^r^ Laguerre a présenté pour caution le S^r^ Louis Onésime Moinot marchand épicier en cette ville lequel s'est obligé solidairement avec ledit Laguerre a toutes les clauses et conditions dudit procès-verbal et a signé avec le preneur, nous, notre adjoint le bibliothécaire et le receveur de la ville. Et à l'instant le dit S^r^ Laguerre a disposé des livres dont s'agit.

Signé : HENRIQUET, *Maire* LAUNOIS, *adjoint*, GUILLAUME, *receveur*, GARNIER, *bibliothécaire*, LAGUERRE et MOINOT.

Enregistré à Bar le 7 juillet 1806 f° 150 R° n° 7.....

R. — pour la vente cinquante deux francs quatre vingt centimes..... ..... 52f 80
pour le caut^nt^ treize francs vingt centimes..... 13 20
et pour décime six francs soixante centimes..... 6 60

72f 60

Signé : PALLIN.

4e Vente des livres

État du produit de la vente des livres de rebut de la bibliothèque de la Ville de Bar-sur-Ornain faite le 21 mars 1807 par le maire de la ditte ville et autorisée par arrêté de M. le préfet du 5 même mois.

1er lot de 100 kilogrammes adjugé à M. Henrionnet à raison de 32 centimes le kilogramme ce qui donne en principal.....	32,00	33f 60
cinq centimes par franc pour frais d'adjudication.	1,60	
2e lot de 3.137 kilogrammes adjugé à M. Regnault Lafaye à raison de 30 centimes le kilogramme donne en principal cinq centimes par franc....	941,10 47,05	988 15
TOTAL du produit brut.....		1.021f 75

Frais d'adjudication à déduire.

1° Papier timbré et enregistrement de la minutte d'affiches.....	1,40	50f 20
2° Impression d'affiches.....	5,00	
3° Publications et apposition d'affiches.....	8,00	
4° Papier timbré du procès-verbal d'adjudication..	0,85	
5° Enregistrement du lot adjugé par M. Henrionnet.	0,90	
6° Idem de celui adjugé à M. Regnault.....	22,00	
7° aux ouvriers employés au transport et au pesage des livres.....	10,50	
8° remise d'un carreau cassé à la bibliothèque, fourniture de clouds pour consolider les rayons et transport de bois de chauffage de la Municipalité à la bibliothèque.....	1,55	
RESTE au produit net.....		971f 55

Pour Minutte de l'État adressé à M. le Préfet du département de la Meuse le 2 juin 1807.

(voir la lettre dudit jour n° 232).

État du produit des ventes des livres de rebut de la Bibliothèque de la ville de Bar-sur-Ornain, faites par le Maire de la ditte ville, des 16 avril, 29 juin et 6 juillet 1806.

Vente du 16 avril.	Prix principal.....	1.570 »	1.648f 50
	0 fr. 05 par franc.....	78 50	

Vente du 29 juin.	Prix principal.....	1.000 »	1.050 »
	0 fr. 05 par franc.....	50 »	
Vente du 6 juillet.	Prix principal.....	1.504 »	1.579 10
	0 fr. 05 par franc.....	75 10	
	TOTAL.....		4.277 f 60

Frais d'adjudication à déduire.

1° Ceux de la vente du 16 avril 1806 dont le détail a été adressé à M. le Préfet le 23 du dit mois..	92 94	
2° Vente des 29 juin et 6 juillet 1806 — Papier timbré et enregistrement de la minute d'affiche...	1 40	206 54
Impressions d'affiches.....	6 »	
Publications et appositions d'affiches.....	8 »	
Papier timbré du procès-verbal.....	0 85	
Enregistrement du procès-verbal	72 60	
Papier timbré pour la formation des catalogues aux ouvriers employés au transport et pesage des livres y compris le louage des planches.....	22 75	
RESTE en produit net.....		4.071 06

Certifié par nous, Maire de la ville de Bar le 16 juillet 1806 approuvé par arrêté du Préfet du 17 juillet 1806.

Bar-sur-Ornain le 17 avril 1807

Le maire de la ville de Bar-sur-Ornain à Monsieur le préfet du département de la Meuse,

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe, la copie d'une lettre que je viens de recevoir par laquelle le bibliothécaire de cette ville m'instruit qu'il a terminé son travail du triage et de l'arrangement des livres de la bibliothèque du Collège, mais qu'il reste encore environ quatre à cinq cents volumes de la nature de ceux que j'ai vendus au poids, l'année dernière, en vertu de l'autorisation que vous m'en avez donnée.

Comme ces livres ne font qu'obstruer la bibliothèque, que d'ailleurs d'après ce que m'annonce le bibliothécaire, ils sont, pour la majeure partie, dans un état de vétusté qui demande que l'on en tire parti le plus promptement possible et que le plus avantageux est de les vendre comme on a fait de ceux provenant du premier triage, je vous prie,

Monsieur le préfet, de me continuer l'autorisation que vous avez donnée l'an dernier, pour le prix provenant de cette vente être employé aux réparations des bâtiments du collège.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect,

Signé : J. HENRIQUET.

Bar le 18 avril 1807.

Monsieur le Maire,

Je viens de terminer mon travail pour l'arrangement et le triage des livres de la bibliothèque il résulte de ce travail qu'il y a à peu près de quatre à cinq cents volumes de rebuts qui sont incomplets et pour la plus grande partie pourris et déchirés, lesquels ne peuvent être vendus qu'au poids pour servir à des marchands épiciers et détaillants, vous me rendrez le plus grand service de m'en débarrasser le plus tôt possible je suis avec les sentiments les plus respectueux,

Monsieur, votre très humble serviteur,

Le Prieur GARNIER, *bibliothécaire.*

Bar sur Ornain, le 25 avril 1807.

Le Maire de la Ville de Bar-sur-Ornain,
A Monsieur le Préfet du département de la Meuse,
Monsieur le Préfet,

Au désir de votre lettre du 21 de ce mois, j'ai l'honneur de vous adresser, joint à la présente, le catalogue des livres de la bibliothèque de cette ville que le bibliothécaire propose de faire vendre comme étant de rebut et ne pouvant être d'aucune utilité que pour le papier.

L'examen que j'ai fait de ce catalogue m'a convaincu de la sincérité de l'assertion du bibliothécaire, ce qui m'engage à vous proposer de m'autoriser à procéder à la vente de ces livres, pour le prix en être employé aux réparations des bâtiments du collège où est renfermée la bibliothèque.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

Signé : HENRIQUET.

Après un nouvel examen fait à la Bibliothèque, il s'est trouvé les volumes dont la description est ci-après et que le Bibliothécaire a jugé devoir être mis au rebut, tant par ce qu'ils sont tous incomplets et que pour la plus grande partie ils sont pourris et déchirés. C'est pourquoi

il a estimé que le parti le plus avantageux qu'on en pourrait tirer, plutôt que de les voir périr totalement dans un dépôt, serait de les vendre au poids, comme il s'est précédemment pratiqué en pareille circonstance.

435 livres in f° (pour la plupart ouvrages de théologie).

Plus une quinzaine de volumes in f°, n'ayant ni commencement ni fin et dont il est impossible de donner le titre.

Plus une cinquantaine de volumes in 4° de différents ouvrages, mais en si mauvais état par rapport à leur vétusté et à leur dégradation, qu'il a été jugé inutile de les détailler.

plus une centaine d'autres volumes en in 8°, in 12, in 16 et in 18 que l'on n'a pas cru devoir inscrire tant ils valent peu, pourquoi le bibliothécaire s'est contenté d'en donner ici le nombre.

Certifié par moi Bibliothécaire,

GARNIER.

Vente de livres de rebut.

[Affiche en placard in-4°]

Le public est prévenu qu'en exécution d'un arrêté de M. le Préfet de la Meuse il sera procédé, pardevant le maire de la Ville de Bar-sur-Ornain le 21 mai présent mois à neuf heures du matin et jours suivant dans une des salles du Collège à la vente à l'enchère d'un grand nombre de livres de rebut formant un poids d'environ quatre mille kilogrammes lesquels pouvant servir à des marchands détaillants cartonniers, manufacturiers et généralement à tous ceux qui par leur état et commerce sont obligés d'employer beaucoup de papiers pour enveloppes de leurs marchandises et denrées, une partie de ces livres pouvaient servir aussi pour l'écolage des enfants

Cette vente aura lieu au poids en gros ou par lots composés d'un certain nombre de volumes de plusieurs grandeurs et grosseurs

On donnera des facilités pour le payement en présentant caution solvable

A Bar-sur-Ornain, le cinq mai mil huit cent sept

Signé : BOUILLARD.

Enregistré à Bar le seize mai 1807
f° 31 C° 678 8° N 6 R. un franc.

Signé : MUNIER.

Extrait des registres des actes de la Préfecture du département de la Meuse.

Du cinq Mai de l'an 1807.

Le Préfet du département de la Meuse

Vu une lettre du Maire de la Ville de Bar en date du dix sept avril dernier par laquelle il sollicite la vente d'un nombre assez considérable de volumes de plusieurs ouvrages dépareillés existants dans la bibliothèque du collège de la même ville et qui ne peuvent être considérés que comme livres de rebut à cause de leur état de vétusté.

Vu également le catalogue de ces livres dressé par le bibliothécaire et transmis par le Maire le 25 du même mois d'Avril.

Considérant qu'à l'époque du 20 février 1806 ou d'après l'autorisation de son Excellence le Ministre de l'intérieur il a ordonné la vente des livres de rebut existant dans une des salles de la bibliothèque publique de la Ville de Bar et des ventes qui ont eu lieu en avril, juin et juillet suivant le triage et le classement des livres de cette bibliothèque n'était pas terminé; que le résultat de cet opération qui s'est faite depuis les dites ventes a produit de nouveaux rebuts qui d'après le catalogue qu'en a dressé le bibliothécaire sont des volumes détachés la plus part dans un mauvais état par vétusté qui n'ont de valeur que pour le papier et qui ne peuvent être vendus qu'au poids.

Arrête que par la suite de l'autorisation qu'il a donnée au Maire de Bar, le 20 février 1806, il sera incessamment procédé par ce fonctionnaire après affiches et publications à la vente des livres de rebut existant dans la bibliothèque publique de la dite Ville détaillés au catalogue qu'en a dressé le bibliothécaire pour le prix provenant de la dite vente être employé conformément à son arrêté dudit jour 20 février

Fait à Bar-sur-Ornain le cinq mai 1807. Signé : Leclerc, préfet, par le Préfet le Secrétaire général de la Préfecture, signé : Gillon.

Pour expédition le Secrétaire Général de la Préfecture, signé : Gillon.

Vente de livres de rebut de la Bibliothèque du Collège de Bar-sur-Ornain.

21 Mai 1807.

L'an mil huit cent sept, le vingt un mai.

Nous, Maire et adjoint de la ville de Bar-sur-Ornain, nous sommes

rendus, environ les neuf heures du matin, dans la grande salle du Collège de cette ville, à l'effet de procéder conformément à l'annonce faite par l'affiche arrêtée par nous le cinq dudit mois, enregistrée le seize, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des livres de rebut détaillés dans le catalogue dressé par le bibliothécaire et approuvé par arrêté de M. le Préfet dudit jour cinq mai présent mois.

Et ayant trouvé des citoyens rassemblés dans ladite salle nous leur avons annoncé que d'après les publications faites à son de caisse de la dite affiche qui, en outre a été placardée dans cette Ville, dans les communes de l'arrondissement ainsi que dans les villes principales du département et dont l'annonce a été faite aussi par le Narrateur de la Meuse, nous allions procéder à l'adjudication dont il s'agit aux clauses, charges et conditions suivantes.

Art. 1er.

Cette vente sera faite au poids, en gros ou en détail selon le désir des curieux.

Art. 2e.

Le prix en sera payé entre les mains du Receveur de la ville au comptant ou dans les trois mois à dater du jour de l'adjudication dans ce dernier cas les adjudicataires seront tous s'ils en sont requis de fournir, au moment même de l'adjudication, bonne et suffisante caution même arrière caution d'une solvabilité notoire; lesquelles caution et arrière caution seront débatues, jugees et reçues, s'il y a lieu, séance tenante, tant par les Maire et adjoint, que par le receveur de la ville et à défaut d'être suffisantes les adjudicataires seront tenus d'en présenter d'autres à l'instant, sinon, il sera sur le champ et sans autre formalité, procédé à une nouvelle adjudication à la folle enchère desdits adjudicataires.

Art. 3e

Outre le prix principal mentionné en l'article précédent les dits adjudicataires payeront comptant entre les mains dudit Receveur cinq centimes par franc du dit prix principal pour frais d'affiches publications, papier timbré et enregistrement du présent procès verbal criée, bougie et autres frais accessoires.

Art. 4e.

Les dits adjudicataires seront tenus de faire l'enlèvement des livres vendus, immédiatement après l'adjudication.

Sous toutes lesquelles clauses charges et conditions dont il a été

donné lecture à haute et intelligible voix aux curieux assemblés, il a été de suite procédé à la dite adjudication ainsi que suit, en présence du bibliothécaire et du receveur de la ville.

S'est présenté M. Henrionnet-Lapique Conseiller Municipal, lequel a fait mise sur un lot de cent kilogrammes à raison de trente deux centimes le kilogramme, personne n'ayant fait de mise au-dessus de celle de M. Henrionnet, lui avons adjugé le dit lot moyennant la somme de trente deux francs de principal et a signé, signé à la minute, Henrionnet.

Enregistré à Bar, le premier juin 1807, reçu quatre vingt huit centimes, signé Magnier.

Ensuite personne n'ayant fait de mise sur le détail s'est présenté le s^r^ Laguerre fils imprimeur à Bar, lequel a fait mise de vingt centimes le kilogramme sur le surplus des livres porté à vingt un centimes par le sieur Mathiot à vingt cinq par le s^r^ Regnault-Lafaye à vingt sept par le dit sieur Laguerre et à trente par ledit S^r^ Regnault.

Personne n'ayant fait d'enchère sur cette mise avons adjugé la totalité des livres restant audit s^r^ Regnault-Lafaye, marchand épicier en cette ville à raison de trente centimes le kilogramme, ce qui pour trois mille cent trente sept kilogrammes que se sont trouvé peser les dits livres donne la somme de neuf cent quarante un francs dix centimes en principal plus quarante sept francs cinq centimes pour les cinq centimes par franc et au total celle de neuf cent quatre vingt huit francs, quinze centimes que ledit s^r^ Regnault s'est obligé de payer dans le délai prescrit par le procès-verbal ci-dessus et d'autre part. Et a le dit s^r^ Regnault signé avec nous, le bibliothécaire et le Receveur de la ville, après lecture faite. Signé à la minutte, Regnault-Lafaye Garnier, bibliothécaire, Guillaume, receveur de la ville, Launois, adjoint et Henriquet, Maire.

Enregistré à Bar le 1^er^ juin 1807 reçu trente deux francs, signé : Magnier.

Pour copie à Monsieur le Préfet du Département de la Meuse.

Le Secrétaire de la Mairie de Bar-sur-Ornain,
Signé : Bouillard.

BAR-SUR-ORNAIN
CHEF-LIEU
DU DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE.

EMPIRE FRANÇAIS

Bar-sur-Ornain le 2 juin 1807

N° 232.

Vente de livres de rebut.

Arrêté du 11 juin qui fixe le montant des frais, et accorde une indemnité de 120 fr. au bibliothécaire.

Le Maire de la Ville de Bar-sur-Ornain,

A Monsieur le Préfet du département de la Meuse

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser cy-joints. 1° une copie du procès-verbal de la vente des livres de rebut de la bibliothèque de cette ville à laquelle j'ai procédé le 21 mars dernier en vertu de l'autorisation que vous m'avez accordée par votre arrêté du 5 même mois 2° un état détaillé des frais de cette vente pour être par vous approuvé.

Par votre arrêté du 17 juillet 1806, vous m'avez sur ma proposition, autorisé à donner sur le produit des ventes des 16 avril, 29 juin et 6 juillet même année une somme de deux cent francs à Mr Garnier bibliothécaire à titre d'indemnité, en considération du travail pénible et même dangereux pour la santé, du triage de ces livres la même raison m'engage aujourd'huy, Mr le Préfet, à vous proposer d'accorder à ce fonctionnaire zélé une somme de cent vingt francs, à prendre sur le produit de la dernière vente, ce qui portera le restant de celle-cy à 851 fr. 55 qui seront employés conformément à votre arrêté précité du 5 may dernier.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respects.

Signé : HENRIQUET.

Extrait
des Registres des actes de la Préfecture du département de la Meuse.

Du onze Juin de L'an 1807

Le Préfet du département de la Meuse,

Vu le Procès Verbal de la vente faite le 21 mai dernier en vertu de son arrêté du 5 du même mois par le Maire de Bar d'un grand nombre

de livres de rebut de la bibliothèque publique de la même Ville dont le produit s'élève à la somme de 1021 francs 75 centimes.

L'Etat certifié par le Maire, des frais auxquels cette vente a donné lieu montant à 50 francs 20 centimes.

Vu également une lettre du même fonctionnaire en date du deux juin présent mois par laquelle il propose de l'autoriser à faire payer à M. Garnier, bibliothécaire sur le produit de la dite vente une somme de 120 francs à titre d'indemnité pour le tirage de ces livres.

Considérants que les frais relatifs à la dite vente dont il s'agit ne sont pas susceptibles de réduction.

Que cette même vente et le triage qui l'a précédé ont occasionné au bibliothécaire un travail extraordinaire, long et pénible pour lequel il est juste de lui accorder une indemnité.

ARRÊTE ce qui suit :

Article premier.

Le montant des frais relatifs à la vente dont il s'agit, détaillés en l'Etat qu'en a donné le Maire de Bar, demeure fixé à la somme de cinquante francs vingt centimes.

Article deux.

Il est accordé au conservateur de la Bibliothèque publique de Bar une indemnité de cent vingt francs pour le travail extraordinaire qu'a exigé de lui le triage des livres vendus.

Article trois.

Le montant de cet indemnité et des frais de vente sera acquitté sur le produit de cette même vente. Le Maire est autorisé à en ordonner le payement par le Receveur de la commune.

Article quatre.

Le surplus du prix de la vente restera dans la caisse Municipale pour être employé conformément aux dispositions de son arrêté du 20 février dernier.

Fait à Bar-sur-Ornain le onze juin 1807 signé : LECLERC préfet, Par le Préfet : le chef de bureau chargé de représenter le secrétaire général de la Préfecture absent par congé : Signé : MICHEL.

Pour expédition
Le chef de bureau chargé de représenter le Secrétaire Général de la Préfecture absent par congé signé : MICHEL.

DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE.
Arrondissement de
Bar-sur-Ornain.

—

BIBLIOTHÈQUE

—

Statistique

—

Etat actuel de
cet établissement.

—

N° 1er.

Bar-sur-Ornain, le 2 Janvier 1813.

L'Auditeur au Conseil d'Etat, Sous-Préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Ornain.

A Monsieur le Préfet du Département de la Meuse, Comte de l'Empire, officier de la légion d'honneur.

Monsieur le Comte,

Conformément à votre lettre du 16 décembre, j'ai prié Mrs Major et Garnier, ex bibliothécaires de s'occuper du tableau des volumes qui composent la bibliothèque qui existe au collège de cette ville, ainsi que le désire son Ex. le ministre de l'intérieur. Mr Major en me faisant le renvoi des instruction et modèle de tableau que je lui avais adressés, me marque que ses nombreuses occupations ne lui permettent pas de se livrer à ce travail et M. Garnier dont les facultés morales et physiques sont singulièrement affaiblies est venu me faire la même déclaration.

Pour remplacer Ms Garnier et Major dans une opération qui demande des connaissances et du temps, je ne connais personne plus propre que Mr Perrin de St-Mihiel, j'ai en conséquence l'honneur de vous le proposer.

Agréez l'assurance de mon respect,

Le Blan.

APPENDICE II

VISITES DE DOM MAUGÉRARD DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE BAR-LE-DUC, SAINT-MIHIEL ET VERDUN

An 10-1809.

1re DIVISION

BUREAU DU NORD

Réponse à la lettre sans date.

Enregistrée à l'arrivée n° 115 le 8 floréal.

MEUSE

Invitation de faire dresser un catalogue des livres non vendus qui sont inutiles aux bibliothèques publiques.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Paris, le 13 floréal an 10 de la République française une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur,

Au Préfet du Département de la Meuse,

Lorsqu'on a recueilli, citoyen Préfet, les livres provenant de diverses bibliothèques il s'est trouvé beaucoup d'exemplaires doubles de ces livres, et tous n'ont pas reçu une destination. Dans le cas où les dépôts litté raires ou bibliothèques publiques du département renfermeraient de ces doubles exemplaires, je vous invite citoyen préfet, à en faire dresser des catalogues. Lorsque l'Evêque de Nancy sera arrivé dans le diocèse vous voudrez bien les lui faire remettre, et autoriser les bibliothécaires à livrer au Prélat, sur son récépissé détaillé les ouvrages qu'il aura choisis dans ces catalogues et dont il formera une bibliothèque qui appartiendra à l'Evêché de Nancy

Je vous salue Signé : CHAPTAL

Le 20 floréal le Préfet invite le bibliothécaire de l'Ecole à dresser un catalogue des exemplaires et des ouvrages doubles et à l'envoyer au Préfet

3e DIVISION

BUREAU DES BEAUX-ARTS

Enregistrée à l'arrivée n° 461.

Enregistrement au départ n° 47.

Le ministre l'invite à faciliter la mission du Cen Maugerard.

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Paris, le 8 thermidor an 10 de la République française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur,

Au Préfet du Mont Tonnerre à Mayence.

Je vous informe, citoyen Préfet, que j'ai chargé le Cen Maugerard de visiter tous les couvents, abbayes et chapitres qui viennent d'être supprimés dans les quatre départements du Rhin, et qu'il a pour mission d'examiner et de me faire connaître tous les livres, manuscrits et autres objets relatifs aux sciences et arts, qui peuvent exister dans ces établissements. Je lui ai donné, à cet effet, des instructions particulières.

Vous voudrez bien faciliter sa mission par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, et donner en conséquence aux sous-Préfets et Maires, les ordres les plus positifs pour qu'il n'éprouve aucune obstacle dans ses voyages et ses recherches.

Je vous salue,

Signé : CHAPTAL.

bureau d'administration

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE VISITE AUTORISÉE

Nota. On est invité à rappeler en marge de la réponse le nom du bureau et l'objet traité.

N° 1666

1° lettre : *Bar-sur-Ornain le 3 fructidor an 13.*

Le Préfet du département de la Meuse, Membre de la Légion d'honneur

Au Maire de la Ville de Bar

Je vous préviens Monsieur que M. Maugerard est autorisé par son Excellence le Ministre de l'intérieur, à visiter les bibliothèques publiques établies dans les départements et à examiner les différents ouvrages qui y sont renfermés, je vous invite à lui

procurer les moyens de faciliter ses recherches dans la bibliothèque placée dans le collège de Bar.

Je vous salue,

Signé : LECLERC

2° lettre : *Bar-sur-Ornain, le 7 avril 1807.*

Le Préfet du département de la Meuse, Membre de la Légion d'honneur

Au Maire de la Ville de Bar,

Je vous préviens Monsieur que M. l'Evèque de Metz à nommé Mr Maugerard, pour faire choix des livres que M. le Ministre de l'intérieur, l'a autorisé de faire prendre dans la bibliothèque de Bar, tant pour former celle de la grande aumonerie de l'empire, que celle de l'Evéché de Metz. Je vous invite en conséquence à faciliter le commissaire dans ses recherches à lui faire remettre par le bibliothécaire, les livres qu'il aura classés à la charge d'en donner son récépissé au bas d'un catalogue qu'il dressera et que vous m'adresserez. Je vous salue

Signé : LECLERC

Pour ampliation :

Le Secrétaire général de la Préfecture,
Signé : GILLON.

A Metz le 15 prairial an 13-4 juin 1805.

Le Commissaire du Gouvernement pour objet de sciences et arts.

A Mr le préfet du département de la Meuse à Bar.

Monsieur le Préfet,

Chargé depuis quelques années par son excellence Mgr le Ministre de l'Intérieur de rechercher dans différens départements les objets des sciences et arts, qui échappés au ravage, y sont encore épars, et peuvent convenir aux collections nationales, revenant de Paris à Metz il y a 15 jours, je me suis arrêté à Verdun, où, avec l'agrément de Mr le sous-préfet, j'ai vu vos dépôts d'archives de bibliothèques provenant des corporations supprimées en cette ville.

Au 1er coup d'œil il m'a été aisé de reconnaître et le mauvais état des archives et combien elles avaient été pillées. La collection des livres imprimés paraît avoir également perdu; cependant il est resté un assez grand nombre de bons ouvrages échappés à la rapacité, pour en former une bibliothèque publique utile à la cité et a vos admi-

nistrés; et cette ville la principale de votre département, parait le lieu le plus propre pour l'y établir parce qu'il y existe un local apte à cette formation, et qu'il y a lieu de croire que le produit de la vente des livres inutiles, ou qui y sont doubles ou triples, couvriront largement la dépense nécessaire pour la mettre en état, surtout si vous y faisiés réunir d'autres collections de ce genre qui peuvent se trouver dans votre département. Il ne s'agirait plus que de lui préposer un homme chargé de sa responsabilité et de sa tenue pour le service des amateurs de la littérature.

Je n'ai rien vu parmi les imprimés qui put convenir au gouvernement; mais dans un tas de vieilleries, jetté à l'écart dans un cabinet attenant à la bibliothèque, j'ai remarqué et annoté environ 8 à 10 volumes, anciens manuscrits, qui moisissent paisiblement et lui seraient utiles pour la continuation de différens ouvrages.

Mais parceque la liberté de voir était la seule chose que j'eusse demandée à Mr le Sous-préfet, jusqu'à ce que je vous eusse fait connaître M. le Préfet, les pouvoirs dont Mgr le Ministre de l'Intérieur m'a honoré à cet effet, et jusqu'a ce que vous ayés bien voulu donner vos ordres sur la demande que j'ai l'honneur de vous en faire, tout est resté en sa place.

Mr Chaptal de qui je tiens l'honneur de ma mission que je continue sous Mgr de Champagny, m'avait chargé de quelques lettres particulières pour différens préfets, telles que celle cy jointe pour Mr le préfet du Mont Tonnerre, mais le 26 brumaire an II il m'a fait honneur de m'en adresser un autre qui est une espèce de Circulaire que je puis présenter à MM. les Préfets dans le département desquels je pourai me trouver. La copie en est ci-jointe; et j'aurai l'honneur de mettre l'original sous vos yeux si je puis avoir l'honneur de vous voir, ou sous ceux de M. le sous préfet

Je désirerais savoir Mr quel a été le sort de différents dépots des abbayes ou chapitres qui vous environnaient, notamment les Bénédictins de l'abbaye de Beaulieu qui avaient une bibliothèque intéressante. Si peut être ces dépots sont à Bar près de votre préfecture, je vous prie de trouver bon que j'aille les voir dans peu, après vous avoir assuré de ma respectueuse considération

J'ai l'honneur d'être Monsieur le Préfet votre très humble et obéissant serviteur

Signé : Maugerard cydevant Bénédictin.

Veuillez sil vous plait M. le Préfet, en me faisant renvoyer l'original de la lettre du Ministre, me dire ce que vous estimés le mieux sur le surplus de ma lettre

3e DIVISION

—

BUREAU
DES BEAUX-ARTS

—

A. S. E. Le Ministre
de l'Intérieur

—

N° 1290

—

Bar-sur-Ornain, le 26 prairial an 13

Monseigneur,

Monsieur Maugerard se qualifiant Commissaire du Gouvernement pour objets de sciences et arts me prévient qu'il était chargé par votre prédécesseur de rechercher dans différents départements les objets de sciences et arts qui peuvent convenir aux collections nationales et demande que j'autorise la visite qu'il se propose de faire incessamment des dépôts littéraires et bibliothèques qui existent dans ce département Pour justifier sa mission M. Maugerard représente une lettre en original adressée par votre prédécesseur au préfet du Mont Tonnerre datée du 8 Thermidor an 10 qui le charge de visiter tous les couvents

Le Préfet
Signé : LECLERC.

3e DIVISION

—

BUREAU
DES SCIENCES
ET BEAUX-ARTS

—

Réponse à la lettre du
26 prairial

—

Enregistrement à
l'arrivée n° 1138

—

au départ n° 114

—

La visite des bibliothèques publiques du département de la Meuse par M. Maugerard est autorisée.

—

Ad^on Reg. N° 365

Paris le 24 thermidor An 13

Le Ministre de l'Intérieur,

A Monsieur le Préfet du département de la Meuse,

Monsieur le préfet, j'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez s'il convient de déférer à la demande de M. Maugerard, tendante à obtenir l'autorisation de visiter les bibliothèques publiques du département de la Meuse.

Je vous préviens que la mission confiée à M. Maugerard par mon prédécesseur existe toujours, et que ce Commissaire est spécialement chargé d'examiner et de noter avec soin les ouvrages précieux qui sont renfermés dans les différentes bibliothèques de France. Je vous invite donc à vouloir bien lui procurer tous les moyens possibles de faciliter ses recherches dans les éta-

blissements de ce genre qui dépendent de votre département.

Recevez Monsieur l'assurance de ma parfaite Considération.

Signé : CHAMPAGNY

Reçu le 28

Informer les Sous-Préfets de Commercy et Verdun de l'autorisation accordée au s^r^ Maugerard et les inviter à faciliter ses recherches dans les bibliothèques.

Prévenir le s^r^ Maugerard des dispositions faites en conséquence.

Bar le 3 fructidor an 13

Le Préfet de la Meuse,
A Monsieur Maugerard,
chargé de l'examen des bibliothèques publiques.

Je vous préviens, Monsieur que j'ai recommandé les Sous-Préfets de vous procurer tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour faciliter vos recherches dans les Bibliothèques de ce département et y remplir la mission dont vous êtes chargé.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : LECLERC.

A M. Le Clerc préfet du département de la Meuse.

Monsieur le Préfet, ayant eu occasion de voir la bibliothèque de St-Mihiel l'une de votre département, j'y ai trouvé une ancienne édition de la grammaire grecque de Démétrius Chalcondyle qui est isolée dans cette collection et qui me plairoit. C'est un petit vol. in-4° ou grand in-8° en vieille reliure. M. le Maire de cette commune a eu l'honnêteté de me dire qu'il me la feroit volontiers remettre si j'obtenois votre agrément à ce sujet.

Veuillés donc, j'ai l'honneur de vous en prier, Monsieur le Préfet, l'autoriser à me faire remettre ce petit volume dont j'offre compensation. Agréés, etc.

D. MAUGÉRARD.

Le 23 juillet 1806.

Monsieur le Préfet, j'ai vu la bibliothèque de la commune de Verdun, l'une de votre département, et y ai trouvé treize vieux volumes dont deux sont des missels, trois autres livres d'Eglise, et le reste ou liturgie ou opuscule des Pères en manuscrit de différens âges et format... J'ai notifié mon désir de les obtenir à M. le maire de Verdun.

M. le maire a bien voulu remettre à M. Ibert directeur et bibliothécaire de votre école secondaire ma lettre à ce sujet. M. Ibert homme très instruit connoissant l'inutilité de ces objets dans sa collection est disposé à me les céder ainsi qu'il conste par sa lettre si je puis lui procurer votre assentiment à cette cession. Veuillés donc, j'ai l'honneur de vous en prier, Monsieur le Préfet, ne pas me la refuser. J'offre la compensation qui pourra être réglée.

Agréés, etc.

D. MAUGÉRARD.

Le 23 juillet 1806.

Bar-le-Duc le 7 janvier 1807

Le Préfet de la Meuse
A M. l'Evêque de Metz

M. l'Evêque, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai instruit les sous-préfets de Verdun et Commercy de la nomination que vous avez faite de M. Maugerard pour se rendre dans ces deux villes à l'effet d'y choisir les livres ecclésiastiques qui se trouveraient en double dans les dépôts littéraires qui y seraient placés. Je les ai invités à procurer à ce commissaire toute facilité pour faire ses recherches ainsi que l'extraction dont il est chargé.

Je suis flatté, Monsieur l'Evêque que cette circonstance me mette à même de vous assurer de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

3e DIVISION

BUREAU
DES SCIENCES

Enregistrement à l'arrivée n° 1018.
au départ n° 101

Livres à prendre dans les dépôts littéraires de Verdun, de Bar et de St-Mihiel pour la formation de la bibliothèque du séminaire de Metz et le complément de celle de la grande aumônerie.

Adon Reg. N° 104

Paris le 21 mars 1807

Le Ministre de l'Intérieur
A Monsieur le Préfet
Préfet du département de la Meuse

Monsieur, comme les dépôts littéraires de Verdun, de Bar et de St-Mihiel renferment une assez grande quantité de livres éclésiastiques qui n'ont reçu aucune destination, j'ai décidé que M. l'Evêque de Metz pourrait y choisir, parmi les doubles, les ouvrages qui doivent former la bibliothèque de son séminaire. En conséquence, je vous invite à vouloir bien fa-

ciliter à la personne qui sera commise à cet effet, tous les moyens de terminer ce travail le plus promptement possible.

Je vous préviens en outre que j'ai également autorisé M. L'Evêque de Metz à prendre dans ces mêmes dépôts les ouvrages qui se trouvant en plus grand nombre d'exemplaires, y seraient choisis pour completter la bibliothèque de la grande aumonerie.

Il en sera dressé des catalogues, dont copie devra vous être remise pour garantie de la conservation de ces ouvrages.

Recevez Monsieur l'Assurance de ma parfaite Considération.

Signé : CHAMPAGNY

Note marginale de la Préfecture.

« Reçu le 26.

« Transmettre les dispositions de cette lettre aux Sous-Préfets de « Commercy et Verdun avec invitation de s'y conformer

« Assurer son Ex. en lui accusant réception de la présente que l'on « se conformera à ses intentions.

3e DIVISION

—

BUREAU DES SCIENCES

—

N° 102

—

Livres à prendre dans les dépôts littéraires pour les bibliothèques du Séminaire de Metz.

—

Bar le 1er avril 1807

Le Préfet de la Meuse

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur

J'ai transmis aux Sous-Préfets de Verdun et de Commercy les dispositions de votre lettre du 21 de ce mois dont l'objet est qu'il soit pris des livres dans les dépôts littéraires de Verdun, Bar et St-Mihiel pour la formation de la bibliothèque du Séminaire de Metz et le complément de celle de la Grande Aumonerie.

J'ai l'honneur d'assurer votre Excellence que ses intentions seront remplies.

Je la prie d'agréer, etc.

Ad Reg. n° 124

Metz le 2 avril 1807

Evêché de Metz

Monsieur le Préfet,

D'après la lettre que je reçois de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, j'ai prié M. Maugerard, qui a l'honneur d'être connu de

vous, de se rendre à Verdun, à Bar et à Saint-Mihiel, dès lundi prochain à l'effet d'y choisir les livres éclésiastiques, qui se trouveraient en double dans les trois dépôts littéraires de ces trois villes et dont M. Maugerard a une parfaite connaissance.

Une copie du catalogue de ces livres sera déposée à votre préfecture.

J'en destine plusieurs volumes pour la Bibliothèque de la Grande Aumonerie de l'Empire.

Sous ce dernier rapport ce n'est pas le seul Evêque de Metz c'est encore le grand Aumonier de l'Empire qui vous aura une obligation spéciale de l'ordre que vous voudrez bien donner aux autorités locals et aux conservateurs de ces dépôts de faciliter à M. Maugerard tous les moïens nécessaires à la visite de ces dépots, et à la cession des livres qu'il aura désignés aux termes de la permission du Ministre pour être transférés

Je m'estime heureux d'avoir cette occasion d'offrir à Monsieur le Préfet de la Meuse, la haute considération avec laquelle je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur.

† g. j. : André Joseph
Evêque de Metz aumonier de Sa Majesté.

En marge de la lettre de l'Evêque de Metz se trouve la mention suivante :

« Prévenir les Sous-Préfets de Commercy et Verdun que M. Mauge-
« rard pourra faire le choix des livres que S. Ex. le Ministre de l'Inté-
« rieur l'a autorisé à faire prendre dans les bibliothèques de St-Mihiel
« et Verdun tant pour la bibliothèque de la grande Aumonerie de
« l'Empire que de celle de l'Evêché de Metz. Les inviter en consé-
« quence à faciliter ce commissaire dans ses recherches et à lui faire
« remettre par les bibliothécaires les livres qu'il aura choisis, à la
« charge d'en donner son récépissé au bas d'un catalogue qu'il en
« dressera. Informé M. l'Evêque de Metz de ces dispositions.

BUREAU
D'ADMINISTRATION

—

Dépôts
littéraires

—

Bar-sur-Ornain le 7 avril 1807

Le Préfet du Département de la Meuse
Membre de la Légion d'honneur

Au Maire de la Ville de Bar,

Je vous préviens, Monsieur, que M. l'Evêque de Metz a nommé M. Maugerard pour faire choix des livres que Son Excellence le Mi-

nistre de l'Intérieur l'a autorisé à faire prendre dans la Bibliothèque de Bar tant pour former celle de la grande Aumonerie de l'Empire que celle de l'Evêché de Metz. Je vous invite en conséquence à faciliter ce Commissaire dans ses recherches et à lui faire remettre par le Bibliothécaire les livres qu'il aura choisis à charge d'en donner son récépissé au bas d'un catalogue qu'il dressera et que vous m'adresserez.

Je vous salue

Signé : LECLERC.

Pour ampliation
Le Secrétaire général de la Préfecture.
Signé : GILLON.

Livres que j'ai extraits de la Bibliothèque de Bar sur Ornain et que j'envoie à M. l'Evêque de Metz.

(Suit la liste des 188 vol. extraits par M. Maugérard)

Total cent quatre vingt huit volumes de tous formats dont peu de complets

Il y a de plus 25 volumes de différents petits formats dont plusieurs matturités ou incomplets et de peu de valeur.

A Bar le 27 avril 1807

Signé : MAUGERARD.

Du 25 mai 1807

Monsieur le Préfet,

Au désir de votre lettre du 7 avril dernier j'ai l'honneur de vous transmettre cy joint le catalogue et le récépissé des livres extraits de la bibliothèque de cette ville par M. Maugerard pour celle de l'Evêché de Metz.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

Livres que j'ai extraits de la Bibliothèque de Bar-sur-Ornain et que j'envoie à M. l'Evêque de Metz.

Collectio conciliorum Labbei.....	16 vol.	par Calmet.....	2
Bibliotheca Patrum...	27	Rabanus Maurus.....	3
Poujeti institutiones catholicae.....	2	Estius in Paulum.....	2
Dictionnaire de la bible		Menochii supplementum.....	2
		Dictionnaire de Tre-	

voux.....	5
Œuvres d'Arnaud d'Andilly.....	3
S. Bernardi Opera....	2
S. Ambrosii Opera...	2
Thomassin — Discipline de l'Église....	3
Pagi critica Baronii..	4
Institutiones catholicae.....	2
Œuvres de St François de Sales.....	2
Nat. Alexandri historia ecclesiastica.....	7
Ejusdem Theologia Moralis.....	2
Guenin de sacramentis.	1
Biblia S.....	1
Innocentii epistolae...	2
S. Cypriani Opera....	1
S. Gregorius nissenus.	1
S. Optatus.....	1
Rosweidi vitae patrum.	1
Biblia S.....	1
Jansenius in evangelia.	1
Pontificale graecorum.	1
Panoplia de sericorum habita.....	1
S. Leonis Opera.....	1
S. Dionisii aeropagitae opera.....	1
Monnus de penitentia.	1
Canisii cathechismus..	1
S. Epiphanius.....	2
Tertuliani opera.....	1
S. Isidorus paluziota..	1
Congregatio de auxiliis.	1
S. Prosperi Opera....	1
S. Hylarii Opera.....	1
Summa S. Thomae...	1
Cabassutii noticiae eccles.....	1
Panoplia de episcopali arnatii.....	1
Historiae eccles. scriptores.....	1
Zonaras in canones apostolorum.....	1
Summa conciliorum...	2
Gersonii Opera.....	5
Bullarium magnum...	6
S. Augustini Opera...	8
S. Bernardi Opera....	2
Idem.....	2
Guillelmi Parisiensis Opera.....	2
Ven. Bedœ opera.....	2
Photii Bibliotheca....	1
Histoire ecclésiastique par Fleury.....	36
Bibliothèque des prédicateurs.....	8
Total cent quatre-vingt-huit volumes de tous formats dont peu de complets cy.....	188

BUREAU
D'ADMINISTRATION
n° 272

Verdun le 20 avril an 1807

Le Sous-Préfet de Verdun, 4e arrondissement du Département de la Meuse,

A Monsieur le Préfet du département de la Meuse, membre de la Légion d'honneur

Monsieur le Préfet

Mr Maugerard, ainsi que vous m'avez fait l'honneur de m'en préve-

nir le 7 de ce mois s'est rendu en cette ville pour choisir les doubles des livres éclésiastiques de la bibliothèque.

Le Local destiné à cette bibliothèque est à peine achevé et les livres sont encore entassés sans ordre dans différentes salles. M. Le Maire de Verdun et M. Maugerard m'ont demandé l'autorisation de prendre des manœuvres pour placer et arranger les livres sur les tablettes et être ainsi à même de connaître les doubles que ce dernier pourrait extraire de la bibliothèque. J'ai pris les observations du conservateur, ci-jointes, il en résulte qu'une opération aussi précipitée ne serait pas sans inconvénients que la Bibliothèque pourrait en souffrir, que le conservateur ne peut donner exclusivement son temps au classement de la Bibliothèque la surveillance de l'Ecole Secondaire dont il est Directeur en exigeant une partie, et qu'il n'y peut consentir qu'en cas qu'il sera désaisis des clefs ce que l'importance de la Bibliothèque ne me permet pas de proposer. J'ai en conséquence marqué au maire de Verdun que je vous soumettrais les observations du Conservateur et que je le priais d'en donner avis à M. Maugerard en lui témoignant le regret de ce qu'il éprouvait du retard dans sa mission. J'ai cependant recommandé au Maire d'accélérer le classement des livres

Je vous prie Monsieur, d'agréer l'assurance de mon Respect

Signé : LEFEBURE.

Verdun, 20 avril 1807

Le Conservateur de la Bibliothèque,
A Monsieur le Sous-préfet de Verdun,
Monsieur

Pour répondre à votre lettre datée de ce jour, je vais soumettre à vos lumières et à votre prudence les observations que j'ai faites hier au S^r^ Maugerard en présence de M. le Maire. Je lui ai représenté qu'il était impossible de le satisfaire pour le moment que la place qui devait servir de corps de bibliothèque, n'était pas entièrement prête, que les ouvriers y travaillaient encore; que les livres par le malheur des circonstances, et qui n'étaient pas de mon fait, se trouvaient dans un véritable cahos qu'ils étaient empilés sans ordre dans plusieurs salles différentes qu'il fallait un temps considérable pour débrouiller ce cahos pour connaître ce que nous possédions et rassembler les membres épars de ce grand corps que mes occupations ne me permettaient pas de me livrer exclusivement à ce travail que lorsque la Bibliothèque serait dans un ordre quelconque, qui me permettrait de distinguer les ou-

vrages doubles, j'aurais l'honneur d'en prévenir Mr l'Evêque de Metz

Le Sr Maugerard a prétendu qu'avec deux manœuvres qui lui mettraient les livres sur le dos, c'est son expression, il viendrait à bout en deux jours de déméler ce qui lui conviendrait. J'ai soutenu que la chose était phisiquement impossible que d'ailleurs les devoirs de ma place de Directeur ne me laisseraient pas le temps de suivre une pareille opération ; que je ne donnerais les clefs qu'après une sommation en bonne forme, que j'étais convaincu qu'une semblable manière d'opérer était manifestement contraire à l'intention du Gouvernement, qui, en accordant des doubles supposait l'arrangement préalable d'une bibliothèque, plus j'y réfléchis Monsieur, plus je trouve la demande du Sr Maugerard absurde et ridicule

Agréez je vous prie mes salutations respectueuses. Signé : YBERT

Bar le Duc le 24 avril 1807

Le Préfet de la Meuse
A M. l'Evêque de Metz

La Bibliothèque de la ville de Verdun était ci-devant placée dans les bâtiments de l'Evêché. Cet édifice ayant été affecté à la sénatorerie il a fallu l'évacuer ; les livres de la bibliothèque ont en conséquence été transportés dans un autre local et ils y ont été entassés sans ordre dans plusieurs salles. Le nouvel emplacement de cette bibliothèque est approprié et vient seulement d'être achevé et on va s'occuper du classement des livres.

M. Maugerard que vous avez commis, Monsieur, pour choisir dans les dépôts littéraires existant dans ce département, les livres ecclésiastiques qui s'y trouvent en double, s'est rendu il y a quelques jours à Verdun où il n'a pu, à défaut de classement de la bibliothèque, remplir sa mission. Il avait proposé au Conservateur d'introduire dans le local des manœuvres et de les employer au placement des livres sur les rayons et à l'arrangement de la bibliothèque, ce qu'il comptait devoir être fait en deux jours; mais outre les inconvénients qui résultent toujours d'opérations aussi précipitées, le Conservateur de la bibliothèque qui est en même temps Directeur de l'Ecole secondaire communale ne pouvait pas se livrer exclusivement à la mise en ordre de la Bibliothèque qui exige un travail beaucoup plus long que ne pense M. Maugerard.

Il a donc été observé à ce Commissaire que dans l'état ou étaient les livres il n'était pas possible de faire aucun triage et on l'a prié de surseoir jusqu'après le classement.

J'ai approuvé ce parti, en recommandant en même temps qu'on s'occupât activement de ce classement.

Je m'empresse, Monsieur l'Evêque, de vous faire part de cette entrave à la mission de M. Maugerard, mais comme elle ne se borne pas au choix des livres doubles de la bibliothèque de Verdun, *il peut commencer son opération dans les dépôts de S^t^ Mihiel et de Bar* et terminer par celui de Verdun à l'arrangement duquel le conservateur va donner tous ses soins.

Je vous renouvelle, Monsieur l'Evêque l'assurance de ma haute considération

Bar sur Ornain 24 avril 1807

Le Préfet de la Meuse
Au Sous-Préfet à Verdun

J'ai reçu, avec votre lettre du 20 de ce mois, Monsieur, les observations du conservateur de la Bibliothèque publique de Verdun, relativement au triage des ouvrages doubles destinés à la formation des Bibliothèques de l'Evêché de Metz et de la grande Aumonerie.

J'approuve le parti que vous avez pris de faire surseoir à l'extraction d'aucun livre jusqu'après le classement. Je conçois, comme vous, Monsieur, qu'un arrangement aussi précipité que celui que proprosait M. Maugérard, ne peut qu'entraîner des inconvénients, mais je vous prie de donner vos soins pour que le classement de la bibliothèque se fasse avec le plus de célérité possible

Je vais prévenir M. l'Evêque de Metz de l'entrave qu'éprouve la mission de M. Maugérard, en l'assurant qu'on va prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'il puisse la remplir sous un bref délai.

Le Préfet de la Meuse

Metz le 9 mai 1807

Monsieur le Préfet

Lors de mon arrivée à Saint-Mihiel M^r^ le Maire a pris plaisir de déférer à l'invitation que vous aviez bien voulu lui faire adresser par M. le Sous-Préfet relativement à l'objet de ma mission. J'ai commencé mon choix le 28 avril; mais M. le bibliothécaire se trouvant dans le cas de partir pour Metz le 30, et n'ayant pas cru devoir remettre la clef de la bibliothèque à qui que ce soit, malgré que je lui observasse que son office dépendait de M. le Maire, je n'ai pu gagner sur lui de re-

tarder son voyage que d'un seul jour. Je n'ai donc eu que deux jours pour choisir et mettre hors de la bibliothèque (pour les placer au bas de l'escalier) les articles dont l'indication est ci-jointe pour anctiver l'ouvrage M. le bibliothécaire a dressé lui-même un catalogue pendant que de mon côté j'étais entouré de trois manœuvres pour transporter les livres; mais ma surveillance sur le transport de cette masse énorme, m'ayant trop occupé pour que je pusse m'assurer de la conformité du transport avec le catalogue, et Mr le bibliothécaire m'ayant dit d'un autre côté qu'il lui plaisait que j'écrivisse mon reçu au bas de son écrit je l'ai signé *avec pleine confiance en son exactitude*. J'en ai fait ensuite la copie ci-jointe et Mr le bibliothécaire étant absent, j'ai remis cet original à Mr le très estimable curé de St Mihiel avec prière de le remettre à M. le Maire. Le samedi 2 mai je suis parti avec la partie des livres que j'ai pu emporter (ils sont en ce moment chez M. l'Evêque de Metz) et M le curé de St Mihiel a bien voulu me permettre de déposer chez lui jusqu'au 2 de ce mois ceux que j'ai du laisser.

Voyant qu'il reste encore dans cette bibliothèque grand nombre de bonnes choses qui sont et seront toujours de nul usage pour la bourgade de St Mihiel Il m'est venu en idée de proposer à Mr le Maire d'en faire un extrait qui formerait une bibliothèque pour la cure et annexée à la cure de St Mihiel.

Mr Marquis curé de St Mihiel frère de Mr le Préfet de Nancy, a souri à la proposition, et M. le Maire sentant combien cette collection serait utile pour le clergé, et les amateurs qui seraient dans la cité, y a consenti avec plaisir mais en ajoutant, avec *l'assentiment de M le Préfet.*

Je prends la liberté M le Préfet, de vous le demander cet assentiment qui sauverait de la nullité ces bons ouvrages dont j'ai parlé et je vous le demande au nom de la religion et des gens lettrés. Je suis fort aise que vous ne soyez pas parti pour Metz le 3 mai.

M l'Evêque étant en tournée pour jusqu'à la fête Dieu aurait été privé du plaisir de vous faire ses remerciements.

Dès que M le Maire de Verdun m'aura dit que sa bibliothèque peut être reconnue je ferai usage de vos bontés pour aller le voir.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect Monsieur le Préfet votre très humble et obéissant serviteur

Signé : Dom MAUGERARD

Metz le 13 mai 1807
Evéché de Metz

Monsieur le Préfet

J'ai reçu en l'absence de M. l'Evèque de Metz, visitant son diocèse, la lettre par laquelle vous prévenez le Prélat des obstacles qui se sont d'abord opposés à l'accomplissement de la mission de M Maugerard et des soins que vous avez bien voulu prendre d'ordonner le classement des livres, dont ce commissaire est autorisé à faire le trïage dans la bibliothèque de Verdun

M Maugerard a fait transporter à l'évéché une précieuse collection d'ouvrages des bibliothèques de S^{t} Mihiel et de Bar, pour laquelle vous avez eu la bonté de lui donner avec un intérêt particulier, toutes les facilités qu'il pouvait désirer.

Je suis infiniment flatté, Monsieur le Préfet, d'être dans cette circonstance l'interprête de la reconnaissance de M. l'Evêque de Metz et de vous offrir les hommages du respect avec lequel je suis

Monsieur le Préfet, votre très humble et obéissant serviteur

Signé : Dubois, *vic. gal*

M. le Préfet de la Meuse, Membre de la Légion d'honneur,

A Metz le 10 novembre an 1809

Le Commissaire du Gouvernement, pour objets de sciences et arts, pensionnaire de Sa majesté Impériale
A Monsieur le Préfet du Département de la Meuse
Monsieur le Préfet

Mon neveu J. B. Buzi ci-devant Secrétaire de la Mairie de Clermont ne m'a pas laisser ignorer l'honneur que vous avez bien voulu lui faire de le nommer Maire de cette ville, agréez en s'il vous plait mes remerciments; sa scrupuleuse probité et son intelligence me font croire que vous serez content de son administration.

Deux fois je me suis présenté à votre bibliothèque de Verdun pour y prendre les doubles qui pouvaient convenir à MM. les évèques de Metz et Nancy; M^{r} le Sous-préfet avait communiqué vos ordres très précis à ce sujet à M. le Maire, mais ayant toujours trouvé la bibliothèque entassée parceque Dom Ibert ,ou s'était trouvé indisposé ou n'avait pas eu le temps d'y travailler, selon ce que m'a dit M le Maire, j'ai tout laissé instatuquo.

Cependant M l'Evèque de Metz partant pour Paris comme aumonier

de Sa M. Imp. m'a demandé de retourner à cette bibliothèque (ce que je me propose) et de lui écrire à Paris ce que j'aurais pu trouver, ou ce que Mr le Maire m'aurait répondu.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur le Préfet, votre très humble et ob. serviteur

Signé : MAUGERARD

A Metz le 10 novembre an 1809

Le Commissaire du Gouvernement pour objets des sciences et arts, pensionnaire de sa majesté impériale

A Mr Le Sous-Préfet de Verdun

Monsieur le Sous-préfet

Mon neveu JB. Buzi cy-devant secrétaire de la Mairie de Clermont ne m'a pas laissé ignorer que Mr le préfet lui avait fait l'honneur de le nommer Maire de cette Ville, comme il dépend le plus directement de la placeque vous occupez avec tant de distinction je vous demande vos bontés pour lui je me plais à croire que son intelligence et sa scrupuleuse probité les lui mériteront

M. l'Evèque de Metz en partant pour Paris comme aumonier de sa maj. Imp. m'a chargé de retourner à votre bibliothèque une troisième fois et de lui écrire à Paris ce que j'en aurais tiré ou qu'elle réponse m'aurait été faite Je sais comme lui Mr le Sous-préfet que vous avez notifié l'invitation qui vous avait été faite par M le Préfet de me donner toute liberté Je suis très respectueusement

Monsieur le Sous-préfet votre très humble et ob. serviteur

Signé : MAUGERARD

DÉPOTS LITTÉRAIRES

—

Aux Sous-préfets a Verdun et Commercy

—

N° 1721

—

Bar-sur-Ornain le 15 novembre 1809

M. Maugerard préposé par M. l'Evèque de Metz au choix des doubles des livres éclésiastiques qui existent dans les dépôt littéraires de ce Département pour former la bibliothèque du séminaire de Metz, me prévient qu'il se propose de venir continuer sa mission. L'autorisation accordée par son Excellence le Ministre de l'Intérieur pour cette extraction ne pouvant pas être illimitée ni indéfinie et ayant déjà plus de deux ans et demi de date je pense qu'à moins d'une nouvelle autori-

sation M. Maugerard ne doit plus être admis à faire enlever aucun livre des bibliothèques publiques de ce département. Vous voudrez bien en conséquence prescrire aux maire de Verdun par le sous-préfet de l'arrondissement et S^{t}-Mihiel par celui de Commercy de ne permettre accun enlévement de la bibliothèque de cette ville de la part dudit S^{r} Maugerard ou autre préposé de M. l'Evèque de Metz sans y être de nouveau autorisé

Le Préfet de la Meuse

Dépots littéraires

—

EXTRACTION

—

à M. Maugerard se disant C^{re} du gouvernement pour les objets de Sciences et Arts à Metz

N° 1720

—

Bar-sur-Ornain le 15 novembre 1809

M.

Je vois par votre lettre du 10 de ce mois que vous vous proposez de retourner incessament à Verdun pour y continuer l'extraction au profit du séminaire de Metz des livres éclésiastiques qui peuvent encore exister en doubles dans la bibliothèque de la même ville.

Je dois vous observer que l'autorisation accordée par son excellence le Ministre de l'intérieur à M. l'Evêque de Metz de faire choix dans les dépots littéraires de Verdun, Bar et S^{t} Mihiel parmi les doubles des ouvrages qui doivent former la bibliothèque de son séminaire ne pouvant pas être illimitée ni indéfinie et ayant déjà plus de deux ans et demi de date je pense qu'à moins d'une nouvelle autorisation vous ne pouvez plus être admis à faire enlever aucuns livres des bibliothèques publiques de ce département Je viens de donner des ordres en conséquence aux sous-préfets.

Agréez l'assurance de ma considération

ESSAI

SUR LA GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

DE LA RÉGION, QUI A FORMÉ

LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

avec deux Cartes nouvelles (1)

par

M. L'ABBÉ CH. AIMOND

membre correspondant.

La cartographie ancienne d'un pays n'est pas simplement l'auxiliaire de son histoire, et elle ne se borne pas à en traduire d'une façon parfois très expressive, les vicissitudes et les transformations. Elle subit elle-même les destinées de la région qu'elle représente ; et si celle-ci, comme notre pays Meusien, a éprouvé de par sa situation frontière, des démembrements et des annexions, sa cartographie en suit fidèlement les fortunes diverses.

Que l'on cherche par exemple une carte — comme il y en a

(1) La Bibliographie du sujet (livres) sera indiquée au cours de l'article. Celle des cartes forme l'Appendice.

L'ouvrage de CL. BONNABELLE : Notions élémentaires de géographie historique de la Meuse (Bar, 1877, in-12) est un recueil de notices sur toutes les communes du département.

tant pour la Champagne et la Lorraine — qui reproduise exactement et exclusivement les anciennes divisions politiques de notre pays. Au lieu d'une seule carte, c'est tout un atlas qu'il faudra consulter : cartes des Trois-Evêchés pour le Verdunois, cartes des duchés de Lorraine et de Bar pour le Sud du département, cartes luxembourgeoises pour sa partie septentrionale, sans négliger les cartes champenoises, qui embrassent une partie de l'Argonne et de la région de Dun. La difficulté s'accroît encore, lorsqu'on veut se faire une idée de la topographie ecclésiastique du territoire de notre département, avant la Révolution. Cette fois, ce sont les cartes de six diocèses différents, aux dimensions et aux échelles les plus contradictoires, qu'il faudra péniblement assembler, sans arriver à les grouper d'une manière satisfaisante. Il est juste d'ajouter, que cet état de choses — dû au manque d'unité d'une région, qui n'a formé le noyau d'aucune puissante individualité historique — a été aggravé par la délimitation assez arbitraire du département de la Meuse, en 1790.

En attendant l'atlas historique, qui restituera un jour les traits un peu incohérents du vieux pays meusien, il a paru utile de publier les deux cartes nouvelles annexées à cette étude et qui traduisent deux moments très différents de notre histoire locale.

Dans la première carte, on a tenté de fixer la physionomie du département de la Meuse, au moment précis où les antiques divisions ecclésiastiques vont se fondre, dans l'unité du jeune diocèse constitutionnel. C'est en somme la traduction cartographique du « Pouillé du diocèse de Verdun », par Mr l'abbé Gillant, dont le quatrième volume vient de paraître (1). Quant à la seconde carte, celle du Verdunois du XIIIe au XVIe siècle, elle a un caractère plutôt politique et féodal, qu'ecclésiastique. On a essayé d'y continuer, pour la partie centrale du département,

(1) Ce volume nous a été communiqué en épreuves, et il possède aussi les deux cartes que nous publions ici. Nous nous sommes écartés, pour quelques détails, des indications du Pouillé imprimé, en nous inspirant spécialement d'un Pouillé manuscrit du diocèse de Verdun datant de 1775, et acquis par les Archives de la Meuse, à la vente Buvignier-Clouet en 1909.

le travail que Mr l'abbé Hébert a si bien réalisé, pour l'ancien duché de Bar (1).

On permettra à l'auteur, de donner à ces deux cartes le commentaire d'une courte introduction, sur la géographie historique de la région meusienne. Il joindra à cet aperçu — simple résumé des travaux les plus autorisés et de ses recherches personnelles — un index des cartes historiques les plus intéressantes pour notre département.

I

La carte ecclésiastique de la Meuse en 1790.

Les limites actuelles de notre département, avec son éphémère subdivision en 8 districts et 79 cantons, ont été déterminées par la loi du 30 janvier 1790 (2). Par ordonnance du 9 février 1792, Aubry, évêque constitutionnel de la Meuse, adopta ces mêmes subdivisions pour son nouveau diocèse (3). Or, entre ces deux dates, celui-ci n'avait été que l'assemblage incohérent de six morceaux d'anciens diocèses. C'est cet aspect singulier, que notre carte a voulu fixer à cause de son intérêt historique et aussi des rapprochements qu'il suggère, entre l'ancien et le nouvel état de choses.

C'est devenu un lieu commun en Histoire d'affirmer, que, jusqu'à la Révolution, les diocèses de la Gaule ont conservé à peu près les mêmes limites. Naguère encore, un historien de nos origines écrivait (4) : « Les divisions ecclésiastiques de la France en 1789, sont la copie fort ressemblante de la carte politique de la Gaule, au moment de la chute de l'Empire (romain) ». Il s'ensuit donc, que dans le cadre tout moderne de notre carte, on trouvera des limites aussi anciennes que notre histoire nationale, et qui avant de séparer des diocèses, jouèrent le rôle de frontières politiques.

(1) Voir l'Appendice.
(2) E. Pionnier, Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun, p. 67, ss.
(3) Pouillé de Verdun, I, p. 359, n. 1.
(4) C. Jullian, *Gallia*, p. 234.

Pendant la période, qui précéda la conquête romaine, elles formèrent d'abord la séparation des quatre peuplades gauloises, qui se partageaient alors la région meusienne : à savoir, les Trévires au Nord, les Médiomatrices au Centre et à l'Est, les Leuques au Sud, et enfin les Rèmes à l'Ouest. Sous la domination de Rome, les territoires, qu'occupaient ces quatre peuples, devinrent autant de cités (*civitates*) rattachées par Auguste au *Belgium*, ou Gaule-Belgique. Bientôt, de la cité des Rèmes, se détacha le territoire des Châlonnais (*civitas Catuellaunorum*), tandis que, vers le deuxième siècle après Jésus-Christ, les Verdunois ou Claves s'isolaient des Médiomatrices.

Quand, à partir du IIIe siècle, le Christianisme pénétra victorieusement dans la région mosellane et meusienne, il adopta tout naturellement les cadres des cités gallo-romaines, héritières elles-mêmes des anciens peuples celtes. C'est ainsi que Trêves, Metz, Toul et Verdun d'une part, Reims et Châlons d'autre part, devinrent le siège d'autant d'évêchés, qui n'allaient pas tarder à se grouper en provinces ecclésiastiques. Celles-ci s'adaptèrent à leur tour aux conditions de la nouvelle organisation de la Gaule romaine, dont l'achèvement se place vers la fin du IVe siècle. Et de même que la province de Belgique Première groupait autour de la cité tréviroise, les trois cités de Metz, Toul et Verdun, de même la province ecclésiastique de Trêves comprit, en outre de la métropole, les « Trois-Évêchés » historiques de Metz, Toul et Verdun. Dans la Belgique Seconde, la métropole de Reims dominait aussi, au double point de vue politique et religieux, la cité de Châlons-sur-Marne. Depuis le cinquième siècle jusqu'en 1790, cette organisation va subsister, sans changements très notables et, ainsi que notre carte permet de le constater, le territoire meusien ressortira, en outre des deux métropoles de Trêves et Reims, aux quatre diocèses suffragants de Metz, Toul, Verdun et Châlons.

Ajoutons que, de bonne heure, la tradition populaire détermina, sur les confins de l'évêché de Verdun et des diocèses limitrophes, des points de repère dont le nom a persisté, jusque sur nos cartes modernes. C'est, non loin de Bouconville, aux

confins des anciens territoires de Metz, Toul et Verdun, la borne et la fontaine des Trois-Évêchés, puis la borne dite des Évêchés, encore visible entre Mécrin et Pont-sur-Meuse, et enfin la fontaine des Trois-Évêques, sur le territoire de Rembercourt-aux-Pots, jadis point de rencontre des diocèses de Toul, Verdun et Châlons (1).

Cependant que les diocèses s'établissaient dans les limites politiques des cités gallo-romaines, ils perdaient peu à peu le régime provisoire, qui est celui des pays de mission, pour s'organiser administrativement en paroisses, doyennés ruraux et archidiaconés. D'après les travaux les plus récents (2), les circonscriptions paroissiales se fixent pour la plupart aux VII^e^ et VIII^e^ siècles. Les paroisses primitives ou églises-mères donnent naissance à des filiales, qui démembrent leur territoire, s'affranchissent de leur juridiction et parfois les relèguent au rang de chapelles rurales ou de simples ermitages. Un de nos regrets a été, de ne pouvoir ajouter à notre carte, déjà bien surchargée, les vénérables églises-mères de la région meusienne (3).

Avec le temps, les paroisses et annexes (4) de plus en plus nombreuses, qui se sont ainsi formées par fragmentation, se groupent en doyennés ruraux et en circonscriptions archidiaconales. On n'a pas à traiter ici le délicat problème de l'identification des archidiaconés ecclésiastiques, avec les *Pagi* mérovingiens, ou subdivisions administratives, gouvernées par un comte. Aussi bien, d'après les opinions les plus autorisées, cette identification, du moins pour la région lorraine, est plutôt difficile à établir (5). On ne saurait d'ailleurs oublier, que dans

(1) Pour tous ces noms, voir notre carte ecclésiastique et la carte d'Etat-Major au 80.000^e^ (feuille de Commercy).

(2) V. IMBART DE LA TOUR, Les paroisses rurales du IV^e^ au XI^e^ siècle.

(3) Le Pouillé du diocèse de Verdun en indique un assez grand nombre.

(4) On n'assure pas l'exactitude absolue des rapports entre paroisses et annexes indiqués sur notre carte, étant donné leur instabilité. Les annexes alternatives y sont reliées à la fois aux deux paroisses, qui les desservaient.

(5) Pour cette question, voir, outre l'Atlas historique de M. LONGNON (carte VIII, *Pagi*) et ses Études sur les *Pagi* de la Gaule (Fasc. 2 et 11 de la Biblioth. de l'École des Hautes-Études). — MAXE-WERLY (Études sur les *Pagi* du comté de Bar et sur le *Pagus Odornensis*, dans les Mémoires de la

notre pays, les archidiacres, successeurs des chorévêques, n'apparaissent guère, ainsi que les doyens ruraux, qu'à partir du IXe siècle (1). Ils ne reçoivent même d'attributions déterminées, que du Xe au XIIe siècle (2), c'est-à-dire à une époque où beaucoup de *Pagi*, déjà plus ou moins démembrés en comtés, avaient perdu depuis longtemps toute signification administrative.

Il serait d'un intérêt plus immédiat, d'enregistrer les variations d'ailleurs secondaires subies par les frontières ecclésiastiques, dans notre région. Mais une étude de ce genre dépasserait les limites de ce simple essai, et, aussi bien, l'insuffisance des indications fournies par les divers pouillés risquerait de la laisser incomplète(3).

En fait de variations de limites diocésaines, la plus importante est assurément celle qui affecta le diocèse de Verdun, quand, vers le XIe siècle, il perdit les cinq « décanats wallons »

Société des Lettres, 1876 et 1898). — Desnoyers, Topographie ecclésiastique de la France dans l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1859, et H. Lepage, Pouillé du diocèse de Toul, p. xxix, qui admettent tous deux l'identité des *pagi* et des archidiaconés. — E. Martin : Histoire des diocèses de Toul, Nancy, St-Dié, I, p. 447, et N. Dorvaux : Les anciens pouillés du diocèse de Metz, p. xvi, n. 1, soutiennent la thèse opposée. Aussi bien le *pagus Scarponensis* ou *Scarmensis* était partagé entre les diocèses de Metz et de Toul (V. L. Davillé, *Pagus Scarponensis*, dans les Annales de l'Est et du Nord, janv. 1906), et le *Pagus Perthensis* était de même divisé entre les diocèses de Toul et de Châlons. Seul, le *Pagus Virdunensis* semble avoir été totalement compris dans le diocèse de Verdun. Cf. aussi R. Parisot : Les origines de la Haute-Lorraine, p. 78, ss.

(1) Probablement vers l'époque du concile de Metz en 888. A Trèves, on cite des archidiacres dans la première moitié du Xe siècle (V. *Die Entstehungs-Geschichte der Trierer Archidiakonate*, par H. Bastgen, dans le *Trierisches Archiv*, X, 1907). A Verdun, le Cartul. de St-Mihiel cite l'archidiacre Audin en 918-919 (Arch. de la Meuse. H. St-Mihiel, p. 83). V. A. Lesort. Chronique et Chartes de l'abbaye de St-Mihiel, *Mettensia*, VI, Paris, 1909.

(2) N. Dorvaux, *op. cit.*, p. xiii. A Verdun, Ermenfroy, archidiacre de Woëvre, est cité en 1049, Gépuin, archidiacre d'Argonne, en 1060. Pour Châlons, voir L. Grignon : Le diocèse de Châlons en 1405: Introd. p. ix.

(3) Voir pour les variations du diocèse de Toul, l'ouvrage cité de l'abbé E. Martin, et H. Lepage, *op. cit.*, p. xxxii, ss.

d'Arlon, Bazeilles, Ivois-Carignan, Juvigny et Longuyon, qui furent rendus à l'archidiocèse de Trêves, dont ils avaient fait primitivement partie(1). On peut citer aussi, comme un cas assez rare, la cession faite au diocèse de Verdun par l'archevêque de Reims, de la paroisse de Bréhéville, et peut-être aussi de celle de Cuisy (2) au cours du XVII^e siècle.

A l'intérieur des circonscriptions diocésaines, certains archidiaconés ont pu changer de limites ou tout au moins de titre(3). D'autre part des doyennés, jugés trop vastes ou agrandis par la création de nouvelles paroisses, ont été scindés. Tel le doyenné de Grandpré, au diocèse de Reims, divisé en 1722, en doyennés de Busancy et de Varennes (4). Tel encore le décanat de la Rivière de Meuse, partagé par l'évêque de Toul, Henry de Bissy (1692-1704), entre les décanats nouveaux de Commercy et de Vaucouleurs. Enfin par suite de l'augmentation de la population, de nouvelles paroisses(5) ont été créées, spécialement

(1) *Decanie Treverensis diocesis, que erant diocesi Virdunensi, videlicet Yvodii, Jovigniaci, Longuioni, Basaillis et Erluni*, dit un texte célèbre du XI^e siècle, transcrit au XII^e siècle dans un manuscrit de l'abbaye S^t-Vanne (auj. Biblioth. de Verdun, ms. 7, f° 171) sous le titre de : *Verdunensis comitatus limites*, et maintes fois commenté. V. spécialement H. Labourasse : Recherches sur l'étendue et les limites du comté de Verdun et des décanats Wallons (Mémoires de la Société Philomathique de Verdun, XV, 1901).

(2) Il faut dire que Bréhéville était mi-partie Verdunois et Rémois, quand l'archevêque Le Tellier le céda tout entier à Verdun. Quant à Cuisy, Liénard (Dictionnaire topog. de la Meuse, p. 62) affirme son passage du diocèse de Reims à celui de Verdun. Nous-même l'avons placé successivement dans le diocèse de Reims (carte du Verdunois) et dans celui de Verdun (carte ecclésiastique). A noter aussi que Mainville (auj. Meurthe-et-Moselle) qui était certainement Verdunois au XVIII^e siècle, est mentionné dans le diocèse de Trêves au XVI^e siècle.

(3) Ce fut peut-être le cas de l'archidiaconé de Ligny, qui aurait été d'abord dénommé archid. de Bar. On sait d'ailleurs, que les archidiacres résidaient dans la ville épiscopale et non dans la localité, dont ils portaient le titre.

(4) Le doyenné de S^t-Germain de Montfaucon cité par Liénard (Dict. top. p. 114, Ivoiry) n'a jamais existé. Montfaucon était compris, ainsi que son chapitre, dans le doyenné de Dun.

(5) Voir spécialement, pour le mouvement des paroisses dans le diocèse de Toul, les ouvrages cités de Lepage et d'E. Martin.

au XVIII^e^ siècle, tandis qu'à d'autres époques, les malheurs de la guerre causaient la suppression définitive(1) ou temporaire(2), de très anciens lieux de culte. Sans entrer dans ces menus détails, on notera l'important remaniement opéré le 15 avril 1780, dans le diocèse de Toul, par Mgr de Champorcin, privé depuis 1777, de la moitié environ de son ancien domaine spirituel (3). Comme notre carte ecclésiastique, établie d'après les Pouillés de Benoît Picart(4) et M^r^ l'abbé Gillant, n'a pas donné ce remaniement, du reste bientôt modifié par la Révolution, on indiquera rapidement, pour la région Meusienne, sur quels points il a transformé les limites séculaires.

L'archidiaconé de Ligny perdit les deux doyennés de Meuse-Commercy et de Meuse-Vaucouleurs, cédés à l'archidiaconé de Port. Il reçut en échange les doyennés de Bar et de Robert-Espagne, enlevés à l'archidiaconé de Reynel. Celui-ci, par contre, s'agrandissait du doyenné de Gondrecourt, qui était encore détaché de l'archidiaconé de Ligny. Les limites décanales étaient aussi modifiées d'une manière appréciable. C'est ainsi que le doyenné de Belrain reçut les trois paroisses de Rumont, Erize-la-Brûlée et Erize-St-Dizier, enlevées au doyenné de Bar, tandis que ce dernier prenait au doyenné de Ligny, Longeville et Tannois et à celui de Robert-Espagne, Fains, Savonnières et Véel. Enfin le décanat de Gondrecourt s'adjoignait Dainville et Bertheléville, détachés du doyenné de Reynel, tandis qu'il cédait Ribeaucourt au doyenné de Dammarie(5).

(1) Il serait intéressant de dresser la liste des villages meusiens, disparus en particulier à la suite de la guerre de Trente ans. Notre carte en mentionne quelques-uns, comme Thil, près d'Azanne, et Bassaucourt près de St-Maurice, disparus, il est vrai, depuis 1789.

(2) C'est ainsi que la cure de la petite ville de Varennes-en-Argonne fut supprimée, de 1485 à 1679 (V. Pouillé du diocèse de Verdun, I, p. 703).

(3) Par la création des diocèses de Nancy et St-Dié.

(4) Réédité par H. Lepage et utilisé déjà par M^r^ E. Martin, dans sa carte (V. Appendice).

(5) A noter, que dans notre carte, aussi bien que dans celle de M^r^ E. Martin, Burey-en-Vaux doit passer du doyenné de Gondrecourt à celui de Vaucouleurs, auquel il fut réuni en 1707. Le Pouillé de Verdun (III, 597) place à tort ce village, dans le décanat de Meuse-Commercy.

A cet aperçu historique sur la formation du diocèse actuel de Verdun, il paraît utile d'ajouter une description sommaire des territoires, qui sont entrés dans sa composition. On remarquera qu'ils ont reçu sur la carte des teintes, qui ont pour but de mettre en évidence leur groupement autour du noyau central, formé par l'ancien diocèse de Verdun.

1° *Diocèse de Verdun.* — Celui-ci n'avait pas une bien grande importance en 1790. Long de dix-sept lieues et large d'environ dix-neuf, il comprenait environ 300 paroisses et annexes(1). Celles-ci formaient 9 doyennés, groupés généralement deux par deux en 4 archidiaconés dits, de la Princerie, d'Argonne, de Woëvre et de la Rivière(2).

Le primicier ou princier du chapitre de la cathédrale fut, jusqu'en 1386(3), le chef du premier archidiaconé, établi sur les deux rives de la Meuse et divisé par exception en trois doyennés. C'était le doyenné Urbain, qui renfermait la ville épiscopale avec ses 7 paroisses (4) et ses 24 établissements religieux, et les doyennés de Forges et de Chaumont. Si ces deux derniers doyennés étaient beaucoup plus vastes que le premier, en revanche, ils ne renfermaient, ni prieurés, ni abbayes.

Le trait particulier de l'archidiaconé d'Argonne était d'avoir à sa tête le prévôt de la collégiale St-Germain de Montfaucon,

(1) 276, dont 194 paroisses et 82 annexes, d'après le Pouillé de N.-B. Bricart (Verdun, 1738, in-18). Un petit pouillé manuscrit de 1773, donne le détail de 280 paroisses et annexes. Le pouillé manuscrit de 1775 déjà cité mentionne exactement 200 paroisses et Roussel (II, 285 ss.), 193.

(2) Ce sont, pour trois d'entre eux, les noms de trois régions naturelles et non pas ceux de localités, comme à Metz, Toul et même Châlons, ou bien les titres d'abbayes ou de collégiales comme à Trèves. Cependant les 4 archidiacres verdunois étaient respectivement prévôts des chapitres de la Cathédrale, de Montfaucon-d'Argonne, de Ste-Madeleine à Verdun et d'Hattonchâtel.

(3) Date de la suppression de la charge de primicier. Un chanoine le remplaça comme archidiacre.

(4) Plus les trois chapelles, St-Jean, St-Oury et St-Barthélemy, qui sont quelquefois comptées comme annexes, ou même comme paroisses.

située au diocèse de Reims. Il comprenait les deux vastes décanats de Clermont et de Souilly, celui-ci allant de la Biesme, au-delà de la Meuse. On y remarquait les deux abbayes argonnaises de Beaulieu (St-Benoît) et de La Chalade (Citeaux), sans compter d'autres établissements moins importants.

C'est dans la plaine de la Woëvre, que l'archidiaconé de ce nom groupait ses deux doyennés d'Amel et de Pareid, aux multiples paroisses. La délimitation du département de la Meuse en 1790 en a donné 24 au département de la Moselle. Mais on a cru devoir les comprendre dans la carte jointe à cette étude, à cause de leur dépendance séculaire, vis-à-vis de l'évêché de Verdun (1). On n'a guère à signaler dans cet archidiaconé, que l'abbaye cistercienne de Châtillon.

Le dernier des archidiaconés verdunois, celui de la Rivière, comprenait les doyennés de St-Mihiel, sur les deux rives de la Meuse, et d'Hattonchâtel dans la Woëvre. Ce dernier décanat était sectionné en deux, par le prolongement du territoire de St-Mihiel, vers le prieuré de Vieux-Moutier et les villages de Woinville, Buxières, Buxerulles et Heudicourt (2). Plus riche que les précédents en établissements religieux, l'archidiaconé de la Rivière comprenait en outre des abbayes de St-Mihiel (St-Benoît) et de l'Etanche (Prémontré), et de l'importante commanderie de Marbotte (Malte), les trois collégiales d'Apremont, Hattonchâtel et Trognon-Heudicourt (3). Cette abondance en communautés religieuses annonçait le voisinage du diocèse de Toul, le plus riche en fondations de ce genre.

2° *Diocèse de Toul.* — Après l'ancien diocèse de Verdun, celui de Toul a fourni au département actuel de la Meuse le plus

(1) A ce propos, on remarquera que l'on a rectifié beaucoup d'indications données sur l'ancien diocèse de Verdun, ainsi que sur les diocèses voisins, par l'abbé Robinet, dans le Pouillé du diocèse de Verdun, t. I, p. 356 ss.

(2) Bugnon, dans sa carte du diocèse de Verdun (V. Appendice) a isolé à tort St-Mihiel de ces derniers villages.

(3) Les deux premières collégiales, il est vrai, formèrent en 1707 la collégiale de St-Léopold de St-Mihiel, et la collégiale de Trognon avait été transformée en chapelle, dès le XVII[e] siècle. On ne parle pas ici des nombreuses communautés de la ville de St-Mihiel.

grand nombre de paroisses (202)(1). Le premier rang lui reviendrait même, au point de vue de la population, à cause des villes de Bar, Commercy, Ligny et Vaucouleurs, et des riches doyennés compris dans les vallées de la Meuse, de la Saulx et de l'Ornain. Ces 202 paroisses appartenaient à 4 des 6 archidiaconés du diocèse. C'était, avant le remaniement de 1780, l'archidiaconé de Port, représenté aux sources du Rupt-de-Mad par un fragment du doyenné de Prény — l'archidiaconé de Reynel, avec le décanat du même nom et les doyennés de Bar sur l'Ornain, de Dammarie et de Robert-Espagne sur la Saulx — la presque totalité de l'archidiaconé de Ligny, comprenant les doyennés de Belrain dans la vallée de l'Aire, de Ligny et de Gondrecourt, sur le cours supérieur de l'Ornain, de Commercy et de Vaucouleurs dans la vallée de la Meuse — enfin l'archidiaconé de Vittel, représenté par deux paroisses du doyenné de Neufchâteau. En comparaison des autres régions de la Meuse, la partie touloise semble avoir été la terre d'élection des établissements religieux. Sur les 18 collégiales, que posséda longtemps le vaste diocèse de Toul, elle en compta jusqu'à 6 (2), plus 4 abbayes cisterciennes (3) sur 8, et 4 abbayes de Prémontrés (4) sur un total de 9. Il faut renoncer à énumérer ici les prieurés, couvents et établissements hospitaliers, que l'on trouvera d'ailleurs indiqués sur la carte. Aussi, on comprend les scrupules de l'évêque de Verdun, Mgr Desnos, quand, en 1790, il vit son modeste diocèse s'enrichir de la dépouille de son collègue de Toul (5).

(1) Robinet (Pouillé I, 359) n'en compte que 198. Mais il oublie deux des trois paroisses de Bar, Maulan dans le doyenné de Dammarie, Ernecourt dans celui de Ligny, tandis qu'il compte Dommartin-au-Four dans le doy. de Commercy (ruiné). La carte de Mr E. Martin omet de son côté Rupt-dev. St-Mihiel (Belrain) et Nançois-le-Grand (Ligny).

(2) Bar (2), Ligny, Commercy, Vaucouleurs et Brixey-aux-Chanoines (jusqu'en 1699).

(3) Ecurey, Lisle-en-Barrois, Vaux-en-Ornois (Hommes), et Ste-Hoïlde (Femmes).

(4) Jandheures, Jovilliers, Rangéval et Riéval.

(5) « Déclaration de Mr l'évêque de Verdun à MM. les administrateurs du district de Verdun, en réponse à leur lettre du 30 octobre » (Biblioth. de Verdun sans date (probablement 1791), ni nom d'imprimeur).

3° *Diocèse de Trêves.* — Tout à l'opposé des archidiaconés toulois, le territoire distrait de l'archevêché de Trêves, complétait au Nord le nouveau diocèse de Verdun. C'était, pour sa plus grande partie, une de ces régions entrées dans le royaume de France au XVII^e siècle (1), et qui n'en continuaient pas moins d'être soumises à la juridiction d'un prélat étranger.

Les 45 paroisses et annexes tréviroises, qui ont été incorporées au département de la Meuse en 1790, appartenaient toutes à l'un des 5 archidiaconés de ce vaste diocèse, celui qui portait le titre de la collégiale S^te^-Agathe de Longuyon. Dans les documents, relations de visites canoniques (2) ou autres, il est parfois dénommé : « *Archidiaconatus Gallicus* », parce que son territoire était surtout habité par des populations welches ou wallones. Souvent, les archevêques de Trêves faisaient administrer cette région extrême de leur diocèse par un évêque « suffragant », parlant la langue française et résidant dans le pays (3).

On a vu plus haut que vers le XI^e siècle, cinq des « Décanats Wallons » avaient été vraisemblablement distraits du diocèse de Verdun, pour être rattachés à celui de Trêves. En 1548, l'évêque Nicolas Psaulme les réclama vainement au concile de la province (4). Il obtint seulement qu'on suivrait dans ces doyennés les usages liturgiques de Verdun ; ce qui dura jusqu'à la Révolution (5).

(1) A la paix des Pyrénées (1659).

(2) Voir pour la fin du XVI^e siècle, la publication de J. H. Heydinger : *Archidiaconatus tituli S. Agathes in Longuiono... descriptio.* Trêves, 1884, in-8°, et le travail cité de Labourasse.

(3) Tel au XVIII^e siècle, le célèbre Hontheim (Febronius), évêque de Myriophyte, qui habitait au château de Montquintin, non loin de Montmédy. A partir de 1784, résida à Longwy un évêque *in partibus*, pour la partie française du diocèse de Trêves. V. E. Duvernoy, Longwy de Louis XIV à la Révolution (Annales de l'Est, 1897).

(4) Voir N. Frizon. Petite bibliothèque verdunoise, IV, p. 161. Psaulme ne réclama alors que 4 doyennés, en laissant de côté celui d'Arlon, d'ailleurs en partie de langue allemande. Voir aussi Roussel, *op. cit.*, I, p. 5 et II, 10, 24.

(5) V. L. Germain. La liturgie des Décanats Wallons (Revue de l'art chré-

De ces décanats tant disputés, trois seulement sont entrés, et encore fragmentairement, dans le département de la Meuse. C'est, pour sa partie Sud, le doyenné de Longuyon, avec les enclaves de Marville (1) et Ecouviez — celui de Juvigny, dont les paroisses, sauf l'enclave de Rupt-sur-Othain, étaient groupées autour de la célèbre abbaye bénédictine de ce nom — enfin une partie du doyenné d'Ivois-Carignan, avec la ville de Stenay, et l'enclave de Laneuville et Beaufort, sur la rive gauche de la Meuse. Ces derniers villages constituaient l'extrême limite Sud-Ouest du vaste diocèse de Trêves, et ils faisaient ainsi pendant à Wetzlar, qui, par delà le Rhin, en formait l'extrême limite Nord-Est, aux confins de la Hesse.

4° *Diocèse de Reims.* — Ce diocèse a fourni au département de la Meuse un nombre de paroisses (40), sensiblement égal à celui qu'il a emprunté au diocèse de Trêves. Ces paroisses ressortissaient aux deux archidiaconés rémois, à savoir le Grand-Archidiaconé, représenté par un fragment du doyenné de Mouzon-Meuse (2), et l'archidiaconé de Champagne, où se trouvaient comprises une partie du doyenné de Varennes et la presque totalité du doyenné de Dun. Celui-ci poussait une pointe assez considérable sur la rive droite de la Meuse, et il renfermait l'importante collégiale de Montfaucon, sur la rive gauche. Assez souvent, les archevêques de Reims se firent aider, pour l'administration de cette portion lointaine de leur diocèse, par des évêques « suffragants » ou auxiliaires (3).

5° *Diocèse de Châlons.* — Les deux fragments de l'ancien diocèse de Châlons, réunis au département de la Meuse, ne com-

tien, 1886). Au XVIII[e] siècle, Stenay suivait aussi le catéchisme de Verdun (Denain, Hist. de Stenay, t. I, p. 405). Copie de la Biblioth. de Bar, ms. 93.

(1) Robinet (*op. cit.*, I, p. 361) place à tort Marville, dans le doyenné de Juvigny.

(2) Le même (p. 362) place dans ce doyenné Villefranche, qui appartenait au doyenné de Dun.

(3) Tel Pierre-Joseph Perreau, évêque de Tricomie, en résidence à Varennes, à la fin du XVIII[e] siècle, mort en émigration.

prenaient en tout que 16 paroisses (1). Celles-ci relevaient, soit du doyenné de Possesse, dans l'archidiaconé d'Astenay, l'ancien *Pagus Stadunensis*, soit de l'archidiaconé et du doyenné de Joinville, dans l'antique *Pagus Perthensis* (2).

6° *Diocèse de Metz.* — Moins importante encore est la part de l'ancien diocèse de Metz, dans la formation du département de la Meuse. Elle se réduit à une étroite lisière de l'archiprêtré ou doyenné de Gorze, dans l'archidiaconé de Vic, comprenant 12 paroisses ou annexes, avec l'abbaye bénédictine de S^t^-Benoît-en-Woëvre. On notera que les trois villages de Bouconville, Xivray et Montsec, près des sources du Rupt-de-Mad, formaient une sorte d'enclave, entre les diocèses de Verdun et de Toul (3).

Cette courte description topographique rendra plus saisissante, croyons-nous, l'œuvre de simplification à outrance réalisée par l'Assemblée Constituante, dans notre département, aussi bien qu'ailleurs. En peu de temps, elle a fait tomber ces barrières plus que millénaires qu'étaient les limites des diocèses. Elle a aboli définitivement les antiques archidiaconés, en même temps qu'elle préparait l'identification des doyennés ruraux avec nos cantons modernes. Enfin, elle a fait disparaître la presque totalité des 180 établissements ecclésiastiques, qui couvraient le sol meusien.

Notre carte permettra au lecteur de se rendre compte du nom-

(1) Robinet (*op. cit.*, p. 362) en compte 17, à cause de Lisle-en-Barrois, qui en réalité appartenait à Toul. Cependant d'importantes dépendances de l'abbaye de Lisle relevaient de Châlons (Ex. La Barbotte, Yvraumont).

(2) L. Grignon (*op. cit.*, p. VII) croit que les 7 localités, aujourd'hui meusiennes, du doyenné de Joinville, n'avaient pu faire partie de la cité gallo-romaine de Châlons, parce qu'elles devinrent ensuite des dépendances du duché de Bar.

(3) Voir à l'appendice les cartes de cette région, d'après le bel Atlas historique de Metz de MM. Bourgeat et Dorvaux. Nous regrettons de n'avoir pu utiliser à temps, pour notre carte bien plus modeste, ce remarquable travail.

bre et de l'importance de ces fondations pieuses. A côté des abbayes de tout ordre répandues dans les campagnes, dès l'époque mérovingienne, à côté des couvents des religieux mendiants, qui depuis le XIII^e^ siècle s'étaient élevés dans les villes, on a fait figurer, pour la première fois, les établissements hospitaliers. Leur histoire se lie, dans notre pays, au développement des ordres de S^t^-Antoine-en-Dauphiné et du S^t^-Esprit, comme les établissements marqués sur notre carte d'un fer de flèche, signalent les progrès, puis le recul des ordres militaires du Temple et de Malte (1).

Auprès des abbayes, des commanderies et des couvents, notre carte a donné une place aux principaux ermitages du pays, dont quelques-uns eurent une certaine notoriété (2), tout au moins comme maladreries et lieux de pèlerinage. Enfin on regrettera de n'avoir pas pu faire figurer, avec un signe spécial, les multiples chapelles castrales (3) des villages meusiens, intéressantes surtout par les fondations, dont elles furent l'objet.

L'auteur souhaite en terminant, que son essai de carte ecclésiastique de la Meuse, le premier en ce genre, soit l'ébauche d'un travail définitif, qui puisse prendre place bientôt en tête d'une édition des *Pouillés Verdunois* (4).

II

La carte du Verdunois, du XIII^e^ au XVI^e^ siècle.

Sur l'écusson, timbré de la couronne comtale, qui orne un angle de cette carte, les évêques de Verdun ont fait figurer à partir du XVI^e^ siècle l'épée, emblême de leur puissance tempo-

(1) La plupart des 9 établissements ainsi indiqués, et dont aucun n'a dépassé Verdun vers le Nord, avaient perdu en 1790 leur caractère primitif, pour n'être plus que des exploitations agricoles.

(2) Tel l'ermitage S^t^-Montan près d'Iré-le-Sec, qui fut dit-on une ancienne collégiale.

(3) L'Atlas de MM. Bourgeat et Dorvaux les reproduit, pour le diocèse de Metz.

(4) On annonce l'apparition prochaine des « Pouillés de la Province de Trêves » publiés par les soins de M. A. Longnon.

relle, à côté de la crosse, symbole de leur autorité spirituelle (1). Cette union significative ne doit pas faire perdre de vue une distinction, que notre carte du Verdunois met tout d'abord en lumière, à savoir celle du diocèse, ou territoire spirituel, s'opposant à l'évêché ou domaine temporel.

Sans doute, il fut un temps où par une fortune assez rare, l'ancienne cité gallo-romaine de Verdun, le *Pagus* ou *Comitatus virdunensis* et enfin le diocèse s'enfermèrent dans les mêmes étroites limites. Un précieux document, déjà utilisé dans cette étude (2) et maintes fois édité ou commenté (3), décrit les limites du comté de Verdun, vers le XI^e^ siècle. Les principaux points de repère qu'il signale sur sa frontière sont, au Nord-Est, Montfaucon, peut-être Lion-devant-Dun, et Borne-Trouée près d'Ecurey (4) — vers le Nord-Ouest, Grand et Petit-Failly, Longuyon sur la Chiers, Briey et Auboué sur l'Orne. Ces derniers noms ne surprendront pas, si l'on admet, comme M. Longnon l'insinue (5), que plusieurs de ces points de repère ont pu être choisis, en dehors de la véritable frontière. A l'Est, la limite du comté courait à travers la Woëvre par Conflans-en-Jarnisy, peut-être Saulx-en-Woëvre, Montsec, Loupmont et Marbotte, pour aboutir à la Meuse, entre Mécrin et Pont-sur-Meuse, à la borne des évêchés déjà citée. Après avoir séparé au Sud, Grimaucourt de Cousance-aux-Bois, la frontière du Verdunois se dirigeait vers le Nord-Ouest, entre la Meuse et l'Aire, par Longchamp, Grande et Petite-Erize, la fontaine des Trois-Evêques mentionnée plus haut et la source de l'Aisne à Som-

(1) Voir P. Dony, Monographie des sceaux de Verdun, II. Evêques. Ces armoiries ont été aussi celles des prévôtés épiscopales, comme Charny, Dieulouard. V. C. Lapaix, Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés.

(2) *Suprà*, p. 7, n. 1.

(3) Citons entre autres : Mabillon, De *Re diplomatica*, Suppl. 100. — Roussel, Histoire ecclésiastique et civile de Verdun (2^e^ édit.), t. II, Preuves, n° 16. — Liénard (Dict. topog., p. XII ss.). — Gabriel, Verdun au XI^e^ siècle. Chapitre I. — Labourasse, *op. cit.*, etc., que l'on consultera pour la discussion des détails.

(4) Voir la carte du Verdunois.

(5) Les *Pagi* du diocèse de Reims, pp. 54-55.

maisne. Elle empruntait ensuite la vallée de la Biesme, jusque vers son confluent avec l'Aisne, et après avoir fait un crochet vers Cornay et l'abbaye de Chéhéry, elle rejoignait par Gesnes, la butte de Montfaucon.

Quand, au XII^e siècle, les évêques eurent définitivement évincé les anciens comtes laïques de Verdun, et se furent rendus, avec l'agrément des empereurs allemands, souverains temporels de leur évêché (1), ils ne purent maintenir intact le territoire de l'ancien *Comitatus*. Sans doute, et par une sorte de compensation, leur domaine direct dépassait de toutes parts les bornes du Verdunois. C'est ainsi que notre carte a dû se compléter d'un carton spécial, représentant la prévôté épiscopale de Dieulouard, dans la vallée de la Moselle (2). Vers le Nord (3), les évêques de Verdun avaient des droits sur les seigneuries de Jametz, Marville et Mussy-les-Longuyon, sans compter ceux qu'ils avaient exercés, spécialement au XI^e siècle sur Stenay, Dun et Juvigny. Dans le comté de Chiny, Chauvency-le-Château, Virton et Rossignol, dans le pays de Trêves l'abbaye de Tholey et la seigneurie de Veldenz relevaient également de leur temporel. Il en était de même de Rembercourt-aux-Pots, au Sud du Verdunois, d'une partie du comté de Beaulieu, du *Septiminium* ou domaine de la collégiale de Montfaucon à l'Ouest (4) et des seigneuries de Varennes et Vienne-le-Château dans l'Argonne. Enfin une série intéressante d'hommages (5) établissait la suzeraineté des évêques de Verdun, sur un cer-

(1) Voir en particulier le diplôme de Frédéric I Barberousse, en 1156, avec l'énumération des possessions de l'évêché (Roussel, *op. cit.*, II, Preuves, n° 17), confirmé en 1356, à la diète de Metz, par l'empereur Charles IV.

(2) Même à la veille de la Révolution, les évêques de Verdun y possédaient encore des droits. V. Ch. Bussienne, Le dernier bail féodal de la châtellenie de Dieulouard, avec une carte (Bulletin de la Société d'archéol. lorraine, juillet 1909).

(3) Pour la discussion des droits des évêques de Verdun sur tous ces domaines, l'auteur se permet de renvoyer à sa thèse sur les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552 (Paris, H. Champion, 1910) et spécialement au chapitre préliminaire.

(4) Voir la carte du Verdunois pour les limites de ce domaine.

(5) Voir Bibliothèque Nationale, ms. franç., 18903, f° 104. Coll. de Lorraine, 717, f° 317, etc., et notre thèse.

tain nombre de villages champenois de la vallée de la Bionne, par l'intermédiaire de la châtellenie de Clermont, dont ces localités dépendaient encore au XVI^e siècle.

Mais cette extension en terre étrangère ne compensait pas la diminution subie par la puissance épiscopale à l'intérieur même des limites du Verdunois. Pour reprendre l'expression célèbre d'un prince de la maison de Savoie, les comtes ou ducs de Bar et de Luxembourg ne cessaient de « manger feuille par feuille, l'artichaut » des terres d'Eglise, et, sur notre carte, de vastes espaces blancs marquent la série des annexions qu'ils ont réalisées du XIII^e au XVI^e siècle.

Par Damvillers, acquis en 1325 de l'abbaye de Metloch (1) les souverains du Luxembourg se glissèrent, au milieu des prévôtés appartenant au chapitre de Verdun, et arrondirent à leurs dépens ce nouveau domaine. Ils possédèrent même, à quelques lieues au Nord de la ville épiscopale, la curieuse enclave de Champ et Neuville (auj. Champneuville).

Mais ce sont surtout les souverains du Barrois qui, dès le XII^e siècle, ont été les plus redoutables voisins de la principauté épiscopale. Maîtres de Longuyon, Sancy et Briey, associés depuis le XIII^e siècle (2) avec les comtes de Luxembourg, pour la souveraineté de la « Terre commune », c'est-à-dire Marville et Arrancy, ils achèvent d'investir par leurs prévôtés d'Amermont, Conflans, La Chaussée et Bouconville la partie orientale du Verdunois. En 1224, les chanoines de la Madeleine vendent au comte Henry II de Bar l'important bourg d'Étain (3) qui devient le centre d'une nouvelle prévôté, toute voisine de Verdun. Dans la même région, le comte de Bar partage depuis 1315, avec les chanoines de la cathédrale, le ban de Pareid, dans la prévôté d'Harville (4), alors que plus au Sud, les évêques de Verdun lui avaient déjà inféodé l'importante forteresse de Trognon (Heudicourt), sous la simple réserve d'un hommage (5).

(1) Bertholet, Histoire du duché de Luxembourg, VI, Preuves, p. XIV.
(2) En 1260. Voir Bertholet, *op. cit.* V. Preuves, pp. 54, 56, 62.
(3) Arch. départ. de la Meuse. G. Madeleine, cart. I.
(4) Clouet, Histoire de Verdun, III, p. 217 et n. 2.
(5) Voir par ex. : Roussel, II, Preuves, n° 21.

Enfin et surtout, grâce à l'avouerie de la riche abbaye de Saint-Mihiel (1), les souverains du Barrois sont devenus, depuis longtemps, les véritables maîtres de toute la partie méridionale du comté de Verdun. Dans cette région, l'évêque ne possède plus que le château de Sampigny et encore celui-ci sera-t-il cédé définitivement au duc de Lorraine et de Bar, en 1503 (2).

En outre de ces importantes acquisitions ou inféodations, les souverains du Barrois possédaient à Sommedieue et à Châtillon, à Moranville, à Douaumont et Bezonvaux, enfin à Beaumont et Gremilly une série d'enclaves, libres de tout hommage et qui les introduisaient, au cœur même de la souveraineté épiscopale.

Mais c'est surtout à l'Ouest du Verdunois, dans la région comprise entre Meuse et Argonne, que la politique des comtes et ducs de Bar (notre carte en témoigne) avait fait reculer la souveraineté directe des évêques de Verdun. Nous avons exposé ailleurs (3) les détails de cette invasion continue, dont les souverains du Barrois devaient léguer au XV^e^ siècle la tradition et les méthodes à leurs successeurs, les ducs de Lorraine et de Bar. Sans doute la prévôté de Souilly, qui, par Dugny, atteignait les portes mêmes de Verdun, ne semble avoir jamais dépendu de l'évêché. Par contre, celui-ci avait toujours compris dans ses limites la région de l'Argonne, c'est-à-dire les prévôtés de Clermont, Varennes (4) et Vienne-le-Château, sur lesquelles les comtes-évêques ne garderont plus à la fin, qu'un vague droit de suzeraineté (5). Dès 1131, le comte Renaud de Bar avait reçu de l'évêque Albéron de Chiny l'inféodation des châteaux de Clermont, Vienne-le-Château et Hans-sur-

(1) Dom de l'Isle : Histoire de la célèbre et antique abbaye de Saint-Mihiel, p. XLIX ss. 109. R. Parisot : Les origines de la Haute-Lorraine, pp. 226, 233.

(2) Roussel, I, p. 377.

(3) Les relations de la France et du Verdunois. Chapitre prélim.

(4) Cependant les ducs de Haute-Lorraine eurent de bonne heure, des droits sur Varennes (Cf. Calmet, Histoire de Lorraine, I, Preuves, c. 399).

(5) Les ducs de Lorraine s'abstiennent d'en faire hommage aux évêques de Verdun, de 1456 à 1548.

Bionne (1). Au XIII^e siècle, la politique de ce remarquable souverain que fut Thibaut II de Bar transforma l'Argonne en une terre barroise, par l'exclusion plus ou moins forcée de la maison de Grandpré, qui y possédait des domaines et des droits (2). Enfin, grâce à de multiples usurpations, à peine retardées par des procès et par des arbitrages, les souverains du Barrois conquirent entre l'Aire et la Meuse, spécialement au détriment du chapitre de Verdun, une nouvelle prévôté, dite des Montignons, dont Montzéville était le chef-lieu (3).

Vers le milieu du XVI^e siècle, l'action envahissante de l'administration du Barrois, sur les terres de l'évêché de Verdun avait atteint son plus haut point d'intensité (4). En 1546, les princes lorrains qui détenaient le siège épiscopal de Verdun allèrent même jusqu'à livrer au duc de Lorraine, leur neveu, la prévôté épiscopale d'Hattonchâtel avec 22 villages (5). Cependant que dans la Woëvre, de nombreuses localités relevant du chapitre de Verdun arboraient les panonceaux aux armes de Lorraine. Aussi, en 1548, l'évêque Nic. Psaulme crut-il devoir adresser à l'empereur Charles-Quint, son suzerain, un mémoire, qui n'était que l'énumération des pertes subies par son évêché, depuis trois siècles (6). Encore quelques années, et ce qui restait de l'ancien comté de Verdun allait se fondre dans le duché de Bar. La France prévint ce coup, en occupant en 1552 les Trois-Evêchés, et en s'établissant en conquérante au milieu des terres

(1) A. Longnon, Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, I, p. 456. Pour Hans-sur-Bionne (Auj. Marne, cant. et arrond. de Sainte-Menehould), voir la carte du Verdunois.

(2) Principalement à Vienne-le-Château, la Harazée, Servon, etc.

(3) En 1519, les officiers du duc de Lorraine et de Bar font une information très détaillée sur cette prévôté, ainsi que sur les trois autres prévôtés de l'Argonne (Archives de Chantilly, E. 6, n° 16, ancien classement).

(4) Cf. Les relations de la France et du Verdunois, p. 377 ss.

(5) Calmet, *op. cit.*, III, Preuves, c. 409. Les deux prélats étaient Nicolas de Lorraine (dit de Vaudémont), administrateur perpétuel de l'évêché, et le cardinal Jean de Lorraine, ancien évêque de Verdun, qui y avait le droit de regrès.

(6) Frizon, *op. cit.*, II, 18 sq. A noter que la régente de Lorraine et de Bar, responsable en partie de ces usurpations, était Christine de Danemark, la propre nièce de Charles-Quint.

barroises et lorraines, à leur tour menacées d'annexion (1).

Cette intervention militaire dans le Verdunois n'avait pas été un coup subit de la politique de Henri II, mais la conclusion logique d'une longue série d'efforts, dont notre carte aidera à comprendre l'histoire. Avant même 1285, date à laquelle l'annexion de la Champagne fit du roi de France le voisin immédiat de l'évêché de Verdun, sa diplomatie y était déjà intervenue. C'est la politique de Philippe III le Hardi, qui maintint l'intégrité de la prévôté de Montfaucon, menacée par les convoitises de Thibaut II de Bar, comme celle de Philippe le Bel sauvegardera plus tard les domaines de l'abbaye de Beaulieu. Désormais, ces deux petits États ecclésiastiques, vassaux, du moins en partie (2), de l'évêché de Verdun, seront des terres de protectorat et d'influence française. Par eux, celle-ci s'insinuera progressivement dans les vallées de l'Aire et de la Meuse, où d'assez nombreux villages prendront la sauvegarde ou la bourgeoisie royale(3). Enfin, dès 1315, la cité de Verdun elle-même reconnaîtra le roi de France comme protecteur, exemple qui sera imité d'une façon plus ou moins constante, par l'évêque à partir de 1331, par le chapitre de la cathédrale en 1396, enfin par l'importante abbaye St-Vanne, en 1474.

Ces entreprises multipliées de la France, en terre d'Empire, devaient naturellement attirer l'attention des souverains allemands, à la fois sur leur frontière occidentale jusqu'alors bien

(1) En 1631, le gouvernement de Louis XIII fera faire le dénombrement des villes, châtellenies et prévôtés enlevées aux évêques de Verdun, par les souverains du Barrois (Archives Nation. K, 1184, n° 9, f° 13). Enfin en 1680, la Chambre de Réunion de Metz en opérera la reprise (*Ibid.*, J, 978 A. B). Cf. Dr Kaufmann, *Die Reunions-Kammer zu Metz* (*Jahrbuch der Gesellschaft für lothring. Geschichte*, 1898).

(2) Ceci s'applique au comté ou temporel de l'abbaye de Beaulieu, dont une moitié était en Champagne (V. la carte).

(3) Voir sur la carte, les villages marqués de la lettre G (Garde ou sauvegarde). Au début du XVIe siècle, plusieurs villages de la rive droite de la Meuse essaieront aussi d'arborer les armoiries royales, malgré l'opposition des fonctionnaires lorrains. Une liste datant de 1513 énumère les localités, où il y a des bourgeois du roi, rattachés à la prévôté de Passavant, (Archives Nat. J. 760 B, 45 sq. Biblioth. Nat. Coll. Dupuy, 411, f° 46 v° sq.).

délaissée, et sur le Verdunois, qui en formait l'extrême pointe. On pourra suivre sur notre carte, le tracé que cette frontière garda constamment jusqu'au XVI^e siècle, en dépit des concessions apparentes faites par Albert d'Autriche en 1299 et de la constitution du Barrois-mouvant en 1301 (1). La limite de l'Empire et du Royaume se développait depuis Rembercourt-aux-Pots (2), à travers le comté de Beaulieu, jusqu'à la Biesme et à la rivière d'Aisne. De là, elle traversait la forêt d'Argonne, par une ligne conventionnelle, puis, après avoir franchi l'Aire en aval de Varennes, elle se redressait dans la direction de Romagne-sous-Montfaucon, pour gagner ensuite la Meuse (3). Pendant trois siècles, ce bout de frontière n'a cessé d'attirer l'attention des rois de France et des empereurs d'Allemagne et le maigre ruisseau de la Biesme, qui le forme en partie, a préoccupé les chancelleries européennes, plus que maint fleuve important. On ferait tout un volume avec les enquêtes, procès, expertises contradictoires et réclamations diverses, dont la frontière d'Argonne a été l'objet (4). C'est par son tracé que notre carte du Verdunois intéresse l'histoire générale et la question si passionnante des rapports de la France et de l'Allemagne, au début des temps modernes.

(1) En 1299 eut lieu la célèbre entrevue de Rigny, entre Philippe IV le Bel et Albert I, où la question des frontières aurait été réglée, dans un sens favorable à la France. En 1301, le comte Edouard I de Bar dut signer le traité de Bruges, qui reculait jusqu'à la Meuse, la limite du Barrois mouvant de la couronne de France (V. les relations de la France et du Verdunois, p. 76 ss.).

(2) En 1567, N. Psaulme place encore la limite de l'Empire au delà de Rembercourt (Frizon, *op. cit.*, IV, 165).

(3) Voir : D. Collinet, La frontière d'Empire, dans l'Argonne et l'Ardenne, avec une carte (Revue d'Ardenne et d'Argonne, 1903) et J. Havet : La frontière d'Empire dans l'Argonne (Biblioth. de l'École des Chartes, 1881).

(4) Un seul de ces procès, celui des Bois-Bâtis (voir la carte), soulevé par la question des droits d'usage revendiqués dans ces bois, par les communautés de Florent, Laneuville-au-Pont et Moiremont (Champagne), à l'encontre des différents seigneurs de Vienne-le-Château (Empire), a duré de 1311 à 1818.

Après ce coup d'œil rapide, jeté sur l'histoire territoriale du Verdunois, il ne nous reste plus qu'à en indiquer sommairement les divisions politiques.

Si on laisse de côté, en outre des enclaves étrangères déjà mentionnées, les territoires de Montfaucon et de Beaulieu, le Verdunois peut se diviser en trois parts : le domaine épiscopal proprement dit, les terres du chapitre de la cathédrale et enfin la partie de l'évêché engagée aux comtes ou ducs de Bar. On sait déjà, que celle-ci formait les 4 prévôtés de Clermont, Varennes, Vienne et des Montignons, sur la rive gauche de la Meuse. Quant au domaine de l'évêque et du chapitre, il avait fait au x^e^ siècle(1) l'objet d'un partage, qui en avait réservé les deux tiers au prélat et laissé le dernier tiers aux chanoines.

La centaine de villages(2) ou de hameaux, qui relevait de l'évêque, se répartissait en 7 prévôtés. C'étaient celles de Mangiennes, Dieppe, Fresnes-en-Woëvre(3), Charny, Tilly, Hattonchâtel (jusqu'en 1546) et enfin Dieulouard, dans la vallée de la Moselle.

A la prévôté de Tilly, se rattachait le petit territoire de Beauzée et d'Amblaincourt, dont l'évêque et le duc de Lorraine et de Bar se partageaient la souveraineté au xvi^e^ siècle(4). La prévôté de Charny, de son côté, se complétait par une série

(1) Sous l'évêque Dadon (880-922). Voir Roussel, *op. cit.*, II, Preuves, n° 4, *ad finem.*

(2) On en trouve la liste complète pour le xvii^e^ siècle, dans le ms. franç. 18903 (ff^os^ 179 et 183) de la Biblioth. nationale, publiée avec une carte, par Petitot-Bellavène (Mémoires de la Société Philom. de Verdun, t. XI).

(3) V. A. Brizion : Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Woëvre. Dans la prévôté de Fresnes, se trouvait le château d'Amblonville (écart de Rupt-en-W.).

(4) Les villages ayant 2, 3 et même 4 seigneurs étaient assez nombreux dans cette région. Voir par ex. : Dombasle et Ippécourt. Cette coexistence de plusieurs seigneurs était l'origine de contestations sans fin, dont les plus fameuses se rapportent au village de Rarécourt, que se disputaient l'abbaye St-Vanne, le duc de Lorraine et le roi de France, son gardien.

d'annexes : Avocourt et Dombasle-Rampont, Souhesmes et Wadelaincourt — et enfin, Belleray et Belrupt, au Sud du territoire de Verdun. Celui-ci avait toujours, du moins en théorie, l'évêque comme souverain. Mais en fait, depuis les dernières années du XIIIe siècle, il était administré directement par les officiers municipaux de la cité(1).

Plus tourmentée encore et surtout plus variable était la topographie des prévôtés dépendant du chapitre et qui groupaient une quarantaine de villages(2). Du XIIIe au XVIe siècle, le nombre de ces prévôtés fut de six, à savoir : la prévôté de Merles, sectionnée par l'enclave luxembourgeoise de Damvillers, celle de Sivry-sur-Meuse, celle de Consenvoye, celle de Foameix, celle d'Harville avec le ban de Pareid et l'enclave de Mont, Ménil et Bonzée(3), celle de Lemmes sur la rive gauche de la Meuse, morcelée par les possessions du duc de Bar, enfin la prévôté de Belleville disséminée sur trois points, et dont jusqu'au XVIe siècle fit partie l'enclave d'Eton, en terre barroise. On n'a pas à mentionner ici les villages épars, qui relevaient à un titre quelconque de la trésorerie capitulaire(4). On notera qu'un travail de simplification dut s'opérer dans cette organisation si complexe, car au XVIIe siècle, les prévôtés de Belleville et de Consenvoye avaient disparu, absorbées par leurs voisines.

En terminant cette brève description du Verdunois, il faudrait mentionner les diverses seigneuries mouvantes de l'évêque

(1) Celle-ci avait Haudainville comme faubourg et elle posséda depuis 1431, jusqu'à la Révolution, la seigneurie de Baleycourt. Voir pour la question de la grande et de la petite banlieue de Verdun, Roussel, *op. cit.*, II, Preuves, n° 67.

(2) On en trouve la liste, pour la fin du XIIIe siècle, dans le cartulaire de la cathédrale (Biblioth. de Verdun, ms. 5), pour le XVe et le XVIe siècle, dans des fragments de comptes (Archives de la Meuse, G. Chapitre de Verdun, 54) et dans une sauvegarde impériale de 1560, enfin pour le XVIIe siècle, dans le manus. franç. cité, à la page précéd. n. 2.

(3) Bonzée était le principal château-fort du chapitre.

(4) 17 à la fin du XIIe siècle, d'après le cartulaire, 4 seulement en 1472, d'après un compte. Le nombre des villages a varié également d'une prévôté à l'autre.

de Verdun(1). On se contentera de signaler celles d'entre elles qu'on appelait les quatre pairies de l'évêché, c'est-à-dire Creüe, Muraut-près-Damvillers, Ornes et Watronville. Quant à l'énumération des seigneuries de villages, elle nous entraînerait à de trop longs développements, sans nous permettre une précision suffisante(2). On sait d'ailleurs qu'il n'y a rien de plus instable et de plus complexe qu'une carte féodale, et la nôtre, déjà si chargée de détails, ne traduit cependant qu'un des multiples aspects de la région verdunoise, dans la dernière partie du Moyen âge.

Et pourtant telle a été la fixité relative des principales limites politiques, aussi bien que celle des frontières diocésaines, qu'elles se sont imposées une dernière fois au début de la Révolution française. C'est ainsi qu'au moment des élections aux États généraux de 1789, on vit venir voter à Verdun les délégués de Marville et du Clermontois(3), anciennes dépendances de l'évêché, tandis que les délégués d'Étain et de St-Mihiel, naguère terre barroise, devaient faire le voyage de Bar-le-Duc. Et aujourd'hui encore, lorsqu'on visite la pittoresque vallée de la Biesme, on peut entendre les verriers ou les bûcherons de l'Argonne dire, selon qu'ils passent sur la rive droite ou sur la rive gauche de l'humble ruisseau : « Je vais en Lorraine, ou je vais en France », tant est vivace chez le peuple, le souvenir des frontières même abolies.

(1) Il y en a plusieurs, parmi celles que la carte mentionne avec la lettre S (Seigneurie).

(2) On trouve un catalogue confus et non daté des reprises et dénombrements de fiefs, qui relevaient de l'évêché de Verdun, dans l'inventaire de ses Archives, exécuté par ordre de N. Psaulme (Arch. Nat. J. 913, n° 7 et copie, Biblioth. de Verdun, ms. 174 [1], f° 253).

(3) A. Brette : Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats généraux de 1789, t. I, p. 220 ss. Dans la carte de son Atlas, relative aux Trois-Évêchés et au Clermontois, le même auteur rattache Dieulouard à la circonscription électorale de Verdun.

APPENDICE

Catalogue des cartes relatives à l'histoire de la région, qui a formé le département de la Meuse.

AVERTISSEMENT. — Sauf de rares exceptions, on n'a indiqué que les cartes qui se trouvent dans les dépôts publics du département de la Meuse : Musée de Géographie à Bar-le-Duc, Bibliothèques de Verdun et de Bar, et surtout la riche Collection Maxe-Werly, annexée à cette dernière Bibliothèque. Lorsqu'une même carte a eu plusieurs éditions, on n'a cité que celles qui se trouvent dans les dépôts indiqués. La date des cartes sans millésime a été souvent rétablie entre parenthèses. Outre le catalogue de la Bibliothèque de Verdun (Histoire) l'auteur a utilisé l' « Essai sur la Cartographie de la Lorraine » par L. Wiener (Nancy, 1896, in-8°) et le Catalogue des « Cartes anciennes de la Champagne » par E. Chantriot (Paris-Nancy, 1906, in-8°).

I. — Cartes anciennes.

1642.

1. *Carte de l'ancien Royaume d'Austrasie*, le vray et primitif héritage de la couronne de France. A Paris, par Melchior Tavernier, etc., 1642.

36 × 51 cm. Musée de Géographie, coll. Maxe-Werly. Dans : Chantereau Le Febvre. Mémoires sur l'origine des maisons et duchés de Lorraine et de Bar-le-Duc. Paris, 1642, in-f°, Biblioth. de Verdun.

1684.

2. *Le Royaume de la France orientale,* dit autrement *Austrasie* avec partie de celui de Neustrie. Par P. Du Val, Géographe du Roy avec privilège de sa Majesté, pour vingt ans. A Paris, chez l'auteur, en l'Isle du Palais, sur le Quai de l'Orloge.

Titre en bas, dans le cadre. 55 × 39 cm. Coll. Maxe-Werly.

(1587).

3. *Lotharingia Ducatus* (Partie sept.). Per Gerardum Mercatorem, cum privilegio.

Cartouche en haut, à droite, 48 × 36 cm. Coll. Maxe-Werly.

(1593).

4. *Lorraine vers septentrion.* Caesaroduni Turonum in Aedibus Mauricii Boguerealdi, Cum privilegio Regis. J. le Clerc, ex.

Cartouche en haut à droite, 45 × 36 cm. Coll. Maxe-Werly.

(1596).

5. *Lotharingiae Ducatus superioris* vera delineatio. Coloniae Agrippinae, excudit Johann. Bussemecher. Ad illustrissimum Principem et Dominum Carolum, D. G. Lotharingiae ducem.

Cartouche en bas à gauche. Armes de Bar et de Lorraine aux deux angles en haut. Armoiries auprès des principales villes et seigneuries, 50 × 36 cm. Coll. Maxe-Werly.

(1607).

6. (A) *Lotharingia Septentrionalis.*

Cartouche en haut, à droite. 25 × 18 cm. Signé : Petrus Kaerius caelavit.

(B) *Lorraine vers le Midy.*

Cartouche en bas, à gauche. 25 × 18 cm. En haut, en dehors du cadre : Lotaringia meridionalis. Coll. Maxe-Werly.

1612.

7. *Lorraine. Lotharingiae nova descriptio.*

Cartouche en haut, à gauche, 51 × 34 cm. Dans . Abraham

Ortelius. Theatrum orbis terrarum. Anvers. Plantin, 1612. Biblioth. de Bar-le-Duc.

1612.

8. *Lutzenburgensis Ducatus* Veriss. Descript. Jacobo Surhonio Montano auctore.

Cartouche orné, en bas, à gauche, 51 × 34 cm. Dans : Abr. Ortelius. Theatrum orbis terrarum, Anvers, Plantin, 1595. Biblioth. de Bar-le-Duc.

1628-1634.

9. *Lotharingia septentrional.*

Cartouche en bas, à gauche. Titre en haut, en dehors du cadre : Lotharingia septentr. 20 × 13 1/2 cm. Coll. Maxe-Werly. Dans : Atlas minor Gerardi Mercatoris..... Amsterodami. Ex officina Johannis Janssonii, 1634. Biblioth. de Bar-le-Duc.

(1630).

10. (A) *Lothairingia septentrionalis.* Loraine vers le Seption. Dans le bas, à droite : Amstelodami, apud Johannem Janssonium.

Cartouche en haut, à droite, 48 × 36 cm. Coll. Maxe-Werly.

(B) La même, sans l'indication de l'éditeur.

Ibid.

(C) Lorraine vers le Midy.

Cartouche en bas à gauche (*Ibid.*).

1633.

11. *Lotharingia Ducatus.* Per Gerardum Mercatorem, cum privilegio.

(A) Partie septentrionale.

Cartouche en haut, à droite, 48 × 36 cm.

(B) Partie méridionale.

Sans titre. Dans : Gerardi Mercatoris Atlas, sive cosmographicae meditationes. Amsterdam, Hondius, 1633, t. I.
Biblioth. de Bar-le-Duc, Bibl. de Verdun (Edit. de 1607).

1633.

12. *Champagne. Comitatus Campaniae.* Per Gerardum Mercatorem.

Cartouche en bas, à droite (Armes de Champagne et de Louis

XIII). 48 × 36 cm. Dans : Gerardi Mercatoris Atlas, sive cosmographicàe meditationes. Amsterdam. Hondius, 1633, t. I, Biblioth. de Bar-le-Duc, Bibl. de Verdun (Edit. de 1607). Voir aussi : *Ibid.* France, Picardie, Champaigne, cum regionibus adiacentibus.

1633.

13. *Trier und Lutzenburg.* Per Gerardum Mercatorem.

Cartouche en bas, à gauche, 48 × 36 cm. Dans : Gerardi Mercatoris Atlas, sive cosmographicae meditationes. Amsterdam. Hondius, 1633, t. I. Biblioth. de Bar-le-Duc, Bibl. de Verdun (Edit. de 1607).

1634.

14. *Ducatus Lutzenburgicus.*

(Avec partie du Verdunois), Cadre ovale. Cartouche à gauche dans un cadre ovale, 17 1/2 × 12 cm. Dans : Atlas Minor Gerardi Mercatoris... Amsterodami. Ex officina Johannis Janssonii, 1634. Biblioth. de Bar-le-Duc.

S. d.

15. *Ducatus Lutzenburgici Tabula,* nuperrime in lucem edita per Fredericum de Wit.

Titre en haut, dans le cadre. En bas, à droite, armes du Luxembourg. A droite vers le haut : Amsterdam, by Friedrick de Wit, inde Calverstraet by den dam, inde Witte Pascaert, 56 × 46 cm. Coll. Maxe-Werly.

(1633-1646).

16. *Carte des Duchez de Lorraine et Bar.*

Cartouche, en bas, à gauche (en 4 feuilles), 52 × 37 cm. Coll. Maxe-Werly.

1634.

17. *Carte de Lorraine.*

Cartouche en bas, à gauche, 15 × 10 1/2 cm. Dans : Les Plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France... par Tassin, Géographe ordinaire de sa Majesté. A Paris, 1634. Lorraine (avec 12 cartes de gouvernements particuliers, dont Jametz... Stenay...). Biblioth. de Bar et de Verdun. Musée de Géographie.

1634.

18. *Carte de Champagne.*

Cartouche à gauche, 15 × 10 1/2 cm. Dans : Les Plans et pro-

fils de toutes les principales villes et lieux considérables de France... par Tassin, Géographe ordinaire de Sa Majesté. A Paris. 1634 (Champagne, avec 25 cartes de gouvernements, dont Clermont.., Mouzon... Ste-Menehould... Verdun... Villefranche) Biblioth. de Bar et de Verdun. Société des Lettres.

1640.

19. *Carte générale des duchés de Lorraine et de Bar.*

Cartouche en bas, à gauche, 15 × 10 1/2 cm. Dans : Plans et profils des principales villes des duchez de Lorraine et de Bar..., Dessinez sur les lieux et présentez au Roy, par le sieur de Beaulieu le Donjon, chevalier de l'ordre St-Michel, et l'un de ses ingénieurs à Paris chez l'autheur, rue St-André-des-Arts, Porte de Bucy, par privilège du Roy. Biblioth. de Verdun.

1644.

20. *Carte du diocèse de Reims*, duché et pairie avec le duché de Rethélois, s. n., à Paris, chez Nicolas Langlois, rue Saint-Jacques, à la Victoire, 1644.

In-folio. Echelle 16 millimètres pour une lieue.

1646.

21. *Carte du duché de Luxembourg* et souveraineté de Sedan, par Du Val, à Paris, chez P. Mariette, 1646.

47 1/2 × 47 1/2 cm.

1648.

22. *Isle de France, Champagne, Lorraine*, par N. Sanson, d'Abbeville, géographe ordin. du Roy.

In-f°. Autre édit. en 1679.

1655.

23. *Champaigne et Brie.* Par Mathieu Mérian.

Cartouche en haut à gauche, 32 × 27 cm. (Dans : Topographia Galliae (Partie champenoise), 1655. Francfort-s-le-Mein). Coll. Maxe-Werly.

1656.

24. *Mediomatrici, Archidiaconés de Metz, de Vic et de Marsal, dans l'Evesché de Metz*, où sont parties du temporel de l'Evesché et le Baillge de Metz, du Marqsat de

Pont-à-Mousson, etc. par N. Samson d'Abbeville, Géog. Ordre du Roy, avec privilège pour vingt ans. Chez l'autheur, aux Galleries du Louvre.

Cartouche en bas à gauche, 50 × 42 cm. Coll. Maxe-Werly.

1656.

25. *Leuci, Archidiaconés de Toul, de Ligny et Reynel, dans l'Evesché de Toul :* où sont les Comté et Balliage de Toul; le Duché de Barrois, ou Balliage de Bar-le-Duc, etc. Par N. Sanson d'Abbeville, Géographe ordre de Sa Majesté avecq privilégé pour vingt ans 1656..., etc...

Cartouche dans le haut, à droite, 50 × 43 cm. Coll. Maxe-Werly.

1656.

26. *Leuci, Archidiaconés de Port, et prévosté de St-Diey dans l'évesché de Toul* : où sont partie du temporel de l'évesché de Metz : le balliage français ou de Nancy, dans le duché de Lorraine : et terres adjacentes, les comtés de Blammont, de Salme, terres et seignries de Sarbourg, St-Hippolite, Ste-Marie-aux-Mines, etc. Par N. Sanson d'Abbeville, Géographe ordinaire de sa majesté, avecq privilège pour vingt ans, 1656, chez l'Autheur.

Cartouche en bas, à gauche, 59 × 43 cm. Coll. Maxe-Werly.

1656.

27. *Leuci, Archidiacconnés de Vosges, et de Vittel, dans l'Evesché de Toul*: où sont le Balliage de Vosge dans le duché de Lorraine, le Balliage de Bassigny dans le duché de Barrois, et terres adjacentes, le comté de Vaudemont, Balliages d'Espinal, Chastel de Moselle, etc. Par N. Sanson d'Abbeville, Géogr. Ordre du roy. Avecq privilège pour vingt ans, 1656 chez l'auteur à Paris.

Cartouche en haut, à droite, 58 × 43 cm. Coll. Maxe-Werly.

1656.

28. *Veroduni. Evesché de Verdun, où sont les comté et balliage de Verdun*, le Barrois ducal ou balliage de St-Mihiel et

terres adjacentes, sçavr comté de Clermont, Marqsat d'Hatton Chastel, balliage d'Aspremont, Seignrie de Jametz, etc. Par N. Sanson, Géogr. ordre du Roy. Avecq privilège pour vingt ans. Chez l'Autheur à Paris, 1656.

Cartouche en haut, à gauche, 49 × 43 cm. Biblioth. de Verdun. Coll. Maxe-Werly (Fait partie de l'Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, par N. Roussel, t. II, 2e édit.).

1656.

29. *Catalauni, Evesché de Châlons-sur-Marne en Champagne*, où sont les comté, pairie, bailliage et eslection de Châlons, bailliage et eslection de Vitry, bailliage et eslection de Sainte-Menehould, Vertus, etc. par le Sr Sanson. 1656 à Paris, chez P. Mariette.

S. d.

30. *Troisième partie du Cours de la Meuse*, avec les Pais voisins. Par le Sr Sanson, Géographe du Roy.

Titre en haut, en dehors du cadre, 59 1/2 × 46 cm. Coll. Maxe-Werly.

1661.

31. *Belgica Prima*, cujus Metropolis Augusta Treverorum. *Province de Trêves*, où sont les Diocèses de l'Archevesché de Trêves, et des Eveschés de Metz, Toul et Verdun. Par le Sieur Sanson, Géographe ordre du Roy. Avecq privilège pour vingt ans. 1661...

Cartouche en haut, à gauche, 42 × 41 cm. Coll. Maxe-Werly. Dans la Gallia Christiana, t. XIII.

1661.

32. *La Lorraine* et les Estats, qui passent sous le nom de Lorraine, sçavoir : le duché de Lorraine, le duché de Bar et les terres adjacentes au Duc de Lorraine, les Eveschés et Balliages de Metz, Toul, et Verdun, et autres terres circonvoisines à la France. Par le Sr Sanson d'Abbevlle, Géogr. du Roy. Avecq privilège pour vingt ans. 1661.

Cartouche au bas, à gauche, 50 × 42 cm. Coll. Maxe-Werly.

1663.

33. *Le chemin royal des François en Lorraine*, entre les éveschés de Verdun et de Metz, le chemin royal des français en Lorraine, depuis l'évesché de Metz jusqu'en Alsace, 1661.

Dans : Les acquisitions de la France par la paix, avecque les cartes géographiques des lieux mentionnés dans les articles des traitez de Munster, des Pyrénées, de Lorraine et autres, par P. Du Val, géographe ordin^re^ du Roy. A Paris, chez l'auteur, proche du Palais, avec privil. du Roy pour 20 ans. 1663. — In-8°.

1677.

34. *Le Barrois*. Par P. Du Val d'Abbeville, Géographe du Roy. A Paris, chez l'autheur, en l'Isle du Palais, avec privilège pour vingt ans. 1677.

Cartouche en bas, à gauche (Armes du Barrois), 52 × 40 cm. Coll. Maxe-Werly.

(1680).

35. *Lotharingiae et utriusque Alsatiae;* in ditiones minores divisarum, tractibusque insertis et finitimis circumscriptarum, novissima, nitidissima et accuratissima delineatio. Per Theodorum Danckerts, cum privilegio.

Cartouche en bas, à gauche (Armes d'Alsace et de Lorraine), 59 × 50 cm. Coll. Maxe-Werly.

1683.

36. *La Lorraine et l'Alsace*, par P. Duval, Géographe du Roy. A Paris, chez l'autheur en l'Isle du Palais, sur le quai de l'Orloge, au coin de la rue de Harlay, avec privilège pour vingt ans.

Cartouche en haut à droite (avec dédicace à M. Charpentier, conseiller du roi), 53 × 40 cm. Coll. Maxe-Werly.

1690.

37. *La Lorraine* qui comprend les duchés de Lorraine et de Bar et les Balliages des Eveschés et des villes de Metz, Toul et Verdun. Par le S^r^ Sanson, Géographe ordinaire

du Roy. A Paris, chez H. Jaillot, joignant les Grands-Augustins, aux 2 globes, avec privilège du Roy pour vingt ans. 1690.

Cartouche orné en haut, à droite, 88 × 55 cm. Coll. Maxe-Werly.

1690.

38. *Il ducato di Bar*, diviso ne suoi tre Baliaggi di Bar-le-Duc, di S. Michel, e Bassigny, e Nella co di Clermont, che sono parte del ducato di Lorena, e li territorii delle citta, e Vescovati di Metz, Tul, e Verdun, che sono annessi alla Francia. Deseritti su l'esemplare delle carte Migliori, e con la direzione delle più recenti norizie, da Giacomo Cantelli geografo del Serenis. Sig. Duca di Modena, e data in luce da Gio. Giacomo Rossi in Roma alla pace, con priu. del S. P. L'anno 1690. A di p^mo^ Febraro.

Cartouche en bas, à gauche, 42 × 57 cm. Coll. Maxe-Werly.

1696.

39. *Les duchez de Lorraine et de Bar*, la seigneurie temporelle des Evéchez de Metz, de Toul et de Verdun; où sont remarquées les terres, qui y ont esté réunies par les Arrests de la Chambre royale de Metz en l'an 1680, etc. Les présidiaux de Metz, de Toul, de Verdun et de Sarlouis; avec les Bailliages de Longwy et d'Espinal, qui sont indépendants des présidiaux. Selon les édits du Roy de l'an 1685. Recueillis de divers mémoires par le sieur Tillemon, dressez et dédiez à Louis le Grand, Roy de France et de Navarre, par son très humble et très obéissant serviteur et fidel subjet. J. B. Nolin. Géographe de S. A. R. Monseigneur, 1696.

Cartouche en bas à gauche (Armes de France, Lorraine et Trois-Evêchés), 62 × 48 cm. Musée de Géographie. Coll. Maxe-Werly.

(1696)

40. *La Lorraine* qui comprend les duchés de Lorraine et de Bar et les balliages des évesché̕s et des villes de Metz, Toul

et Verdun, à l'usage de Monseigneur le duc de Bourgogne, par son très humble et très obéissant serviteur H. Jaillot; à Amsterdam, chez P. Mortier et compagnie, avec privilège.

Cartouche orné en haut à droite, 62 × 46 cm. Coll. Maxe-Werly.

1700.

41. *Generalis Lotharingiae ducatus tabula*, qua accuratissime ostenduntur ducatus Lotharingiae propriae et Barrensis, nec non Metensis, Tullensis, Verdunensis, et alii tractus inserti et finitimi, et in quas minores ditiones subjacentes eorundem quisq. divisus, per Nicolaum Visscher; Amst. Bat. cum privil. ordin. General. Belgii Fœderati.

Cartouche en bas, à gauche (Armes de Lorraine), 57 × 68 cm. Musée de géographie.

1700

42. *La Lorraine*, qui comprend les Duchés de Lorraine et de Bar et les Balliages des Eveschés et des Villes de Metz, Toul et Verdun, par le Sr Sanson, Géographe ordinaire du Roy, à Paris, chez le Sr Jaillot, Géographe de Sa Majesté, etc., 1700.

Cartouche orné en haut à gauche, 66 × 44 cm. Coll. Maxe-Werly.

1700.

43. *Carte du duché de Lorraine*, gravée sur les derniers mémoires. Dans : Les tablettes guerrières ou cartes choisies, pour la commodité des officiers... etc... Amsterdam. Paul de la Feuille, 1700.

Titre en haut, à droite, 18 1/2 × 13 cm. (avec 13 plans de villes sur les côtés). Coll. Maxe-Werly.

(1700).

44. *Mappa geographica, in qua ducatus Lotharingiae et Barr*, ut et Episcopatuum Metens. Tullens. Verdunens. territoria, tractusque finitimi in suos quinque ditiones

disterminati sistuntur, accuratissime designati per Tob. Conrad Lotter. Geogr. Aug. Vind.

Cartouche en bas, à gauche (armes de Lorraine), 58 × 50 cm. Coll. Maxe-Werly.

1702.

45. *Theatrum belli Rhenani*, auspicatis militiae primitiis, Potentissimi Roman. et Hunga. Regis, Josephi I, Pii, Felicis, Augusti, Landavio gloriose expugnato, apertum 10 septemb. Anno 1702. Novâ Tabulâ representatum a Joan. Baptista Homan. Norimbergae.

Cartouche (avec vignette représ. le siège de Landau) en haut à droite. En bas, à gauche : Fluviorum Rheni, Mosae ac Mosellae novissima exhibitio, qua Sacri tres electoratus... et Lotharingia... ostenduntur, 56 × 48 1/2 cm. Coll. Maxe-Werly.

S. d.

46. *Sedes ac Theatrum Bellorum*, per plurimos annos in Regionibus Rheni, Mosae ac Mosellae adjacentibus gestorum, accuratissima delineatione oculis exhibitum, cura et impensis Tobiae Conr. Lotter. Augustae Vindelicorum.

Cartouche à gauche, en bas, 60 × 47 cm. Coll. Maxe-Werly.

1703.

47. *Les duchez de Lorraine et de Bar* et les évéchez de Metz, Toul et Verdun, par N. de Fer, Géographe de sa Majesté Catolique et de Monseigneur le dauphin, à Paris, chez l'auteur avec privilège du Roy, 1705.

Cartouche en bas, à gauche, 34 × 24 cm. Coll. Maxe-Werly.

1704.

48. *Le Toulois*, où sont les Chatellenies et les Prévotés du temporel de l'évéché de Toul et de son Chapitre : partie du Balliage de l'évéché de Verdun, le duché de Barrois ou balliage de Bar-le-Duc. Partie du Bassigny, du Barrois ducal ou balliage de St-Mihiel, dans le duché de Bar, du balliage de Nancy dans le duché de Lorraine : et les terres adjacentes de Hattonchatel,

d'Aspremont, de Vaudemont et de Commercy, par le Sr Jaillot, Géographe ordinaire du Roy, 1704.

Titre en haut, en dehors du cadre, 70 × 46 cm. Coll. Maxe-Werly.

1704.

49. *Le Verdunois* où sont les prévotez dépendans du Balliage de l'évesché de Verdun et de son chapitre. Partie du Barrois ducal ou Balliage de St-Mihiel, dans le duché de Bar. Les terres adjacentes du Clermontois, de Stenay, Dun et Jametz, etc., par le Sr Jaillot, géographe ordinaire du Roy, 1704.

Titre en haut, en dehors du cadre, 70 × 46 cm. Coll. Maxe-Werly.

1705.

50. *Les duchés de Lorraine et de Bar* et les évêchés de Metz, Toul et Verdun. Par N. de Fer, géographe de Sa Majesté Catholique et de Mgr le Dauphin. — Paris, 1705.

Cartouche en bas, à gauche, 37 × 26 cm. Musée de Géographie.

1705.

51. *Le Païs Messin*, ses dépendances et Terres adjacentes. Sur les mémoires de Jean Brioys. Par N. de Fer, Géographe de Sa Majesté Catolique et de Monseigneur le Dauphin, avec privilège du Roy, 1705, etc.

Cartouche en haut, à droite, 37 1/2 × 28 cm. Coll. Maxe-Werly.

1707.

52. *Civitas Leucorum*, sive pagus Tullensis, aujourd'hui le diocèse de Toul, pour servir à l'histoire de ce diocèse par Guill. de l'Isle. A Amsterdam, chez J. Covens et C. Mortier avec privil., 1707.

Cartouche en haut, à droite, 60 × 50 cm.

1707.

53. *Civitas Leucorum*, sive Pagus Tullensis, aujourd'hui le diocèse de Toul, pour servir à l'histoire civile et ecclé-

siastique de ce diocèse, composée pour le R. P. Benoit, gardien des Capucins de Toul, par Guill. Delisle, de l'Académie R^le^ des Sciences. A Paris chez l'auteur, sur le quai de l'Horloge, à la Couronne de diamans, avec privilège. Avril 1707.

Cartouche orné en haut, à droite, 60 1/2 × 48 cm. Coll. Maxe-Werly.

1708.

54. *Les duchez de Lorraine et de Bar*, les éveschez de Metz, Toul et Verdun, par N. de Fer, géographe de Sa Majesté Catolique et de Monseigneur le Dauphin. P. Starckman sculpsit.

Cartouche en bas, à gauche (armes de Lorraine, Bar, Trois-Evêchés), 58 1/2 × 53. — Musée de Géographie. — Coll. Maxe-Werly.

(1710).

55. *Generalis Lotaringia*, dispartita in ducatum ejus proprium, et Barrensem : quorum intra fines continentur episcopatus Metensis, Tullensis, Verdunensis, par Gérard Valk.

Cartouche orné en bas, à gauche, 59 × 49 cm. Coll. Maxe-Werly.

1712.

56. *Postarum seu Veredariorum stationes*, per Germaniam et Provincias adjacentes.

Titre en haut, en dehors du cadre. Cartouche aux armes impériales, en haut, à gauche. Gd In-f°. — Dans : Atlas des Pays-Bas. A Bruxelles. Chez Eug. Henry Fricx, Imprimeur du Roy, Rue de la Madeleine, 1712. — Biblioth. de Bar-le-Duc.

1716.

57. *Lotharingiae tabula generalis*, in qua ducatus Lotharingiae et Barri, nec non Mettensis, Tullensis et Verdunensis episcopatus, cum insertis et finitimis ditionibus exibentur. A Joh. Bapt. Homanno, Norimbergæ, cum privilegio Sac, Cæs, Majestatis.

Cartouche orné en bas, à gauche (Armes de Lorraine), 57 × 49 cm. Coll. Maxe-Werly.

1720.

58. *Carte de Lorraine*, suivant les nouvelles observations de Mess^rs^ de l'Académie Royale des Sciences, etc. Augmentées de nouveau. A Leide, chez Pierre Vander Aa, avec privilège.

Cartouche en bas, à gauche, 30 × 22 1/2 cm. Coll. Maxe-Werly.

1724-1725.

59. *Le diocèse de Metz*, dans la partie septentrionale du Duché de Lorraine, avec parties des diocèses et districts adjacents. Dressé et assujettie aux observations astronomiques de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, et sur les mémoires de M^r^ Didier Bugnon, premier ingénieur et P^r^ géographe de S. A. R. en 1724 et 1725.

Cartouche en haut, à gauche, 39 × 34 cm. — Dans : D. Calmet, Hist. de Lorraine, 1^re^ édit., t. I.

1724-1725.

60. *Carte généralle des duchez de Lorraine et de Bar*, des Trois Eveschez de Metz, Toul et Verdun, et de l'Archevêché et Electorat de Trêves. Avec parties des Estats adjacents. Dressé et assujettie aux observations astronomiques de l'Académie Royale des Sciences, et sur les mémoires de M. Bugnon l'Aisné, premier Ing^r^ et géographe de S. A. R., 1724 et 1725.

Cartouche en bas, à gauche, 34 × 34 cm. Dans : D. Calmet, Hist. de Lorraine, 1^re^ édit., t. I.

1724-1725.

61. *Le diocèse de Verdun*, dans la partie septentrionalle du duché de Bar-le-Duc, avec parties des diocèses adjacents. Dressé et assujettis aux observations astronomiques de l'Académie Royale des Sciences, et sur mémoires de M^r^ Didier Bugnon l'Aisné, premier ingénieur, et premier géographe de son Altesse Royale de Lor-

raine, par le même auteur, en l'année 1724 et 1725.

Cartouche en haut à gauche. 44 × 34 cm. — Coll. Maxe-Werly. Dans : D. Calmet. Hist. de Lorr. 1e édit., t. I.

1725.

62. *Le diocèse de Toul*, dans les parties méridionnales des duchez de Lorraine et de Bar, avec parties des diocèses et des districts adjacents, dressé et assujettis aux observations astronomiques de l'Académie Royale des Sciences et sur les mémoires de Mr Didier Bugnon, premier ingénieur et premier géographe de son Altesse Royale par le même auteur, 1725.

Cartouche en bas, à gauche, 44 × 35 cm. — Coll. Maxe-Werly. Dans : D. Calmet. Hist. de Lorraine, 1re édit., t. I.

1734.

63. *Les Estats du duc de Lorraine*, où sont les duchez de Lorraine et de Bar. Le temporel des éveschez de Metz, Toul et Verdun, Dédié au Roy par son très humble, très obéissant, très fidèle sujet et serviteur, Hubert Jaillot, géographe ordinaire de Sa majesté, 1734.

Cartouche orné en haut à droite (armes de France), 129 × 136 cm. Coll. Maxe-Werly.

1742.

64. *Les courans des riviers de Meuse*, de Mozel et de la Sar, où se trouvent le Luxembourg et l'archevêché de Trêves, partie du Limbourg, du Palatinat, du duché des Deux Ponts, de la Lorraine, et du pays Messain, etc. Dressé par J. B. Nolin, géographe ord. du Roy, à Paris, chez l'auteur, rue St Jacques..... 1742.

Cartouche en bas à gauche, 60 × 46 cm. Bibl. de Nancy.

1743.

65. *Les duchés de Lorraine et de Bar*, les Evêchés de Metz, Toul et Verdun. Dédiés à Mgr le comte de Maurepas, par son très humble et très obéissant serviteur, Le

Rouge Ingr Géographe du Roy, à Paris, rue des Grands Augustins, 1743.

Cartouche en bas, à gauche. 64 × 50 cm. Coll. Maxe-Werly.

1743.

66. *La Lorraine,* qui comprend les duchés de Lorraine et de Bar et de Balliages des éveschés et des villes de Metz, Toul et Verdun. — Das Hertzogthum Lotharingen, und Bar, mit denen Bischoffsthümern und Staedten Metz, Toul und Verdun. Nurnberg, Verlegt bey Adam Jonathan Felseckern seel. erben.

Cartouche en haut, à droite. 49 × 44 cm. Dans : Historie des herzogthums Lothringen. Francfurt und Leipzig, 1743, in-12.

1746.

67. *Carte générale du duchez de Lorraine et de Bar*, des Trois Evêchés de Metz, Toul et Verdun, de l'archevêché et électrat de Trêves, avec partie des états adjacents, 1746.

Cartouche en bas, à gauche (armes de Pologne), 50 × 51 cm.

1748.

68. *Lorraine et Alsace.* Par le Sr Robert, Geog. ord. du Roy, avec privilège, 1748.

Cartouche en bas, vers la gauche, 13 1/2 × 16 cm. Coll. Maxe-Werly.

1750.

69. *Les duchez de Lorraine et de Bar*, avec les 3 Evêchez, Toul, Metz et Verdun, dessin et grav. par le Sr de N.

Norroy, capitaine de cavalerie. Cartouche en haut, à droite, 10 × 10 1/2 cm.

1754.

70. *Carte des duchez de Lorraine et de Bar*, et des trois Evéchez, dressée sur les derniers traités de paix, pour servir à l'introduction à l'Histoire universelle du baron de Puffendorff, par J. B. Nolin, Géographe. 1754.

Cartouche en haut, à droite. 30 × 21 cm. — Biblioth. de Verdun.

1754.

71. *Carte des duchés de Lorraine et de Bar*, avec leurs dépendances, les évêchez de Metz, Toul et Verdun, par le ch^er^ de Beaurains, G. du roy, 1754.

Titre en haut, à droite, 20 × 14 cm.

1754.

72. *Carte des Trois Evêchés*, Metz, Toul et Verdun. Dressé sur les dernières observations de M^rs^ de l'Académie Royale des Sciences, par le S^r^ Gaspard de Baillian.

Titre en haut à gauche, 21 × 14 cm. Dans : Nouvelle description de la France, par Piganiol de la Force. Paris, 1754, 13 v. in-12.

1756.

73. *Carte de la Lorraine et du Barrois*, dans laquelle se trouvent la Généralité de Metz et autres enclaves, dressée pour la lecture du mémoire de M. Durival l'aîné, et dédiée au Roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, par le s^r^ Robert de Vaugondy, Géog^e^ ord^e^ du Roi, et de sa Majesté Polon^se^, associé de l'Acad. R^le^ des Sciences et Belles lettres de Nancy, 1756 avec privilège.

Cartouche en bas, à gauche (armes de Lorraine et Bar), 59 × 48 cm. — Coll. Maxe-Werly.

1756.

74. *Carte généralle de la Lorraine*, où sont enclavez les Trois Eveschés de Metz, Toul et Verdun.

Cartouche en haut, à droite, 9 × 8 1/2 cm.

1760.

75. *Carte de Verdun* et de ses environs, gravée par J. Séguin, ingénieur du Roy. Paris, 1760.

In-folio. Biblioth. de Verdun.

S. d.

76. *Les Environs de Verdun*, par Louis Denis, géographe de M^gr^ le Dauphin. Paris, chez les s^rs^ Pasquier et Denis,

rue S[t] Jacques, vis-à-vis le collège Louis-le-Grand.

Cadre orné. 35 × 28 cm.

1762.

77. *Carte des duchés de Lorraine et Bar*, des Eveschés de Metz, Toul, Verdun, et quelques enclaves. Dressée sur les meilleures cartes et les plus nouvelles observations de l'Académie Royale des Sciences, par le S[r] De la Fosse, Géog[e], 1762 avec priv. du Roy.

Cartouche en bas, à gauche. 63 × 48 1/2 cm. Coll. Maxe-Werly.

1762-1770.

78. *Carte de la Lorraine et des Trois Evêchés.* Aux frais de M. l'abbé de Montigny, chanoine de la cathédrale de Metz.

Titre en bas (armoiries de l'abbé de Montigny), 14 1/2 × 16 cm. Dans : Buc'hoz, Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Evêchés. Nancy, 1762, t. I. — Biblioth. de Verdun et de Bar-le-Duc.

(1762).

79. *Les Duchez de Lorraine et de Bar* et les Evêchez de Metz, Toul et Verdun, par Desbois, gravé par Starckman.

Cartouche en bas, à gauche (Cadre orné), 40 × 29 cm. Coll. Maxe-Werly.

1765.

80. *Carte physique et analistique de la Lorraine et des Trois Evêchés*, par Denis, géographe des Enfants de France, 1765.

Titre en bas, à gauche. Cadre orné. 36 × 26 cm. — Biblioth. de Nancy.

1765.

81. *Les environs de Verdun*, par Louis Denis, géographe de Mgr le Dauphin. A Paris, chez les S[rs] Pasquier et Denis, rue St-Jacques.

Titre en bas, à gauche. Cadre orné, 37 × 27 cm. Musée de Géographie.

(1765).

82. *Carte de la Champagne, de la Lorraine et de l'Alsace.* Gravé par Vallet.

Titre en bas, à gauche, 38 × 25 cm. Coll. Maxe-Werly.

1767.

83. *Le duché de Lorraine, duché de Bar,* duché de Deux Ponts, Présidial de Verdun, Pays Messin, Haute-Alsace, partie de l'Electorat de Trêves et Duché de Luxembourg, cours des rivierres de Mozelle, de la Sarre et partie de la Meuse et du Rhin. Ce pays était appelé par les Anciens, Royaume d'Austrasie. A Paris, chez Crépy, rue et image St-Jacques.

Cartouche en bas, à gauche, 64 × 51 cm. Coll. Maxe-Werly.

1767.

84. *La Lorraine*, à Paris, chez Crépy, Rue St-Jacques, à St-Pierre, 1767.

Cartouche en haut, à droite. Vignette en bas, à gauche, 27 × 20 cm. Coll. Maxe-Werly.

1771.

85. *Carte des Gouvernements de Lorraine et d'Alsace,* projettée et assujettie au ciel. Par M. Bonne. M^e^ de Mathem. A Paris, 1771.

Cartouche en bas, à droite, 32 × 23 cm. Coll. Maxe-Werly.

1771.

86. *Les duchés de Lorraine et de Bar*, et les évêchés de Metz, Toul et Verdun, avec les Généralités de Nancy et de Metz, etc. et toutes les routes et chemins de communication des villes et bourgs, ainsi que les traverses que tiennent les troupes, par rapport aux étapes et les distances en lieues d'usage dans chaque province. A Paris chez le s^r^ Desnos, rue St-Jacques, au Globe, 1771.

Cartouche en bas, à gauche, 34 × 23 cm. Coll. Maxe-Werly.

1771.

87. *Gouvernements de Champagne et Brie.* Projettée et assujettie aux observations par Mr Bonne, à Paris chez Lattré, 1771.

32 × 28 cm. Dans : Atlas moderne ou collection de cartes sur toutes les parties du globe terrestre (comprend le Barrois et le Clermontois).

1771.

88. *Carte particulière de toutes les routes royales* et chemins du Païs Messin, ses dépendances et terres adjacentes. Sur les Mémoires de Jean Brioys. Revue et corrigée en 1771. A Paris, chez Desnos. Ingr Géog. Rue St-Jacques, au Globe...

Cartouche en haut, à droite, 37 × 28 cm. Coll. Maxe-Werly.

1777.

89. *Route de Chaalons à Metz*, dressée et dessinée sur les lieux, en novembre 1777, par L. Denis, Géographe, avec privilège du Roy.

67 × 16 1/2 cm. Dans : Le conducteur français, contenant les routes desservies par les nouvelles diligences... etc. Paris, 1778, in-8°.

1777.

90. *Route de St-Dizier à Nancy, par Bar et Toul*, dressée et dessinée sur les lieux, en octobre 1777, par L. Denis, Géographe, avec privilège du Roy.

(3e feuille de la route de Strasbourg). Titre en tête, 44 × 16 cm. Coll. Maxe-Werly.

1778.

91. *Carte de La Lorraine et du Barrois* pour servir à la description de ces provinces.

Cartouche en bas, à gauche, 27 × 26 cm. Musée de Géographie. Dans : Durival, Description de la Lorraine.

1780.

92. (A) *Carte de la Champagne et des Pays voisins*, où l'on voit la Généralité de Châlons, partie de celle de Soissons,

par G. Delisle de l'Académie Royale des Sciences, à Paris chez Dezauche, etc...

Titre en haut, 68 × 45 cm:

(B) Partie méridionale de Champagne, par le même.

Id.

1784.

93. *Gouvernements de Lorraine et d'Alsace.* Par M. Bonne, Ingénieur-Hydrographe de la Marine. 1784, avec privilège.

Titre en bas, à gauche, 32 × 23 cm. Coll. Maxe-Werly. Dans : Atlas Encyclopédique de Bonne et Desmarest. Paris, 1787.

1785.

94. *L'indicateur fidèle, donne la troisième Route de Paris à Strasbourg*, et routes branchées sur la même... etc., par M. Michel, ingénieur géographe du Roy. A Paris, chez le s^r^ Desnos, 1785.

Cartouche en haut, à gauche, 46 × 22 cm. Musée de Géographie.

S. d.

95. *Généralité de Lorraine, Barrois et de Metz* (n° 22).

Titre en bas, à gauche, 12 × 10 cm. Musée de Géographie.

1790.

96. (A) *Carte de la Lorraine, du Barrois et des Trois Evêchés*, de Metz, Toul, et Verdun, divisée par Baillages, dans laquelle se trouve comprise la généralité de Metz, dressée par Dezauche, ing^r^ géog. du Roy, successeur des S^rs^ Delisle et Phil. Buache, premiers géographes de Sa Majesté et de l'Académie Royale des Sciences ; à Paris, chez l'auteur, rue des Noyers, A. P. D. R., 1790.

Cartouche orné en haut, à droite, 68 × 45 cm. — En bas. Partie septentrionale de la Lorraine. Coll. Maxe-Werly.

(B) Partie méridionale de la Lorraine.

Titre en haut, 68 × 45 cm. Même collection.

1790.

97. *Gouvernements de Lorraine et des Trois Evêchés* gravé par P. F. Tardieu.

En 4 feuilles. Titre en haut, à droite, 82 × 61 cm. Coll. Maxe-Werly.

1792.

98. *Carte de la Lorraine,* où l'on a distingué le pays Messin, le Verdunois, et le Toulois; le Barrois et l'Alsace, avec les routes, les anciennes divisions, et les nouvelles en départements, par C. F. Delamarche géographe et successeur de Robert de Vaugondy, à Paris, chez l'auteur, rue du Foin S^t^ Jacques, au collège de M^tre^ Gervais, 1792.

Titre en bas, à droite, 54 × 51 1/2 cm. Coll. Maxe-Werly (Autre édition en 1784).

1792.

99. *Carte générale des duchez de Lorraine et de Bar*, des Trois Evêchez de Metz, Toul et Verdun, de l'Archevêché et Electrat de Trêves, avec partie des Etats adjacens, en 1793.

Cartouche en bas, à gauche (armes d'Alsace, Lorraine et Bar). En haut, en dehors du cadre : Carte générale de la Guerre actuelle, entre la France et les armées combinées de l'Autriche, la Prusse, etc. 1792. Se trouve à Bruxelles chez B. Le Francq, Imprimeur-libraire, rue de la Magdelaine. 50 × 49 cm. Coll. Maxe-Werly.

1793.

100. *Charte von Lothringen und Barr,* nebst den drey Bisthümern Metz, Toul und Verdun. Nach den besten französischen Charten entworfen und verbessert, von F. L. Güssefeld. Nürnberg bei den Homann. Erben, 1793. Mit Kayserl. allergn. Freyheit.

Cartouche en haut, à droite. 57 × 46 1/2 cm. Coll. Maxe-Werly.

S. d.

101. *Duché de Lorraine*, et parties d'Alsace, de Souabe et du Palatinat du Rhin.

Titre en haut, en dehors du cadre. 38 1/2 × 26 1/2 cm. — Coll. Maxe-Werly.

S. d.

102. *Elsas-Lothringen, Barr* und die Bisthümer Metz, Toul u. Verdun, verfertiget von S. George Schreiber in Leipzig.

Cartouche en bas, à droite. 12 × 10 cm.

S. d.

103. *Li Governi di Lorena, Barr, ed Alsazia*, di nuova projezione. Venezia, presso Antonio Zatta. Con privilegio dell Eccmo senato.

Cartouche en bas, à droite. 42 × 30 1/2 cm. — Coll. Maxe-Werly.

S. d.

104. *Circoli superiore ed inferiore del Reno, annesso il Ducato di Lorena* (ed Ducato di Bar).

Cartouche en bas, à droite. 34 × 28 cm. Coll. Maxe-Werly.

S. d.

105. *Carte topographique d'Allemagne*, contenante une partie des Duchés de Luxembourg, de Lorraine et de Bar; de la province de Champagne, des Evêchés de Metz et de Verdun, etc., etc. Faite par I. W. Jaeger, à Francfort sur le Meyn, et se vend chez l'auteur, avec Privil de S. M.I. XLVIII.

Titre en haut, en dehors du cadre. 62 × 46 cm. (En bas). Gravé dans l'Acad. Carol. à Stoutgart, par G. F. Abel, graveur de S. A. S. — Coll. Maxe-Werly.

II. — Cartes modernes (1).

1. Carte archéologique du Département de la Meuse (Partie sept^ale) dressée par *F. Liénard*. 36 1/2 × 27 1/2 cm.

Dans l'« Archéologie de la Meuse », 1881 ss.

(1) On ne cite ici que les cartes modernes, publiées dans les ouvrages d'histoire *locale*, en laissant de côté des recueils tels que l'Atlas hist. de M^r Longnon, les études sur les *Pagi* du même, etc... On n'a fait d'exception que pour l'atlas de Brette.

— Id. — (Partie Centrale).....
— Id. — (Partie méridionale).....

2. Austrasie, 35 × 43 cm. Dans : *A. Digot,* Histoire d'Austrasie. Nancy, 1863, in-8°.

3. La Haute-Lorraine (Mosellane) de 959 à 1033, dans les « Origines de la Haute-Lorraine», par *R. Parisot.* Nancy, 1909. $\frac{1}{750.000}$

4. Le Barrois au x^e^ siècle par *Maxe-Werly*, dans « Etude sur les *Pagi* du Barrois au x^e^ siècle ». Mémoires de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 1876.

5. Carte pour l'intelligence du mémoire sur les *Pagi* du *Bedensis* et de l'*Odornensis*, par *Maxe-Werly.* Dans les Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 1898.

6. Carte du *Pagus Scarponensis* par *L. Davillé.* Echelle : $\frac{1}{320.000}$, dans : Annales de l'Est et du Nord. Janvier 1906.

7. Carte de la Lorraine et du Barrois à la fin du xvi^e^ siècle, 43 × 44 cm. Dans : *A. Digot*, Histoire de la Lorraine, 1856 (1^re^ édit.), 1880 (2^e^ édit.).

8. Carte du comté de Verdun (au xvii^e^ s.), par *Petitot-Bellavène* Titre en haut, 32 × 23 1/2 cm. Dans : Mémoires de la Société Philomathique de Verdun, t. XI, 1889.

9. Le Barrois en 1773, d'après les Mémoires alphabétiques de M. de Maillet, par l'abbé *Ch. Hébert* (s. d.). Cartouche en haut, à gauche (armes du Barrois), 45 × 27 1/2 cm.

10. Le Verdunois du xiii^e^ au xvi^e^ siècle par l'abbé *Ch. Aimond.* Echelle au $\frac{1}{270.000}$. Bar-le-Duc, 1910.

11. Tracé géographique du comté de Beaulieu-en-Argonne. Titre en haut, 24 1/2 × 15 1/2 cm. Dans : *P. A. Lemaire* :

Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu. Bar-le-Duc, 1873, in-8°.

12. Plan du territoire de Montfaucon et des sept villages, qui dépendaient de sa seigneurie, par *Mr Biguet*. Echelle au $\frac{1}{80.000}$. Dans : Pognon, Histoire de Montfaucon d'Argonne. Sedan, 1890, in-8°.

13. Lorraine et Barrois. Généralité de Nancy. Trois Evêchés et Clermontois. Généralité de Metz. Bailliages ou juridictions assimilées, ayant formé unité électorale en 1789. Titre en 2 cartouches : en bas, à gauche et en haut à droite. Echelle $\frac{1}{320.000}$. Dans *A. Brette* : Atlas des Bailliages ou juridictions assimilées, ayant formé unité électorale en 1789. Paris, 1904.

14. La Généralité de Châlons. Dans ses rapports avec les bailliages ou juridictions assimilées, ayant formé unité électorale en 1789. Titre en haut, à gauche. Echelle $\frac{1}{320.000}$. Dans : *Arm. Brette :* Atlas des Bailliages ou juridictions assimilées, ayant formé unité électorale en 1789. Paris, 1904.

15. Province ecclésiastique de Trêves. Echelle $\frac{1}{1.000.000}$. Dans : *G. Bourgeat et N. Dorvaux*, Atlas historique du Diocèse de Metz, 1907. Pl. I.

16. Ancien Diocèse de Metz. Echelle $\frac{1}{360.000}$. Dans : *G. Bourgeat et N. Dorvaux. Ibid.* Pl. IV.

17. Archiprêtrés de Metz, le Val de Metz, Noisseville, *Gorze*, Mousson et Nomeny. Echelle $\frac{1}{150.000}$. Dans : *G. Bourgeat et N. Dorvaux. Ibid.* Pl. V.

18. Carte du Diocèse de Toul, dressée pour l'histoire du diocèse de Toul, d'après le Pouillé de Benoît Picart, par l'abbé *Eug. Martin*. Nancy, 1900. Echelle $\frac{1}{400\,000}$.

19. Carte du diocèse ancien de Châlons-sur-Marne divisé en

archidiaconés (d'après Sanson) dans le t. I, du Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, par *A. de Barthélemy*, 1861.

20. Dioecesis cathalaunensis, Anno Domini M° CCCC° V° par *L. Grignon*. Echelle $\frac{1}{200.000}$. Dans les Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne, 1892.

21. Carte ecclésiastique du département de la Meuse en 1790 par l'abbé *Ch. Aimond*. Echelle au $\frac{1}{200.000}$. Bar-le-Duc 1910.

LE VERDUNOIS
XIII^e - XVI^e Siècles
PAR L'ABBÉ Ch. AIMOND.
Limites de l'EMPIRE et de la FRANCE
Limites du DIOCÈSE de VERDUN
Limites du TEMPOREL de VERDUN
Limites du TEMPOREL de BEAULIEU et de MONTFAUCON
Limites des PRÉVÔTÉS
PRÉVÔTÉS DE L'ÉVÊCHÉ
PRÉVÔTÉS DU CHAPITRE
PRÉVÔTÉS BARROISES relevant de L'ÉVÊCHÉ
§. Abbaye ou Prieuré.
C. Collégiale ou Commanderie.
S. Seigneurie.
G. Bourgeoisie ou Garde royale
E. Evêché de Verdun.
Ch. Chapitre de Verdun.
B. Duché de Bar.
LUX. Duché de Luxembourg.
Fiefs et arrière-fiefs de l'Evêché.
LUXEMBOURG
CHAMPAGNE
BARROIS MOUVANT
BARROIS NON MOUVANT
SEIGNEURIE DE COMMERCY
PRÉVÔTÉ DE LONGUYON
PRÉVÔTÉ DE MERLES
PRÉVÔTÉ DE SIVRY
PRÉVÔTÉ DE CONSENVOYE
PRÉVÔTÉ DE MONFAUCON
PRÉVÔTÉ DE VARENNES
PRÉVÔTÉ DE VIENNE
PRÉVÔTÉ DE CLERMONT
PRÉVÔTÉ DE PASSAVANT
PRÉVÔTÉ DE BEAULIEU
PRÉVÔTÉ DE TILLY
PRÉVÔTÉ DE SOUILLY
PRÉVÔTÉ DE LEMMES
PRÉVÔTÉ DE CHARNY
PRÉVÔTÉ DE DIEPPE
PRÉVÔTÉ DE FOAMEIX
PRÉVÔTÉ DE MANGIENNES
PRÉVÔTÉ D'HATTONCHATEL
PRÉVÔTÉ DE SANCY
PRÉVÔTÉ D'AMERMONT
PRÉVÔTÉ D'ETAIN
PRÉVÔTÉ DE CONFLANS
PRÉVÔTÉ DE LACHAUSSÉE
PRÉVÔTÉ DE DIEULOUARD
COMTÉ DE GRANDPRÉ
CHATELLENIE D'AUTRY
ECHELLE DE 1/270000^e
0 10 20 30 Kil.
L. THEVENIN.

Carte Ecclésiastique
du Département de la
MEUSE
en 1790

Par Ch. Aimond

On trouvera dans cette carte la délimitation des six anciens diocèses, qui ont servi à former le département de la Meuse, leurs subdivisions, les paroisses avec leurs annexes, ainsi que les divers établissements religieux. De ces derniers, on n'a indiqué dans les villes que les principaux. Par exception, on a ajouté la partie de l'ancien diocèse de Verdun, aujourd'hui rattachée au département de Meurthe-et-Moselle.

· LÉGENDE ·

- Limite de Département
- Limite d'Archidiaconé
- Limite de Diocèse
- Limite de Doyenné

Diocèse de Verdun: Archidiaconés de la Princerie et de la Rivière; Archidiaconés d'Argonne et de la Woëvre

- Diocèse de Toul
- Diocèse de Châlons
- Diocèse de Trèves
- Diocèse de Metz
- Diocèse de Reims

DUN Chef-lieu de doyenné.
Collégiale.
Abbaye d'Hommes.
Abbaye de Femmes.
Prieuré.
Couvent.
Ordre de Malte.

- Paroisse.
- Annexe.
- [Haucourt] Village sans Eglise.
- Etablissement Hospitalier.
- Ermitage.
- (1707) Indique un établissement supprimé avant 1790.

James Stuart

The Chevalier de St. George

Engraved by J. Freeman from the original painting

Le Chevalier de Saint-Georges

(JACQUES III STUART)

A BAR-LE-DUC

1713-1716

par

M. LE COMTE E. FOURIER DE BACOURT,

membre titulaire

Dès l'ouverture officielle des négociations qui devaient aboutir au traité d'Utrecht, c'est-à-dire dès le 12 janv. 1712, Louis XIV s'était vu dans la nécessité de reconnaître la succession protestante au trône de la Grande-Bretagne et par conséquent de renvoyer de Saint-Germain-en-Laye le prince qu'à la mort de son père Jacques II (1701), les puissances catholiques avaient reconnu sous le nom de Jacques III. Les premiers pourparlers engagés avec les Alliés n'aboutirent pas : les plénipotentiaires français avaient travaillé à les interrompre afin de pouvoir amener l'Angleterre à conclure sa paix à part. C'est ce qui arriva. Le 19 août 1712, les deux puissances étaient respectivement d'accord sur les bases principales du traité à intervenir.

Jacques Stuart n'était déjà plus à Saint-Germain où conti-

nuait à résider sa mère : il était devenu à Châlons l'hôte de l'intendant Lescalopier et de là il entretenait avec le ministre d'État Torcy et avec l'abbé Gaultier, agent français à Hanovre, une active correspondance (1). De cette correspondance il ressort que si l'idée d'installer l'exilé en Lorraine datait de loin, on n'était pas encore fixé à Versailles sur la localité qui lui serait assignée, car si le 25 août 1712 Louis XIV écrit à d'Audiffret que la ville de Bar est *celle où le roi d'Angleterre peut demeurer le plus commodément*, Torcy estime, dans le même temps, que la ville de Nancy offre *un abri à la fois plus agréable et plus sûr*. Louis XIV se range à ce dernier avis : la garnison française qui occupe Nancy sera pour le prince anglais une sauvegarde. Le choix était bien fait pour mécontenter le duc de Lorraine. Attaché au parti de l'Empire qui n'avait pas encore voulu faire sa paix avec la France, obligé néanmoins de ménager son puissant voisin, Léopold sut habilement représenter que si dans les conjonctures présentes, la Lorraine était tout indiquée pour accueillir un souverain catholique, l'ancienne capitale du Barrois ne l'était pas moins pour y fixer la Cour d'Angleterre (2). Louis XIV se fit prier, Léopold insista. « Ces excellentes dispositions du duc de Lorraine firent revenir le monarque à sa résolution première, et il fut définitivement arrêté que le chevalier de Saint-Georges établirait son séjour à Bar sur la foi des sauvegardes que Léopold lui procurerait (3) ». Ordre fut donné aussitôt de réparer l'antique château de Bar-le-Duc pour lequel fut envoyé un somptueux mobilier (4).

(1) Affaires étrangères. Correspondance politique, Angleterre, 242-286. — Mémoires et documents 75 et suiv. C'est dans ce riche fonds et son *supplément* que nous avons puisé, en les résumant, les documents relatifs à la politique de Jacques-Édouard. Nous avons agi de même avec le fonds lorrain des affaires étrangères dont Baumont, dans ses Études sur le règne de Léopold, a donné quelques extraits choisis avec opportunité.

(2) Affaires étrangères, fonds lorrain, 82 et suiv.

(3) Baumont, *Études sur le règne de Léopold*, p. 234.

(4) Pièces justificatives du compte de Dominique Antoine, receveur général des finances (Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1610).

L'ordre de payer les frais de séjour du prétendant sur les deniers d'octroi de Bar-le-Duc est daté de Lunéville, 30 sept. 1713.

Le 21 février 1713, le royal exilé arriva incognito avec une petite suite à Bar-le-Duc sous le nom de *Chevalier de Saint-Georges* et descendit chez un riche bourgeois de la ville basse alors domicilié à Nancy, M. Nicolas Marchal, seigneur de Rosne, ancien maire et conseiller d'État. Jacques Stuart devait y demeurer jusqu'à ce qu'il pût s'installer au château ducal (1). « Le Chevalier de Saint-Georges étoit arrivé à Bar-le-Duc le 21 février, écrit Durival dans son *Introduction à la description de la Lorraine et du Barrois* (2); Léopold y alla le 9 mars. Le Chevalier de Saint-Georges vint à Lunéville le 2 mai ; le 7 juin il étoit à Commercy ».

Ces notes sont d'accord avec les lettres échangées entre les Cours de Versailles et Lunéville, et avec le très curieux manuscrit du libraire Nicolas dont nous publions ici pour la première fois la partie barrisienne (3).

« Au moment que S. A. R. fut informée que le roi d'Angleterre avoit fait choix pour sa résidence de la ville de Bar, S. A. R. fit réparer le château avec toute la diligence possible et le fit meubler très superbement. Le 21 février le roi d'Angleterre arriva à Bar et voulant y être incognito pendant tout son séjour il prit le nom de chevalier de Saint-Georges, il

(1) D'après Bellot-Herment (*Historique de la ville de Bar-le-Duc*, 411), ce serait dans la maison de l'ancienne rue des Tanneurs (Nève) portant le n° 22, mais ce qu'il appelle « la file de l'Est » des habitations de cette rue a dû subir de profondes modifications depuis l'année 1713. Sur Marchal consulter notre article : *Le régime municipal à Bar-le-Duc avant la création de l'Hôtel de Ville de 1629* (*Mémoires de la Société des lettres, etc. de Bar-le-Duc,* année 1909).

(2) Page 202. La date de l'année (1712), est une erreur manifeste.

(3) Relation de ce qui s'est passé en Lorraine de 1698 à 1744. Manuscrit de la Bibl. Nale en 4 tomes in-4° (Nouv. acqon française, 4566-4571). M. Pfister, professeur à la Sorbonne, après en avoir identifié l'auteur, en a publié la partie nancéienne, c'est-à-dire la presque totalité dans les *Mémoires de la Soc. d'Archéol. lorraine*, année 1899, sous ce titre : *Journal de ce qui s'est passé à Nancy depuis la paix de Ryswick conclue le 30 octobre 1697 jusqu'en l'année 1744 inclusivement, par le libraire Jean François Nicolas*, — Tirage à part 198 f. Nancy, Crépin-Leblond (La fin du manuscrit a paru dans les *mémoires* de la même Société, année 1909).

Les extraits barrisiens que nous donnons de ce manuscrit sont donc encore *inédits.*

mit pied à terre dans la Maison de M. Marchal cons^er^ d'Etat où il resta quelques jours en attendant que le château fust achevé de meubler (1).

« Le 9 mars, S. A. R. partit de Lunéville accompagné du prince François son frère (2), arriva le même jour à Bar, alla mettre pied à terre chez M. d'Alençon, président de la Chambre des comptes (3). A peine S. A. R. étoit il arrivé que M. le chevalier de Saint-Georges monta en carosse pour aller faire la première visite. Ce prince fut reçu à l'entrée du logement par M. le Comte de Rouerk, irlandois, major du régiment des gardes de S. A. R. (4), au haut de l'escalier par le marquis de Gerbéviller, grand bailly de Bar, il l'introduisit dans l'appartement de S. A. R. laquelle se trouvant surprise alla à la rencontre de M. le chevalier de Saint-Georges à la porte de son antichambre ; ils s'embrassèrent fort tendrement, après les premiers compliments les trois princes descendirent et montèrent dans le carosse de M. le chevalier de Saint-Georges qui les régala à souper (5).

« S. A. R. partit de Bar le 10 ; étant arrivée à Lunéville, elle envoya au chev^er^ de S^t^ Georges un détachement de vingt-cinq chevaux légers et de vingt-cinq gardes du corps pour l'escorter chaque fois qu'il iroit à la chasse. M. le prince de Vaudémont qui étoit à Commercy alloit fort souvent voir ce prince à Bar (6).

(1) Sous la direction de Liégard, tapissier à Bar-le-Duc (archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1642).

(2) François-Antoine, dernier frère de Léopold, connu sous le nom d'abbé de Stavelot, mort à 26 ans, le 27 juillet 1715.

(3) Charles d'Alençon créé président des Comptes par Léopold en 1698, mort sans postérité le 11 juin 1732.

(4) Eugène, comte de Rouerk, chambellan de Léopold, avait épousé Catherine-Diane de Beauvau, veuve de Charles-François de Stainville, dernier comte de Couvonges, bailli et gouverneur de Bar-le-Duc.

(5) Cette visite de Léopold à son hôte à Bar est rappelée dans l'*Histoire de la maison de Lorraine* dédiée à la veuve de Léopold, Commercy, 1743, p. 158. « Léopold lui offrit aussitôt la ville de Bar et en fit meubler le château pour l'y recevoir avec sa Cour. Ce prince s'y étant rendu sous le nom de chev^er^ de S^t^ Georges au mois de février suivant, le Duc l'y vint visiter quelque temps après ».

(6) Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, fils de Charles IV et de Béatrix de Cusance.

Le chevalier de Saint-Georges partit de Bar le 2 mai pour se rendre à Lunéville. Ce prince rencontra au passage de la Moselle près de Gondreville S. A. R qui étoit venue à sa rencontre. On ne peut rien ajouter à la magnificence des festes qu'on donna à ce prince pendant trois semaines qu'il resta à Lunéville. Le repas que son S. A. R. donna au ch^er^ de Saint-Georges dans la *ménagerie* qu'il fit suivre d'un feu d'artifice coûta 15.000 livres » (1).

Pendant son séjour à Lunéville, le prince anglais vint à plusieurs reprises à Nancy. Léopold ne voulant pas y paraître parce que la ville était encore occupée par les troupes françaises, confia son hôte à la duchesse Élisabeth Charlotte qui fit à celui-ci les honneurs de la Capitale et le logea dans un appartement du palais ducal qui lui avait été spécialement réservé (2).

Le traité d'Utrecht était signé depuis le 11 avril entre la France et tous les alliés hormis l'Empereur et l'Empire qui ne se décidèrent que l'an d'après. Jusqu'au dernier moment le chevalier de Saint-Georges espéra pour sa cause. Il avait écrit à S^t^ John Bolingbroke, à Louis XIV et à M^me^ de Maintenon (3). La réponse du roi qu'il reçut à Bar le Duc le décida à adresser, dès son retour de Lunéville, une protestation énergique aux plénipotentiaires d'Utrecht (4). Mais déjà les plaisirs l'attiraient ailleurs. « Le prince retourna à Bar : il n'y resta que sept jours pour se reposer : il partit le 7 juin, alla à Commercy où le prince de Vaudémont lui procura de nouveaux plaisirs. S. A. R. et toute la Cour de Lorraine s'y rendirent le même jour et en partirent le 10 juin pour Lunéville n'y ayant resté que deux jours. Les festes que le prince de Vaudémont donna lui coutèrent plus de 40.000 livres. S. A. R. en retournant à Lunéville passa par Toul où les bourgeois le reçurent avec beaucoup d'éclat » (5).

(1) Relation de ce qui s'est passé en Lorraine, etc., msc., p. 292.

(2) Il est question de cet appartement dans les comptes de Dom.-Antoine (Archives de Meurthe-Moselle, B. 1614).

(3) Affaires étrangères, correspondance politique, Angleterre, 248.

(4) Cette protestation est datée des derniers jours de mai 1713.

(5) Relation manuscrite, etc., p. 293.

« Les bals, les repas et la chasse, nous apprend à son tour, l'historien de Commercy, furent les principaux divertissements. On représenta des espèces de Comédies selon le goût du temps. Ainsi, par exemple, des pélerins arrivaient dans l'île de Cythère munis d'un passe-port donné par Vénus : on leur faisait chanter leurs aventures particulières, après quoi la troupe répétait en chœur une chanson sur l'air des *Pélerins de Saint-Jacques*. On remarqua surtout une fête où douze cavaliers et douze dames furent reçus dans un réfectoire construit exprès dans la Ménagerie : ils y entrèrent par des portes différentes en observant le silence des pères de la Trappe qui ne fut pas néanmoins longtemps gardé. On les y servit aussi comme dans un couvent, chacun ayant sa pitance. La vaisselle en faïence avait été faite exprès ; les manches des couteaux étaient en même matière... chaque convive fut servi de vingt-sept plats ce qui en exigea un total de six cent quarante-huit. Jouant ainsi avec l'apparence des privations, mangeant dans de la terre, ces pénitents simulés se croyaient anachorètes (1) ».

Un journal de l'époque, *la Clé du cabinet* décrit en mauvais vers ce misérable divertissement (2).

On comprend que le séjour de Bar où personne ne songeait à l'amuser ait paru profondément triste au prince déchu. Tout d'abord, on put croire que le Stuart allait s'intéresser à une ville dont il explorait volontiers les rues pittoresques et la riante banlieue. « Le *Pâquis* était la promenade de prédilection du chevalier de Saint-Georges qui le fréquentait accompagné de sa cour et notamment de messieurs de Bassompierre et de Brousselle. Par une délicate attention, le conseil de ville, dit une ré-

(1) Dumont, *Histoire de Commercy*, II, 256 et suiv.

(2) Sur le bord de la Meuse, assy près de la ville
Est une retraite tranquille
. . . . . .
Là l'autre jour l'illustre compagnie
Dîna sans cérémonie
Observant la frugalité
Et les lois de la pauvreté
. . . . . .
Et dans ce fort sobre repas
Chacun n'eut que vingt et sept plats.

solution du 10 juillet 1713, fit placer des bancs sur divers points du Pâquis à l'effet de servir à ce monde pour se reposer (1) ». Pour accéder plus facilement à cette esplanade plantée d'ormes séculaires, le conseil de ville avait pareillement décidé la restauration des nombreux degrés qui relient encore la ville basse au château ducal (2).

Il n'y avait pas un mois que le chevalier de Saint-Georges était à Bar que, pressé par l'ennui, il s'enfuit à Plombières où l'attendait le prince de Vaudémont. Loin d'être un mentor raisonnable pour Jacques Stuart, le fils de Charles IV et de madame de Cantecroix ne faisait que favoriser la passion de celui-ci pour le jeu et son penchant pour la débauche. Les scandales s'amoncelaient sous les yeux de Léopold indulgent jusqu'à l'excès. C'étaient jeux de prince. Ils provoquèrent l'intervention de l'Évêque de Toul. Ancien grand-vicaire de Strasbourg et docteur de Sorbonne, évêque et comte de Toul depuis 1704, Mgr Blouet de Camilly « joignoit la ferveur du zèle et la prudence de l'esprit avec l'étendue de la science (3) ». Sans s'émouvoir du haut rang de celui qui se proclamait *roi d'Angleterre, défenseur de la foi*, il alla le trouver à la cour de Lunéville et lui fit de respectueuses mais fermes remontrances sur l'affliction que causait sa conduite aux peuples chrétiens, l'engageant à vivre dans les termes ordinaires avec M. le prince de Commercy sans donner dans l'excès qui suit souvent la dissipation en beaucoup de gens... Il poussa même l'effronterie jusqu'à ce point de représenter au roi d'Angleterre qu'une telle habitude de vivre n'était point faite pour attirer sur sa cause les bénédictions du Ciel.

Par ses emportements le chevalier de Saint-Georges donna à ces confidences tout l'éclat que le voyage de l'Évêque avait eu pour but d'éviter. La Cour de Lorraine y ajouta encore par ses

(1) Archives municipales de Bar-le-Duc. — Bellot-Herment, *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, p. 268.

(2) *Ibid.*, p. 329.

(3) Il avait succédé à Toul à Mgr de Bissy, nommé évêque de Meaux. Promu archevêque de Tours le 8 janvier 1721, il y mourut trois ans après.

bruyantes récriminations contre l'évêque de Toul ; tandis que Léopold et le prince de Vaudémont lui reprochaient « la légèreté de ses discours » et « son empressement à vouloir se mêler de toutes choses », la duchesse Élisabeth Charlotte « se déchaînait publiquement sur son indiscrétion (1) ». Il ne manquait à ces manifestations princières que la sanction de Louis XIV. Elle parvint quelque temps après en Lorraine. Dans une lettre adressée à son ambassadeur M. d'Audiffret, le roi approuvait complètement la conduite du chevalier de Saint-Georges et reconnaissait que l'évêque de Toul avait fait à la Cour de Lorraine un mauvais personnage et tenu des discours imprudents au chevalier. « Je vous avoue, ajoute le roi, que mon intention n'a jamais été d'empêcher ce prince de voir M. le duc de Lorraine et de chercher à cette cour les amusements qu'il ne trouve pas à Bar (2) ».

Pendant tout le temps que le chevalier de Saint-Georges passa en Lorraine Léopold lui avait donné son capitaine des gardes Butler en le défrayant de tous frais (3). Le royal exilé ne rentra à Bar qu'au début de l'hiver : il était fort dispos et dans son Journal, lady Strickland, dame de la suite de la reine mère du prétendant, prend soin de noter qu'à la fin de novembre 1713, comme la reine quittait Chaillot pour Saint-Germain, l'une des religieuses la félicita sur le bien que les eaux de Plombières avaient fait au proscrit (4).

A Bar-le-Duc, Jacques Stuart retrouvait ses partisans toujours pleins d'espoir et d'enthousiasme. Bellot-Herment a raison de le représenter entouré d'une véritable cour, car aux côtés du marquis de Bassompierre, délégué par Léopold (5), et de M. de Broussel, dont nous reparlerons, se groupaient un certain nombre de gentilshommes anglais, écossais, surtout irlan-

(1) Archives des Affaires étrangères, fonds lorrain, 87.

(2) Louis XIV à d'Audiffret. — Baumont, *Études sur le règne de Léopold*, p. 236.

(3) Archives de Meurthe-Moselle, B. 1615.

(4) Agnès Strickland, *Lives of the queens of England from the Norman conquest.*

(5) Il avait été créé chambellan en 1706.

dais, anciens compagnons d'exil de Jacques II en France ou partisans fidèles de son fils. Ces gentilshommes, la plupart anciens officiers de haute naissance, avaient préféré abandonner leur patrie et leurs biens pour suivre dans ses aventures celui qu'ils considéraient comme leur roi légitime. Tous étaient pauvres, aussi pauvres que leurs soldats (1). Certains d'entre eux s'étaient déjà fixés par mariages en France et même en Lorraine : d'autres suivirent cet exemple, ce qui explique que dans notre pays bon nombre de familles comptent parmi leurs ancêtres un garde du corps, un officier, un serviteur dévoué des derniers Stuarts.

Le Parlement anglais qui avait vu avec dépit le duc de Lorraine accueillir dans ses États le chevalier de Saint-Georges intriguait auprès de la reine Anne pour qu'elle exigeât son expulsion (2), mais elle avait su habilement tourner la difficulté et rassurer son frère consanguin par l'ambassadeur de France en Lorraine et par l'intendant Lescalopier (3). L'hiver de 1713 s'annonçait donc devoir être tranquille pour l'exilé. Il lui procura une distraction quotidienne et de haut goût qui l'arrachait fort heureusement au libertinage : la chasse. La chasse qui, il y a moins de cent ans, était encore un « sport » tout aristocratique, constituait, à l'époque de notre récit, la distraction favorite des souverains et des plus grands seigneurs. Dans le Barrois, presque entièrement couvert de forêts giboyeuses et intangibles, la chasse devait être singulièrement intéressante. Le prétendant s'y livra avec passion soit presque seul soit accompagné d'une brillante escorte (4) et parfois bien loin de sa résidence habituellle. C'est ce que nous apprend la bru d'un de ses familiers, la comtesse de Broussel. « Lorsqu'il fut chassé de l'Angleterre, le dernier roi Stuart y est venu habiter (à Bar-

(1) Miss Strickland nous apprend qu'il restait encore 600 Anglais des 2.000 qui avaient suivi Jacques II en exil, des veuves et des orphelins, le tout en grande partie à la charge de Marie d'Este et de Jacques III.

(2) Journal de Dangeau, XIV.

(3) Affaires étrangères. Correspondance Angleterre (supplém.). — Mémoires de Le Drain, corresp. politique 75. Stuarts 1, 1673-1742.

(4) Dès l'arrivée de Jacques Edouard à Bar, Léopold lui avait envoyé des gardes du corps « pour l'escorter chaque fois qu'il iroit à la chasse ».

le-Duc) pendant quelques mois (1). Il y vivoit en roi. Sa cour y paroissoit une chose admirable mais qu'il ne falloit voir de trop près. J'ai ouï dire aussi qu'il était peu décent en son particulier et qu'il passoit la plus grande partie de son temps à la chasse ce pour quoi il a été fort souvent l'hôte de vos grands parents à Pierrefitte, à Loisey et même dans le Der ; mais ils n'en ont tiré d'autre avantage que de grandes pertes dont ils ont dû prendre leur party, comme il convenoit ».

L'historien de Bar-le-Duc cite ce nom de Broussel à propos du chevalier de Saint-Georges.

Armand Jean de Broussel, baron de la Neuville, était à peu près de l'âge du Prétendant (2). Par son père il descendait de ce fameux capitaine de la Pierre, favori d'Henri IV, que ce monarque avait chargé de missions en Angleterre (3). Sa mère, Nicole Françoise du Châtelet, de l'illustre maison de ce nom, était non seulement lorraine par ses origines paternelles mais barrisienne par ses ancêtres maternels puisqu'elle était la petite-fille de Nicolas de Gleysenove, président de la Chambre des comptes du Barrois (4). Lorsque le prétendant quitta définitivement Bar-le-Duc, le frère aîné d'Armand qui habitait surtout « dans le Der » (5) demeura attaché à la personne du prince jusqu'au départ de celui-ci pour Avignon. Quant à Armand, il

(1) Dans son *Tagebuch* rédigé pendant l'émigration, Marie Reine Brigeat de Lambert, comtesse de Broussel, n'avait pas la prétention de fixer, après contrôle, des points d'histoire, mais de relater des souvenirs propres à intéresser ses enfants.

(2) Il était déjà à 15 ans capitaine de cavalerie dans le régiment de Broussel.

(3) Si le titre est contesté par d'Hozier avec quelque apparence de raison, il avait été reconnu authentique par l'arrêt du Grand Conseil de 1671 (Dossiers bleus, 139).

(4) Louis Jules du Châtelet, baron de Cirey, marquis de Pierrefitte, et Christine de Gleysenove, père et mère de M^me^ de Broussel, vendirent au Carmel l'hôtel de Gleysenove situé place Saint-Pierre en la ville haute de Bar (actuellement prison départementale).

(5) Louis-Joseph de Broussel, baron d'Ambonville, marié à M^e^ de Mesgrigny dont il n'eut qu'une fille, habitait surtout Cirey. Cf. mon article Le Couvent du Carmel à Bar-le-Duc, dans les *Mémoires de la Soc. des Lettres*, etc., *de Bar*, année 1899, p. 241.

se maria presque aussitôt (le 17 décembre 1716), avec Jeanne Charlotte de Viard de Cousance, baronne de l'Empire, qui mourut presque centenaire pendant la Révolution (1).

D'après le journal de Strickland, c'est à cette époque que le Ch^er^ de S^t^-Georges fit faire son portrait qui fut présenté à sa mère alors retirée au couvent Chaillot. « La reine l'admira. Les dames anglaises et les religieuses le trouvèrent moins bien que l'original ». Ce portrait de la *National-Gallery*, que nous reproduisons, a été peint à Bar-le-Duc par Alexis Simon Belle, élève de de Troy, et admirablement gravé par la femme de l'auteur M^ie^ Mad. Horthemels (2). Le musée de Bar vient d'acquérir une très belle épreuve de cette remarquable et rare gravure.

L'Empereur et Léopold, son allié, n'avaient pas voulu signer à Utrecht et les conséquences de ce mauvais vouloir retombaient lourdement sur la Lorraine occupée par des troupes françaises. Pendant tout l'hiver de 1713 le duc accabla de ses doléances et de ses réclamations la Cour de Versailles, se plaignant des dommages causés par l'armée d'occupation, des dépenses indues qu'elle lui occasionnait, exigeant des dédommagements pécuniaires et même territoriaux tels que la cession immédiate du comté de Ligny (3). Une réponse hautaine de Louis XIV ferma la bouche au plénipotentiaire lorrain, Barrois, et Léopold dut se résoudre à accepter le traité de Rastadt. Ce traité conclu le 6 mars 1814 entre le maréchal de Villars et le prince Eugène ne cédait rien à Léopold, pas même le retrait de la garnison française (4). Vainement M. de Craon vint demander au nom de son maître l'évacuation de Nancy et l'exécution du traité de

(1) Dans les *Mém. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc*, année 1892, p. 86 et suiv., j'ai publié deux longues lettres documentaires qu'elle écrivit en 1791.

(2) Il a été gravé aussi par Chéreau. Le portrait de Marie-Clémentine Sobieska épousée sur le tard par le chevalier de Saint-Georges fut peint à Rome par Fr. Trévisan et gravé par Ch. Dupuis.

(3) Affaires étrangères, fonds lorrain, 87-123 à 144. — Ligny-en-Barrois devint lorrain en 1719 par l'acquisition qu'en fit Léopold au duc de Luxembourg.

(4) Les gardes lorraines ne reprirent possession de la citadelle de Nancy que le 12 novembre.

Ryswick : il lui fallut attendre la ratification par l'Empereur du traité de Bade signé le 7 septembre suivant (1).

Toutefois, dès le commencement de juin, le comte de Ruffey, maréchal de camp commandant les quarante bataillons et les quatorze escadrons qui avaient pris leurs quartiers dans le duché l'automne précédent, quitta Nancy pour se mettre à la tête de ces troupes réunies sur la Meuse près de Commercy. « Au mois de juillet, le prince de Vaudémont donna des festes magnifiques à S. A. R., au roi d'Angleterre et à S. A. E. de Trèves (2) qui durèrent quinze jours à Commercy » (3). « Dans le même temps, il y eut un camp sur la Haute-Meuse (4) commandé par M. de Ruffey. S. A. R. Madame alla voir le camp avec les princes et les princesses de la Cour : elle vit des revues et des exercices, des combats de cavalerie et de dragons sans effusion de sang ; on lui donna le plaisir du siège d'une espèce de fort ou vieux château. Madame étoit sur une hauteur d'où elle voioit les attaques, les défenses, les assauts, enfin la rendition de la place par capitulation. Les prisonniers de guerre furent menez à S. A. R. M^me^ qui leur donna la liberté. M^me^ fut très satisfaite de ce divertissement. Elle invita à dîner le lendemain M. de Ruffey, tous les officiers généraux, les Etats majors, et il y eut plus de cinq cents officiers régalés à Commercy. Enfin les princes s'en retournèrent à Lunéville, le roy d'Angleterre à Bar et l'Electeur à Trèves (5) ».

Ces fêtes brillantes étaient bien près d'un deuil auquel on était loin de s'attendre. La princesse de Vaudémont frappée d'apoplexie mourut dans la nuit du 3 au 4 août (6).

(1) Le 16 août 1714 Louis XIV écrivait à d'Audiffret : « *Le parti le plus sage qu'il* (Léopold) *puisse prendre est de se conformer à son etat et de se conduire avec la prudence que ses intérêts demandent.* »

(2) Il s'agit du frère cadet de Léopold, Charles-Joseph-Ignace, 1680-1715, évêque d'Osnabrück puis de Trêves après l'Electeur Jean-Hugues d'Orbesch. Cf. Archives de Meurthe-Moselle, G. 750 et G. 755.

(3) Relation de ce qui s'est passé en Lorraine, msc. p. 296.

(4) Ce camp français était établi près de Trousse y (Dumont, *Histoire de Commercy*, II, 257.

(5) Relation, etc., p. 298.

(6) Anne-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf, née le 6 août 1649. Elle était fille

Cependant la France n'avait pas abandonné le chevalier de Saint-Georges : non content de le favoriser secrètement, le cabinet de Versailles lui envoyait un mémoire sur la politique à suivre, le faisait écrire à la reine Anne, lui dictait un projet de manifeste. Le ministre Torcy échangeait alors avec le prétendant une active correspondance (1). Un événement considérable vint bientôt justifier l'opportunité de ces mouvements.

En vertu de l'acte de succession protestante de 1701, l'accession au trône de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, dans le cas où la reine Anne mourrait sans enfants, avait été assurée à l'Électrice Sophie de Hanovre en sa qualité de petite-fille de Jacques I^er^ ainsi qu'à sa descendance protestante. Or cette princesse mourut le 8 juin 1714, et la reine Anne le 12 août suivant (2).

A cette nouvelle Jacques Stuart dont la tête venait d'être mise à prix (3) n'hésita point. « Ledit jour 14, le chevalier de Saint-Georges... auquel appartiennent légitimement les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, est parti environ les 9 heures du soir prenant la poste pour se rendre en diligence à Versailles... Comme ce prince a un party puissant dans ces royaumes, il espère de se faire rétablir sur le throsne » (4). Il ignorait encore que dès le lendemain de la mort de la reine Anne, l'électeur Georges de Hanovre, fils de Sophie, avait été proclamé roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande bien qu'il n'eût jamais mis le pied en Angleterre. Découragé, le prince

de Charles, duc d'Elbeuf, pair de France, gouverneur de Picardie et d'Anne-Elisabeth de Lannoy.

(1) Archives étrangères, mémoires et documents : Angleterre, 75, 76.

(2) Il faut expliquer ici que le roi d'Angleterre Jacques II avait épousé successivement Anne Hydde qui était protestante, et Marie d'Este-Modène qui était catholique. Du premier lit il eut : *Marie*, épouse du prince Guillaume d'Orange et reine d'Angleterre (1662-1695), et *Anne* née le 16 février 1664, mariée au prince Georges de Danemark et aussi reine d'Angleterre. Du second lit naquit Jacques III (Jacques-François-Édouard, dit le chevalier de Saint-Georges) né à Londres le 20 juin 1688.

(3) Proclamation de juillet 1714. Corresp. anglaise, 252.

(4) François de Bar, Almanachs annotés, manuscrit 47 de la bibliothèque municipale de Bar-le-Duc, année 1714.

revint à Bar le-Duc. « Le vingt du mesme mois, ce prince est revenu en ceste ville (de Bar) sans avoir esté à Versailles et sans avoir parlé au Roy, mais seulement à la reyne douairière d'Angleterre vefve de Jacques second, laquelle est dans une maison relligieuse à Chaillot... (1) ». Cette dernière assertion est inexacte si l'on s'en rapporte aux mémoires du temps. En quittant la France en 1713 le Prétendant avait promis de ne créer aucune difficulté au roi par sa présence : l'exilé ne devait revoir sa mère que l'année suivante (1715) sur le territoire lorrain.

Pour se distraire de sa déconvenue, le chevalier de Saint-Georges reprit le chemin de Plombières. Ses dépenses l'ont mis dans la nécessité de faire des emprunts : il prend le parti d'écrire à sa malheureuse mère pour lui demander 20.000 livres. Marie d'Este dont la pauvreté est d'autant plus étroite qu'il lui faut assister les fidèles sujets qui l'ont suivie dans l'exil ne les possède pas. Ses amies de Chaillot lui conseillent de s'adresser à Louis XIV. Surmontant sa répugnance, la veuve de Jacques II se rend le 26 août à Marly et expose sa requête à Madame de Maintenon ; mais malgré de bonnes paroles la bourse royale resta fermée (2). Trois jours après, Jacques III lançait de Plombières un manifeste à ses partisans (3). La cour de Lorraine s'en émut et Élisabeth-Charlotte, alarmée, demanda à Versailles des instructions sur l'attitude que devait prendre son mari vis-à-vis du Prétendant. Le 1er octobre, Georges de Hanovre faisait à Londres son entrée solennelle. Il ne tarda pas à être reconnu roi d'Angleterre par les puissances continentales. Léopold lui-même profita de l'approche du nouvel an pour envoyer à Londres le premier gentilhomme de sa Chambre, M. de Lambertie (4), avec mission de complimenter le nouveau monarque, mais Georges 1er refusa de le recevoir.

(1) *Ibid.* et Relation, etc., p. 298.

(2) Marie d'Este au couvent de la Visitation à Chaillot, *Bulletin de la Soc. histor. d'Auteuil-Passy*, LXIX, p. 348.

(3) Affaires étrangères, Mémoires et documents, Angleterre, 76.

(4) Nicolas-François de Lambertie avait été fait premier écuyer en 1706. Archives de Meurthe-Moselle, B. 125.

« Le 13 janvier (1715) M. de Lambertye... revint d'Angleterre où il étoit allé complimenter le nouveau roi sans avoir eu audience à cause que le chevalier de Saint-Georges étoit en Lorraine (1) ».

Malgré tout, ce prince ne désespérait pas : la France s'était engagée envers lui (2), de plus il savait que s'il parvenait à aborder en Angleterre, ses partisans accourraient en bandes pressées. Les lettres et les rapports qu'il recevait entretenaient sa confiance. D'autre part, le loyalisme de ses compagnons d'infortune et l'attitude des Barrisiens lui rendaient l'exil moins amer. « En grand nombre les habitants de Bar-le-Duc ne vouloient plus être subjets lorrains. Déçus à Ryswick, humiliés à Utrecht, les maladresses de Léopold 1er les menoient plus loin que les caresses de Louis XIV. Chez eux ils frondoient au cri de : Vive le Roy! un roy qui avoit perdu sa couronne comme leur capitale avoit perdu la sienne » (3). *Over the hills and far away*... Nul doute que sur cet air n'ait retenti souvent, dans les rues et dans les salons de la vieille cité barroise, le chant jacobite nouvellement composé : « Qu'on apporte la coupe, je veux porter un toast à celui qui n'a ni terres ni biens, etc... ».

Au printemps, on apprit à Bar-le-Duc la prochaine venue de la reine d'Angleterre, mère du chevalier de Saint-Georges. « Depuis plus d'un an la Reine d'Angleterre avoit résolu de partir de Saint-Germain pour venir en Lorraine remercier S. A. R. des bontés qu'elle avoit eu pour son fils le chr de St Georges : elle partit de Paris et voulut faire ce voyage incognito. S. A. R. qui en fut informée envoya M. de Bassompierre la complimenter près de Châlons où elle séjourna le 20 juin. Le chevalier de St Georges qui étoit pour lors à Bar alla à la rencontre de sa mère jusqu'à l'abbaye de Montier. Il est plus aisé de comprendre que de décrire les marques de la tendre amitié

(1) Relation manuscrite, etc., p. 295. — *Gazette de Hollande*, no 8 supplém.

(2) Notes sur l'existence d'engagements de la France envers Jacques III. Affaires étrangères : Mém. et documents, 75, Stuarts, I, 1673-1724.

(3) Souvenirs sur le Barrois, manuscrit de Villeterque, p. 87.

qu'ils se donnèrent, et la joie qu'ils eurent de se revoir après une absence d'environ trois ans. Un détachement de chevau-légers des gardes du corps de S. A. R. attendirent la Reine sur les frontières. Elle arriva le 22 juin à Bar avec M. le chevalier de Saint-Georges; à son arrivée, elle fut complimentée par le marquis de Gerbévillé et par M. de Bassompierre de la part de S. A. R. La Reine ne séjourna que deux jours à Bar, en partit le 25 pour Commercy » (1).

D'après le manuscrit auquel nous empruntons ces détails, Marie d'Este serait demeurée à Commercy jusqu'au 11 juillet « qu'elle partit pour venir à Nancy où elle arriva le 12 après avoir couché à Toul. Le chevalier de Saint-Georges arriva le même jour ». D'après François Pascal de Marcol (2), la reine arriva à Nancy « le 5 juillet 1715 avec Jacques Stuard, 3e du nom, son fils, roi d'Angleterre et défenseur de la Religion, ainsy qu'il se qualifiait. La reine y vint sous le nom de la comtesse de Saint-Georges, et le roi, son fils, sous le nom du chevalier de Saint-Georges, LL. AA. RR. allèrent au devant jusques un peu au delà de Buthegnémont. Ils furent très accueillis à Nancy d'où il repartirent le 8 du mesme mois » (3). D'après la *Relation* manuscrite de Nicolas, la reine d'Angleterre quitta Bar-le-Duc le 22 août pour retourner à Saint-Germain (4).

Ce voyage de la reine d'Angleterre avait donné au Régent l'oc-

(1) Relation de ce qui s'est passé en Lorraine, msc., p. 309.

(2) Cte de Mahuet, *Journaliers de la famille de Marcol*, 46 et suiv. — Lepage avait publié cet extrait en 1865 dans *Les archives de Nancy*, II, 336.

(3) Le journal du libraire Nicolas semble avoir raison contre celui de Marcol. Dans les *Ephémerides* (Bibl. nale collect. des manuscrits lorrains, T. 42) on lit : 21 février 1713, le roi d'Angleterre arrive à Bar. — 29 mars, Léopold et le pce François vont le voir. — 2 mai, le roi d'Angleferre va à Lunéville. — 22 juin 1715, la reine d'Angleterre arrive à Bar. — 12 juillet, la reine passe à Nancy. — 22 août, la reine retourne à St Germain. — 28 octobre, le roi d'Angleterre quitte l'Écosse et arrive en Lorraine le 14.

(4) Elle y mourut d'un cancer le 7 mai 1718. Le lendemain, Madame écrit : « La bonne et pieuse reine d'Angleterre est morte hier matin à St Germain, à 7 heures. Elle ne gardoit pas un liard pour elle et donnoit tout aux pauvres... elle a soutenu son malheur avec une résignation parfaite ».

casion d'avertir le chevalier de Saint-Georges de l'opportunité d'une descente en Angleterre. Aussitôt, Jacques III envoya une déclaration à Charles XII et fit ses préparatifs de départ, encouragé par Léopold à qui le roi d'Espagne avait envoyé pour le proscrit de puissants subsides (1). L'occasion était, en effet, favorable. Une succession de mesures illégales et oppressives prises par Georges Ier avaient provoqué une coalition de tories et de jacobites; des mouvements insurrectionnels éclataient un peu partout en Angleterre et en Écosse; les jacobites envoyaient une véhémente adresse au Régent.

Le 27 octobre, le chevalier de Saint-Georges écrivit au duc de Lorraine pour « le remercier de l'accueil qu'il lui avoit accordé et de toutes les marques d'amitié qu'il lui avoit donné » (2). Le lendemain, il quittait Bar-le-Duc sous un déguisement et venait se réfugier à Paris où il s'occupa plus de ses plaisirs que du soin de récupérer sa couronne. Après bien du temps perdu il se décida à gagner le littoral, mais il avait été dénoncé (3) au Cte Stairs, ministre d'Angleterre en France, qui mit tout en œuvre pour lui couper le passage (4).

Embarqué non à Saint-Malo, ainsi que le comportait l'itinéraire primitif, mais à Dunkerque, le Prétendant mit pied à terre le 22 décembre 1715 à Peterhead, sur la côte orientale d'Écosse.

Aux archives des Affaires étrangères existe une curieuse relation de la campagne du chevalier de St-Georges en Écosse. Il

(1) « Je dois vous dire qu'il a envoïé à ce prince 25,000 louis d'or à Bar où ils ont été mis dans une cassette que M. le chevalier de Saint-Georges a fait mettre sous son lit et qu'il n'y a qu'une personne de sa suite qui en ait connaissance ». Lettre d'Audiffret au Régent, citée par Baumont, *Études sur le règne de Léopold*, 285.

(2) Affaires étrangères, fonds lorrain, 92.

(3) C'est une cousine de M. de Broussel, Emilie du Chatelet qui, jalouse des attentions d'un des gentilshommes de la suite du prétendant pour Mlle de Froulay, dénonça à l'ambassadeur de Georges Ier la présence à Paris de Jacques Édouard. — Wahl, *Marie d'Este au couvent de la Visitation de Chaillot*, 8.

(4) Il faut lire dans les *Mémoires de Saint-Simon* le détail de cette aventure et les dangers que courut le chevalier de Saint-Georges en France.

n'entre pas dans notre sujet de la reproduire. Disons seulement qu'à peine débarqué en Écosse où l'attendait une armée rassemblée par le comte Marr, Jacques Stuart se fit proclamer roi des trois royaumes. Georges Ier n'eut pas de peine à réprimer cette levée de boucliers, et dès le mois de février, Stairs pouvait annoncer au Régent la défaite décisive du prétendant. Le Régent qui, dès le 6 décembre avait habilement édicté un ordre royal défendant aux officiers irlandais au service de Louis XV de quitter la France pour passer en Écosse, le Régent répondit au ministre anglais pour désavouer le vaincu (1). Après six semaines de contact avec ses partisans, le chevalier de Saint-Georges les avait abandonnés lâchement le 30 janvier et rentrait en France sous un déguisement. Cette attitude révolta tout le monde. « J'espère, mon cher frère, écrivait la duchesse de Lorraine au Régent, que vous donnerez vos avis à S. A. R. sur ce qu'il aura à faire si ce prince vouloit revenir dans nos États, car je vous avouerai que je crains fort que cela nous attire quelque méchante affaire avec l'Angleterre et la maison de Hanovre et comme bien vous scavéz, mon très cher frère, nous ne sommes pas les plus forts. Ainsi, le meilleur seroit pour nous de n'avoir point icy ce pauvre prince, ne pouvant lui donner nul secours. Cela ne feroit que nous attirer quelque méchante affaire, qui ne lui feroit nul bien, et à nous un grand mal... » (2).

Le prétendant avait traversé la France sans s'y arrêter : le 9 mars 1716 il arrivait à Commercy chez son compagnon de plaisirs le prince de Vaudémont. « M. le duc de Lorraine s'y rendit en toute hâte pour lui annoncer qu'il ne pouvait le recevoir dans ses États ». Cette note de Dangeau est inexacte (3). Le prince de Vaudémont amena le chevalier de Saint-Georges à Léopold qui les attendait à Foug (4). C'est ce qui résulte d'un mémoire

(1) Affaires étrangères, correspond. politique, Angleterre, 270. Lettre de Stuart aux États généraux de Hollande. *Ibid.*, 271.

(2) Affaires étrangères, fonds lorrain, 93.

(3) Journal de Dangeau, XVI.

(4) Bourg très ancien, chef-lieu de la Prévôté de ce nom. Le château bâti en 1218 par Henri II comte de Bar avait été rasé par Louis XIII, en 1634. Actuellement commune du canton de Toul, entre Toul et Commercy.

adressé le 18 août 1739 à Jamet, secrétaire de l'intendance, par M. Poirot, prévôt de Foug. « Le roy d'Angleterre surnommé le chevalier de Saint-Georges, ayant été obligé de sortir d'Ecosse, passa incognito en France et en Lorraine; il eut rendés vous à Foug avec le duc Léopold et le prince Charles de Vaudémont. Léopold logea dans la maison du Prévôt, le roi dans celle du s[r] de Suigny, gentilhomme irlandois, et le prince de Vaudémont dans celle du marquis de Castéja, gouverneur des ville et pays de Toul, et maréchal de camp des armées du Roy (1) ». Le 14 mars, le proscrit rentrait à Bar-le-Duc pour y attendre les événements mais « à tous ses risques et périls et sans nulle espérance d'y être secouru ny longtemps supporté ».

Le ministre d'Angleterre qui depuis longtemps pressait le Régent d'en finir avec le chevalier de Saint-Georges prit dès lors une attitude menaçante. Stairs avait persuadé à son gouvernement que « la France armoit puissamment pour le rétablissement du prétendant (2) ». Il n'y eut pas jusqu'à l'organisation du régiment du Han et l'augmentation de celui des gardes par Léopold qui ne servissent de prétexte pour échauffer le roi Georges (3). Il chargea son ambassadeur de faire au Régent les représentations nécessaires et de le décider à intervenir définitivement auprès du duc de Lorraine, son gendre. Le mémoire du diplomate anglais ne conclut à rien moins qu'à l'expulsion immédiate de Bar-le-Duc de Jacques-Édouard (4). « M. le duc d'Orléans répondit qu'il ne feroit aucun office direct pour détourner ou indirectement S. A. R. d'accorder aux instances du Roy de la Grande-Bretagne ce qu'il vouloit lui demander par rapport au séjour du chevalier de Saint Georges à Bar, mais

(1) Dénombrement de Lorraine et Barrois (1739), manusc. 11808 de la Bibl. nationale.

(2) Saint-Simon s'étend longuement dans ses *Mémoires* sur tout ce qui fut mis en œuvre par le gouvernement britannique pour détacher la France et l'Espagne de la cause de Jacques Édouard.

(3) Relation de ce qui s'est passé en Lorraine, msc. p. 332. « Dans le même temps le régiment du Han fut entièrement formé et le duc Léopold augmenta celui des gardes : la cour britannique prit ombrage de ces levées de troupes en Lorraine ne sachant à qui elles étoient destinées ».

(4) Affaires étrangères, corresp. politique, Angleterre, 270.

qu'il étoit persuadé que le roy de la Grande Bretagne ne lui demanderoit pas de faire auprès d'un prince sur lequel le roy n'avoit point d'autorité des démarches qu'il ne pourroit établir sur aucun fondement solide » (1).

Malgré cette noble réponse, le Prétendant savait qu'il était abandonné par la France : il le fut bientôt officiellement par l'Espagne. Son séjour en Lorraine ne pouvait se prolonger. Le malheureux prince quitta donc sans bruit, presque honteusement, le paisible et confortable asile où Léopold l'avait reçu avec tant d'éclat trois ans auparavant (2), et alla se cacher près de Paris d'où il tenta vainement d'obtenir de l'Espagne « les secours en argent dont il avoit grand besoin pour lui et pour ceux qui avoient tout perdu pour le suivre » (3). Les Barrisiens ne devaient plus le revoir. Ce n'est pas que l'envie en manquât au chevalier de Saint-Georges. D'Avignon où il s'était réfugié il écrivit plusieurs fois à Léopold pour se plaindre des inconvénients de son nouveau séjour. Une fois même il le sollicita de le rappeler à Bar-le-Duc, tant l'effrayait la perspective d'aller demeurer à Rome. La vérité est que ses mœurs scandaleuses l'obligeaient à quitter Avignon et que repoussé par les Suisses et par les Suédois auxquels il avait demandé un abri à Deux-Ponts, il ne restait au prince déchu d'autre parti à prendre que d'implorer la pitié de Clément XI. Or le pape manifestait peu de sympathie pour ce singulier « défenseur de la foi catholique ».

Léopold s'empressa de décourager les velléités de retour à Bar du Prétendant en le priant de « considérer que ce seroit le commettre et le jeter dans de nouveaux embarras sans pouvoir

(1) Relation manuscr. de ce qui s'est passé en Lorraine, etc., p. 332 et suiv.

(2) « Quelque temps après le chevalier de Saint-Georges fut obligé de quitter Bar et d'aller à Avignon ». C'est par ces mots que le libraire Nicolas termine, dans sa Relation de ce qui s'est passé en Lorraine de 1698 à 1744, les détails inédits jusqu'ici qu'il donnait sur le séjour du prétendant à Bar-le-Duc.

(3) Saint-Simon, *Mémoires*, année 1716.

espérer d'estre soutenu, n'y voiant aucune disposition en nulle part (1) ».

Un historien insuffisamment documenté a écrit : « Ses courses l'avaient entraîné à contracter des emprunts chez plusieurs gentilshommes du Barrois et de la Lorraine qui restèrent *dupés* » (2). Le mot est excessif. A l'exemple du roi d'Espagne qui, de son propre aveu, n'ouvrait au prétendant les crédits les plus larges que parce qu'il escomptait une restauration prochaine du prince proscrit, les gentilshommes et les capitalistes lorrains ou barrois s'estimaient trop heureux de pouvoir offrir leurs services pécuniaires à Jacques Stuart et au besoin de les lui imposer à force d'insistance (3). Plusieurs, sans doute, firent au roi déchu, des largesses désintéressées. Celui-ci comptait monter bientôt sur le trône, et jusqu'en 1716, non seulement les particuliers mais les souverains eux-mêmes partagèrent sa conviction. Si donc ceux qui avaient ouvert trop largement leur bourse perdirent le bénéfice de leur générosité ou de leur spéculation, ils durent s'en prendre plutôt aux événements qu'à la bonne foi du chevalier de Saint-Georges. Le plus atteint en la circonstance fut le duc Léopold. L'hospitalité qu'il donna au prince anglais lui coûta des sommes considérables : il en fit l'aveu quand il envoya en France, en 1715, son plénipotentiaire Le Bègue de Germiny.

Les Barrisiens sur lesquels pesèrent de si lourdes charges semblent avoir oublié de bonne heure leur hôte royal. Tout ce qu'en avait appris une habitante de Bar-le-Duc, M^me^ de Broussel qui écrivait pendant l'émigration (4), c'est qu'il était « peû

(1) Archives étrangères, fonds lorrain, 96. — Baumont, *Études sur le règne de Léopold*, 287.

(2) Bellot-Herment, *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, p. 411. L'auteur se retranche derrière l'autorité d'un écrivain qu'il ne nomme pas.

(3) Le roi d'Espagne ne supprima ses subsides au prétendant que lorsque l'insuccès de celui-ci lui parut définitif. Cf. Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, 1716.

(4) Cette comtesse de Broussel (1755-1805) dont le frère J.-B. Brigeat de Lambert capitaine au Royal-Marine et chevalier de Saint-Louis, a laissé dans le Barrois une postérité encore existante, était la petite-fille de Gilbert Lambert, noble irlandais qui avait suivi en France Jacques II et fut garde du

décent en son particulier », grand chasseur et coûteux compagnon. Ses aventures qui se prolongèrent jusqu'à sa mort (1er janvier 1765) n'ont pas laissé, que je sache, d'autre trace dans les archives publiques ou privées de la province. Il aurait pu témoigner moins d'ingratitude envers l'hospitalière capitale du Barrois, mais, ainsi que l'a écrit de lui Saint-Simon : *telle est l'indigence des rois détrônés, et le plus parfait oubli des plus grands périls et des plus signalés services.*

corps de Louis XIV. Fils de Jack Lambert de Ballihyre et de Maria Essemont, il se fixa en Lorraine où il épousa Barbe Burleraut. Dans l'inventaire dressé après sa mort il est qualifié ancien officier au régiment de la Ferté-Senneterre. Ses petits-fils Brigeat ont été autorisés par Stanislas en 1759 à reprendre sa noblesse.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(15 juin 1910)

ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

Ordre de la légion d'honneur :

— ✻, Chevalier.
— O ✻, Officier.
— C ✻, Commandeur.

Instruction publique :

— A 🏵, Officier d'Académie.
— I P 🏵, Officier de l'Instruction publique.

Ordre du Mérite agricole :

— 🏵, Chevalier.
— O 🏵, Officier.
— C 🏵, Commandeur.

Ordres étrangers : ✻ ✠

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

BAR-LE-DUC

(15 juin 1910)

Composition du bureau.

Président	M. Alexandre Martin, I P, ;
Président honoraire	M. Antoni Poincaré, , A ;
Vice-présidents	MM. J. Collot et A. Renauld ;
Secrétaire	M. Dannreuther, I P ;
Secrétaire-adjoint	M. d'Arbois de Jubainville, A ;
Bibliothécaire	M. le lieutenant-colonel Brocard, O , I P ;
Trésorier	M. Louis Vinchon, notaire, rue de la Rochelle, 47.

Commission de publication : M. P. Chevalier ; M. L. Braye ; M. F. Comte .

Membres honoraires.

Despiques, Paul, I P , agrégé d'histoire, proviseur du Lycée de Valenciennes.

Giraud, Albert, A , docteur en médecine, directeur honoraire des asiles d'aliénés, 15, rue Louis-Malliot, Rouen (Seine-Inférieure).

Laurent, Alexandre, C , A , vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, à Bar-le-Duc.

Lesort, I P , archiviste départemental, 21, rue Hoche, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent les membres perpétuels (versement unique de 150 francs).

	Date de la réception.
André, Eugène, A ✠, sous-chef de bureau à la Préfecture, place de l'Étoile, 6 *bis*, à Bar-le-Duc	5 mars 1902.
Anthoüard (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19	7 mai 1890.
Arbois de Jubainville (Paul d'), A ✠, archiviste départemental, rue Voltaire, à Bar-le-Duc	3 août 1905.
*Bauffremont (le Prince Duc de), G C ✠, ✠, au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87	2 juin 1875.
Benoist (Bon Albert de), ancien député de la Meuse, à Thonne-les-Prés, et à Paris, 9, rue Boccador	5 mars 1903.
Bernard, Henri, A ✠, lic. ès-lettres, avocat, place des Regrets, 6, à Saint-Mihiel	2 juill. 1902.
Bister, Alcide, ✠, A ✠, conseiller général de la Meuse, industriel à Revigny	5 déc. 1888.
Braye, Lucien, docteur en droit, avoué, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	2 mai 1906.
Brocard, O ✠, I P ✠, lieutenant-colonel du Génie territorial, correspondant des Académies des Sciences de Lisbonne et de Madrid, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc	4 avr. 1894.
Bungener, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc	4 avr. 1894.
Chevalier, Paul, maire de Bar-le-Duc, conseiller général de la Meuse, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	3 déc. 1902.
Colard (le général), O ✠, rue Dom-Ceillier, à Bar-le-Duc	5 juin 1901.
Collin, Charles, ✠, I P ✠, ⛪, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor-Hugo, 48, à Bar-le-Duc	fondateur.

Date de la réception.

COLLOT, notaire, rue Lapique, à Bar-le-Duc..... 3 mai 1905.

COMTE, F., ⛭, ingénieur des ponts et chaussées, rue Carnot, à Commercy..... 7 juin 1899.

DANNREUTHER, Henri, I P ❦, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, correspondant du ministère de l'Instruction publique, quai Victor-Hugo, 3, à Bar-le-Duc..... 4 mai 1881.

DEVELLE, Jules, C ⛭, G C ✠ sénateur de la Meuse, ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131, à Paris, et rue du Jard, à Bar-le-Duc..... 7 déc. 1887.

DOUCET, J., 17, rue Spontini, à Paris..... 3 nov. 1909.

DUBLANCHY, adjoint à l'Intendance militaire, à Toul..... 2 nov. 1904.

DUBOIS (S. G. Mgr), archevêque de Bourges..... 5 févr. 1902.

DUMAST (le baron de), 38, place de la Carrière, à Nancy..... 7 août 1901.

FORGET, Jules, I P ❦, O ⛭, conservateur des Eaux et Forêts, à Nancy..... 4 sept. 1887.

FOURIER DE BACOURT (le Comte Etienne), rue Cortambert, 56, à Paris..... 3 déc. 1890.

FREUND-DESCHAMPS, ✻, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault (Meuse)... 5 mai 1886.

GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc..... 5 avr. 1893.

GIGOUT, ✻, commissaire principal de la marine, à Paris, 8, avenue des Chasseurs, 17e arr..... 3 juin 1891.

GILBERT, André, ✻, premier secrétaire d'ambassade, 35, avenue Victor-Hugo, à Paris..... 9 janv. 1891.

GOBLET, L., rue de la Couronne, à Bar-le-Duc.... 6 janv. 1904.

GRÉGOIRE (l'abbé Gaston), vicaire à Saint-François-de-Sales, rue Brémontier, à Paris..... 6 déc. 1888.

L'ESCALE (DE), Eugène, A ❦, O ⛭, 53, rue de Clichy, à Paris..... 7 janv. 1885.

MARTIN, Alexandre, I P ❦, ⛭, agrégé de l'Uni-

Date de la réception.

versité, Inspecteur d'Académie honoraire, 3, rue de l'Equerre, à Bar-le-Duc..... 7 mai 1890.

Maxe-Werly (Mme veuve Léon), rue de Rennes, 108 *bis*, à Paris..... 8 janv. 1902.

Merceron, Gaston, I P ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*, à Bar-le-Duc..... 7 mai 1884.

Paillot, E., ✻, conseiller à la Cour de cassation, 6, avenue de Ségur, à Paris..... 6 avr. 1910.

Pange (Comte Maurice de), La Maison-Verte, Saint-Germain-en-Laye..... 4 juill. 1883.

Pange (Marquis de), O ✻, 31, rue François-Ier, Paris..... 7 mars 1888.

Parisot, R., docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, 15, rue Sigisbert-Adam, à Nancy..... 9 janv. 1901.

Pattin, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris..... 2 sept. 1885.

Pimodan de Rarécourt de la Vallée (Marquis de), Duc romain, membre du Conseil général, maire d'Echènay, au château d'Echènay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..... 4 juill. 1883.

Pimodan de Rarécourt de la Vallée (Comte de), Duc romain, commandant au 4e cuirassiers à Cambrai..... 3 déc. 1884.

*Plauche-Gillon, J., docteur en droit, avocat, 8, place de la Carrière, à Nancy..... 6 oct. 1905.

Poulet, Henry, ✻, maître des requêtes au Conseil d'Etat, rue du faubourg Saint-Honoré, 201, à Paris..... 6 avr. 1910.

Prince, Amédée, ✻, président de l'Association des commissionnaires-exportateurs, rue de Montpensier, 34, à Paris, et rue du Tribel, à Bar-le-Duc..... 4 mars 1896.

Renard, architecte, ingénieur civil, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc..... 4 oct. 1893.

Date de la réception.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc ..... 5 mars 1879.

ROUYER, percepteur de la réunion de Naives-devant-Bar, rue de la Gare, à Bar-le-Duc..... 7 août 1895.

SAINT-HILLIER (DE), ✠, capitaine commandant au 17e chasseurs, à Lunéville..... 8 nov. 1888.

SEILLIÈRE (le baron Léon), av. de l'Alma, 41, à Paris..... 3 janv. 1900.

SLINGSBY, Henri, A ⚜, lic. en droit, vice-président du Conseil de préfecture de la Meuse, 22, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..... 7 févr. 1900.

VIGO, Georges, I P ⚜, bibliothécaire municipal, à Bar-le-Duc..... 3 août 1905.

VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc..... 10 janv. 1894.

WEIL, Maurice, ✠, commandant, 3, rue Rabelais, à Paris..... 6 juin 1888.

Membres correspondants.

AGRAPART, R., négociant, 2, rue des Ducs, à Bar-le-Duc..... 3 févr. 1909.

AIMOND (l'abbé Ch.), docteur ès-lettres, professeur à l'école Saint-Louis de Bar-le-Duc..... 7 nov. 1906.

ARNOULD, Gaston, A ⚜, secrétaire en chef de la mairie, 1, rue des Ducs, à Bar-le-Duc..... 5 déc. 1906.

AUBRY, Henry, A ⚜, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc..... 8 janv. 1896.

BAUDELAIRE, Mlle, A ⚜, directrice de l'Ecole primaire supérieure de Bar-le-Duc..... 3 déc. 1907.

BARDOT, Charles, ingénieur, rue Duranton, 19, à Paris..... 3 nov. 1909.

BAUDOT, Jules, rue Exelmans, 52, à Bar-le-Duc.. 5 mars 1873.

BEAUGUITTE, E., A ⚜, secrétaire général de l'Oise, à Beauvais, 14, route d'Amiens..... 4 mai 1904.

BEAUPRÉ (le comte Jules), A ⚜, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 18, rue de Serre, à Nancy..... 4 oct. 1903.

	Date de la réception.
Beauzée-Pinsard, place de l'Hôtel-de-Ville, à Nontron (Dordogne)	8 avr. 1891.
Beugnet (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Nicolas, à Nancy	1er juill. 1891.
Besnier, Georges, archiviste départemental, à Evreux (Eure)	7 nov. 1900.
Bigé (l'abbé), curé de Combles, par Bar-le-Duc (Meuse)	3 nov. 1897.
Biguet, instituteur public, à Thonne-le-Thil (Meuse)	2 juin 1897.
Blanchard, Jules, I P ✠, directeur du cours complémentaire de l'école municipale, à Clermont-en-Argonne	5 juill. 1899.
Boinette, Alfred-Louis-Georges, négociant, 2, rue des Fossés, à Bar-le-Duc	3 mars 1903.
Bossu, Louis, I P ✠, procureur de la République, 8, rue d'Anjou, à Reims	9 janv. 1895.
Bouvet (le baron M. R. de), à Saint-Remy-en-Bouzemont	5 sept. 1906.
Boyé, Pierre, président de la Société d'archéologie Lorraine, 53, rue Hermite, à Nancy	3 juin 1908.
Brouillon, Louis, à Givry-en-Argonne (Marne)	2 déc. 1908.
Bulard, professeur agrégé d'histoire au lycée de Reims	6 févr. 1908.
Busselot, Charles, ✠, ancien maire de Bar-le-Duc, 7, rue du Baile, à Bar-le-Duc	1er mars 1893.
Cabley, Gustave, I P ✠, conseiller général à Houdelaincourt	6 févr. 1907.
Capitain, O ✠, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville	2 sept. 1885.
Champion, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris	6 juill. 1881.
Chanudet, A ✠, directeur de l'École supérieure de Vaucouleurs	6 oct. 1904.
Chapelier (l'abbé), curé doyen de Mirecourt (Vosges)	7 avr. 1886.

	Date de la réception.
Charaux, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousson.	4 déc. 1895.
Chadenet, Léon, à Monthairons, par Dieue (Meuse).....	6 févr. 1908.
Cavénéget, Antoine, sculpteur, rue Joblot, à Bar-le-Duc.....	7 avr. 1909.
Chardin, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc.....	5 mai 1875.
Chaussinand, Henri, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Dizier (Haute-Marne).....	4 juill. 1883.
Chavanne, Maurice, ✻, major du 4e de chasseurs à cheval, à Epinal (Vosges).....	2 sept. 1896.
Chenet, G., directeur des tuileries du Claon par Les Islettes (Meuse).....	3 juill. 1907.
Cheutin, lieutenant au 94e régiment d'infanterie, 8 *bis*, rue de la Gare, à Bar-le-Duc.....	2 févr. 1910.
Chévelle, Casimir, I P ⚜, juge de paix, à Vaucouleurs.....	5 janv. 1886.
Chollet (l'abbé), licencié ès-lettres, curé de Saint-Etienne, à Saint-Mihiel.....	6 mars 1901.
Cimochowski, Albert, ✻, I P ⚜, vice-président de la Société des Gens de Lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris.....	4 avr. 1883.
Clanché (l'abbé), curé de Dieulouard (Meurthe-et-Moselle).....	6 mai 1903.
Collet, Lucien (l'abbé), curé de Brouennes, par Stenay.....	3 nov. 1897.
Collot, Emile, maire d'Erize-la-Grande, par Chaumont-sur-Aire.....	1er août 1900.
Collot (Mme veuve Emile), imprimeur-libraire, à Bar-le-Duc, rue Entre-deux-Ponts.....	8 nov. 1899.
Contant-Laguerre, Arthur, imprimeur-libraire-éditeur, rue Rousseau, 36, à Bar-le-Duc.....	3 juin 1896.
Cornereau, juge suppléant au Tribunal civil, 3, rue Berbisey, à Dijon.....	7 nov. 1906.
Creissels, Léon, I P ⚜, procureur de la République, à Bar-le-Duc.....	1er déc. 1909.

	Date de la réception.
Crouet, Madame L., 201, boulevard Saint-Germain, à Paris	2 oct. 1907.
Daupleix, A ⚜, avoué, à Saint-Mihiel	5 sept. 1906.
Despocq, Arthur, à Vanault-le-Châtel (Marne)...	7 oct. 1909.
Daval, Jules, I P ⚜, ancien greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne) ...	3 janv. 1890.
Denizet, Albert, instituteur communal, à Clamanges, par Vertus (Marne)	2 sept. 1891.
Domange (l'abbé), curé de Louppy-le-Château...	4 mars 1908.
Domangé, J., A ⚜, directeur d'imprimerie, 9, place Exelmans, à Bar-le-Duc	1er mai 1901.
Dommartin, secrétaire de la Société philomathique, rue Chevert, à Verdun	5 févr. 1902.
Dubois, Jean, étudiant, 16, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	1er déc. 1909.
Dumont, F., 2, rue Thier-de-Cornillon, à Brassoux-Liège (Belgique)	6 sept. 1909.
Dusseaux, Albert, secrétaire de la mairie de Ligny (Meuse)	6 nov. 1907.
Duval, Louis, numismate, rue des Jardiniers, 50, à Nancy	3 janv. 1877.
Elardin, Joël, 9, rue de l'Odéon, à Paris	3 mars 1909.
Enard (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt	5 mars 1870.
Enard (Dr), A ⚜, rue Nève, à Bar-le-Duc	3 mai 1905.
Evrard, A ⚜, maire de Varennes-en-Argonne...	3 mars 1909.
Fabin, instituteur à Saint-André, par Souilly (Meuse)	5 déc. 1906.
Facdouel, H., avocat, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc	3 mai 1905.
Fenaux, Charles, juge à Epernay (Marne)	7 nov. 1898.
François, Maxime, A ⚜, pharmacien, 46, rue Exelmans, à Bar-le-Duc	6 janv. 1904.
François, René, ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois	3 nov. 1897.
Ferrette, Henry, docteur en droit, ancien député de la Meuse, rue de la Rochelle, 54, à Bar-le-Duc, et avenue de l'Observatoire, 22, à Paris.	6 mai 1896.

Date de la réception.

FINFE-DE-SAINT-PIERREMONT (le baron Max de), 91, rue de l'Alma, à Tours..... 2 sept. 1908.

FISTIÉ, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc..... 8 janv. 1896.

FLORANGE, Jules, numismate, 17, rue de la Banque, à Paris..... 1er août 1894.

FORÊT, Ch., 30, rue de la Banque, à Bar-le-Duc. 3 nov. 1909.

FROUSSARD, Victor, ✻, conservateur des Hypothèques en retraite, à Andelot (Haute-Marne). 6 août 1885.

GÉHIN (Mlle), A ❦, directrice de l'école normale de Bar-le-Duc..... 6 janv. 1904.

GELLY, Maurice, docteur, rue Voltaire, à Bar-le-Duc..... 3 mai 1910.

GÉNIN, curé de Bazincourt, par Bar-le-Duc..... 1er juin 1887.

GEORGES, Charles, curé de Saint-Sauveur, à Verdun..... 6 juin 1893.

GERMAIN DE MAIDY, Léon, I P ❦, ✠, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie Lorraine, rue Héré, 26, à Nancy..... 6 juin 1897.

GILARDONI, Camille, industriel, à Sermaize (Marne). 2 juin 1909.

GILLANT, curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse)..... 4 août 1884.

GILLANT, curé de Buzy (Meuse)..... 6 nov. 1907.

GODART, Aimé, ✠, I P ❦, ancien directeur de l'Ecole Monge, rue de l'Orangerie, à Versailles... 7 oct. 1908.

GODEFROY, Ernest, 15, rue Levée-de-Breuil, à Commercy..... 6 avr. 1910.

GONDRECOURT (le comte DE), directeur d'études à l'Ecole de cavalerie de Saumur (M.-et-Loire)... 5 juin 1907.

GONTIER, Henri, receveur de l'Enregistrement, à Vavincourt (Meuse)..... 2 oct. 1907.

GRANDVEAU, Auguste, I P ❦, chef de division à la préfecture de la Meuse, 12, rue Bradfer, à Bar-le-Duc..... 6 déc. 1899.

GRILLET, Gaston, I P ❦, ⛁, licencié ès-lettres, sous-chef du cabinet du Directeur de l'Assis-

Date de la réception.

tanee publique, 19, rue Jean-Vaury, à Paris, 14e..... 6 sept. 1899.

Groffe, E., huissier, à Montfaucon (Meuse)..... 5 nov. 1902.

Grosdidier de Matons, Marcel, licencié ès-lettres, 16, rue Thérèse, à Paris..... 2 déc. 1908.

Guillaume, J., arehiteete-expert, 23, rue Messier, à Nancy..... 6 janv. 1904.

Guyot, Ch., O ✻, I P 🕮, 🏛, membre de l'Académie de Stanislas, directeur honoraire de l'Ecole nationale des eaux et forêts, rue Girardet, 12, à Naney..... 5 mai 1886.

Hautoy (Comte du), route de Doullens, 69, à Amiens..... 2 juill. 1884.

Hébert, Charles, chanoine de la Cathédrale, 6, rue Mautroté, à Verdun (Meuse)..... 5 oct. 1892.

Hébert, Marcel, ancien directeur de l'Ecole Fénelon, 99, boulevard Arago, à Paris..... 5 nov. 1884.

Henrion, Alexandre, I P 🕮, 🏛, ingénieur-architeete, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)..... 7 juill. 1880.

Henry, Ernest, 30, faubourg du Mesnil, à Sedan. 5 déc. 1900.

Hérelle, Georges, ✻, 23, rue Vieille-Boucherie, à Bayonne (Basses-Pyrénées)..... 5 juill. 1882.

Hilaire, H., agrégé de l'Université, professeur au Lyeée de Laon (Aisne)..... 7 juin 1905.

Holtzapffel, juge au tribunal civil d'Abbeville (Somme)..... 5 août 1908.

Houzelle, A 🕮, instituteur, à Montmédy..... 5 janv. 1887.

Houzelot (l'abbé), euré-doyen de Commercy (Meuse)..... 8 nov. 1899.

Huard (l'abbé), directeur au grand Séminaire de Verdun..... 4 déc. 1901.

Humbert (l'abbé A.), professeur à l'Ecole supérieure de théologie, 17, rue Mautroté, à Verdun (Meuse)..... 8 janv. 1908.

Jacquinot-Boulanger, Charles, C ✠, C ✠, docteur en droit, aneien procureur de la République, à Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 4 mars 1896.

	Date de la réception.
Jacquot, Albert, ✻, I P ⚜, ✠ ✠, correspondant du comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy	1er févr. 1888.
Jéhet (le chanoine), curé-doyen de Saint-Mihiel (Meuse)	5 juin 1895.
Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay (Meuse)	1er août 1871.
Joyeux, F. P., directeur de l'Enregistrement, rue du Bourg, à Bar-le-Duc	3 juin 1903.
Joyeux, Edouard, ancien contrôleur des contributions directes, à Maxey-sur-Vaise (Meuse)	5 nov. 1902.
Joyeux, Léon, notaire, à Triaucourt (Meuse)	2 août 1899.
Krick, Henri, pharmacien, à Bourg-la-Reine	9 mai 1899.
Laguerre, Georges, avocat, député de Vaucluse, 10, boulevard Magenta, à Paris	6 oct. 1909.
Landmann (l'abbé), A ⚜, aumônier du Lycée, à Bar-le-Duc	7 août 1872.
Larbalétrier, V., meunier, à Pierrefitte-sur-Aire.	2 oct. 1907.
Larcher, Octave, professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique, 212, boulevard Saint-Germain, à Paris	5 avr. 1899.
Léchaudel, I P ⚜, directeur honoraire des écoles, à Bar-le-Duc	6 janv. 1904.
Lecomte, Charles, ✻, officier du Génie en retraite, rue des Ducs, 37, à Bar-le-Duc	6 avr. 1910.
Léger, Gaston, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, rue Nève, à Bar-le-Duc	8 janv. 1896.
Lehureaux, ancien instituteur, à Haumont, près Samogneux, par Consenvoye (Meuse)	2 déc. 1891.
Lejet (le chanoine), curé-doyen de Varennes (Meuse)	4 avr. 1900.
Lignot, André, avocat à la Cour d'appel, à Nettancourt	3 mai 1905.
Leloup, Gabriel, A ⚜, licencié en droit, directeur d'Assurances, rue du Bourg, 34, à Bar-le-Duc.	8 janv. 1896.
Lemoine, A ⚜, directeur de l'école publique de la ville-haute à Verdun	7 nov. 1883.

Date de la réception.

LEPOINTE, instituteur, à Verdun (Meuse)..... 6 oct. 1909.

LAGABBE (DE), capitaine d'artillerie, à Reims..... 3 mai 1905.

LEREBOULET (l'abbé), professeur à l'École Saint-Louis de Bar-le-Duc..... 3 mai 1905.

L'ESCALE (DE), Louis, 1, rue Daval, à Montmorency (S.-et-O.), et à Villotte-devant-Louppy (Meuse)..... 7 nov. 1900.

L'HUILLIER, ✻, lieutenant-colonel du 69e régiment d'infanterie, à Nancy..... 1er oct. 1902.

LOMBARD, Alphonse, avoué, rue Notre-Dame, à Bar-le-Duc..... 6 janv. 1904.

LORRAIN, percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse)..... 7 mars 1894.

MADELIN, Émile-Marie-Louis, docteur ès-lettres, ancien membre de l'École française de Rome, 123, rue Mozart, à Paris..... 6 nov. 1895.

MAHUET (Comte Antoine DE), rue Gambetta, à Nancy..... mai 1907.

MALLOUÉ, à Sauvoy, par Mauvages (Meuse)..... 2 déc. 1908.

MALLOUÉ, Armand, 36, rue Monge, à Paris..... 7 avr. 1909.

MARICHAL, Paul, I P ⚜, archiviste aux Archives nationales, auxiliaire de l'Institut, 11, avenue de Paris, à Sceaux (Seine)..... 6 nov. 1889.

MARTIN, Georges, rue Rousseau, 67, à Bar-le-Duc. 6 juill. 1900.

MARTZ, René, président de chambre à la Cour d'appel, conservateur au Musée Lorrain, rue des Tiercelins, 30, à Nancy..... 1er sept. 1909.

MAURE, Marcel, avocat, 5, cours Léopold, à Nancy..... 4 avr. 1900.

MENGIN, Henri, Bâtonnier de l'Ordre des avocats, 49, rue Stanislas, à Nancy..... 3 févr. 1886.

MEUNIER, docteur en médecine, à Lavoye (Meuse). 1er avr. 1896.

MICAULT, René, ingénieur civil, architecte, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc..... 4 mai 1910.

MIGNIEN, Edmond, I P ⚜, notaire, à Nubécourt, par Beauzée (Meuse)..... 7 mars 1888.

MONT (de LALLEMAND DE), villa Isabey, à Nancy... 1er avr. 1908.

	Date de la réception.
Moreau, Adolphe, 10, rue de la Source, à Nancy.	oct. 1903.
Moreau, docteur en droit, maire de Froidos (Meuse).....	4 déc. 1895.
Morlaincourt (de), ✻, A ⚜, colonel d'artillerie, à Belfort.....	oct. 1903.
Montbel (de), inspecteur des forêts, 67, rue de la Ravinelle, à Nancy.....	3 mars 1909.
Mouilleron, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, 37, à Bar-le-Duc.....	8 janv. 1874.
Mourer, A ⚜, chef de division à la préfecture, 5, rue du Jard, à Bar-le-Duc.....	5 août 1908.
Muller, 101, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc...	3 nov. 1909.
Munerel, Gustave, ancien président du Tribunal de commerce, villa Carmen, à Aix-les-Bains...	2 nov. 1881.
Négler, directeur d'usines à Laneuville-Saint-Joire (Meuse).....	3 mai 1905.
Nettancourt-Vaubecourt (le Comte de), ✻, à Thillombois, par Pierrefitte (Meuse).....	6 juin 1897.
Nicolas, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse).....	2 oct. 1895.
Perdrizet, Paul, professeur à la Faculté des Lettres, 2, avenue de la Garenne, Nancy.....	5 août 1908.
Pernet, Albert, ✻, I P ⚜, ✠, négociant, ancien maire de Bar-le-Duc, rue Exelmans, 18.....	4 déc. 1895.
Péroche, ✻, directeur des contributions indirectes, en retraite, rue de la Bassée, 7, à Lille.....	7 janv. 1874.
Peschart d'Ambly, G O ✻, inspecteur général du Génie maritime, en retraite, au château de Saint-Benoît-sur-Vanne (Aube).....	7 nov. 1900.
Peschart d'Ambly, A., ancien officier d'artillerie, 2, rue de la Petite-Armée, à Bourges (Cher)...	6 nov. 1907.
Phasmann, ✻, conseiller général et maire de Saint-Mihiel.....	6 janv. 1904.
Philbert, A ⚜, professeur de dessin, 25, rue Dom-Ceillier, à Bar-le-Duc..... ..	5 déc. 1906.
Pierrot, Alfred, ancien maire de Montmédy, 9, rue de Lille, à Béthune (Pas-de-Calais).....	7 avr. 1897.

	Date de la réception.
Pinel, Ch., pharmacien, rue de la Gare.....	6 janv. 1909.
Pionnier, Louis, I P ⚜, Dr ès-lettres, principal du Collège de Vassy (Haute-Marne).....	1er juin 1898.
Plauche-Gillon, Paulin, président honoraire, 30, rue Gengoult, à Toul.....	4 juin 1873.
Parpaite, Hippolyte, à Villerupt (Meurthe-et-Moselle).....	5 mai 1909.
Poincaré, Antoni, ✻, A ⚜, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, rue de Babylone, 10, à Paris.....	fondateur.
Poincaré, Raymond, G ✠, avocat à la Cour d'appel de Paris, sénateur et conseiller général de la Meuse, ancien ministre, rue des Mathurins, 32, à Paris.....	5 nov. 1894.
Poincaré, Lucien, O ✻, I P ⚜, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique, à Paris, rue de Rennes, 130.	5 déc. 1888.
Porcher, capitaine, au 112e rég., à Antibes (Alpes-Maritimes).....	6 nov. 1907.
Priant, instituteur, à Rupt-en-Woëvre, par Sommedieue.....	6 avr. 1904.
Prudhomme, O ⚙, professeur départemental d'agriculture, à Commercy.....	3 mai 1893.
Regnault, Louis, ancien notaire, à Commercy...	5 juin 1901.
Renard, Gabriel (l'abbé), vicaire général honoraire, chanoine titulaire, à Verdun.....	7 juin 1893.
Ridet, horticulteur, voie Romaine, Bar-le-Duc..	1er déc. 1909.
Robert (Edm. des), 6, place d'Alliance, à Nancy.	5 nov. 1902.
Robineau, Georges, ✻, chef de cabinet à la Banque de France, à Paris, rue de Tocqueville, 132.	7 févr. 1894.
Rogie (l'abbé N.-V.), à Marre, par Chattancourt (Meuse).....	6 juill. 1909.
Rousseaux, instituteur à Dieue.....	1er août 1900.
Rousselle, Lucien, ancien président du Tribunal de commerce, rue de la Rochelle, 118, à Bar-le-Duc..... .	4 déc. 1895.

	Date de la réception.
ROYER, Maurice, architecte départemental, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc.....	9 janv. 1907.
ROYER, Edmond, architecte départemental, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc.....	9 janv. 1907.
SAINSÈRE, Olivier, conseiller d'Etat, 30, rue de Miromesnil, à Paris.....	6 avr. 1910.
SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 26, à Nancy....	6 mai 1885.
SALLERON, Madame Paul, à Beurey, et 13, rue Picot, à Paris (16e).....	1er oct. 1905.
SCHAUDEL, Louis, A ⚜, ⛭, receveur principal des Douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy.....	5 janv. 1887.
SCHIMBERG, Paul-Louis, avocat, avoué, à Vitry-le-François.....	5 sept. 1906.
SCHMITT, Alphonse, licencié ès-lettres, 20, rue Exelmans, à Bar-le-Duc.....	5 févr. 1907.
SIMONNET, Alphonse, propriétaire, à Laneuville-Saint-Joire (Meuse).....	3 mai 1905.
STECHERT, G.-E., libraire, 76, rue de Rennes, à Paris.....	7 févr. 1906.
THÉVENIN, Léon, employé aux Archives départementales, 8, rue de l'Hospice, à Bar-le-Duc...	7 juin 1905.
TOUSSAINT, A., 8, rue de l'Indépendance, à Colombes (Seine).....	4 août 1909.
TOUSSAINT, Oscar, ✻, A ⚜, O ⛭, conservateur des Eaux et Forêts, rue de la Banque, 34, à Bar-le-Duc.....	21 déc. 1895.
ULRICH, Raymond, président du Tribunal de commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc.....	9 mai 1894.
VARIN-BERNIER, O ✻, I P ⚜, conseiller général, président de la Chambre de commerce, à Bar-le-Duc.....	2 nov. 1881.
VIARD, A ⚜, ancien président du Tribunal de commerce, 18, rue Voltaire, à Bar-le-Duc.....	4 mai 1892.
VICHERAT, instituteur à Ménil-sur-Saulx (Meuse).	8 janv. 1908.
VINCENT-DUBÉ (Mlle), rue de la Rochelle, 45 *bis*, à Bar-le-Duc.....	8 janv. 1908.

Date de la réception.

VIRLET (M^me^), rue Exelmans, 48..... 5 févr. 1907.

WEISS, I P ⚘, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges (Meuse)..... 10 janv. 1894.

YUNG, Alfred, I P ⚘, professeur de musique, rue du Tribel, 44, à Bar-le-Duc..... 6 avr. 1870.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS

EN CORRESPONDANCE

avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

A. — Le Ministère de l'Instruction publique.

1 à 5. Cinq exemplaires.

Exécution de la circ. min. du 31 janv. 1884 aux termes de laquelle les sociétés savantes devront envoyer au Ministère cinq exemplaires de toutes leurs publications. Ces documents sont destinés à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et aux commissions de publication du Comité des travaux historiques et scientifiques.

B. — Sociétés savantes françaises.

6. Société académique de Laon (**Aisne**).
7. Société académique de Saint-Quentin (**Aisne**).
8. Société d'études ardennaises, à Sedan (**Ardennes**).
9. Revue d'Ardenne et d'Argonne, à Sedan (**Ardennes**).
10. Société académique de Troyes (**Aube**).
11. Académie d'Aix-en-Provence (**Bouches-du-Rhône**).
12. Académie de Caen (**Calvados**).
13. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (**Charente-Inférieure**).
14. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (**Cher**).
15. Société archéologique de Constantine (**Constantine**).
16. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (**Côte-d'Or**).
17. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (**Doubs**).
18. Société d'émulation de Montbéliard (**Doubs**).
19. Académie du Gard, à Nîmes (**Gard**).

20. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard, à Nîmes (**Gard**).
21. Société linéenne de Bordeaux (**Gironde**).
22. Société archéologique de Béziers (**Hérault**).
23. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (**Hérault**).
24. Société d'Études des sciences naturelles de Béziers (**Hérault**).
25. Société académique de Béziers (**Hérault**).
26. Académie Delphinale, à Grenoble (**Isère**).
27. Société de statistique de l'Isère, à Grenoble (**Isère**).
28. Société académique de Nantes (**Loire-Inférieure**).
29. Société archéologique de Nantes (**Loire-Inférieure**).
30. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (**Loire-Inférieure**).
31. Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen (**Lot-et-Garonne**).
32. Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (**Maine-et-Loire**).
33. Académie de Reims (**Marne**).
34. Société industrielle de Reims (**Marne**).
35. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons (**Marne**).
36. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (**Marne**).
37. Société Historique et Archéologique de Langres (**Haute-Marne**).
38. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier (**Haute-Marne**).
39. Académie de Stanislas, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
40. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
41. Société de Géographie de l'Est, rue des Tiercelins, 24, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
42. Société lorraine de Photographie, à Nancy (rue Gilbert, 15). (**Meurthe-et-Moselle**).
43. Bulletin des Sociétés Artistiques de l'Est (M. Lalance, rédacteur), 21, rue Eug.-Ferry, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
44. Annales de l'Est, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
45. Le Pays lorrain, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**).
46. Société Philomatique de Verdun (**Meuse**).
47. Société des Amateurs naturalistes et archéologues, à Montmédy (**Meuse**).
48. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille (**Nord**).
49. Société d'Emulation de Cambrai (**Nord**).
50. Bulletin de l'Université de Lille (**Nord**).
51. Commission historique du Nord, à Lille (**Nord**).
52. Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais (**Oise**).

53. Société Archéologique de Beauvais (**Oise**).
54. Comité Archéologique de Senlis (**Oise**).
55. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (**Pas-de-Calais**).
56. Société Scientifique, Agricole et Littéraire, à Perpignan (**Pyrénées-Orientales**).
57. Société Belfortaine d'émulation, à Belfort (**Haut-Rhin**).
58. Académie de Lyon (**Rhône**).
59. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul (**Haute-Saône**).
60. Société d'histoire naturelle de Mâcon (**Saône-et-Loire**).
61. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris, 1er arr. (**Seine**).
62. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris, 7e arr. (**Seine**).
63. Société Historique et Archéologique du Gâtinais, 38, rue Gay-Lussac, 5e arr., Paris (**Seine**).
64. Notes d'Art et Archéologie, Revue de la Société de Saint-Jean, M. Georges Ballot, 13, rue de l'Abbaye, Paris, 6e arr. (**Seine**).
65. *Spelunca*, Bulletin et Mémoires de la Société de Spéléologie, à Paris (**Seine**).
66. Les Marches de l'Est, 84 rue de Vaugirard, 6e arr. Paris (**Seine**).
67. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles (**Seine-et-Oise**).
68. Société Académique d'Amiens (**Somme**).
69. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (**Somme**).
70. Société Académique du Var, à Toulon (**Var**).
71. Société Littéraire et Scientifique d'Apt (**Vaucluse**).
72. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (**Vienne**).
73. Société d'Emulation des Vosges, à Epinal (**Vosges**).
74. Société Philomatique vosgienne, à Saint-Dié (**Vosges**).
75. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre (**Yonne**).
76. Société Archéologique de Sens (**Yonne**).

C. — Sociétés savantes étrangères.

77. Trierisches Archiv, à Trèves (**Allemagne**).
78. Académie de Metz (**Alsace-Lorraine**).
79. Société d'Archéologie lorraine de Metz (**Alsace-Lorraine**).
80. Section Historique et Littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg (**Alsace-Lorraine**).
81. Museum d'Histoire naturelle, 1 Burgring, à Vienne (**Autriche**).
82. Académie royale des Sciences à Munich (**Bavière**).
83. Académie royale d'archéologie de Belgique (M. F. Donnet, 53, rue du Transvaal à Anvers (**Belgique**).

84. Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (**Belgique**).
85. *Revue bénédictine* à Maredsous, province de Namur (**Belgique**).
86. *Revue Mabillon.* Abbaye de Ligugé à Chevetogne, Leignon (**Belgique**).
87. Institut Égyptien, au Caire (**Égypte**).
88. Smithsonian Institution, à Washington, U. S. A. (**États-Unis**).
89. Université de Californie, à San-Francisco, U. S. A. (**États-Unis**).
90. American Museum of Natural History; Central Park, 77 th Street, à New-York, U. S. A. (**États-Unis**).
91. Academy of Natural Sciences of Philadelphie U. S. A. (**États-Unis**).
92. Académie des Sciences de Saint-Louis, U. S. A. (**États-Unis**).
93. Institut royal Grand-Ducal de Luxembourg (**Luxembourg**).
94. *Ons Iemecht*, Association historique et littéraire luxembourgeoise (**Luxembourg**).
95. Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (**Russie**).
96. Société Impériale Archéologique de Russie, à Moscou (**Russie**).
97. Société Impériale des Naturalistes, à Moscou (**Russie**).
98. Université d'Upsala (Institut géologique de l') (**Suède**).

D. — Bibliothèques françaises.

99. Bibliothèque Nationale, à Paris.
100. Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
101. Bibliothèque de la ville de Saint-Mihiel.
102. Bibliothèque de la ville de Verdun-sur-Meuse.
103. Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
104. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
105. Bibliothèque des Archives départementales de la Marne, à Châlons.
106. Bibliothèque des Archives départementales des Vosges, à Epinal.
107. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
108. Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
109. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00694 0536